Développement socio-affectif des enfants exposés à la violence conjugale : une approche de la sécurité émotionnelle : étude des conduites intériorisées et extériorisées et des symptômes de stress post-traumatique de 46 enfants âgés de 5 ans et demi à 12 ans, et analyse de leurs représentations de la violence et des relations familiales

Olivia Paul

▶ **To cite this version:**

Olivia Paul. Développement socio-affectif des enfants exposés à la violence conjugale : une approche de la sécurité émotionnelle : étude des conduites intériorisées et extériorisées et des symptômes de stress post-traumatique de 46 enfants âgés de 5 ans et demi à 12 ans, et analyse de leurs représentations de la violence et des relations familiales. Psychologie. Université Toulouse le Mirail - Toulouse II, 2015. Français. NNT : 2015TOU20061 . tel-01334571

HAL Id: tel-01334571
https://theses.hal.science/tel-01334571

Submitted on 21 Jun 2016

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Université Fédérale

Toulouse Midi-Pyrénées

THÈSE

En vue de l'obtention du

DOCTORAT DE L'UNIVERSITÉ DE TOULOUSE

Délivré par :

Université Toulouse - Jean Jaurès

Présentée et soutenue par :
Olivia PAUL

le lundi 12 octobre 2015

Titre :

DEVELOPPEMENT SOCIO-AFFECTIF DES ENFANTS EXPOSES A LA VIOLENCE CONJUGALE : UNE APPROCHE DE LA SECURITE EMOTIONNELLE
Etude des conduites intériorisées et extériorisées et des symptômes de stress post-traumatique de 46 enfants âgés de 5 ans et demi à 12 ans, et analyse de leurs représentations de la violence et des relations familiales

---

École doctorale et discipline ou spécialité :

ED CLESCO : Psychologie

Unité de recherche :

Laboratoire Interdisciplinaire Solidarités, Sociétés, Territoires - CERS (UMR 5193)

Directeur/trice(s) de Thèse :

Chantal ZAOUCHE GAUDRON, Professeure de Psychologie de l'enfant
(Université Toulouse -Jean Jaurès)

Jury :

Rapporteurs :
Paul DURNING, Professeur émérite en Sciences de l'Education (Université Paris X)
Carl LACHARITE, Professeur en Psychologie (Université du Québec, Trois-Rivières)

Examinateurs :
Geneviève BERGONNIER-DUPUY, Professeure en Sciences de l'Education (Université Paris X)
Aubeline VINAY, Professeure en Psychologie (Université d'Angers)

Remerciements

Ce moment, tant attendu, de l'écriture des remerciements permet de se remémorer le chemin parcouru, les expériences qui m'ont fait évoluer et surtout d'apprécier les rencontres et le soutien dont j'ai pu bénéficier. Je tiens ici à remercier l'ensemble des personnes qui ont contribué à la richesse de mon parcours tant humainement que professionnellement.

En tout premier lieu, je tiens à exprimer ma profonde gratitude à Chantal Zaouche Gaudron, qui m'a donné la possibilité de réaliser cette thèse. Votre confiance, votre encadrement et votre soutien m'ont été très précieux durant toutes ces années. Je vous remercie d'avoir cru en moi.

Je souhaite remercier sincèrement madame Geneviève Bergonnier-Dupuy, madame Aubeline Vinay, monsieur Paul Durning et monsieur Carl Lacharité pour l'honneur qu'ils me font d'avoir accepté d'être les membres du jury de cette thèse et d'évaluer ce travail.

J'adresse mes remerciements à l'équipe *« Milieux, Groupes et Psychologie du Jeune Enfant »*, Véronique, Olivia, Ania, Stéphanie, Nathalie, Amandine pour leur accueil chaleureux et plus largement au laboratoire *« Psychologie du Développement et Processus de Socialisation »*, pour m'avoir permis de réaliser mes deux premières années de thèse dans de bonnes conditions. Je remercie également le *« Laboratoire Interdisciplinaire, Solidarités, Sociétés, Territoires »* et particulièrement le *« Centre d'Etudes des Rationnalités et des Savoirs »* de nous avoir si bien intégrés depuis ces deux dernières années.

Je tiens à remercier chaleureusement les doctorants qui ont partagé un bout de chemin avec moi et qui sont devenus des amis.

Elodie et Marie, je ne peux me rappeler cette expérience de la thèse sans que vous ne soyez à mes cotés. Vous avez été mes piliers dans les moments de doutes et de difficultés mais je me souviens surtout de nos nombreux fous rires. Elodie, *« la bienveillante »*, telle une grande sœur tu as su tempérer mon caractère parfois « fonceur », tu m'as appris la diplomatie et tu as toujours trouvé les mots. Marie, la petite sœur alias *« la flèche »*, ton soutien a été sans faille, ta disponibilité, tes encouragements et surtout ta bonne humeur, ont rendu mon quotidien surprenant et gai.

Céline, *« la rigoureuse »*, un grand merci pour toute l'aide que tu m'as apportée, mais aussi pour ton écoute et tes précieux conseils.

Raymond, *« le sage »*, complice de tous les instants, merci pour ta patience et pour cette fin de thèse partagée.

Je remercie également les autres doctorants, que j'ai cotôyé à un moment ou à un autre, pour votre soutien, votre disponibilité et votre solidarité : Emilie *« l'organisée »*, Nancy *« le bisnounours »*, Amandine *« la subtile »*, Lien *« la douceur »* et les autres Charlotte, Marie-Frédérique, Julien, Nathalie, Martine, Marie P., Adeline, Lucie…

Je souhaite sincèrement remercier les mères et les enfants qui ont participé à cette recherche, ainsi que toutes les structures, que je ne peux pas citer nommément, qui m'ont fait confiance. Merci à madame Grenier pour son soutien dès le début de cette recherche.

Merci à mes amis : Mylou pour ta confiance, tes encouragements et tes relectures ; Vanina, ma traductrice officielle, toujours présente, Tif et Laura pour votre soutien et votre amitié, Andy qui fait que rien ne change jamais entre nous, Arnaud, Klem et Pauline, John… J'ai également une grande pensée pour les bénévoles de l'association Enfance Majuscule pour leur compréhension et leur soutien.

Evidemment, c'est avec émotion que j'associe ma famille à ce travail de thèse mais plus largement à mon parcours.

Ma petite maman, je te remercie pour tout ce que tu m'as apporté, tu as toujours été un exemple pour moi, ton courage, ta persévérance et ta force m'ont montré la voie à suivre. Tu as vécu cette thèse avec moi, mais plus encore tu as été la première à croire en moi, même lors de mes échecs ou de difficultés qui me paraissaient insurmontables. Tu m'as poussé à me dépasser et à rebondir et j'en suis là grâce à toi. Merci maman.

Mon Papa, merci pour ta patience, ta confiance et ton soutien en toutes circonstances.

Ju, mon frère, tu as toujours été présent pour moi. Merci d'être là, d'être toi et de toujours autant t'amuser à me faire tourner en bourrique comme lorsque nous étions enfants. Merci aussi à Sev.

Je tiens également à remercier ma belle-famille pour leur intérêt pour mon travail et pour leurs encouragements inestimables.

Enfin (le meilleur pour la fin), je souhaite remercier très sincèrement Rémi, mon conjoint, mon pilier, sans qui ce travail n'aurait pu voir le jour. Tu as été mon co-équipier dans cette aventure que représente la thèse, tu m'as fait confiance dans mon choix de la réaliser et tu m'as soutenue durant ces quatre années (et même bien avant) et supportée (dans tous les sens du terme). Tu m'as toujours suivie dans tous mes combats et malgré les difficultés tu as toujours été présent. Merci pour tout ce que tu m'as apporté, pour tes relectures et tes conseils avisés et pour ta grande patience. Finalement, merci d'avoir été là pour le meilleur et pour le pire de la thèse et de continuer à vouloir le meilleur pour nous. Merci !

« Quand Papa il s'énerve, il prend sa voix d'ogre »
Fille, 9 ans.

« J'ai peur que Maman elle retourne habiter avec mon beau-père »
Garçon, 11 ans.

« Moi quand je serai grand, je serais inventeur,
comme ça j'inventerais un robot qui cachera les bouteilles d'alcool de Papa »
Garçon, 7 ans.

« - La poupée de ton Papa est tombée, tu pourrais peut être la remettre debout.
- Non, on peut la laisser comme ça, comme ça on dit qu'il est mort »
Garçon, 6 ans.

« L'enfant c'est tout, il est l'avenir, il est l'espoir,
il vaut mieux que nous dans son innocence »
Jules Claretie
La libre parole (1868)

« Un homme n'est jamais si grand
que lorsqu'il est à genoux pour aider un enfant »
Pythagore

A Rémi,

A ma mère,

A mon père,

A mon frère,

A tous ceux qui m'ont soutenue,

Aux enfants oubliés,

Résumé

L'objectif de cette recherche est d'étudier l'influence spécifique et combinée du contexte de violence conjugale sur le développement socio-affectif des enfants âgés de 5 ans et demi à 12 ans, et d'examiner leurs représentations de la violence et de leurs relations familiales. Notre étude s'appuie sur le modèle de la sécurité émotionnelle de Cummings et Davies (1994).

Dans cette perspective, notre échantillon se compose de 32 mères et de 46 enfants, 26 filles et 20 garçons, âgés de 5 ans et demi à 12 ans, vivant en contexte de violence conjugale. Les mères ont renseigné trois questionnaires qui évaluent l'intensité de la violence conjugale à l'aide du *« Conflict Tactic Scale II »* (Cyr, Fortin & Chénier, 1997), l'adaptation socio-affective de leur enfant par le questionnaire *« Children Behavior Checklist »* (Achenbach, 1991), ainsi qu'un questionnaire de renseignements généraux. Les enfants ont, quant à eux, renseigné quatre questionnaires qui permettent de saisir leurs perceptions de la violence avec le « *Children's Perception of Interparental Conflict »* (Cyr & Fortin, 2001*)*, le processus de parentification grâce au « *Parentification Questionnaire Youth »* (Fortin, 2005), les conflits de loyauté à l'aide du *« questionnaire des conflits de loyauté »* (Fortin, 2005) et les symptômes de stress post-traumatique avec le « *Trauma Symptom Checklist for Children »* (Briere, 1989). Enfin, le « *Systemic Analysis of Group Affiliation »* (Compagnone, 2009) a été utilisé avec les enfants afin de saisir leurs représentions de la cohésion et du pouvoir au sein de la famille.

Les principaux résultats mettent en évidence que la moitié des enfants présentent des problèmes extériorisés et 82,6% des problèmes intériorisés. Le degré de l'exposition à la violence de l'enfant influence ses représentations de la cohésion familiale, son sentiment de menace et de blâme, ses conflits de loyauté et la présence de certains symptômes de stress post-traumatique. Les représentations de l'enfant sur la violence et les relations familiales, telles que la parentification, le sentiment de blâme, les conflits de loyauté et les représentations de la cohésion et du pouvoir dans la famille, sont prédictives de la présence de symptômes de stress post-traumatique et de troubles de l'adaptation socio-affective. L'effet modulateur de la représentation du pouvoir et de la cohésion familiale, ainsi que les représentations de la violence et les conflits de loyauté ont été mis en évidence. Enfin, plus de la moitié des enfants de l'échantillon, en plus d'être exposés à la violence conjugale, ont aussi été directement maltraités, et les conséquences relevées sont d'autant plus majorées.

L'ensemble des résultats obtenus nous permet de proposer des perspectives de recherche et des pistes d'intervention auprès des enfants exposés à la violence conjugale.

Mots-clés : Enfant - Violence conjugale – Adaptation socio-affective – Symptômes de stress post-traumatique – Représentations.

Abstract

The aim of this research is to study the influence of specific and combined context of domestic violence on socio-emotional development of children aged between 5 and a half to 12 and to consider their representations of violence and their family relationships. Our study is based on the model of emotional security Cummings and Davies (1994).

With this in mind, our sample consists of 32 mothers and 46 children, 26 girls and 20 boys, aged 5 and a half to 12, living in a context of domestic violence. The mothers have filled in three questionnaires assessing first, the intensity of domestic violence using the *« Conflict Tactic Scale II »* (Cyr, Fortin & Chénier, 1997), the socio-emotional adaptation of their children with the questionnaire *« Children Behavior Checklist » (*Achenbach, 1991) and then, a general information questionnaire. As for the children, they have filled in four questionnaires that allow to understand their perceptions of violence with *« Children's Perception of Interparental Conflict »* (Cyr & Fortin, 2001), the process of parentification through the *« Parentification Questionnaire Youth »* (Fortin 2001), loyalty conflicts with the *« loyalty conflicts questionnaire »* (Fortin, 2005) and post-traumatic stress symptoms with *« Trauma Symptom Checklist for Children »* (Briere, 1989). Finally, the *« Systemic Analysis of Group Affiliation »* (Compagnone, 2009) has been used with the children to understand their representations of cohesion and power within their families.

The main results show that half of the children have externalizing problems and 82.6% internalizing problems. The degree of exposure to child abuse influences his representations of family cohesion, his feeling of threat and blames, his loyalty conflicts and the presence of certain symptoms of PTSD. The children's representations of violence and family relationships, such as parentification, the feeling of blame, loyalty conflicts and the representations of cohesion and power in the family, are predictive of symptoms of post-traumatic stress disorders and social-emotional adjustment. The modulating effect of the representation of power and family cohesion, as well as depictions of violence and conflicts of loyalty have been highlighted. Finally, more than half of the children in this sample, have been exposed to domestic violence but also to direct abuse, that's why the consequences underlined are all the more important.

All these results allow us to propose research perspectives and methods of interventions to children exposed to domestic violence

Keywords : Children - Domestic violence - Social-emotional adjustment - Post-traumatic stress disorders - Representations.

Sommaire

Introduction 1

PREMIERE PARTIE : ETAT DE LA QUESTION 5

CHAPITRE 1 : LA VIOLENCE CONJUGALE 6

1.1. Contexte d'émergence 7

1.2. Le cycle de la violence conjugale 9

1.3. Les formes de violences 10

1.4. Données chiffrées concernant la violence conjugale 12

1.5. Le cadre politique et juridique 13

1.5.1. L'évolution de la loi : la prise en considération de la violence conjugale 14

1.5.2. Le positionnement des pouvoirs publics 15

1.5.3. Evolution des campagnes de sensibilisation : pour une meilleure connaissance de la violence conjugale 17

1.5.4. La question de l'autorité parentale 19

1.6. Les conséquences de la violence conjugale sur les victimes 21

1.6.1. Les conséquences physiques 22

1.6.2. Les conséquences psychologiques 23

1.7. Portrait des victimes et auteurs de violence conjugale 24

1.7.1. Le conjoint violent 24

1.7.2. Le conjoint victime de violence 26

1.7.3. La résilience pour sortir de l'emprise 27

1.8. Les interventions auprès des victimes et des auteurs de violence conjugale 28

1.8.1. Les prises en charge des femmes victimes de violence conjugale 28

1.8.2. Les prises en charge pour les auteurs de violence conjugale 29

Synthèse 30

CHAPITRE 2 : LE DEVELOPPEMENT DES ENFANTS EXPOSES A LA VIOLENCE CONJUGALE 32

2.1. L'exposition à la violence conjugale, quelle réalité ? 32

2.1.1. Le concept d'enfant exposé à la violence conjugale 32

2.1.2. Ampleur du phénomène 34

2.1.3. Le positionnement des pouvoirs publics et des institutions 35

2.1.4. La place des enfants exposés à la violence conjugale 37

2.2. Etat des lieux de 20 ans de publications sur le développement de l'enfant exposé à la violence conjugale 39
2.2.1. Recensement des recherches 40
2.2.2. Analyse critique des travaux empiriques 40
2.2.2.1. Origine géographique des travaux 40
2.2.2.2. Caractéristiques des enfants étudiés 41
2.2.2.3. Caractéristiques du parent interrogé 43
2.2.2.4. Méthodes de recueil des données utilisées 44
2.2.2.4.1. Mode de recrutement des participants 44
2.2.2.4.2. Méthodes d'évaluation 44
2.2.2.4.3. Méthodologie comparative 46
2.2.3. Secteurs de développement analysés et résultats principaux 47
2.2.3.1. L'adaptation intériorisée et extériorisée 47
2.2.3.2. Les symptômes de stress post-traumatique 48
2.2.3.3. L'attachement et la qualité de la relation parents-enfant 49
2.2.3.4. La perception du conflit, de la menace et le sentiment de blâme 50
2.2.3.5. La parentification 51
2.2.3.6. L'estime de soi et le soutien social 51
2.2.3.7. La régulation émotionnelle 52
2.2.4. Caractéristiques personnelles des enfants et développement socio-affectif 52
2.3. Les interventions auprès des enfants exposés à la violence conjugale 55
2.4. Les modèles explicatifs du développement socio-affectif de l'enfant 56
2.3.1. La théorie de l'apprentissage social 56
2.3.2. La théorie systémique de la famille 57
2.3.3. Le modèle du dysfonctionnement familial 59
2.3.4. Le point de vue de l'enfant 59
2.3.5. Le modèle de la sécurité émotionnelle 61
Synthèse 63
CHAPITRE 3 : VIOLENCE CONJUGALE, VIOLENCE PARENTALE ET PARENTALITE 65
3.1. Violence conjugale et parentalité 65
3.1.1. Qu'est-ce que la parentalité ? 65
3.1.1.1. Contexte d'émergence du concept 65

3.1.1.2. Définition de la parentalité 66
3.1.1.3. Les dimensions de la parentalité 67
3.1.2. Violence conjugale et paternité 68
3.1.2.1. Le point de vue des mères sur l'exercice de la parentalité des pères 69
3.1.2.2. Le point de vue des pères sur la relation père-enfant 69
3.1.2.3. Le point de vue des enfants sur la relation père-enfant 70
3.1.3. Violence conjugale et maternité 70
3.1.3.1. Point de vue des mères sur l'exercice de leur parentalité 70
3.1.3.2. Point de vue des enfants sur la relation mère-enfant 72
3.1.4. Violence conjugale et autorité parentale 73
3.1.5. Le soutien social en contexte de violence conjugale 75
3.2. Violence conjugale et violence parentale 76
3.2.1. Violence et maltraitance 76
3.2.2. La polyvictimisation des enfants vulnérables 79
3.2.3. Les contextes des situations de concomitance 81
3.2.3.1. Le phénomène de concomitance entre la violence conjugale et la maltraitance 81
3.2.3.2. Prévalence de ce double phénomène 82
3.2.3.3. Les manifestations de la concomitance de la violence conjugale et de la maltraitance 83
3.2.4. Les relations parents-enfant dans un contexte de maltraitance 85
3.2.4.1. Les enjeux des épisodes violents 85
3.2.4.2. Les logiques maltraitantes 88
3.2.4.3. Les facteurs de risques 89
3.2.4.3.1. Au niveau familial et environnemental 89
3.2.1.3.2. Au niveau intra-individuel 90
3.2.4.4. Les facteurs de protection 91
3.2.4.4.1. Au niveau familial et environnemental 91
3.2.4.4.2. Au niveau intra-individuel 92
Synthèse 92
CHAPITRE 4 : PROBLEMATIQUE 94
DEUXIEME PARTIE : PARTIE EMPIRIQUE 106
CHAPITRE 5 : METHODOLOGIE DE LA RECHERCHE 107

5.1. Les variables 107
5.1.1. Variable explicative : le degré d'exposition à la violence conjugale 107
5.1.2. Variable médiatrice : les représentations de la violence et des relations familiales de l'enfant 107
5.1.3. Variable à expliquer : le développement socio-affectif de l'enfant 108
5.1.4. Les variables invoquées 109
5.2. Population 110
5.2.1. Les critères d'inclusion des familles dans l'échantillon 111
5.2.2. Procédure et mode de recrutement des familles 111
5.3. Description des techniques de recueil et d'analyse de données 114
5.3.1. Mesure de la variable explicative 114
5.3.1.1. Fiche de renseignements généraux 114
5.3.1.2. Le Conflict Tactic Scale (CTS-II) 114
5.3.1.3. L'échelle des caractéristiques du conflit du Children's Perception of Interparental Conflict (CPIC) 117
5.3.2. Mesure de la variable médiatrice 118
5.3.2.1. Les échelles de perception de la menace et de sentiment de blâme du Children's Perception of Interparental Conflict (CPIC) 118
5.3.2.2. Parentification Questionnaire Youth (PQ-Y) 120
5.3.2.3. Le questionnaire des conflits de loyauté 120
5.3.2.4. Le Systemic Analysis of Group Affiliation (SAGA) 121
5.3.3. Mesure de la variable à expliquer 123
5.3.3.1. Le Child Behavior Checklist (CBCL) 123
5.3.3.2. Le Trauma Symptom Checklist for Children (TSCC) 125
Synthèse des variables et des outils de recueil des données 128
5.4. Hypothèses opérationnelles 129
5.4.1. Lien entre degré d'exposition à la violence conjugale et développement socio-affectif de l'enfant 129
5.4.2. Lien entre degré d'exposition à la violence conjugale et les représentations de la violence et des relations familiales de l'enfant 130
5.4.3. Lien entre les représentations de la violence et des relations familiales de l'enfant et son développement socio-affectif 130
5.4.4. Effet médiateur des représentations de la violence et des relations familiales 130
CHAPITRE 6 : PRESENTATION ET ANALYSE DES RESULTATS 132

6.1. Profil de notre échantillon d'étude 132
6.1.1. Les caractéristiques socio-démographiques des enfants 132
6.1.1.1 Sexe et âge des enfants 133
6.1.1.2. Appartenance à une fratrie 133
6.1.1.3. Rang des enfants dans la fratrie 134
6.1.2. Les caractéristiques socio-démographiques des parents 134
6.1.2.1. Age des mères et des pères 135
6.1.2.2. Niveau d'étude des parents 136
6.1.2.3. Catégorie socio-professionnelle des parents 136
6.1.2.4. Nationalités des parents 137
6.1.2.5. Situation conjugale des mères et durée de la relation 139
6.1.2.6. Temps de séparation du couple conjugal 139
6.1.2.7. Antécédents de violence chez les mères victimes 140
6.1.3. Les caractéristiques liées au contexte de violence conjugale pour l'enfant 140
6.1.3.1. Droits de garde et mesures pour les enfants rencontrés 140
6.1.3.2. Enfants maltraités 141
6.2. Le contexte de violence conjugale et le degré d'exposition de l'enfant 142
6.2.1. Fréquence et forme des violences conjugales 142
6.2.2. Durée de l'exposition à la violence conjugale 147
6.2.3. La fréquence du conflit 147
6.2.4. L'intensité du conflit 148
6.2.5. La résolution du conflit 148
6.3. Les représentations et le point de vue de l'enfant sur les violences 149
6.3.1. La perception de la menace de l'enfant 149
6.3.2. Le blâme du point de vue de l'enfant 150
6.3.3. La parentification de l'enfant 151
6.3.4. Les conflits de loyauté chez les enfants 153
6.3.5. La cohésion familiale du point de vue de l'enfant 154
6.3.6. La hiérarchie dans la famille du point de vue de l'enfant 160
6.4. Profil socio-affectif des enfants 163
6.4.1. L'adaptation socio-affective 163
6.4.2. Les symptômes de stress post-traumatique 167

6.5. Statistiques inférentielles 169
6.5.1. Lien entre l'exposition à la violence conjugale et le développement socio-affectif de l'enfant 170
6.5.1.1. Le degré d'exposition à la violence conjugale selon la mère 170
6.5.1.1.1. Fréquence des violences 170
6.5.1.1.2. Apparition des violences dans la vie de l'enfant 171
6.5.1.2. Les caractéristiques du conflit conjugal selon l'enfant 171
6.5.1.3. Synthèse des résultats entre le degré d'exposition à la violence conjugale et le développement socio-affectif de l'enfant 172
6.5.2. Lien entre le degré d'exposition à la violence conjugale et les représentations de la violence et des relations familiales de l'enfant 173
6.5.2.1. Les agressions psychologiques et les représentations des relations familiales 173
6.5.2.2. Les violences physiques et les représentations de la violence 174
6.5.2.3. Les violences physiques et les représentations des relations familiales 174
6.5.2.4. La fréquence de l'exposition à la violence conjugale et les représentations de la violence 176
6.5.2.5. La fréquence de l'exposition à la violence conjugale et les représentations des relations familiales 176
6.5.2.6. Les caractéristiques du conflit et les représentations de la violence 178
6.5.2.7. Les caractéristiques du conflit et les représentations des relations familiales 178
6.5.2.8. Synthèse des résultats entre le degré d'exposition à la violence conjugale et les représentations de la violence et des relations familiales 181
6.5.3. Lien entre les représentations de la violence et des relations familiales de l'enfant et son développement socio-affectif 182
6.5.3.1. Anxiété 182
6.5.3.2. Dépression 184
6.5.3.3. Colère 185
6.5.3.4. Stress post-traumatique 186
6.5.3.5. Dissociation 187
6.5.3.6. Adaptation extériorisée 188
6.5.3.7. Synthèse des résultats entre les représentations de la violence et relations familiales et le développement socio-affectif de l'enfant 189
6.5.4. Analyse de la relation entre les caractéristiques individuelles de l'enfant et ses représentations de la violence et des relations familiales 190

6.5.4.1. L'âge a-t-il une influence sur les représentations de l'enfant sur les violences et sur ses représentations familiales ? 190

6.5.4.2. Le sexe des enfants influence-t-il les représentations de l'enfant sur les violences et sur ses représentations familiales ? 191

6.5.4.3. La maltraitance des enfants influence-t-elle les représentations de l'enfant sur les violences et sur les relations familiales ? 191

6.5.4.4. Le contact des enfants avec le père influence-t-il les représentations de l'enfant sur les violences et les relations familiales ? 192

6.5.4.5. Synthèse des résultats entre les caractéristiques individuelles des enfants et leurs représentations de la violence et des relations familiales 192

6.5.5. Analyse de la relation entre les caractéristiques individuelles de l'enfant et son développement socio-affectif 193

6.5.5.1. L'âge influence-t-il l'adaptation socio-affective et les symptômes de stress post-traumatiques de l'enfant ? 193

6.5.5.2. Le sexe influence-t-il l'adaptation socio-affective et les symptômes de stress post-traumatiques de l'enfant ? 193

6.5.5.3. La maltraitance des enfants influence-t-elle l'adaptation socio-affective et les symptômes de stress post-traumatiques de l'enfant ? 193

6.5.5.4. Le contact des enfants avec le père influence-t-il leur développement socio-affectif ? 194

6.5.5.5. Synthèse des résultats entre les caractéristiques individuelles des enfants et leur développement socio-affectif 194

6.5.6. Stratégie d'analyse des multiples liens entre variables 194

6.5.6.1. Régression hiérarchique entre la variable explicative et la variable médiatrice 195

6.5.6.2. Régression hiérarchique entre la variable médiatrice et la variable à expliquer 197

6.5.7. Effet médiateur des représentations de la violence et des relations familiales de l'enfant ? 200

6.5.8. Effet modulateur des représentations de la violence et des relations familiales de l'enfant ? 201

6.5.8.1. Lien entre la fréquence d'exposition à la violence conjugale et les symptômes de stress post-traumatique : effet modulateur de la représentation du pouvoir (hiérarchie) dans la famille 202

6.5.8.2. Lien entre la durée d'exposition à la violence conjugale et le développement socio-affectif : effet modulateur de la représentation de la cohésion mère-enfant 204

6.5.8.3. Lien entre les caractéristiques du conflit perçues par l'enfant et les symptômes de stress post-traumatique : effet modulateur des représentations de la violence 205

6.5.8.4. Lien entre les caractéristiques du conflit perçues par l'enfant et les symptômes de stress post-traumatique : effet modulateur des conflits de loyauté 206
6.6. Le *SAGA* : focalisation sur le cas d'une fratrie 207
6.6.1. Le choix des figurines 207
6.6.2. La situation typique 208
6.6.2.1. La cohésion familiale 208
6.6.2.2. La représentation du pouvoir dans la famille 209
6.6.3. La situation conflictuelle 210
6.6.3.1. La cohésion familiale 210
6.6.3.2. La représentation du pouvoir dans la famille 210
6.6.4. La situation idéale 211
6.6.4.1. La cohésion familiale 211
6.6.4.2. La représentation du pouvoir dans la famille 212
Synthèse 212
CHAPITRE 7 : DISCUSSION 214
7.1. Le développement socio-affectif des enfants exposés à la violence conjugale 214
7.1.1. L'adaptation socio-affective 214
7.1.2. Les symptômes de stress post-traumatique 216
7.2. Les caractéristiques individuelles des enfants 218
7.2.1. Le sexe des enfants 218
7.2.2. L'âge des enfants 219
7.2.3. La maltraitance des enfants 221
7.3. Le degré d'exposition à la violence conjugale 222
7.3.1. Le degré d'exposition à la violence conjugale et les représentations de la violence et des relations familiales de l'enfant 223
7.3.1.1. L'exposition à la violence conjugale selon la mère 223
7.3.1.2. L'exposition à la violence conjugale selon l'enfant 224
7.3.2. Le degré d'exposition à la violence conjugale et le développement socio-affectif 225
7.3.2.1. L'exposition à la violence conjugale selon la mère 226
7.3.2.2. L'exposition à la violence conjugale selon l'enfant 226
7.4. Les représentations de la violence et des relations familiales des enfants 227

7.4.1. Les représentations de la violence et le développement socio-affectif de l'enfant 227
7.4.2. Les représentations des relations familiales et le développement socio-affectif de l'enfant 229
7.4.2.1. La parentification 229
7.4.2.2. Les conflits de loyauté 230
7.4.2.3. La représentation de la cohésion père-mère en situation typique 230
7.4.2.4. La représentation de la cohésion père-enfant en situation typique 231
7.4.2.5. Le pouvoir de la mère en situation conflictuelle 232
7.4.3. Les effets modérateurs des représentations de la violence et des relations familiales 232
CHAPITRE 8 : CONCLUSION GENERALE 235
Références bibliographiques 242
Index des auteurs 270
Index des Figures 278
Index des Tableaux 279

Introduction

Longtemps ignorée des préoccupations sociales, politiques et scientifiques, la problématique de la violence conjugale mais davantage encore celle du développement des enfants qui y sont confrontés, restaient une affaire d'ordre privé. Les violences faites aux femmes, décrétées Grande Cause Nationale en 2010, en France, frappent par leur ampleur et leur caractère multiforme, l'opinion et les pouvoirs publics. Depuis, la problématique de la violence conjugale commence à entrer dans le champ des sciences humaines et sociales qui tentent d'en cerner les contours et les réalités complexes qui dépassent à présent celles du couple. Dans notre pays, pour la première fois, des données concernant les enfants exposés et victimes de violence conjugale apparaissent dans les médias. Selon le journal *Le Monde* du 24 novembre 2014, La Fédération Nationale Solidarité Femmes[1] rapporte avoir reçu plus de 24000 appels relatifs à des violences conjugales et relève une augmentation de 30% des appels téléphoniques au 3919[2] en 2013. *« Selon le rapport du 3919, au moins 12 % des femmes ayant appelé le numéro d'urgence ont des enfants subissant des maltraitances directes. Le rapport 2013 de Solidarité Femmes montre en effet que plus de 80 % des femmes maltraitées ont au moins un enfant ».* Ces données apportent une estimation du nombre d'enfants exposés à la violence dans le couple, qui ne concerne pas qu'une tranche marginale d'enfants et dont leur développement nécessite une attention particulière, en raison des expériences douloureuses qu'ils subissent.

En Amérique du Nord, l'adaptation des enfants exposés à la violence conjugale constitue un objet d'étude à part entière depuis plus de trente ans. L'exposition à la violence conjugale est au Canada la forme la plus répandue de violence psychologique envers les enfants, puisqu'elle affecte 58% des enfants (Trocmé, MacLaurin, Fallon & al., 2001). D'ailleurs, au Québec, le gouvernement a entériné, en 2006, dans le cadre de sa loi sur la protection de la jeunesse, l'exposition à la violence conjugale comme une catégorie de maltraitance psychologique (article 38c). Il considère ainsi que cette exposition comporte un préjudice pour l'enfant et que la maltraitance a lieu notamment si les parents ne prennent aucune disposition pour mettre fin à cette situation. Ainsi, dans certains pays (Canada, Australie, Québec) un enfant

[1] La Fédération Nationale Solidarité Femmes est un réseau regroupant des associations féministes luttant contre les violences faites aux femmes, principalement celles s'exerçant dans le couple et la famille.
[2] Le 3919-Violences femmes info, est un numéro d'écoute, d'information et d'orientation pour les femmes victimes de violence ainsi que les personnes qui en sont témoins.

exposé est reconnu comme maltraité puisque les parents ne sont pas en mesure d'assurer les besoins primaires, notamment la sécurité physique, de l'enfant. Cette reconnaissance de l'enfant exposé résulte directement de nombreuses études réalisées Outre-Atlantique indiquant les effets délétères de la violence conjugale sur son adaptation (Fortin, 2005 ; Grych, Jouriles, Swank, McDonald & Norwood, 2000 ; Hunter & Graham-Bermann, 2013). Les enfants exposés aux violences au sein du couple manifestent plus de difficultés que ceux qui n'y sont pas confrontés. Il semble également que la situation de violence conjugale constitue une expérience douloureuse et traumatique pour les enfants qui la vivent et la subissent. Ce contexte particulier, évoluant au sein de la sphère familiale, implique de s'intéresser à ce qui se déroule dans l'intimité du couple, au sein du « huit-clos » familial (Savard & Zaouche Gaudron, 2011). Au regard des faits de violences conjugales à l'encontre des femmes (et des hommes dans une plus faible proportion[3]), les conséquences tant physiques que psychologiques sont massives, à la fois sur les mères victimes, mais également sur les enfants (Giles-Sims, 1983 ; Laroche, 2005). La violence conjugale affecte d'autant plus les enfants, notamment les plus jeunes, qui ne sont pas en capacité de l'arrêter et de se protéger. Ils subissent directement la violence sans pouvoir s'y soustraire. De ce fait, les enfants les plus jeunes sont les plus menacés dans leur sécurité affective (Lehmann, 1997).

Le contexte familial est particulièrement important à analyser. En effet, les études s'accordent à dire que dans un tel contexte, la qualité de la relation entre la mère et l'enfant agirait comme un facteur de protection dans le développement de l'enfant (De la Sablonnière & Fortin, 2010 ; Savard & Zaouche Gaudron, 2014). En revanche, la parentalité des auteurs de violence reste peu appréhendée (Holden, Barker, Appel & Hazelwood, 2010).

Par ailleurs, les travaux tendent de plus en plus à expliquer le développement socio-affectif de l'enfant en cherchant à examiner le point de vue de l'enfant sur la situation de violence conjugale (Doucet & Fortin, 2014 ; Fortin, 2005). Ainsi, la violence conjugale n'aurait pas un effet direct sur l'adaptation de l'enfant mais dépendrait des évaluations et des interprétations de l'enfant vis-à-vis de la violence (Grych & Fincham, 1990). L'enfant est donc davantage sollicité dans les études afin de saisir son propre point de vue.

C'est ainsi que nous posons les interrogations suivantes : comment se développe, au plan socio-affectif, l'enfant qui grandit en contexte de violence conjugale ? Quels processus

[3] Selon les sources, la proportion d'hommes victimes de violence conjugale par rapport aux femmes serait de 26% (Ministère du Droit des Femmes, 2014) ou de 2% (Fédération Nationale Solidarité Femme, à partir des appels au 3919).

psychologiques vont influencer l'adaptation de l'enfant ? Quels facteurs individuels et familiaux sont les plus fortement corrélés à l'adaptation socio-affective et aux symptômes de stress post-traumatique ? Quelles caractéristiques du contexte violent vont être les plus néfastes pour le développement socio-affectif de l'enfant ?

Afin d'étudier le développement socio-affectif de l'enfant, nous nous inscrivons dans l'approche de la sécurité émotionnelle (Cummings & Davies, 1994), postulant que l'adaptation de l'enfant dépend de l'interaction entre plusieurs facteurs liés à l'enfant et à ses parents. En effet, nous considérons que le développement d'un individu ne peut être compris que dans ses interactions avec son environnement. Ainsi, l'objectif de ce travail de thèse est d'examiner l'influence spécifique et combinée du contexte de violence conjugale et des représentations de l'enfant concernant la violence et les relations familiales sur le développement socio-affectif des enfants âgés de 5 ans et demi à 12 ans. Nous adopterons un angle novateur dans le domaine du développement socio-affectif en considérant à la fois l'adaptation de l'enfant et les symptômes de stress post-traumatique. Cette recherche a aussi pour but d'examiner si certaines caractéristiques individuelles et ou familiales peuvent être appréciées en tant que facteurs de risque ou de protection dans le développement socio-affectif de l'enfant.

Visant à approfondir et à éclairer notre questionnement général, ce travail s'articule autour de deux grandes parties.

La première partie est consacrée à l'état de la question et se divise en quatre chapitres. Le premier chapitre présente le contexte de violence conjugale. Les différentes dimensions de ce phénomène sont abordées, à travers des définitions, le cycle de la violence et les formes prises par celle-ci, indispensables à sa compréhension. Ensuite, des données chiffrées et le contexte politique et juridique de la violence conjugale sont explicités. Nous évoquons également les conséquences de la violence conjugale, ainsi que les caractéristiques concernant les auteurs et les victimes. Enfin, les interventions et dispositifs existants auprès des femmes victimes et des auteurs de violence sont présentés.

Dans le deuxième chapitre, nous abordons le développement des enfants exposés à la violence conjugale. Après une présentation de cette notion, nous réalisons un état des lieux des publications sur le développement de l'enfant exposé à la violence conjugale. Nous développons, par la suite, les interventions spécifiques réalisées pour les enfants exposés. Enfin, nous ancrons la problématique des enfants exposés à la violence conjugale dans les modèles explicatifs du développement de l'enfant, en terminant sur l'approche de la sécurité émotionnelle (Cummings & Davies, 1994).

Le troisième chapitre renvoie aux réalités recoupant la violence conjugale, la violence parentale et la parentalité. Ainsi, nous nous focalisons sur la parentalité en contexte de violence conjugale, puis sur la concomitance entre la violence dans le couple et la violence envers les enfants.

A partir de cet état de la question, nous exposons, dans un quatrième chapitre, la problématique qui guide notre démarche, ainsi que notre hypothèse générale de recherche.

La seconde partie, dédiée à la méthodologie et aux résultats de notre recherche, est composée de trois chapitres. Dans le premier est présentée la méthodologie utilisée, à travers les variables employées, la population et le descriptif des techniques de recueil de données. Le deuxième chapitre détaille les résultats descriptifs et inférentiels obtenus en fonction des variables étudiées. Enfin, le dernier chapitre propose une discussion de nos résultats au regard des éléments théoriques et conclusions issues de différentes recherches.

Dans une conclusion générale, nous soulignons les apports de notre travail, ses limites et les perspectives qui en découlent.

PREMIERE PARTIE :

ETAT DE LA QUESTION

CHAPITRE 1 :
LA VIOLENCE CONJUGALE

La violence conjugale est un phénomène qui, loin d'être nouveau, commence à être pris en compte par les pouvoirs publics et dont l'ampleur inquiète et questionne. En déclarant les violences faites aux femmes Grande Cause Nationale en 2010, le gouvernement a particulièrement mis sur le devant de la scène, la violence conjugale. Cette prise de conscience a été impulsée par plusieurs enquêtes et rapports sur le sujet (Henrion, 2001 ; Jaspard, 2003 ; Thomas, Telmon, Allery, Pawels & Rougé, 2000), alertant sur l'étendue du problème. Progressivement, le secret du huis clos familial se lève et laisse place à davantage de prévention et de prise en charge des victimes de la violence conjugale. Malgré l'évolution constante de la reconnaissance des victimes de la violence au sein du couple, l'attention portée par les pouvoirs publics a été tardive. En France, une femme meurt environ tous les trois jours de violence conjugale (4ème plan interministériel de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes, 2014-2016 ; Ministère des Droits des Femmes, 2014). Les principales victimes de la violence conjugale sont les femmes, environ 90% (Riou, Rinfret-Raynor & Cantin, 2003) néanmoins, il existe aussi des hommes victimes, soit 10%, mais ce chiffre pourrait être sous-estimé, compte tenu du tabou déjà existant sur la violence conjugale, et du fait qu'un homme soit victime de la violence de sa conjointe. D'ailleurs, les dernières données chiffrées du Ministère des Droits des femmes (2014) précisent que 26% des hommes seraient victimes de violence conjugale contre 74% des femmes sur la période de 2010 à 2012. De ce fait, la visibilité des hommes victimes de violence au sein du couple est complexe à appréhender car très peu portent plainte ou demandent de l'aide, et la méthodologie employée pour recueillir ces données reste opaque. Le fléau de la violence conjugale touche à la fois les femmes mais également les hommes et dans ce chapitre, la notion de victime n'inclura pas l'enfant qui sera l'objet, en partie, du deuxième chapitre. Aussi, il faut noter que le terme de violence conjugale est volontairement au singulier, dans la mesure où nous considérons qu'il n'y a qu'une violence, qui peut prendre plusieurs formes.

Afin de saisir l'ampleur du problème de la violence conjugale, ce chapitre s'attachera à définir la violence conjugale ainsi que le cycle qui ponctue son fonctionnement, les formes de violence et les statistiques concernant la violence conjugale. Nous préciserons ensuite le cadre politique et juridique de ce phénomène et les conséquences de la violence conjugale pour les victimes seront évoquées. Enfin, nous tenterons de dresser les profils à la fois des victimes et

des agresseurs afin de comprendre la dynamique des individus formant le couple, puis nous développerons les prises en charge qui existent pour chacun d'eux.

1.1. Contexte d'émergence

L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) s'est attachée à donner une définition de ce qu'est la violence. Il s'agit de *« l'usage délibéré ou la menace d'usage délibéré de la force physique ou de la puissance contre soi-même, contre une autre personne ou contre un groupe ou une communauté qui entraîne ou risque fort d'entraîner un traumatisme, un dommage moral, un mal développement ou une carence »* (OMS, 2002, 3). La violence constitue alors un acte volontaire de la part d'une personne sur une autre personne dans le but de la blesser, de donner à voir sa force et d'obtenir un certain contrôle sur elle (Amnesty International, 2006). La violence conjugale s'inscrit dans ce cadre de domination au sein d'une relation de couple. Henrion (2001, 7), dans son rapport au Ministère de la Santé, a admis que *« la violence au sein du couple est un processus évolutif au cours duquel un partenaire exerce, dans le cadre d'une relation privilégiée, une domination qui s'exprime par des agressions physiques, psychologiques, sexuelles, économiques ou spirituelles »*. Il convient également de préciser que le conflit conjugal et la violence conjugale concernent deux réalités distinctes. Effectivement, le conflit s'inscrit dans un mode relationnel basé sur de la réciprocité entre les deux partenaires, malgré des disputes ou des scènes de ménages, chacun est en capacité de s'opposer à l'autre (Brown & Jaspard, 2004). La violence conjugale, quant à elle, se caractérise par le fait que le même partenaire subit à chaque fois les passages à l'acte et ne peut se défendre, compte tenu de la situation d'emprise et de domination dans laquelle il est pris au piège. C'est justement l'emprise qui explique, en partie, la difficulté des victimes à quitter le conjoint violent. Ce terme renvoie à *« l'ascendant intellectuel ou moral exercé sur un individu ou un groupe ; il est à rapprocher des notions de domination, autorité, empire et influence, mais aussi de dépendance »* (Vouche & Clément-Hinger, 2009, 30). Nous développerons davantage par la suite comment cette relation d'emprise s'installe au sein du couple. Ainsi, la question de la domination, principalement masculine, reste présente dans la problématique de la violence conjugale.

Tout d'abord dénoncée par les mouvements féministes au début des années 70, la violence conjugale, et plus largement la violence faite aux femmes, est devenue *« un concept politique transnational »* (Jaspard, 2005, 4). En effet, cette problématique s'inscrit dans les rapports sociaux de sexe, concernant à la fois la sphère privée et la sphère sociale puisque sous

la notion « violences faites aux femmes » sont considérées deux grandes catégories : la violence conjugale et les violences sexuelles (*op.cit.*). La perspective féministe s'attache à démontrer que les inégalités hommes/femmes relèvent d'une construction sociale des genres visant à attribuer des différences, afin de hiérarchiser l'importance d'un genre plutôt qu'un autre (Marzano, 2011). La violence conjugale, quelles que soient les formes prises, a pour unique but d'assouvir la domination masculine en contrôlant les femmes (Guillaumin, 1992). Ainsi, les violences faites aux femmes peuvent prendre plusieurs formes, concerner tous les milieux sociaux, toutes les cultures, des femmes de différents âge et s'exercer durant différentes périodes de vie (Arcand, Damant, Gravel & Harper, 2008). L'analyse de la violence conjugale, issue du mouvement féministe, a permis de créer des refuges pour ces « femmes battues » mais également d'interpeler les pouvoirs publics sur ce sujet. S'en est alors suivie une campagne de sensibilisation en 1989.

Les psychologues (Walker, 1979 ; Hirigoyen, 1998, 2005) et sociologues (Bourdieu, 1990 ; Welzer-Lang, 1991 ; Chetcuti & Jaspard, 2007) se sont également intéressés à cette problématique en complétant la perspective féministe, en tentant de mettre au jour le fonctionnement psychique des victimes et des agresseurs. De ce fait, deux anthropologies du masculin s'opposent. La première, plus sociologique, pense l'homme violent comme un dominant, caractéristique qui serait propre à tous les hommes (Welzer-Lang, 1991). Il s'agit davantage du rapport au genre que d'une caractéristique intra-individuelle. La seconde, quant à elle, est issue de la psychologie. Elle prend en compte l'homme violent comme un sujet en souffrance et s'attache à comprendre et faire des liens entre les passages à l'acte violent et l'estime de soi, les expériences durant la prime enfance, ses représentations… Cette approche tend à appréhender l'agresseur comme un sujet avec sa propre histoire, et non comme une caractéristique genrée du groupe masculin.

Toutefois, la notion de violence conjugale ne s'inscrit, ici, que dans le cas où les victimes sont des femmes. Or, la violence conjugale touche toutes personnes impliquées dans une relation de couple et non exclusivement les femmes. Ainsi, les femmes et les hommes peuvent être victimes de violence conjugale, au sein de couples hétérosexuels comme homosexuels (Watremez, 2012). Par conséquent, si les femmes peuvent aussi être les agresseurs dans la violence conjugale, le sexe ou l'orientation sexuelle ne seraient pas des facteurs explicatifs pertinents pour comprendre la violence conjugale.

1.2. Le cycle de la violence conjugale

L'intérêt porté à la violence conjugale a permis de mettre en évidence certaines caractéristiques du fonctionnement entre la victime et l'agresseur. Walker (1979) fut la première à modéliser le « cycle de la violence ». Il s'agit d'un ensemble d'événements et de comportements qui se succèdent entre les partenaires du couple et qui se caractérisent par leur répétition et leur recommencement. L'auteure a distingué trois phases successives dans la dynamique de la violence conjugale *« la montée en tension », « le passage à l'acte »* et *« la lune de miel »*. D'autres auteurs (Fortin, Coté, Rousseau & Dubé, 2007) ont ensuite complété ce cycle. Tout d'abord, dans *« la montée en tension »* le conjoint est tendu, au prétexte de l'incompétence de sa compagne, il a des attitudes et des paroles agressives à son encontre. Pour la victime, commence une période d'angoisse, la crainte de déplaire et de commettre des erreurs. Dans la seconde phase, celle du *« passage à l'acte »* ou de *« l'agression »*, l'objectif pour l'agresseur est de retrouver le contrôle sur sa compagne. La victime se trouve alors démunie, effrayée et craignant pour sa vie. Après l'agression vient le temps de la *« justification »,* où l'agresseur minimise son comportement, il se déresponsabilise et accable sa conjointe. La victime se sent coupable et responsable des comportements violents de son conjoint. Elle s'imagine que si elle modifie son attitude, la violence cessera. Enfin, le dernier temps de ce cycle est celui de *« la lune de miel »*, moment pour l'agresseur de faire des promesses à sa compagne, de prendre des bonnes résolutions et de tout mettre en œuvre pour obtenir son pardon. La victime entrevoit alors de l'espoir pour le changement de son conjoint. Le cycle reprend alors au début. Bien souvent, à chaque cycle, la violence augmente en intensité mais également en fréquence. Les victimes ont alors moins de répit entre chaque passage à l'acte. La violence fait partie intégrante de la vie familiale et la rythme, toutefois, les actes à l'encontre de la victime deviennent de plus en plus graves et peuvent conduire à la mort de la victime ou même, dans certains cas, de l'agresseur (Dubé, 2011). De plus, les homicides conjugaux atteignent la victime mais peuvent aussi toucher les autres membres de la famille présents. Ainsi, il n'est pas rare que face à cette violence les enfants soient aussi victimes de meurtre, au sein du foyer familial.

Le cycle de la violence permet de mieux appréhender le fonctionnement des individus constituant le couple et la dynamique dans laquelle ils sont prisonniers. Cette représentation apporte des éléments supplémentaires d'analyse sur les questions : pourquoi la victime reste-elle avec le conjoint violent ? Comment l'agresseur parvient-il à convaincre sa compagne que les passages à l'acte ne se reproduiront plus ?

1.3. Les formes de violences

Le cycle de la violence, qui évolue au fil de la vie conjugale, est également rythmé par l'apparition de plusieurs formes de violence qui s'amplifient au cours du temps. Cette violence agit pour assouvir l'emprise et le contrôle de l'agresseur sur sa victime mais ces différents moyens d'agressions apparaissent selon le contexte et selon le profil de l'agresseur (Hirigoyen, 2005).

La première forme de violence développée, la plus insidieuse et difficile à prouver, est la violence psychologique. Souvent banalisée, elle est pourtant la plus répandue. Elle intervient habituellement avant toutes autres formes de violence, elle prédispose à la violence physique. La violence psychologique se traduit par des propos ou des comportements méprisants visant à dénigrer l'autre personne, à l'humilier, avec comme objectif principal de diminuer l'estime de soi de la personne et sa confiance en elle (Souffron, 2007). Les insultes, les ordres, les menaces, le chantage ou encore les reproches injustifiés contribuent à dénier la personne. La violence psychologique s'inscrit dans une volonté d'isolement de la victime par l'agresseur, en commençant par contrôler ses fréquentations, sa manière de s'habiller puis son emploi du temps (Hirigoyen, 2005). Enfin, les menaces de meurtre ou de suicide interviennent comme l'ultime moyen de domination et de possession de l'autre pour le conjoint violent, et pour la victime c'est un long calvaire de crainte, d'angoisses et de culpabilité qui s'installe. La violence psychologique contribue à une dépossession de soi de la victime, en total asservissement à l'autre. Cependant, la violence psychologique reste complexe à identifier et à prouver. Le manque de consensus pour la définir et pour en déterminer les limites, concourt à rendre flou ce type de violence. Aussi, sa reconnaissance au niveau juridique est plus que récente (loi n° 2010-769 du 9 juillet 2010) et souvent difficile à démontrer car aucune trace physique n'apparaît.

La seconde forme de violence, qui peut découler de la première, constitue la violence physique. Hirigoyen (2005) souligne que souvent, la violence physique intervient lorsque la victime s'est montrée résistante face à la violence psychologique. Les agressions physiques veillent à favoriser la soumission de la victime, en complément de la violence psychologique. En outre, le conjoint peut affirmer sa domination. Elle se manifeste soit par de la violence indirecte comme lancer des objets ou défoncer une porte, taper dans des murs ; ou par de la violence directe à l'encontre de la victime comme bousculer, pousser, mordre, infliger des blessures, donner des coups, menacer avec une arme ou encore commettre un homicide. Lorsque la femme est enceinte, beaucoup de coups visent le ventre. La violence physique a

tendance à monter en escalade au fur et à mesure du temps, il s'agit alors de marquer le corps comme appartenant au conjoint et de déshumaniser la victime en atteignant sa féminité, son visage, ses yeux… Il arrive également que, pour chercher à assujettir davantage sa victime, l'agresseur s'en prenne aux animaux auxquels la victime est attachée. Mais les enfants peuvent aussi être utilisés contre elle. Même si elle ne subit pas directement l'attaque physique, elle en souffre encore plus. C'est pourquoi, ces victimes éprouvent de nombreuses difficultés à partir. Elles craignent des représailles pour elles et leurs enfants.

Par ailleurs, la violence sexuelle constitue une autre forme de violence. Elle est aussi très fréquemment cachée et difficile à avouer. Parce qu'elle touche à l'intégrité sexuelle de la personne, cette violence participe à sa déshumanisation, incapable de s'opposer physiquement au désir du partenaire. Cette forme de violence sexuelle dans le couple a aussi été tardive à être reconnue. Il faudra attendre 1990 pour que le viol conjugal soit reconnu par la chambre criminelle de la cour de cassation, ce qui fera jurisprudence. Il faut également noter que certaines femmes « consentent » à des relations sexuelles afin de prévenir des attaques physiques. Ce qui est admis comme violence sexuelle comprend les comportements ou propos à caractère sexuel, sans que la personne n'est donnée son consentement ou ne soit en mesure de le donner (prise de substances psychoactives, état d'ébriété …). L'obligation de nudité, les attouchements, le contact oral ou les pénétrations anales ou génitales constituent des atteintes sexuelles, tout comme le fait de refuser l'utilisation d'une méthode de protection ou de contraception. L'exploitation sexuelle, la prostitution ou encore le proxénétisme entrent également dans cette forme de violence mais posent la question du consentement libre ou forcé.

La quatrième forme de violence constitue la violence économique. Elle se caractérise par une domination financière exercée par le conjoint dans l'intention de placer la victime dans une situation de dépendance. Elle comprend le contrôle et la surveillance des activités économiques comme le contrôle des dépenses ou la privation d'argent, la limitation à la victime d'accès à une activité professionnelle ou l'obligation de remettre l'intégralité de son salaire… Il s'agit d'un chantage empêchant encore la victime de quitter le partenaire car, sans ressource, les possibilités de survivre restent difficiles.

Enfin, la dernière violence, qui peut être considérée comme une atteinte à la spiritualité, s'inscrit dans les croyances de la personne (Souffron, 2007). En effet, la violence spirituelle réside dans le fait de dénigrer les croyances religieuses de la personne, de l'empêcher de pratiquer ses propres croyances religieuses ou spirituelles ou de la contraindre à adhérer à des pratiques religieuses. Ainsi, la victime n'est plus en mesure de penser par elle-même, de faire ses choix et d'avoir la liberté de culte.

Bien souvent, une victime ne subit pas qu'un seul type de violence, plusieurs violences sont à l'œuvre afin de parvenir à avoir le total contrôle sur elle. La combinaison des diverses violences ainsi que la répétition du cycle de la violence, au sein d'une relation affective, engendrent une dynamique nocive pour tous les protagonistes, agresseurs, agressés et entourage proche.

1.4. Données chiffrées concernant la violence conjugale

Les données chiffrées concernant la violence conjugale restent discordantes, selon les sources de provenance, elles sont exagérées ou amoindries, ce qui les rend peu fiables. Effectivement, le manque de méthodologie dans le recensement des données, entre différents services, associations, police, justice, ne peut éclairer qu'une partie du problème ou le réduire. Le manque de rigueur méthodologique donne des chiffres contradictoires entre les institutions. En France, une seule enquête statistique a été menée sur la violence faite aux femmes. L'enquête nationale sur les violences envers les femmes en France (ENVEFF) a été réalisée en 2000 sous la direction de Jaspard et à la demande du service des droits des femmes du secrétariat d'Etat aux droits des femmes et à la Formation professionnelle. Grâce à une investigation pilote accomplit en 1998, cette enquête a pu voir le jour, malgré quelques réticences de la communauté scientifique à la fois concernant la méthodologie et la volonté quantitative de l'étude mais également concernant son sujet (Chetcuti & Jaspard, 2007). L'objectif de cette enquête était d'apporter une meilleure visibilité sur le nombre de femmes concernées par la violence mais aussi d'appréhender les différents types de violence rencontrés par les femmes à l'âge adulte et de connaître les différents milieux dans lesquels agit la violence. L'ENVEFF avait aussi pour visée de repérer les réactions des femmes et l'aide de laquelle elles se sont saisies. Enfin, l'examen du contexte socio-économique et les conséquences de la violence au niveau physique et psychologique ont été réalisés. D'un point de vue méthodologique, cette enquête a été menée sur un échantillon de 6970 femmes âgées entre 20 et 59 ans résidant en France. Elles ont été contactées par téléphone par des enquêtrices recrutées pour travailler sur cette problématique et qui ont été formées à cet effet. Le questionnaire, administré par téléphone, durait environ 45 minutes et a été construit de manière à ne pas induire, dès le début, les notions de « violence » et « d'agression ». Durant le premier temps avait lieu un recueil de données de renseignements généraux sur la famille, les caractéristiques socio-économiques et des éléments d'état de santé. Par la suite, les faits de violence étaient interrogés dans les différents milieux de vie de la personne. Enfin, l'accent était porté sur les agressions physiques et sexuelles ainsi que les

circonstances de celles-ci subies depuis l'âge de 18 ans. Cette enquête a permis de distinguer les violences et agressions présentes dans le couple et dans les autres cadres de vie de la femme. Parmi les résultats prégnants, cette enquête indique que 1 femme sur 10 est victime de violence conjugale et que, durant l'année de recueil des données, 50 000 viols ont été perpétrés. Au-delà de ces chiffres, l'ENVEFF met en exergue la question du secret dans toutes les formes de violence rencontrées, car beaucoup de femmes de l'échantillon contactées révélaient souvent pour la première fois les violences dont elles ont été victimes. Néanmoins, cette étude s'intéresse à toutes les formes de violence envers les femmes dans tous leurs milieux de vie et pas exclusivement au sein du couple. Enfin, l'ENVEFF souligne que dans la moitié des cas des scènes de violence, hormis sexuelles, les enfants y avaient assistées (Jaspard, 2005).

Le bulletin de l'Observatoire National de la Délinquance (2008) indique que la violence conjugale représente plus d'un quart des violences enregistrées. Il semble que les plaintes pour violence conjugale aient augmenté, traduisant une inhibition moindre des femmes victimes. Ce rapport met également en évidence une meilleure formation et sensibilisation des forces de police et de la justice, en matière de violence conjugale. Malgré la volonté positive de ce rapport, il n'en reste pas moins que le taux de plaintes reste encore faible. Le rapport du Ministère des Droits des Femmes de 2014 révèle que seulement 16 % des femmes victimes et 7% des hommes porteraient plainte.

Selon le rapport annuel (2012) de l'Observatoire National de la Délinquance et des Réponses Pénales (ONDRP), en 2011 une femme est décédée tous les trois jours victime de son partenaire ou ex-partenaire, alors qu'un homme victime décède tous les quinze jours. Ce rapport témoigne aussi du fait que 100 tentatives d'homicides ont été commises contre des femmes et 44 contre des hommes. Et dans 31% des affaires, le couple était en séparation, ce qui constitue une période particulièrement à risque. Enfin, 52 % des femmes victimes évoquent de manière plus importante les dommages psychologiques, contre 27% des hommes (ONDRP, 2011).

Face à l'étendue de ce problème, les pouvoirs publics ont impulsé différentes mesures, au fil du temps.

1.5. Le cadre politique et juridique

La prise de conscience de l'existence et de la reconnaissance de la violence conjugale a été longue. Dévoiler la violence conjugale nécessite que l'on entre dans la sphère privée de la famille et du couple, qui touche à l'intime, et qui dit intime dit aussi indicible. La difficulté de

légiférer sur ce qui relève du privé s'est atténuée devant l'obligation de venir en aide et de lever le voile sur la violence qui survient au sein du couple. C'est pourquoi, progressivement des lois sont venues combler le vide en matière de violence conjugale, qui laissait en toute impunité un conjoint disposer de son/sa partenaire.

1.5.1. L'évolution de la loi : la prise en considération de la violence conjugale

Depuis les années 1990, plusieurs textes de lois ont été ajoutés et précisés concernant la violence conjugale. Dans un premier temps, en 1990, la cour de cassation reconnait le viol entre époux, notamment lorsqu'il est accompagné de violences graves. Sa reconnaissance tardive vient du fait que nombre de juristes considéraient que dans les couples mariés le consentement était présumé, tel qu'en réfère l'article 215 du code civil, évoquant les rapports sexuels comme un devoir de cohabitation. Aussi, en 1992 (loi du 22 juillet 1992), le fait d'être conjoint de la victime de viol devient une circonstance aggravante. A partir des années 2000, la nécessité de protection des victimes de violence conjugale devient de plus en plus prégnante et s'inscrit dans la loi. La loi du 26 mai 2004 donne ainsi la possibilité au Juge aux Affaires Familiales (JAF) de statuer en urgence sur l'attribution du domicile conjugal, chez les couples mariés. Il peut également ordonner l'éloignement du conjoint violent avant que la procédure de divorce soit lancée. Par conséquent, le JAF peut intervenir alors même qu'aucune procédure n'ait été déclenchée. Les attributions de celui-ci se développent davantage en matière de violence dans le couple. De même, l'éloignement de l'auteur des violences du domicile, qu'il soit le conjoint ou le concubin, est facilité à tous les niveaux de la procédure devant les juridictions répressives (loi du 12 décembre 2005). La possibilité d'une prise en charge pour l'auteur de violence est enfin admise en 2005 (mais sans obligation pour celui-ci). Dans la continuité, la loi du 4 avril 2006 élargit la circonstance aggravante aux auteurs pacsés et ex-conjoints et à de nouvelles infractions telles que le meurtre, le viol ou les agressions sexuelles. A cela s'ajoute l'apparition de la notion de respect dans les obligations du mariage. D'autre part, le suivi socio-judiciaire avec injonction de soins aux auteurs de violences commises au sein du couple s'étend (loi du 5 mars 2007). Enfin, la loi du 9 juillet 2010 accorde la possibilité au Juge aux Affaires Familiales de délivrer des ordonnances de protection aux victimes, en urgence, dans le cas de violences exercées au sein des couples mariés, pacsés ou en concubinage, ou encore pour des personnes menacées de mariage forcé. La durée maximale de l'ordonnance est de six mois, mais peut être prolongée dans le cas où une requête de divorce ou de séparation a été engagée. Cette ordonnance prévoit des mesures provisoires en matière d'exercice de l'autorité parentale, d'attribution de la jouissance du logement conjugal et concernant les enfants exposés à la

violence conjugale. L'autorité parentale de l'auteur peut être suspendue, bien que cette décision soit rare. Toutefois, le JAF organise la mise en place des droits de visite et d'hébergement et peut faire intervenir un tiers si la situation met en danger la victime.

1.5.2. Le positionnement des pouvoirs publics

La lutte contre les violences faites aux femmes a été décrétée Grande Cause Nationale en 2010, par le premier ministre de l'époque, François Fillon. De ce positionnement politique en a découlé la loi du 9 juillet 2010 relative aux violences faites aux femmes et particulièrement à la violence conjugale et à la prise en compte progressive des enfants exposés. De plus, une journée nationale de lutte contre les violences faites aux femmes a été votée par les sénateurs, celle-ci étant le 25 novembre, c'est-à-dire la même date que la journée internationale prévue pour cette même cause. Cette récente préoccupation résulte d'un ensemble d'obligations impulsé au niveau international et européen. Ainsi, le droit international prévoit de sanctionner de manière automatique les auteurs de violence à l'encontre des femmes mais également d'agir à titre préventif. D'autre part, en 2007 l'Observatoire National de l'Enfance en Danger (ONED) et le Service du Droit des Femmes et de l'Egalité (SDFE) ont rédigé en partenariat *« un cahier de recommandations à destination des pouvoirs publics »* dont la visée était d'améliorer le repérage et la prise en charge des enfants exposés à la violence conjugale. Ce travail a alors été pris en compte par le gouvernement dans le 2ème plan triennal de lutte contre les violences faites aux femmes (2008-2010).

Fin 2013, le nouveau gouvernement a annoncé la mise en place du 4ème plan interministériel de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes pour 2014-2016, porté par la ministre des droits des femmes, Najat Vallaud-Belkacem. Ce nouveau plan se veut moins ambitieux que celui du précédent gouvernement, mais avec pour intention de mener à bien tous les objectifs qui sont énoncés. Ce plan s'articule autour de trois axes : organiser l'action publique autour d'un principe d'action partagé : aucune violence déclarée ne doit demeurer sans réponse ; protéger efficacement les victimes ; et mobiliser l'ensemble de la société. Dans l'axe 1, l'accent est porté sur la prise en charge des victimes et sur les réponses pénales envers les auteurs. Par conséquent, ce plan prévoit entre autres la création d'une plateforme téléphonique d'écoute et d'orientation au niveau national qui s'appuiera sur la plateforme déjà existante dirigée par la Fédération Nationale Solidarité Femmes (39 19). Celle-ci aura la particularité d'être accessible et gratuite, 24h/24h et 7jours/7, en se basant également sur le fonctionnement du numéro de l'enfance en danger (119). Aussi, dans cet axe est envisagé de multiplier par deux le nombre de travailleurs sociaux au sein des commissariats et des

gendarmeries. 1650 nouvelles places dans les Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS) vont être créées et de manière générale l'accès à l'hébergement d'urgence pour les victimes sera facilité. Les Préfets et Procureurs de la République auront pour mission de constituer, au niveau départemental, des réponses adaptées aux violences. Concernant l'axe 2 construit autour de la protection des victimes, l'un des points important réside dans le recours plus systématisé et plus précoce à l'ordonnance de protection pour les victimes, qui était valable durant 4 mois et qui se voit augmenté à 6 mois. De plus, l'ordonnance de protection s'adresse aussi aux enfants, dans la mesure où ils sont également des victimes, et donne lieu à une décision sur l'exercice de l'autorité parental. A ce titre, les décisions concernant l'ordonnance de protection et l'exercice de l'autorité parentale sont étroitement liés. Le JAF doit donc statuer dans ce temps-là, sur l'exercice de l'autorité parentale, la résidence des enfants, les droits de visite et d'hébergement. D'autre part, ce plan veut généraliser le téléphone portable d'alerte, qui a été testé en Seine Saint Denis, puis à Paris, chez des femmes en très grand danger, afin de prévenir les fémicides. Une autre des dispositions prioritaires, de ce 4ème plan interministériel, est d'élargir la présence des référents pour les femmes victimes de violences au sein du couple, sur tous les territoires de France. Effectivement, 74 référents existent déjà dans 55 départements mais l'objectif est d'ouvrir des postes sur les départements qui en sont dépourvus. Leur mission principale étant de tout mettre en œuvre pour l'autonomie des femmes victimes de violence conjugale, ils auront aussi en charge l'accompagnement des femmes en très grand danger bénéficiant des téléphones portables d'alerte. Le développement des stages de responsabilisation est promu de façon à apporter une réponse pédagogique aux comportements violents, notamment chez les auteurs de violence conjugale, dans une volonté de prévention de la récidive. Ces stages, en étant davantage étendus, pourront être ordonnés par les juges. Pour finir sur l'axe 2, il est prévu le soutien à la création d'espaces parents-enfants et à l'accompagnement protégé. Ces lieux permettent d'assurer une continuité des liens de l'enfant avec le parent non gardien. Dans le cas de violence conjugale, ces dispositifs demeurent garant de la protection de l'enfant ainsi que de celle de la mère. Ce plan souhaite poursuivre l'appui sur les lieux de rencontre pour pouvoir organiser les modalités d'exercice de l'autorité parentale, dans un climat sécurisant et en prévenant de nouveaux passages à l'acte violents entre les ex-conjoints. Enfin, le troisième et dernier axe de ce plan cherche à mobiliser l'ensemble de la société. Ainsi, la prévention et la formation sont les actions principales qui seront mises en œuvre. Il est question de prévenir les comportements sexistes dans différents milieux : scolaire, universitaire, sportif, du travail mais également de promouvoir, au niveau des médias et du

grand public, le droit des femmes et leur respect. L'information demeure le principal moyen employé afin de lutter contre les violences à l'encontre des femmes.

En outre, ce 4ème plan interministeriel de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes cherche a davantage étendre les actions déjà existantes à tout le territoire, en assurant la sécurité des victimes de violence conjugale et en intégrant un peu plus les enfants témoins, comme possible victimes. Aussi, les points clés de ce plan concernent la prévention et la sensibilisation du grand public.

1.5.3. Evolution des campagnes de sensibilisation : pour une meilleure connaissance de la violence conjugale

En France, la première campagne nationale de sensibilisation sur la violence à l'encontre des femmes a été lancée en 1989, par la secrétaire d'Etat chargée des Droits des Femmes, Michèle André. Cette campagne était intitulée : *« La violence conjugale est inacceptable »*. Le spot télévisé a introduit pour la première fois un numéro d'appel pour les femmes victimes de violence conjugale. Cette permanence téléphonique était assurée par la Fédération Nationale Solidarité Femme (Bing-Heng, Cherbit & Lombardi, 2000). Bien que cette campagne ait permis l'institutionnalisation de l'aide aux victimes et la création de commissions départementales d'action contre les violences faites aux femmes (Chetcuti & Jaspard, 2007), cette préoccupation n'apparaît que tardivement. Une reconnaissance publique de cette problématique va ainsi émerger du côté politique et du côté institutionnel.

Dans les années 2000, les violences faites aux femmes vont faire l'objet de nombreuses campagnes sous forme d'affiches, de spots télévisés ou encore de livrets explicatifs. En 2001, des affiches étaient présentes dans beaucoup de lieux médicaux et sociaux, elles signifiaient *« En cas de violences, brisez le silence »*. Dans le même sens, une campagne nationale a été lancée contre les violences conjugales, en 2002, *« Se taire c'est laisser faire »*. Ces deux campagnes mettent en évidence le tabou de la violence au sein du couple et tentent de sensibiliser sur la nécessité d'en parler.

La campagne de 2007 insiste un peu plus sur cette urgence de rompre le silence du huis-clos familial, *« Parlez-en avant de ne plus pouvoir le faire »*. Cette phrase laisse aussi planer la notion de mise en danger de la vie de la victime, en l'interpelant plus directement. Dans chaque nouvelle campagne, le numéro 39 19 est promu et devient de plus en plus connu et identifié du grand public. Le spot télévisé de 2009 met en scène une femme dans la vie quotidienne, avec la voix d'un homme qui commente et interprète ses faits et gestes *« cette femme rien ne lui va,*

c'est un vrai boudin », « elle fait tout pour se faire draguer, c'est une vraie traînée »… La vidéo se termine sur ces mots *« cette femme c'est la mienne »*, l'homme apparaît alors à ses côtés et c'est sur le regard plein d'angoisse et de crainte de sa femme que s'achève ce spot. Il vient rompre avec les précédents spots de sensibilisation en représentant l'ordinaire d'une femme victime de violence conjugale et le regard que le conjoint porte sur elle.

De la même manière, le spot de l'année suivante (2010) aborde la violence conjugale d'un tout autre point de vue, celui des enfants. Pour la première fois, la question des enfants exposés à la violence conjugale apparaît, mais dans une perspective de reproduction des comportements parentaux. En effet, ce clip montre deux enfants, un garçon et une fille, dans des chaussures d'adulte, certainement celles de leurs parents, en train de reproduire une scène de violence conjugale. Seuls les pieds des enfants sont filmés durant le moment du thé. Le slogan explicite cette séquence : *« Les enfants apprennent beaucoup de leurs parents y compris les violences conjugales »*. Cette tentative de sensibilisation cherche à attirer l'attention sur les enfants, qui peuvent être une raison pour une victime de quitter le conjoint violent, dans une volonté de protection de ces derniers. Cette vidéo témoigne également de la nouvelle prise en compte, de la part des pouvoirs publics, des enfants exposés à la violence au sein du couple et la reconnaissance de conséquences que celle-ci peut avoir sur eux.

Par ailleurs, la campagne de 2012 se veut plus frappante. Afin d'interpeler davantage les victimes de violence, les proches qui ont connaissance de la situation ou encore les professionnels, l'emploi du « nous » est utilisé dans le slogan. Ce spot télévisé s'inscrit dans une volonté de heurter pour faire réagir. Ainsi, le clip expose le joli visage d'Ingrid en six étapes. Tout d'abord intact puis marqué par un premier coup, puis un second, un troisième et ainsi de suite. Dans le même temps, se décline le refrain *« je t'aime », « un peu », « beaucoup », « passionnément », « à la folie »*. A la fin, le visage tuméfié de la jeune femme est vu plus largement, et l'on découvre son corps sur le charriot d'une morgue ou un médecin légiste la recouvre d'un drap. Apparaissent alors les mots *« pas du tout »*. Le clip se clôt sur le slogan *« Aujourd'hui en France une femme sur dix est victime de violences conjugales. Réagissons avant qu'il ne soit trop tard »*. Pour finir, une campagne de sensibilisation a récemment été lancée (2013) par le gouvernement. La vidéo présente plusieurs femmes, en gros plan, qui ont des ecchymoses sur le visage et qui donnent des explications sur ces marques : *« je me suis pris une porte », « je suis tombée à vélo »*. Les commentaires de la vidéo mettent en évidence la crainte pour ces femmes de se confier et signalent que toute personne peut leur venir en aide, que ce soient les professionnels ou l'entourage. Le spot télévisé s'achève sur *« Contre les violences, libérons la parole »*. Cette campagne s'inscrit dans le 4ème plan interministériel de

prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes et a pour objectif de délier la parole face aux violences et d'orienter les victimes vers les professionnels.

Aussi, à l'occasion de la journée de lutte contre les violences faites aux femmes, le 25 novembre 2006, Les Films du Poisson ont lancé une campagne, à l'initiative d'Emmanuelle Millet, à visée préventive et pédagogique. Les dix films pour en parler font appel à autant de réalisateurs qui, avec leurs regards différents mais complémentaires, tentent de faire naître une prise de conscience sur l'ampleur de ce phénomène. Avec le slogan *« En parler c'est déjà agir »*, les courts métrages adoptent des points de vue divers pour traiter de la violence conjugale, comme celui d'un fœtus dans le ventre de sa mère, un médecin légiste constatant les lésions d'une femme victime, une femme se rebellant et rendant coup pour coup à son conjoint violent, façon *matrix*, ou encore les dessins d'un enfant racontant le quotidien. En mobilisant de grands réalisateurs, cette campagne a vocation de faire réagir et d'inciter le débat (Molinier, Zaouche Gaudron & Millet, 2009).

Enfin, nous avons souhaité évoquer un vidéo clip conçu et diffusé en Guadeloupe, en juin 2013 et soutenu par le Conseil Départemental. Celui-ci présente un jeune garçon de 10 ans, Harry, que l'on voit assister à la violence entre ses parents, ensuite Harry réapparaît 20 ans plus tard, en train de battre sa femme. S'en suit le slogan : *« La violence conjugale est une maladie transmissible »*. Ici, la violence conjugale est associée à une maladie qui se transmet, c'est-à-dire le passage d'une maladie d'une personne infectée à une personne auparavant non infectée, on pense tout de suite à des maladies telles que le sida, les hépatites… Le parallèle semble maladroit voire soutient une visée déterministe. Le message véhiculé suggère l'idée qu'un enfant maltraité sera forcément un parent maltraitant, perspective fortement réductrice compte tenu de la complexité du problème. De surcroît, il ne mentionne en aucune manière les prises en charge adaptées que l'on pourrait lui apporter.

Par conséquent, les différents spots télévisés diffusés sont importants dans la connaissance et la reconnaissance que l'on porte au phénomène de la violence conjugale. L'objectif étant de sensibiliser et d'informer pour prévenir et protéger les victimes, une grande réflexion doit être menée sur la manière d'aborder cette thématique et sur les slogans « chocs » que l'on souhaite utiliser.

1.5.4. La question de l'autorité parentale

Bien qu'évoquée précédemment, l'autorité parentale et les droits de visite et d'hébergement du parent agresseur sur le ou les enfants du couple posent question. Il convient de faire un point sur la prise en compte de la violence conjugale dans la décision et l'exercice

de l'autorité parentale. Effectivement, après la séparation du couple, le Juge aux Affaires Familiales doit statuer sur la relation matérielle et l'organisation des relations avec les enfants. Le JAF est censé prendre en considération le contexte de violence conjugale en se prononçant sur l'exercice de l'autorité parentale (Durand, 2013). A ce titre, il peut prévoir que l'exercice du droit de visite ait lieu dans un point de rencontre ou avec l'assistance d'un tiers digne de confiance ou d'une personne morale qualifiée, lorsque l'intérêt de l'enfant le commande ou bien lorsque la remise de l'enfant à l'autre parent constitue un danger pour l'un deux. La séparation du couple ne conduit pas à l'arrêt de la violence conjugale, bien au contraire le moment du passage de l'enfant à l'autre parent est très souvent le lieu d'un grand déferlement de violence. La perte de contrôle de l'agresseur sur la victime, dûe à la séparation, engendre de nombreux passages à l'acte qui mettent en très grand danger la mère et l'enfant (Romito, 2011). Il a été constaté que beaucoup des homicides entre conjoints avaient lieu après une séparation. C'est pourquoi, les mères et les enfants demeurent très vulnérables durant cette période. La vigilance des modalités d'exercice de l'autorité parentale est donc très importante dans la séparation. Les JAF ont la possibilité de suspendre l'exercice de l'autorité parentale, pendant un temps, ou bien de déchoir le parent agresseur de celle-ci. Toutefois, ces mesures restent très rares. En effet, le ministère public, l'un des parents, un membre de la famille ou le tuteur de l'enfant sont en mesure de demander le retrait de l'autorité parentale. Cette mesure peut intervenir lorsque l'un ou les parents mettent manifestement en danger la sécurité, la santé ou la moralité de l'enfant, notamment dans des cas de mauvais traitements, de consommation habituelle et excessive de boissons alcooliques ou d'usage de stupéfiants ou encore par défaut de soins. Ainsi, au regard de ces critères, les enfants exposés à la violence au sein du couple peuvent être concernés mais ces enfants ne sont pas réellement perçus comme maltraités ou négligés. C'est pourquoi, les JAF préfèrent préserver l'exercice de l'autorité parentale du parent agresseur, en encadrant les droits de visite et/ou d'hébergement grâce aux espaces de rencontre parent-enfant par le biais de visites médiatisées ou de point de passage pour éviter la rencontre entre les deux parents. Pourtant, les dispositifs d'espaces de rencontres restent encore trop peu nombreux.

Dans le département de la Seine-Saint-Denis, un dispositif expérimental a été mis en place. Ce département, pilote en matière de violence conjugale, fait l'expérience de mesure d'accompagnement protégé visant à protéger la femme victime et l'enfant, lors du passage de celui-ci d'un parent à l'autre. Cette mesure concerne, pour l'année 2013, 16 femmes qui ont été victimes de violence conjugale et 31 enfants. Dans 7 des cas de mesure, l'autorité parentale est exclusive à la mère et le père bénéficie de droits de visite et, dans 9 des cas, l'autorité parentale

est conjointe et le père dispose de droits de visite et d'hébergement. Il s'agit de mettre en place un accompagnateur qui a pour mission de venir chercher l'enfant au domicile du parent gardien (souvent la mère) et de l'amener soit au domicile du père, soit dans l'espace rencontre pour des visites médiatisées et de ramener ensuite l'enfant à son domicile. Ces accompagnateurs sont des personnes expérimentées et retraitées du milieu professionnel de la justice ou du social. Elles bénéficient d'une rémunération, quoique symbolique. Cette mesure s'exerce autour d'une relation de confiance de la mère envers le tiers accompagnateur, de l'enfant et même du père. Cette mesure a plusieurs objectifs. Le premier est de protéger la mère, et le taux de réussite est à l'heure actuelle de 100%. Le second est d'établir une relation de confiance avec la mère, qui peut être soutenue si elle remarque des problèmes chez son enfant suite à la visite et dont l'accompagnateur peut en faire l'observation. Ce dispositif permet d'éviter le problème des fausses allégations, souvent rencontrées dans ce contexte. Ensuite, l'un des objectifs est d'installer une relation de confiance avec l'enfant qui pourra se confier à l'accompagnateur, sur son vécu, ses craintes, des violences à son égard… Enfin, cette mesure se veut également protectrice pour le père car les passages à l'acte sont évités. Néanmoins, il faut noter que les pères ont des difficultés à s'investir dans la durée dans cette mesure. Cette mesure d'accompagnement protégé, bien qu'expérimentale, peut être un élément d'appui et d'exemple, dans la prévention de nouveaux passages à l'acte chez les ex-conjoints, mais également d'homicides et d'instrumentalisation de l'enfant et de menace sur lui.

Plusieurs dispositifs, lois, mesures découlent du problème de santé publique dont il est question, compte tenu des nombreuses conséquences de la violence conjugale.

1.6. Les conséquences de la violence conjugale sur les victimes

Plusieurs études ont démontré que les victimes de violence conjugale ont, de manière générale, un moins bon état de santé que d'autres femmes (Henrion, 2001 ; Hotch, Grunfeld, Mackay & Cowan, 1995 ; Thomas & al., 2000). Les blessures physiques sont les plus visibles mais elles sont souvent liées à une détresse psychologique. Dans un livre de nature autobiographique (Cartel, Richard & Rousset, 2012), trois femmes entrecroisent leurs histoires et il ressort chez chacune d'elle, une grande fatigue générale, qu'elles ont du mal à expliquer au début. Pour beaucoup d'entre elles, l'épuisement moral a un impact sur leur corps. *« Mes défenses immunitaires semblent être au plus bas, on me découvre des cellules anormales, considérées comme étant à un stade précancéreux. Il me faut donc subir deux interventions, la deuxième sous anesthésie générale car la première n'a pas marché. Ce n'est pas là mon seul*

ennui puisque très tôt, très tôt, j'apprends que je suis ménopausée. Je suis mère de quatre filles et ne comptais de toute façon plus avoir d'enfants, la nature est donc bien faite. Pourtant, je ne peux m'empêcher de penser que cette réaction du corps est en lien avec ma féminité » (Cartel, Richard & Rousset, 2012, 124).

1.6.1. Les conséquences physiques

La violence conjugale peut être physique, le corps est attaqué mais même lorsque la violence est psychologique, le corps en vient à parler. C'est pourquoi, les conséquences physiques ont une ampleur importante. Tout d'abord, selon l'Organisation mondiale de la Santé (2002), les femmes victimes de violence conjugale perdraient une à quatre années de vie en bonne santé, et la prise en charge de ces femmes coûterait deux fois et demie plus chère à la société que celles des autres femmes. La violence conjugale est donc un problème de santé publique. Les premières conséquences physiques observées sont les lésions traumatiques. Souvent d'âge différent et de natures très variées, elles représentent les ecchymoses, les hématomes, les contusions, les brûlures, les morsures, les traces de strangulation ou encore les fractures. Dans l'étude de Hotch et al. (1995), menée dans un service d'urgence, la majorité des lésions seraient dues à des coups portés à main nue et non avec des armes. La localisation des lésions est également relativement variable mais touche principalement le visage, le crâne, le cou, les extrémités, mais beaucoup de blessures peuvent être cachées par les vêtements (Thomas & al., 2000).

Par ailleurs, l'apparition de maladies chroniques qui contraignent à la prise d'un traitement régulier est susceptible d'être aggravée en raison des violences. En effet, des pathologies telles que l'asthme, le diabète ou encore les problèmes cardiaques demandent une continuité dans la prise de médicaments et dans le suivi médical, auprès d'un médecin. Toutefois, les consultations et le suivi peuvent être empêchés par un état de santé très détérioré, une grande dépression ainsi que le contrôle et l'interdiction imposés par le conjoint violent, qui surveille les faits et gestes de sa femme. Les coups assénés ne sont jamais isolés et vont de paire avec la violence psychologique, les insultes, les menaces et un contrôle excessif de la vie de l'autre. Selon l'enquête de l'ENVEFF, 50% des femmes victimes de violence conjugale seraient en proie à des dépressions. Parsons, Zaccaro, Wells et Stovall (1995) notent également que les femmes victimes de violence conjugale sont cinq fois plus à risque de faire des tentatives suicide que la population générale.

1.6.2. Les conséquences psychologiques

Comme nous l'avons déjà vu, la violence psychologique agit au sein du couple, souvent en amont de la violence physique, afin de détruire et de déposséder la victime d'elle-même, au moyen de l'emprise. En arrivant à convaincre la victime qu'elle n'est rien sans lui, en la dégradant, l'humiliant ou l'insultant, l'auteur parvient à se rendre indispensable à sa conjointe. Ces victimes sont dans un état de crainte, d'angoisse et de peur. La continuité de cette tension durant une longue période, des années, peut entraîner divers troubles psychologiques ou psychiatriques. Post, Willet et Francks (1980) ont repéré que, dans un hôpital psychiatrique nord-américain, la moitié des femmes hospitalisées avaient été victimes de violence conjugale. Ces troubles peuvent être à la fois d'ordre émotionnels (manifestations phobiques, anxiété, colère, culpabilité…), troubles psychosomatiques (céphalées, difficultés à respirer, troubles digestifs…), troubles du sommeil (cauchemars, difficultés à s'endormir…) ou encore des troubles cognitifs (difficulté d'attention, perte de mémoire…). Les dépressions sont aussi massives chez les femmes victimes de violence conjugale caractérisées principalement par une faible estime de soi, un repli sur soi et des idées suicidaires. Ces symptômes sont directement liés à l'emprise exercée par le partenaire et par le sentiment d'impossibilité à s'en sortir. De plus, l'usage de substances psychoactives est assez courant chez ces victimes. 10% des femmes abuseraient de drogues et de médicaments prescrits par leur médecin (Stark & Flitcraft, 1988). Ces excès peuvent s'expliquer par une volonté de se soustraire de la réalité qui leur est insupportable. Par ailleurs, selon plusieurs recherches (Garibay-West, 1990 ; Austin, 2001) les femmes victimes de violence conjugale présenteraient tous les signes du syndrome de stress post-traumatique (entre 46 % et 58 % des femmes victimes). Ce syndrome apparaît lorsqu'une personne a vécu un événement traumatisant, parfois durant une longue durée. La situation de violence conjugale conduit à une hyper vigilance de la femme qui craint les nouveaux passages à l'acte et qui vit dans cette angoisse.

Les répercussions de la violence au sein du couple sont massives sur le plan physique et sur le plan psychologique. Celles-ci dépendent aussi de la gravité des violences subies dès le plus jeune âge et de leur accumulation. La crainte de parler et de ne pas être crue plongent les victimes dans un grand isolement et bien souvent l'entourage et les professionnels se demandent pourquoi la victime n'est-elle pas partie avant et comment a-t-elle pu se laisser faire.

1.7. Portrait des victimes et auteurs de violence conjugale

Afin de saisir les enjeux de la violence conjugale, il semble important de s'intéresser aux personnalités des auteurs de violence et des victimes. Un certain type de profil peut se dégager chez l'un et l'autre. Des points similaires chez les auteurs peuvent, en partie, démontrer la nécessité des passages à l'acte, et chez les victimes une certaine vulnérabilité peut expliquer le processus dans lequel elles sont prises et ne parviennent à s'extirper. Toutefois, il ne s'agit pas d'amoindrir ou d'excuser l'utilisation de la violence au sein du couple mais de mieux comprendre la dynamique de chacun des membres du couple pour repérer le fonctionnement du couple au niveau individuel.

1.7.1. Le conjoint violent

Selon le Docteur Coutanceau (2011), les auteurs de violence conjugale sont 9 fois sur 10 des hommes et une fois sur 10 des femmes. Ces auteurs de violence font souffrir leur partenaire mais ils sont également en souffrance. Loin de les dédouaner, nous allons tenter de comprendre ce qui rapproche ces agresseurs, ce qui dans leur construction a pu favoriser cette violence ainsi que les facteurs de risque à prendre en considération.

Vouche et Clément-Hinger (2009) reconnaissent chez ces personnes violentes un échec à l'identification symbolique au parent qui, seule, aurait permis une structuration. Comme ces sujets sont en majorité des hommes, l'identification au père n'a pu être effective. L'échec de cette identification symbolique à la figure paternelle ne permet que le passage à l'acte en l'absence d'une parole élaborée. En effet, le symbolique se construit autour du sujet, de l'autre et de l'objet, le symbole apparaît dans le cadre de cette relation. Le symbole devient alors la représentation signifiante de quelque chose produite par quelqu'un d'autre. Le pouvoir d'un symbole réside dans sa capacité à produire et à communiquer le sens (Jovchelovitch, 2005). Or, ces hommes sont dans l'incapacité de produire le symbole et ne parviennent à communiquer que par les passages à l'acte et la violence. Dès lors, la communication est défaillante dans le couple.

Plusieurs auteurs (Hirigoyen, 2005 ; Vouche & Clément-Hinger, 2009) ont mis en exergue différentes caractéristiques communes aux auteurs de violence conjugale. Tout d'abord, une immaturité psychologique qui crée une dépendance à l'autre. Une tendance à utiliser la projection a été observée, notamment en rendant toujours les autres responsables et en se déresponsabilisant. De plus, les rôles sociaux de sexe semblent rigides et désuets. La prise régulière de substances psychoactives telles que la drogue ou l'alcool est un dénominateur

commun des auteurs de violence conjugale (Gloor & Meier, 2013). Ces abus désinhibent l'auteur mais ne représentent pas le déclencheur de la violence. Le sentiment d'impuissance ou même d'incompétence dans l'intimité contribue à maintenir un climat de violence, seul moyen pour le conjoint violent de retrouver le contrôle. La relation fusionnelle est recherchée, dans une angoisse constante d'abandon ils cherchent à établir une relation où les deux ne font plus qu'un. Progressivement, l'autre sera dénié comme sujet et deviendra objet aux yeux de l'agresseur.

Plusieurs recherches (Howells & Rosenbaum, 2008 ; Lussier & Lemelin, 2002 ; Miller, 1991) mettent également en évidence le fait que les auteurs de violence conjugale ont été, dans leur enfance, maltraités ou exposés à la violence au sein du couple de leurs parents. En effet, Lussier et Lemelin (2002) ont noté dans leur recherche sur les hommes à comportements violents, que 79% d'entre eux déclarent avoir été témoins de violence verbale entre les parents, et 35% indiquent la présence de violence physique dans le couple parental. Aussi, 64 % de ces hommes signalent avoir été maltraités physiquement alors que 85% d'entre eux évoquent de la violence verbale à leur encontre durant leur enfance. Enfin, 24% signalent avoir été abusés sexuellement au cours de leur enfance ou de leur adolescence. Néanmoins, il paraît important, de préciser que tous les enfants qui ont été victimes de la maltraitance ne seront pas eux-mêmes des auteurs de violence à l'âge adulte.

Une typologie d'hommes violents a été réalisée dans les travaux de Holtzworth-Munro et Stuart (1994) ainsi que dans les travaux suisses (Egger & Schar Moser, 2008). Nous pouvons relever trois types de profil d'hommes. Le premier est celui du *« family-only-batterer »* où ces hommes ne sont violents qu'au sein de la famille. Ils semblent avoir des difficultés dans les relations sociales et à exprimer leurs émotions, notamment face à des situations stressantes. Ils n'ont en général pas de problème d'addiction et n'ont pas subi de maltraitance durant leur enfance. La fréquence des passages à l'acte reste faible. La seconde catégorie, nommée *« dysphoric ou borderline-batterer »* se caractérise par le fait que la violence est exercée dans un but de contrôle et de pouvoir. Ces hommes présentent une personnalité instable, ils sont envahis par des angoisses massives ainsi que de la dépression, ils sont très dépendants de leur relation. Ils ont souvent des problèmes d'alcool et/ou de drogue. Ces hommes peuvent se montrer violents en dehors de la famille et approuvent l'utilisation de celle-ci comme stratégie de résolution des conflits. Les caractéristiques liées à cette catégorie semblent très proches de ce que les auteurs et professionnels constatent concernant la personnalité des auteurs de violence conjugale (Legrand, 2010, Vouche & Clément-Hinger, 2009, Welzer Lang, 1992). Enfin, la dernière typologie réfère au *« generally violent ou anti-social batterrer »*. Ici, les

hommes sont généralement violents et antisociaux et leurs passages à l'acte sont nombreux dans tous les milieux de vie. La violence est utilisée comme moyen de garder le contrôle. Ces hommes sont souvent hostiles envers les femmes et ils peuvent être très manipulateurs. Les capacités d'empathie et les compétences sociales leur font défaut. Ils sont aussi sujets à toutes sortes d'excès, notamment aux drogues et à l'alcool. Ils ont, pour la plupart d'entre eux, été victimes de violence durant leur enfance. Les hommes appartenant à cette catégorie sont dans l'incapacité de se mettre à la place de l'autre, de « faire » couple.

Ainsi, plusieurs profils d'hommes violents peuvent être dressés. Ceux-ci sont importants dans la question de leur prise en charge et pour prévenir la récidive. Néanmoins, ces profils n'ont été observés que chez les hommes violents et ne sont donc pas transposables pour les femmes auteures de violence conjugale. A l'heure actuelle aucune recherche, à notre connaissance, n'a été menée sur la personnalité des femmes auteurs de violence conjugale.

1.7.2. Le conjoint victime de violence

Les caractéristiques qui émergent de la littérature scientifique concernant le conjoint victime de violence sont exclusivement issues d'une population de victimes féminines et ne prennent donc pas en considération les hommes victimes de violence conjugale. Bien qu'il soit nécessaire de dégager des éléments communs se retrouvant chez les femmes victimes de violence conjugale, il semble important de préciser que ces facteurs de risque ne constituent pas une cause directe de victimisation mais ils peuvent augmenter la probabilité de victimisation.

Tout d'abord, le fait pour une femme, comme pour les conjoints violents, d'avoir vécu de la violence durant l'enfance constitue un facteur de vulnérabilité important. En effet, plusieurs études (Burquier, Hofner, Romain & Mangin, 2009 ; Thompson, Arias, Basile, & Desai, 2002) font état d'une reproduction du modèle de couple que formaient les parents, comme mécanisme de répétition dans la relation conjugale à l'âge adulte. L'enquête de l'ENVEFF indique que les femmes ayant subi de la maltraitance physique ou morale au cours de l'enfance sont quatre fois plus à risque de connaître la violence à l'âge adulte (Hirigoyen, 2005). Ceci pourrait s'expliquer par un niveau de tolérance élevé des femmes victimes à la violence, qui la considèrent comme faisant partie intégrante de la vie conjugale et familiale. D'autre part, il a été établi que certaines caractéristiques sociodémographiques peuvent constituer des facteurs de risque, dans le fait de vivre et de rester dans une situation de violence conjugale. Nous pouvons relever les facteurs de la nationalité étrangère et du statut de migrante qui représentent une barrière au fait de quitter le conjoint violent (ODAE, 2012). La langue, le

soutien, le statut légal ou encore l'emploi précaire sont autant d'éléments qui forcent la femme à rester en couple (Burquier, Hofner, Romain & Mangin, 2009 ; Menjivar & Salcido, 2002). Dans le même sens, le niveau d'étude ou le statut socio-professionnel peuvent favoriser indirectement l'occurrence de violence conjugale. Même si la violence conjugale touche tous les milieux sociaux (Jaspard, 2005), une situation socio-professionnelle précaire ou inexistante peut entrainer une faible estime de soi de la femme, qui se sent incapable (comme le souligne aussi le conjoint) et qui la rend entièrement dépendante à l'auteur de violence. De plus, il semblerait que le fait d'être jeune, notamment âgé entre 15 et 24 ans, constituerait un facteur de risque concernant la présence de violence (Perreault & Brennan, 2010). Par ailleurs, le fait d'être enceinte ou d'avoir des enfants constitue un facteur de risque supplémentaire. Effectivement, plusieurs études ont démontré que l'apparition des premiers épisodes de violence débutent durant la grossesse ou que leur fréquence et leur gravité sont susceptibles d'augmenter durant cette période (Campbell, 1998 ; Lapierre, 2008). L'homme n'étant plus le seul et unique objet d'attention et n'investissant pas sa paternité, la période de grossesse constitue un période de tension. Aussi, la question de l'éducation des enfants est souvent rapportée comme étant prétexte aux passages à l'acte.

Pour finir, il nous semble important de signifier que nous ne parlerons pas de la dynamique du couple conjugal. Celle-ci renvoie trop fréquemment au fait que la victime peut induire la violence chez l'homme. Or, même si le fonctionnement du couple peut être questionné, la culpabilisation de la victime est déjà massive et il ne faut pas ajouter de maltraitance supplémentaire sur cette violence conjugale. En outre, la perspective systémique explicative à propos de la violence nous parait très éloignée de la réalité *« les participants d'une interaction sont tous impliqués et par là même tous responsables (…). De ce fait, celui qui provoque (la violence) assume la même responsabilité que celui qui répond à la provocation »* (Perrone & Nannini, 1997, 32). La victime ne déclenche pas la violence, elle la subit, la vit, la tolère certainement, mais elle ne peut être la cause de celle-ci compte tenu de l'irrationalité des raisons évoquées pour la justifier.

1.7.3. La résilience pour sortir de l'emprise

La victime de violence conjugale, quoiqu'elle fasse, ne pourra pas modifier la relation avec le conjoint et doit accepter cette impossibilité. Afin de pouvoir s'extraire de cette relation d'emprise, la victime doit faire le deuil de parvenir à faire changer son conjoint et cesser sa remise en question. Un élément important du processus de résilience repose sur le fait que la victime doit posséder une image suffisamment bonne d'elle-même. La résilience représente *« la*

capacité à tirer profit de l'adversité, est une façon nouvelle d'aborder les difficultés psychologiques en se centrant sur les ressources, davantage que sur les symptômes et leurs conséquences négatives » (Vouche & Clément-Hinger, 2009, 69). Celle-ci caractérise la capacité d'un individu à résister aux effets néfastes des événements de vie, en ayant la possibilité de s'appuyer sur des éléments comme une bonne estime et confiance en soi ou encore la disposition d'un répertoire de solutions. La résilience dépend et est influencée par deux facteurs de protection : des relations affectives sécurisantes et stables et des expériences de réussite et de succès. Les facteurs de protection seraient plus importants que les facteurs de risque. Toutefois, une personne peut être résiliente dans une situation et ne plus l'être dans une autre, elle peut se retrouver débordée (Cyrulnik, 1999). La difficulté d'une victime de violence conjugale à mettre en œuvre ses capacités résilientes tient au fait que la relation d'emprise exercée par le conjoint a tendance à isoler la victime de son groupe d'appartenance. La victime peut aussi s'isoler de son entourage à cause de la fascination qu'elle a pour son conjoint et ne supportant pas les attaques des personnes proches d'elle à son égard. C'est pourquoi, la prise de conscience de la situation de soumission est un élément important afin de faire émerger des conduites résilientes. En rompant avec les habitudes induites par la violence, c'est-à-dire en déculpabilisant et en arrêtant de pardonner au conjoint violent, le cycle de la violence peut être rompu ou tout au moins enrayé pour un temps.

Finalement, il faut noter que bien souvent les enfants sont la raison pour laquelle les victimes de violence conjugale restent avec le conjoint, afin de ne pas « détruire » la famille. Cependant, les enfants sont aussi le motif pour lequel une victime peut prendre conscience de sa situation et celle des enfants. A partir du moment où les enfants sont directement mis en danger par l'auteur ou si les enfants parlent de la violence à l'extérieur (école, amis, entourage), le parent victime se rendra compte de la souffrance de l'enfant, la volonté de protection parentale sera dominante par rapport au souhait de continuer la vie conjugale (Manseur, 2004).

1.8. Les interventions auprès des victimes et des auteurs de violence conjugale

1.8.1. Les prises en charge des femmes victimes de violence conjugale

Si le mouvement féministe a largement contribué à la reconnaissance de la violence conjugale, il a également été à l'initiative de la création de ressources d'aides pour les femmes victimes (Findlater & Kelly, 1999). Les Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS) ainsi que les associations pour victimes de violence conjugale sont les principaux organismes qui mettent en place des prises en charge pour les femmes victimes. Dans ce cadre,

les services offerts par ces structures sont de trois types. Le premier volet consiste à répondre aux besoins des femmes hébergées : logement, nourriture, intervention psychosociale auprès des femmes et parfois des enfants, consolidation de la relation mère-enfant, accompagnement de la femme dans ses démarches administratives ou judiciaires ou encore protection contre le conjoint. Le second type de service concerne les femmes qui sont externes à la structure comme les consultations sur rendez-vous ou par téléphone, les suivis, l'accompagnement, le renseignement, notamment pour les femmes qui vivent encore au domicile. Enfin, le dernier volet consiste, pour ces organismes, à mener des actions de sensibilisation auprès d'un public tout-venant et de professionnels sur la problématique de la violence conjugale.

Quel que soit le type d'organisme, l'approche est très souvent féministe et préconise la réduction des tensions vécues par la femme violentée, le soutien de ses décisions, l'aide à la reconquête de l'estime de soi, de son autonomie et de diminuer les comportements de victimes (Rinfret-Raynor, Pâquet-Deehy, Larouche & Cantin, 1992). La notion d'*empowerment* est au cœur de cette approche. Il s'agit du *« processus par lequel une personne acquiert le sentiment qu'elle peut exercer un plus grand contrôle sur sa réalité par des actions concrètes dans des conditions de vie incapacitantes ; le résultat d'un tel processus est l'augmentation des sentiments d'estime de soi, d'efficacité, de contrôle, ou de pouvoir sur le plan individuel, organisationnel et communautaire »* (Lessard & Chamberland, 2003, 282). L'*empowerment* implique un processus de dévictimisation (Ericksen & Henderson, 1998). L'étude de Damant, Paquet, Bélanger (2001) met ainsi en évidence trois phases de ce processus. Les femmes violentées ressentent, dans un premier temps, un déficit de pouvoir par rapport au conjoint, puis elles prennent conscience de la violence qu'elles ont subie et finalement, elles (re)gagnent du pouvoir. Par conséquent, les interventions proposées aux femmes victimes privilégient la question du pouvoir afin de lutter contre la victimisation des femmes battues.

1.8.2. Les prises en charge pour les auteurs de violence conjugale

Les dispositifs d'interventions auprès des auteurs de violence conjugale restent quasi inexistants en France. Leur absence témoigne d'un manque de connaissances et d'outils face à ce phénomène mais questionne également sur qui doit assumer cette responsabilité de prise en charge. Au regard des travaux effectués outre-Atlantique, nous constatons que la France accumule un retard important. Effectivement, Lavergne (1998) note qu'au Québec la première des réponses offertes aux auteurs de violence conjugale fut une réponse socio-judiciaire. Les premiers services offerts à ces hommes consistaient principalement à les responsabiliser pour que les violences cessent. L'intervention sociale pouvait être complémentaire mais signifie,

pour Turcotte et Bernard (2008), la culpabilisation, l'objectif principal étant de contribuer à la protection des victimes. Actuellement, nous pouvons dire qu'en France, cette forme de réponse est toujours d'actualité. Le Québec a ensuite réévalué ses pratiques en centrant ses interventions sur la collaboration de l'auteur avec le thérapeute, c'est-à-dire en l'impliquant dans le processus thérapeutique. Les interventions s'axent alors sur le vécu des hommes qui entreprennent une démarche pour violence conjugale et qui ont le désir de changer (Rondeau, 1999). Il est important de noter que, dans ce pays, existent des centres d'aide aux hommes qui ont des comportements violents ce dont la France est dépourvue. Enfin, de plus en plus d'actions sont menées en faveur de la prévention de la violence conjugale. Divers programmes tentent d'identifier les hommes vulnérables notamment en raison de changements soudains (perte d'emploi, séparation…) qui présentent des risques de violence envers les autres et envers eux-mêmes (A cœur d'homme, 2003). D'autres programmes visent à créer des groupes d'entraide pour les hommes ou des actions de sensibilisation auprès de jeunes adolescents masculins. Ainsi, Turcotte et Bernard (2008) mettent en évidence que l'expérience thérapeutique des groupes d'hommes constitue plus que du changement personnel et individuel, et s'inscrit dans un processus de changement social par la remise en question des normes identitaires et comportementales de la masculinité.

Synthèse

La violence conjugale est un fléau qui a mis du temps à être révélé mais qui constitue aujourd'hui un réel problème de santé publique. Une femme sur 10 aurait au cours de sa vie été victime de violence conjugale et une femme meurt tous les trois jours sous les coups de son conjoint. Malgré une progressive reconnaissance au niveau politique, juridique et social la violence conjugale reste certainement sous-estimée. Les femmes restent les principales victimes de cette violence, mais les hommes peuvent également la subir. Les déclinaisons que peut prendre la violence, à la fois physique, psychologique, sexuelle, économique et spirituelle, les rendent parfois très difficiles à prouver auprès des autorités. De plus, la violence dure souvent depuis plusieurs années avant que les victimes n'osent en parler et arrivent à s'extraire de la relation d'emprise d'avec le conjoint violent. C'est pourquoi, au niveau politique et juridique différents dispositifs législatifs, d'information, de sensibilisation, de prise en charge et d'accompagnement sont mis en place. En effet, compte tenu des graves conséquences, tant physique que psychologique, qu'entraîne la violence conjugale, l'investissement des pouvoirs publics est nécessaire.

La reconnaissance du statut de victime concernant les femmes victimes de violence conjugale permet de reconnaître les expériences traumatiques qu'elles ont pu vivre, mais cela suggère également que l'auteur de la violence doit être puni si les faits sont avérés et pris en charge pour cela. Les obligations de soins veillent à prévenir la récidive, tandis que les ordonnances de protection veillent à garantir la sécurité de la ou des victimes. Cette étape est importante dans la reconstruction de la victime même si la violence ne cesse pas dès lors que la séparation est actée.

Cette première partie nous permet de mieux appréhender le phénomène de la violence conjugale ainsi que son ampleur, afin de nous questionner à présent sur l'enfant qui est exposé à cette violence et sur les effets que celle-ci peut engendrer chez lui.

CHAPITRE 2 :
LE DEVELOPPEMENT DES ENFANTS EXPOSES A LA VIOLENCE CONJUGALE

Si le contexte de violence conjugale concerne à priori le couple, il n'en demeure pas moins vrai que les enfants du couple, ou de l'un des partenaires du couple, grandissent au cœur ces passages à l'acte violents. Bien qu'ils aient longtemps été considérés comme non impliqués dans la violence au sein du couple (Coté, Dallaire & Vézina, 2011), il semble qu'à présent une prise de conscience commence à émerger sur la place des enfants « témoins », « exposés », « victimes ». Dans de nombreux pays (Canada, Etats-Unis, France, Belgique), la préoccupation des enfants exposés s'impose suite aux résultats de différentes études attestant des effets et des conséquences de vivre et de se développer dans un contexte violent.

Après avoir explicité la notion d'enfant exposé à la violence conjugale, nous présenterons le cadre théorique dans lequel s'inscrit notre recherche puis, nous réaliserons un état des lieux des connaissances sur les conséquences de l'exposition à la violence conjugale des enfants. L'objectif de ce chapitre est d'appréhender les études menées sur le sujet, particulièrement leur méthodologie et leurs résultats, afin d'examiner leur contribution et leurs apports.

2.1. L'exposition à la violence conjugale, quelle réalité ?

2.1.1. Le concept d'enfant exposé à la violence conjugale

La connaissance et la reconnaissance de la violence conjugale dans la sphère publique ont nécessité de s'intéresser progressivement aux protagonistes de ce huis-clos familial. Ce n'est que depuis dix ans en France, et depuis plus d'une trentaine d'années en Amérique du Nord, que les enfants vivant au sein du couple violent sont pris en compte. Dès lors, plusieurs termes sont apparus pour les désigner. La notion d'enfant « témoin » de la violence conjugale est parfois utilisée pour indiquer que ces enfants assistent aux scènes violentes mais qu'ils restent toutefois extérieurs à celles-ci, ils n'en sont pas partie prenante, ils ne sont pas des acteurs de la scène. Plusieurs éléments amènent quand même à penser que ce terme est encore trop réducteur pour témoigner de la réalité dans laquelle vivent ces enfants. Tout d'abord, ce vocable fait référence au fait de voir ou d'entendre les actes de violence dans le couple, donc d'être témoin oculaire ou auditif et d'être affecté par le fait d'être témoin. Etre physiquement

présent dans l'espace violent affecte certainement les enfants, pourtant les passages à l'acte violent s'ancrent dans un cycle où la violence est omniprésente et perceptible. L'état émotionnel des membres de la famille est envahi par l'attente du passage à l'acte lui-même et l'après des actes violents. L'enfant peut donc percevoir la violence conjugale en n'étant pas physiquement présent mais en constatant l'effet de la violence sur ses parents ou en la pressentant. Aussi, l'utilisation du terme de témoin renvoie au fait que l'enfant soit en capacité de témoigner, c'est-à-dire de restituer ce qu'il a observé ou entendu or, l'enfant n'a pas forcément assisté aux scènes. Etre un enfant témoin de la violence conjugale ne rend pas compte des différentes réalités auxquelles il peut être confronté.

Parfois, le vocable d'enfant « victime » ou « co-victime » de la violence est utilisé (Vasselier-Novelli, Delage, Danel & Heim 2014). Ce terme assure une reconnaissance et une légitimité, du grand public, à ce que vit l'enfant plongé dans ce contexte. Néanmoins, il fait davantage référence à un statut juridique, à une reconnaissance d'un préjudice subi. Or, la France ne reconnaît pas encore, dans ses textes officiels, le fait d'être en danger lorsqu'un enfant est exposé à la violence conjugale. Ce faisant, l'enfant vivant dans un contexte de violence conjugale n'est pas considéré comme victime d'un préjudice, à l'égard de la justice, et l'emploi de ce terme ne recouvre pas sa définition complète.

Alors, la notion d'enfant exposé à la violence conjugale va tenter d'apporter un compromis. Cette notion s'est progressivement imposée pour définir les enfants qui subissent la violence au sein du couple des parents. Etre exposé ne relève pas seulement du fait d'être témoin, c'est-à-dire d'entendre ou de voir certaines scènes de violence, cette notion renvoie au fait que l'enfant peut être potentiellement affecté par cette situation de violence et se sentir menacé quand elle advient en sa présence ou à distance de lui. L'état émotionnel des parents, suite aux actes violents, tels que la mère qui pleure, qui est blessée ou qui se confie à l'enfant ou le père tendu, qui quitte la maison, sont autant d'éléments qui vont bouleverser l'enfant (Lessard & Paradis, 2003). Enfin, l'exposition à la violence conjugale renvoie aussi au fait de ne pas être protégé et/ou d'être soumis à une menace imprévisible.

Il est important de pouvoir nommer ces enfants qui se développent dans un contexte de violence conjugale. En les désignant sous le vocable d'« enfants exposés à la violence conjugale », c'est une manière de les reconnaître, d'admettre leur souffrance et de leur donner une visibilité.

2.1.2. Ampleur du phénomène

Les enfants exposés sont bien souvent les occultés de la violence conjugale, ils ne sont pas les acteurs directs du dysfonctionnement conjugal mais la subissent. En France, il demeure très complexe d'identifier le nombre d'enfants qui pourrait être concerné par l'exposition à la violence conjugale, aucune étude ne permet vraiment de déterminer avec précision combien de femmes pourraient être touchées par ce phénomène et encore moins les enfants. Toutefois, la fédération Solidarités Femmes a fait une estimation du nombre d'enfants concernés, à partir des chiffres de l'ENVEFF (2000), qui s'élèverait à 4 millions (données chiffrées confirmées dans le journal Le Monde du 24 novembre 2014). Ainsi, ces 4 millions d'enfants exposés représenteraient 25,66% des enfants de la population française, soit un quart touché par la problématique de l'exposition à la violence dans le couple.

En Amérique du nord, plusieurs études statistiques ont été menées afin de saisir l'ampleur du phénomène de la violence conjugale. Au Canada, les études révèlent des données relativement variables concernant les enfants qui seraient exposés à la violence conjugale. L'Enquête National de Statistiques Canada sur les Violences faites aux Femmes (Rodgers, 1994) rapporte que 39% des femmes interrogées indiquent que leurs enfants ont été exposés à la violence dans le couple alors que l'étude de Trainor (1999), interrogeant des femmes issus de centres d'hébergement, 78% des enfants seraient concernés. Aussi, l'étude canadienne de l'incidence des signalements de cas de violence et de négligence envers les enfants (Trocmé, MacLaurin, Fallon & al., 2001) énonce que les situations d'exposition à la violence conjugale est la forme la plus courante de violence psychologique, puisque cela concerne 58% des cas. Aux Etats-Unis, une étude menée par O'Keefe (1996) auprès de 935 adolescents tout venants de Los Angeles, a permis de mettre en évidence qu'au cours de leur vie, 57% des garçons et 56% des filles ont déjà été exposés à la violence conjugale.

Malgré ces estimations et ces études statistiques, il demeure délicat de déterminer le nombre d'enfants affectés par cette violence car il est très complexe d'identifier à quel moment l'enfant n'est plus exposé à la violence conjugale. Effectivement, la fin de la vie conjugale n'entraîne pas forcément l'arrêt des violences, qui peuvent même s'accroitre à ce moment-là, notamment dans le contexte de l'exercice des droits d'accès aux enfants (Rinfret-Raynor, Dubé, Drouin & al., 2008). C'est pourquoi, il ne fait nul doute que le nombre d'enfants exposés est largement sous-estimé.

2.1.3. Le positionnement des pouvoirs publics et des institutions

Malgré la reconnaissance et la prise en charge des femmes victimes de violence conjugale et les moyens progressifs investis dans sa lutte, depuis la parution de l'ENVEFF (2000), les enfants exposés à cette violence n'ont pas été englobés dans les mesures proposées par les différents plans triennaux. Comme le souligne Séverac (2012), il a fallu attendre le plan triennal de lutte contre les violences faites aux femmes de 2008-2010, pour voir enfin apparaître la question des enfants exposés aux violences conjugales. Ce plan intègre les enfants dans les dispositifs de protection à l'égard des mères, tels que l'ordonnance de protection en spécifiant la mise à l'abri d'urgence des femmes et de leurs enfants. Dans cette continuité, en 2009, un spot de prévention de lutte contre les violences conjugales est diffusé à la télévision française et fait apparaître pour la première fois les enfants. Quoi que réducteur, l'attention est enfin portée sur les enfants. Toutefois, malgré ces premières évocations des enfants exposés à la violence conjugale, aucun texte législatif ne mentionne clairement cette problématique d'exposition, qui est censé organiser les dispositifs de protection de l'enfance. Pourtant, les classifications des mauvais traitements à l'égard des enfants, comme celle de l'OMS, incorporent l'exposition à la violence conjugale comme forme de maltraitance psychologique.

La France ne reconnaît pas encore, dans ses textes officiels, le fait d'être en danger lorsqu'un enfant est exposé à la violence conjugale. L'absence de définition claire et précise de cette notion de danger, dans notre pays, conduit à des pratiques relativement hétérogènes sur le territoire, en matière d'enfants exposés à la violence conjugale. Pour autant, même si l'exposition à la violence conjugale ne constitue pas, en soi, une catégorie de danger dans le cadre législatif, elle est à minima considérée comme un risque de danger pour l'enfant. Holden (2003) souligne justement que le risque de danger se justifie pour les enfants exposés, notamment en raison de la présence de mauvais traitements psychologiques subis par les enfants. Depuis la loi du 5 mars 2007, réformant la protection de l'enfance, lorsqu'un enfant est estimé en risque de danger, l'information préoccupante existe. Il s'agit d'une information transmise à la cellule de recueil des informations préoccupantes (CRIP), au Conseil Départemental, lorsque la situation d'un mineur laisse « *craindre que sa santé, sa sécurité ou sa moralité sont en danger ou en risque de l'être ou que les conditions de son éducation ou de son développement physique, affectif, intellectuel et social sont gravement compromises ou en risque de l'être* » (décret n° 2013-994 du 7 novembre 2013). L'information préoccupante a ensuite pour visée l'évaluation de la situation et les actions de protection ou d'aide à mettre en place pour l'enfant et sa famille. Bien que l'information préoccupante permette la transmission de certains éléments, il est actuellement difficile de justifier des mesures de protection sur le

simple motif de l'exposition à la violence conjugale, et ce n'est pas non plus suffisant pour que l'information préoccupante soit transmise au Procureur de la République. Ainsi, beaucoup trop d'informations préoccupantes sont classées sans suite.

Par ailleurs, la loi du 9 juillet 2010 a permis que, lors de violences exercées par le conjoint ou ex-conjoint, qui mettent en danger la victime et ses enfants, le Juge aux Affaires Familiales soit saisi et puisse délivrer une ordonnance de protection d'urgence. Néanmoins, ces mesures d'éloignement sont délivrées pour un maximum de 6 mois (suite au 4ème plan interministériel de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes 2014-2016), et dès lors la protection des enfants est interdépendante de celle de la mère. Les enfants exposés ne bénéficient donc pas d'une protection spécifique, puisque leur situation ne relève pas directement de la protection de l'enfance qui n'est pas, de ce fait, dans l'obligation de les prendre en charge puisque leur statut d'exposé ne présuppose pas un danger potentiel « direct». Au mieux, la protection de l'enfance peut proposer des aides éducatives administratives à la famille. Alors que les associations de femmes victimes accueillent les enfants, elles ne peuvent impulser, seules, une prise en charge de l'enfant exposé en plus de celle de la mère.

Le positionnement de la France vis-à-vis des enfants exposés à la violence conjugale devrait progressivement se clarifier au vue de la Convention du Conseil de l'Europe. En effet, l'Europe, grâce à la Convention d'Istanbul (2011), promeut la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et reconnaît que, lors de violences dans le couple, l'enfant est une victime. Cette Convention vise à harmoniser les normes juridiques en Europe, afin que toutes les victimes bénéficient de la même protection. Elle suggère que les états doivent mettre en place des mesures de protection pour les enfants exposés mais également que le contexte d'exposition de l'enfant doit être pris en compte afin de fixer les droits de garde et de visite de l'enfant chez ses parents. La convention est entrée en vigueur récemment, le 1er aout 2014, après que dix états l'aient ratifiée.

Malgré ces évolutions, il n'en demeure pas moins qu'un manque de clarté et de prise de position explicite mettent à mal les institutions qui travaillent auprès des femmes victimes et des structures de protection de l'enfance. Si quelques améliorations ont vu le jour, elles restent nettement en-deçà de ce qui pourrait être attendu quant à la problématique des enfants exposés à la violence. Actuellement, la non reconnaissance, par les pouvoirs publics et les grandes institutions françaises, des enfants exposés en tant qu'enfants victimes de maltraitance empêche une prise en charge adaptée et limite alors les moyens attribués à cette cause.

2.1.4. La place des enfants exposés à la violence conjugale

Comme nous l'avons évoqué, les enfants exposés à la violence conjugale tiennent une place particulière au sein de leur famille et également lors des passages à l'acte violents. Pas seulement témoin, ni tout à fait victime (au sens juridique du terme), ces enfants vivent dans un climat d'insécurité permanent. Or, la famille doit constituer pour l'enfant un milieu de vie sécurisant sachant que les liens entre chaque sous-système (parental, conjugal, fraternel) vont influencer son développement (Zaouche Gaudron, 2015). La qualité des liens parents/enfant, enfant/fratrie et les liens père/mère sont autant de composantes à prendre en compte lorsque que l'on étudie le développement de l'enfant. Dans le cas de violence conjugale, quelles que soient les formes prises, l'enfant subira les effets délétères de la relation conjugale et sera à considérer comme grandissant dans un contexte de survie et de protection (Vasselier-Novelli & Heim, 2006).

L'exposition à cette violence va contribuer à mettre l'enfant en difficulté, elle va conduire à créer chez lui un sentiment de terreur, le mettre face à des modes inadaptés de relations interpersonnelles ou encore l'isoler de par le caractère inavouable et honteux de ce qu'il vit et subit. L'enfant ne pourra, toutefois, pas rester extérieur à ce qui se joue au sein du couple conjugal, et sera partie prenante (bien malgré lui) de cette violence. L'enfant pourra occuper des places particulières, sous l'influence parentale. Ainsi, dans les premiers temps du début des violences, l'enfant sera « spectateur » ce qui le met en place d'objet, peu importe sa présence, les violences auront lieu comme si l'enfant faisait partie du « décor ». Le spectacle des violences lui est infligé sans égard ni protection. Au cours du temps, les passages à l'acte violents deviennent de plus en plus prévisibles et ritualisés. C'est pourquoi l'enfant peut anticiper et partir se réfugier dans une autre pièce ou être envoyé ailleurs par l'un des parents ou un membre de la fratrie. Quoi qu'il en soit, l'enfant entendra tout de même les scènes violentes et pourra être d'autant plus angoissé de ne pas savoir ce qui se passe. Vasselier-Novelli et Heim (2006) ont mis en exergue la possibilité pour l'enfant exposé depuis une longue durée, de soutenir le parent qu'il estime être le plus faible. Ce positionnement va le rendre vulnérable: l'agresseur peut reporter sa violence sur l'enfant jugé déloyal, et la victime peut lui faire adopter une place d'enfant parentifié prenant soin d'elle aux plans psychique et matériel. Ces auteurs notent ainsi la part active et paradoxale que l'enfant peut prendre au sein de ce (dys)fonctionnement. L'enfant peut s'identifier à l'agresseur (A. Freud, 1936) par l'utilisation de stratégies agressives de résolution des conflits (même dans un contexte non violent comme l'école) tout en condamnant ses paroles et ses actes violents. Ces réactions paradoxales sont

pour l'enfant des moyens d'adaptation à son milieu inadéquat, au même titre que les difficultés ou symptômes qu'il va manifester.

La place de l'enfant dans la violence conjugale s'inscrit également dans les représentations qu'il va construire de son contexte. Plutôt que d'utiliser le terme de point de vue de l'enfant (Grych & Fincham, 1990), qui renvoie à son évaluation de la violence, celui de représentation permet d'appréhender la manière dont les enfants se représentent eux-mêmes, les autres et le monde qui les entoure. D'après Abric (1989, 64) la représentation sociale est *« le produit et le processus d'une activité mentale par laquelle un individu ou un groupe reconstitue le réel auquel il est confronté et lui attribue une signification spécifique »*. Plus précisément, en se référant à la notion de représentation sociale, telle que développée par Moscovici (1976), trois dimensions y sont intégrées. L'attitude constitue la première et se rapporte à un positionnement et à une orientation qu'elle soit positive ou négative à l'égard de l'objet de la représentation, ici la situation de violence conjugale. La seconde est relative à l'information, aux connaissances variées, précises et parfois stéréotypées sur l'objet de la représentation. Par exemple, l'enfant exposé à la violence conjugale, grâce aux informations assimilées au cours du temps, peut anticiper les passages à l'acte et réagir en fonction de sa survenue. La dernière dimension concerne le champ de représentation dont le contenu de la représentation est composé de facteurs à la fois cognitifs et affectifs qui permettent d'organiser et de structurer l'ensemble des informations liées à l'objet. Ainsi, le concept de représentation s'ancre dans une reconstruction de la réalité du sujet ou d'un groupe qui pose un sens sur un objet. La représentation a pour visée d'intégrer la réalité sociale, elle joue un rôle dans la communication et elle structure les rapports sociaux. Les connaissances et les significations portées par l'enfant sur le contexte de violence influencent alors la place que l'enfant va prendre au sein de ce (dys)fonctionnement familial.

Par ailleurs, Deroff et Potin (2013) ont dégagé trois profils d'enfants qui caractérisent leur place au sein de la famille mais également le moyen de les prendre en charge. Les enfants « symptômes » représentent des enfants qui portent un symptôme repérable, signe manifeste du dysfonctionnement familial. En général, ces enfants sont facilement identifiés et les symptômes sont visibles. La présence de symptômes (échec scolaire, problèmes de comportement) pousse l'un des parents à démarrer une prise en charge pour les symptômes de l'enfant, qui peuvent alors représenter une porte d'entrée pour les professionnels, pour aborder la question de la violence conjugale avec la famille. Souvent, ce sont les mères qui font les démarches pour que leur enfant soit accompagné dans les difficultés qu'il rencontre. Dans ce premier profil, les enfants sont relativement protégés par l'un des parents qui a conscience des

difficultés et de la souffrance de leur enfant. Le second profil, celui de l'enfant « repère », fait référence à la place que l'enfant tient, qui permet de responsabiliser les parents dans leur rôle auprès de l'enfant, *« qui permet aux adultes de raccrocher à une vie sociale ordinaire »* (*op.cit.*, 126). Dans cette situation, l'enfant est invité à dévoiler son point de vue sur sa situation, ce qui peut engendrer une prise de responsabilités pour l'un des parents, fréquemment la mère victime, qui place son rôle de mère avant son rôle de femme. Enfin, l'enfant « trait d'union » renvoie à deux réalités de la place de l'enfant. La première est celle de l'enfant qui se blâme, se responsabilise pour la violence et/ou est investi dans la famille. Ces enfants sont régulièrement des enfants parentifiés (Doucet & Fortin, 2010 ; Fortin & Lachance, 2011), qui tentent de répondre aux besoins de toute la famille et se sentent investis dans cette mission. La seconde réalité renvoie à l'enfant « trait d'union » qui, de par son existence, oblige à ce qu'un lien continue à exister entre les deux parents et ce, malgré la séparation. Cette figure d'enfant renvoie la victime à faire perdurer les relations entre l'enfant et le parent agresseur. Face à ces différents profils, l'existence de l'enfant et sa place font émerger la possibilité de mener des actions sur la base de l'adhésion de la famille ou de l'un des parents mais sans pouvoir obliger à des actions.

2.2. Etat des lieux de 20 ans de publications sur le développement de l'enfant exposé à la violence conjugale

En France, l'intérêt porté aux enfants exposés à la violence conjugale est encore discret à la fois dans les recherches scientifiques et dans la pratique clinique. A notre connaissance, seule la recherche de Savard (2011), en France, s'intéresse au développement des enfants exposés à la violence conjugale. Pourtant, au niveau international de nombreuses recherches ont émergé ces trente dernières années. Ces recherches sont variées tant sur les périodes de développement ciblées que sur les domaines de développement exploités. Les travaux Nord-Américains parviennent également à mener des études sur les effets d'interventions spécifiques à destination des enfants exposés à la violence conjugale. La mise en place de ces actions découle directement des travaux réalisés sur les conséquences de l'exposition à la violence conjugale, qui ont permis de dégager des caractéristiques fragilisant et accentuant les difficultés des enfants exposés et sur lesquelles un travail d'intervention peut avoir lieu. Ainsi, nous avons procédé à un recensement des recherches sur les enfants exposés à la violence conjugale, en nous centrant principalement sur leur développement. Nous réalisons une analyse critique de

ces travaux, en examinant les principaux secteurs de développement étudiés ainsi que les principaux résultats de ces recherches.

2.2.1. Recensement des recherches

Notre corpus a été élaboré à partir de travaux francophones et plus majoritairement anglo-saxons provenant de revues scientifiques étudiant le développement de l'enfant en contexte de violence conjugale. Afin de réaliser cette recension, nous avons utilisé différentes bases de données : *Academic Search Premier, Eric, Medline, Psyinfo, Psyarticle, Psycritique, Psychology and Behavioral Scence Collection, Francis*. Les mots-clés employés pour cette analyse sont en français : *violence conjugale, développement de l'enfant, enfant exposé* ; et en anglais : *domestic violence, marital violence, child development, child exposed*. Nous les avons utilisés de manière isolée ou combinée.

Notre analyse ne prend pas en compte les revues de la littérature, les argumentaires et analyses théoriques sans travaux récents, les méta-analyses pour ne pas que plusieurs recherches se recoupent, les études de cas, les études portant sur des adultes interrogés rétrospectivement sur leur enfance et enfin les travaux traitant de l'évaluation d'intervention pour les enfants exposés. Exclure ce type d'article n'enlève rien à leur intérêt mais il s'agit dans cet exposé de cibler les recherches empiriques traitant du développement de l'enfant exposé.

Au total, nous avons pu recenser 55 documents relatifs au développement de l'enfant exposé à la violence conjugale, publiés entre 1995 et 2015. Nous avons fait le choix de ne sélectionner les articles qu'à partir de 1995 car auparavant les articles sont déjà plus rares et les choix méthodologiques ont évolué depuis. La collecte des données est relativement complète puisque sur les 55 articles sélectionnés, nous avons pu nous en procurer 51 dans leur intégralité. Les 4 autres ont été examinés à partir de leur résumé.

2.2.2. Analyse critique des travaux empiriques

2.2.2.1. Origine géographique des travaux

Dans un premier temps, il convient de constater la prépondérance des travaux menés aux Etats-Unis, qui représentent 76,4% de la totalité des travaux (*cf.* Tableau 1). Le Canada est le second pays produisant le plus d'études sur le sujet mais loin derrière les Etats-Unis. En Europe, l'abondance des travaux est faible, on dénombre quatre études réparties entre la France, la Grande-Bretagne et l'Espagne. Puis, nous pouvons répertorier une étude australienne, une turque et une iranienne. Il est intéressant de remarquer que deux études proviennent du Moyen-

Orient, dans certains de ces pays la violence conjugale n'est pas interdite par la loi, ce qui marque un nouvel intérêt pour cette problématique. D'un point de vue temporel, nous relevons que les recherches menées après 2005 représentent 47,3% de l'intégralité des études et se sont davantage développées dans les pays hors Etats-Unis, alors qu'entre 1995 et 2005 elles étaient presque exclusivement réalisées aux Etats-Unis.

Tableau 1 : Distribution des recherches en fonction de leur pays d'origine et de leur année de parution

Pays d'origine	Entre 1995 et 2000	Entre 2001 et 2005	Après 2005	Total
Etats-Unis	10	15	17	42
Canada	1	0	5	6
France	0	0	1	1
Grande-Bretagne	0	1	1	2
Turquie	0	1	0	1
Iran	0	0	1	1
Australie	1	0	0	1
Espagne	0	0	1	1
Total	12	17	26	55

2.2.2.2. Caractéristiques des enfants étudiés

Les tailles des échantillons sur lesquels reposent les études ainsi que l'âge des enfants interrogés et les périodes de développement seront présentés.

Tout d'abord, l'échantillon le plus restreint de ce corpus est constitué de 8 enfants (Thornton, 2014) alors que le plus important se compose de 1653 enfants (Renner & Boel-Studt, 2013). Il existe une grande variabilité du nombre d'enfants selon les études. Pour l'étude comprenant 1653 enfants, les auteurs se sont appuyés sur une cohorte de données existante aux Etats-Unis. Les cohortes sont de grands instruments de mesures de la recherche en épidémiologie qui sont fondées sur l'étude et le suivi prolongée de grandes populations de sujets sains ou malades, afin d'accumuler des connaissances sur leur santé. En s'appuyant sur des cohortes, il est donc plus aisé de mener des recherches avec de grands échantillons. Nous notons que les recherches allant de 8 à 70 participants représentent 25,5% des études de notre corpus, et sont principalement issues de France, d'Iran, de Grande-Bretagne, d'Australie et des Etats-Unis (Johnson & Lieberman, 2007 ; Ornduff & Monahan, 1999 ; Riesen & Porath, 2004 ; Savard & Zaouche Gaudron, 2014 ; Ybarra, Wilkens & Lieberman, 2007). 14,5% comprennent 71 à 100 sujets et proviennent majoritairement des Etats-Unis et du Canada (Cox, Kotch & Everson, 2003 ; Doucet & Fortin, 2010 ; Huth-Bocks, Levendosky & Semel, 2001 ; Insana, Foley,

Montgomery-Downs, Kolko & McNeil, 2014). 32,7% des travaux comptent entre 101 et 200 sujets et se répartissent entre les Etats-Unis, le Canada et l'Espagne (de la Vega, de la Osa, Granero & Ezpeleta, 2013 ; Doucet & Fortin, 2014 ; Katz & Low, 2004 ; Kerig, 1998 ; Maughan & Ciccheti, 2002). 12,7% des études sont composées de 201 à 300 enfants majoritairement issus des recherches américaines et d'une étude turque (English, Marshall & Stewart, 2003 ; Grych, Jouriles, Swank, McDonald & Norwood, 2000 ; Ulu & Fisiloglu, 2002), puis 11% disposent de 301 à 500 sujets, ces études provenant des Etats-Unis et du Canada (Bourassa, 2007 ; Cummings, Pepler & Moore, 1999 ; Holmes, 2013). Enfin, deux études américaines ont des échantillons allant au-delà de 500 enfants (Renner & Boel-Studt, 2013 ; Spilsbury, Belliston, Drotar, Drinkard, Kretschmar, Creeden, Flannery & Friedman, 2007). Ainsi, 60% des travaux retenus pour cette recension disposent d'échantillons allant au-delà de 100 sujets. Ces panels importants permettent de dégager des connaissances essentielles dans le domaine. Ces chiffres questionnent également sur le nombre de femmes victimes et d'enfants concernés par la violence conjugale au niveau de la population générale.

Par ailleurs, nous avons relevé dans les recherches les différentes tranches d'âge sur lesquelles elles portaient. Nous avons distingué quatre tranches d'âge, celle de la petite enfance, c'est-à-dire de 0 à 3 ans, l'âge préscolaire de 3 à 5-6 ans, l'âge scolaire de 6-7ans à 12 ans et de 12-13 ans à 18 ans pour la période adolescente. Certaines études portent sur plusieurs tranches d'âge, ce qui peut aussi expliquer les grands échantillons observés préalablement qui permettent d'intégrer davantage d'enfants dans les recherches. Toutefois, nous constatons que la majorité des recherches (74,5%) ne s'intéressent qu'à une seule tranche d'âge, 16,4% se centrent sur deux tranches d'âge alors que deux études prennent en compte respectivement 3 et 4 tranches d'âge (*cf*. Tableau 2).

Les recherches se sont davantage intéressées au développement des enfants d'âge scolaire (65,5%) (De la Sablonnière & Fortin, 2010 ; Harding, Morelen, Thomassin, Bradbury & Shaffer, 2013 ; Zarling, Taber-Thomas, Murray, Knuston & al., 2013), puis à la période préscolaire (31%) (Kolbo , 1996 ; Savard & Zaouche Gaudron, 2014), à l'adolescence (27,3%) (Bourassa, 2007 ; Ma, 2009) et enfin à la petite enfance (9,1%) (Gustafsson, Coffman, Harris, Langley, Ornstein, & Cox, 2013 ; Martinez-Torteya, Bogat, von Eye, & Levendosky, 2009). Nous notons que beaucoup d'études qui intègrent plusieurs tranches d'âge adoptent une approche longitudinale afin d'appréhender l'évolution des enfants (Buckner, Beardslee & Bassuk, 2004 ; de la Vega, de la Osa, Granero & Ezpeleta, 2013 ; Ornduff & Monahan, 1999). Pour une seule des études nous n'avons pas l'information concernant la tranche d'âge ciblée (Lehmann & Elliston, 2001).

Tableau 2 : Répartition des recherches en fonction de la période de développement et du nombre de tranches d'âge prise en compte

Périodes de développement	Fréquence
1 Tranche d'âge	
Petite enfance	1
Age préscolaire	10
Age scolaire	25
Adolescence	5
Total	**41**
2 Tranches d'âge	
Petite enfance + Age préscolaire	2
Age préscolaire + Age scolaire	1
Age scolaire + Adolescence	6
Total	**9**
3 Tranches d'âge	
Petite enfance + Age préscolaire + Age scolaire	0
Age préscolaire + Age scolaire + Adolescence	2
Total	**2**
4 Tranches d'âge	
Petite enfance + Age préscolaire + Age scolaire + Adolescence	2
Total	**2**

Pour finir, les contenus des articles de cette recension restent quelques peu lacunaires, notamment en ce qui concerne les informations sociodémographiques sur l'échantillon : séparation du couple conjugale, temps de séparation, durée de la vie conjugale…

2.2.2.3. Caractéristiques du parent interrogé

Dans toutes les recherches de cette recension, le parent interrogé est exclusivement la mère. En effet, un grand nombre des recherches se sont orientées vers les centres d'hébergement et les associations spécialisées dans l'accueil des femmes victimes de violence conjugale pour constituer la population de leur échantillon. L'absence des pères dans ces études ne permet donc pas de saisir leur point de vue sur la situation de violence conjugale. Les informations sur les pères sont recueillies auprès des mères et peuvent donc être biaisées. Les pères sont en général absents des études soit parce qu'ils sont incarcérés en raison des passages à l'acte violents sur leur conjointe, soit parce qu'ils ont des difficultés à se reconnaître comme homme auteur de violences, soit enfin parce qu'ils ne veulent pas participer à de telles recherches.

2.2.2.4. Méthodes de recueil des données utilisées

2.2.2.4.1. Mode de recrutement des participants

Quatre sources de recueil de données ont été identifiées. La première, et la principale, constitue les Centres d'Hébergement ou d'abris pour femmes victimes de violence conjugale. Ces lieux sont privilégiés car ils réunissent un grand nombre de femmes et d'enfants victimes susceptibles d'accepter de participer. Dans le même sens, les associations d'aide et de conseils aux victimes sont des sources pour accéder à cette population. Comme nous l'avons évoqué précédemment, les cohortes de données représentent la deuxième source de recueil de données, notamment concernant les études nord-américaines. Plusieurs recherches se sont appuyées sur ces bases de données déjà constituées afin de puiser les informations nécessaires à leurs études, avec d'importants échantillons. Aussi, certains chercheurs ont procédé par des voies d'affichage, d'annonces et de flyers pour recruter leur population. Enfin, de manière plus marginale, certaines familles ont été sollicitées par le biais de centres de thérapie familiale ou conjugale consultant pour une problématique liée à la violence. Il est important de noter que, dans beaucoup d'études, une rétribution a été proposée aux participants, cette pratique est presque automatique dans les recherches américaines et peut aller jusqu'à 100 dollars.

Ces voies d'accès aux populations concernées peuvent constituer des biais dans l'échantillonnage, par exemple le fait d'accepter de participer à ce type de recherche peut témoigner d'une sensibilité ou d'inquiétudes à propos de ce que son enfant vit ou a vécu dans un contexte de violence conjugale. Ces caractéristiques spécifiques du mode et du lieu de recrutement des familles sont à considérer dans les limites des études, ce qui n'est pas toujours discuté.

2.2.2.4.2. Méthodes d'évaluation

Les méthodes utilisées dans les travaux de cette recension ont quelque peu évolué au cours du temps. Nous ne remarquons pas de réelle césure entre les méthodes au cours du temps mais plutôt une continuité vers une amélioration de celles-ci.

Les études avant les années 2005 sont d'ores et déjà quantitatives et ont tendance à employer des questionnaires. Il est courant de voir plusieurs méthodologies allier notamment des entretiens avec les questionnaires (N = 11). Lorsque des entretiens sont menés, il s'agit toujours d'un complément aux questionnaires, nous n'avons pas repéré dans notre recension d'utilisation d'entretien clinique seul. Selon l'âge des enfants, et si ces derniers étaient interrogés, des entretiens semi-directifs ont été privilégiés afin de faciliter l'expression des enfants sur le contexte de violence conjugale (Buckner, Beardslee & Bassuk, 2004).

L'utilisation massive de questionnaires a pour objectif de recueillir un maximum d'informations sur la violence conjugale et le développement de l'enfant. Dans la plupart des recherches, les personnes interrogées sont les mères victimes de violence conjugale et leurs enfants, aucune de ces recherche ne sollicitent le père et, de façon marginale, les enseignants des enfants peuvent être interpelés pour faire part du comportement observé à l'école (Riesen & Porath, 2004 ; Ulu & Fisiloglu, 2002).

A partir de 2005, les méthodologies se précisent par l'utilisation quasi-exclusive de questionnaires, à l'exception de quelques études qui emploient l'entretien ou l'observation en complément (Zarling, Taber-Thomas, Murray, Knuston, Lawrence, Valles, DeGarm & Bank, 2013 ; Thornton, 2014). Tout comme pour les travaux plus anciens, les mères et les enfants sont sollicités pour renseigner les questionnaires. Les questionnaires remplis par les mères portent d'une part sur le contexte de violence conjugale (*Conflict Tactic Scale*, Straus, 1979), et d'autre part, sur l'adaptation socio-affectif de l'enfant (*Child Behavior Checklist*, Achenbach, 1991). Il est également fréquent que les mères renseignent des questionnaires sociodémographiques afin d'obtenir des informations comme le revenu, le niveau d'étude, la catégorie socio-professionnelle ainsi que des éléments relatifs au fonctionnement familial tels que la relation parentale, coparentale, les contacts du père et de l'enfant… Quant aux enfants, les questionnaires auxquels ils doivent répondre sont relativement variés et touchent : aux symptômes de stress post-traumatique (*Trauma Symptom Checklist for Children*, Briere, 1996), à la parentification de l'enfant (*Parentification Questionnaire Youth*, Godsall & Jurkovic, 1995), à la dépression de l'enfant (*Beck Depression Inventory*, Beck & al., 1996 ; the *Child Depression Inventory,* Kovacs, 1992 ; *Center for Epidemiological Studies Depression Scale*, Radloff 1977), aux perceptions que l'enfant possède des conflits entre les parents (*Children's Perception of Interparental Conflict*, Grych, Seid & Fincham, 1992 *; Modified Conflict Tactics Scale for Children*, Straus, 1979 ; *"Things I Have Seen and Heard" Scale* , Richters & Martinez, 1990), à la régulation émotionnelle (*The Emotion Regulation Checklist*, Shields & Cicchetti 1997) ou encore à leur fonctionnement cognitif (*The Wechsler Preschool and Primary Scales of Intelligence- Revised*, Wechsler, 1989). Ces études ont abandonné deux dimensions qui étaient appréhendées dans plusieurs recherches avant 2005, l'estime de soi de l'enfant (Buckner, Beardslee & Bassuk, 2004 ; Riesen & Porath, 2004) et son soutien social (Cox, Kotch & Everson, 2003 ; Riesen & Porath, 2004).

Enfin, nous relevons que les travaux les plus récents, principalement aux Etats-Unis, adoptent une approche longitudinale (N = 7) (Gustafsson, Coffman, Harris, Langley, Ornstein, & Cox, 2013 ; Holmes, 2013 ; Jouriles, Vu, McDonald & Rosenfield, 2014 ; Martinez-Torteya,

Bogat, von Eye & Levendosky, 2009 ; Moylan, Herrenkohl, Sousa, Tajima, Herrenkohl & Russo, 2010). Les auteurs recueillent donc leurs données à différents temps de la vie de l'enfant dans le but d'appréhender son évolution et la persistance de certains symptômes ou leur disparition.

2.2.2.4.3. Méthodologie comparative

Sur les études recensées, 31% s'appuient sur une approche comparative et ont recours à un ou plusieurs groupes de comparaison. Dix études utilisent deux groupes de comparaison (Holmes, 2013 ; Insana, Foley, Montgomery-Downs, Kolko & McNeil, 2014 ; Savard & Zaouche Gaudron, 2014), cinq manient trois groupes, et deux d'entre elles s'appuient sur quatre groupes de comparaison. Ces différents groupes de comparaison sont relativement hétérogènes. En effet, sept études comparent les enfants exposés à la violence conjugale avec des enfants tout venants non exposés à la violence (Ma, 2009 ; Maughan & Ciccheti, 2002), trois confrontent le lieu de vie des mères et des enfants, le domicile ou le Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS) (Jouriles, Norwood, McDonald & Mahoney, 1996 ; Savard & Zaouche Gaudron, 2014). Savard et Zaouche Gaudron (2014) ont ainsi pu mettre en évidence que les enfants vivant toujours au domicile, auprès du père violent, présentaient davantage de difficultés socio-affectives que les enfants qui l'ont quitté. Quatre autres études mettent en perspective des groupes d'enfants exposés à la violence conjugale, des groupes d'enfants maltraités et des groupes d'enfants maltraités et exposés, parfois un groupe d'enfants tout venants y est ajouté (Bourassa, 2007 ; Moylan, Herrenkohl, Sousa, Tajima, Herrenkohl & Russo, 2010). Enfin, les trois dernières études comparent des éléments très différents. Une étude constitue des groupes selon l'origine ethnique des enfants exposés à la violence conjugale (Lehmann & Elliston, 2001), une autre compare les enfants exposés à la violence conjugale avec ceux ayant vécu un événement traumatisant (Mccloskey & Walker, 2000) puis, une étude examine un groupe d'enfants exposés à la violence conjugale vivant en CHRS, un groupe composé de familles non violentes avec deux parents, un groupe de familles monoparentales non violentes et un groupe de familles sans abri sans violence (Jouriles, McDonald, Norwood, Shinn Ware, Collazos Spiller & Swank, 1998).

Dans bon nombre d'études, les variables contrôlées ne sont pas explicitées. Ainsi, des variables comme la durée de séparation, l'origine ethnique, l'âge des parents, leur niveau d'étude ne sont pas toujours précisés. Comme l'information est souvent manquante, nous ne savons pas si ces éléments ont été évalués ou non.

2.2.3. Secteurs de développement analysés et résultats principaux

L'analyse des 55 recherches recensées nous a conduit à dégager une quinzaine de thèmes traités. Le thème majoritairement exploité est celui de l'adaptation socio-affective de l'enfant (N = 31), c'est-à-dire les conduites intra et interpersonnelles de l'enfant. L'adaptation socio-affective est souvent subdivisée en deux catégories de troubles : les troubles intériorisés et les troubles extériorisés. Les troubles intériorisés sont dirigés vers soi, ils renvoient aux problèmes émotionnels et peuvent prendre la forme de dépression, repli sur soi, anxiété, de plaintes somatiques… Les troubles extériorisés sont dirigés vers l'autre, ils représentent les conduites agressives ou encore les comportements délinquants. D'autres thèmes reviennent aussi fréquemment tels que les symptômes de stress post-traumatiques (N = 8), l'attachement (N = 3) et la qualité des relations mère-enfant (N = 2), la perception du conflit de l'enfant (N = 10), le blâme (N = 7), la perception de la menace (N = 9), la parentification (N = 3), l'estime de soi (N = 4), le soutien social (N = 4) et la régulation émotionnelle (N = 3). Plus marginalement, le développement cognitif (N = 3), les conflits de loyauté (N = 1) et la peur d'abandon (N = 2) sont abordés.

2.2.3.1. L'adaptation intériorisée et extériorisée

La plupart des études (N = 31) s'attachent à étudier l'adaptation socio-affective des enfants et des adolescents évoluant dans un contexte de violence conjugale soit en les comparant avec d'autres groupes d'enfants maltraités ou d'enfants non victimes de violence, soit en se référant à la table d'étalonnage de l'outil utilisé, majoritairement le *Children Behavior Checklist for Children* (CBCL, Achenbach, 1991). Malgré la spécificité de chaque étude, les chercheurs mettent en exergue la présence de troubles chez les enfants exposés, troubles d'une grande variabilité. Toutes ces recherches dépassent une lecture linéaire de l'effet de l'exposition à la violence conjugale sur l'adaptation socio-affective de l'enfant, en intégrant dans l'analyse des facteurs intrafamiliaux (relation parent-enfant, état psychologique des parents, enfant maltraité…) susceptibles d'intervenir sur l'adaptation de l'enfant.

Certaines recherches ont tendance à montrer une association directe entre le contexte de violence conjugale et l'adaptation psychologique de l'enfant. Les études de Grych, Jouriles, Swank, McDonald et Norwood (2000) (N = 228), de Katz et Low (2004) (N = 130) mettent en évidence un effet direct de l'exposition à la violence sur le développement socio-affectif de l'enfant. Hunter et Graham-Bermann (2013) ont mené une étude sur un échantillon de 219 enfants âgés de 6 à 12 ans ayant été exposés à la violence conjugale et vivant en CHRS. Bien qu'ils aient intégré la variable médiatrice du contact de l'enfant avec le père dans leur étude

pour expliquer l'adaptation de l'enfant, ils constatent que la fréquence de l'exposition à la violence conjugale est corrélée positivement avec les problèmes intériorisés et extériorisés des enfants. Kerig (1998) observe à l'aide d'analyse de régressions multiples, sur son échantillon de 106 enfants âgés de 8 à 11 ans, que la violence conjugale est un prédicteur des problèmes d'adaptation générale, des problèmes extériorisés et intériorisés. Dans ces deux études, le *Children Behavior Checklist for Children* (CBCL, Achenbach, 1991) a été utilisé afin de déterminer les troubles émotionnels et comportementaux des enfants. Néanmoins, dans la quasi-totalité des recherches examinant l'adaptation socio-affective des enfants, d'autres variables sont ajoutées pour tenter de comprendre leur ajustement.

En effet, la majorité des recherches font état d'un effet indirect de l'exposition à la violence conjugale sur l'adaptation de l'enfant en complétant ce modèle linéaire par des variables médiatrices ou modératrices. Une variable médiatrice représente le processus par lequel la variable indépendante peut arriver à influencer la variable dépendante. Elle agit directement sur la variable dépendante alors qu'une variable modératrice affecte le lien entre la variable indépendante et la variable dépendante. Ainsi, les variables médiatrices et modératrices sont liées aux caractéristiques individuelles et familiales, par exemple Renner et Boel-Studt (2013) soulignent l'effet médiateur du stress parental. Doucet et Fortin (2014), sur un échantillon de 116 enfants de 8 à 12 ans, démontrent que la qualité de la relation mère-enfant constitue un médiateur permettant d'expliquer les différents profils d'adaptation de l'étude. D'autres études énoncent l'effet modérateur du sexe des enfants (Buckner, Beardslee & Bassuk, 2004), de leur âge (Spilsbury, Kahana, Drotar, Creeden, Flannery & Friedman, 2008) ainsi que de la maltraitance directe envers les enfants (Bourassa, 2007) sur leur adaptation socio-affective. Enfin, l'étude longitudinale de Martinez-Torteya, Bogat, von Eye et Levendosky (2009) repose sur 190 enfants rencontrés à 2, 3 et 4 ans, leurs résultats évoquent que les enfants exposés à la violence conjugale sont 3,7 fois plus à risque de développer des problèmes intériorisés et extériorisés que les enfants qui n'ont jamais été exposés à la violence.

2.2.3.2. Les symptômes de stress post-traumatique

Une autre des dimensions étudiées chez les enfants exposés à la violence conjugale concerne les symptômes de stress post-traumatique. Les chercheurs tentent d'explorer si le fait d'être exposé peut constituer un risque de développer des symptômes de stress post-traumatique. Tout d'abord, les études réalisées rapportent des résultats relativement différents sur la proportion d'enfants touchés par des symptômes de stress post-traumatique. L'étude de McCloskey et Walker (2000) révèle qu'un quart des enfants de leur échantillon (N = 337),

parmi deux groupes l'un composé d'enfants exposés à la violence conjugale et l'autre d'enfants ayant été confrontés à un événement traumatisant (tels que la maladie ou la mort d'un proche), serait affecté par des symptômes de stress post-traumatique. Dans le même sens, Levendosky, Huth-Bocks, Semel et Shapiro (2002) soulignent, concernant leur échantillon de 62 enfants âgés de 3 à 5 ans, que 24% d'entre eux présentent des états de stress post-traumatique, tout en précisant que tous les enfants de l'échantillon avaient subi au moins un symptôme de stress post-traumatique (anxiété, dépression, colère, dissociation). Chemtob et Carlson (2004) indiquent que 40% des enfants de leur échantillon (N = 25) présenteraient des symptômes de stress post-traumatiques et spécifient que les mères auraient tendance à sous-estimer la détresse des enfants, d'où l'importance de multiplier les sources de renseignements (mère, enfant, enseignant). En comparant un groupe d'enfants exposés à la violence conjugale (N = 53) et un groupe d'enfants non victimes et non exposés (N = 64), Ma (2009) atteste d'un haut niveau de symptomatologie des enfants du premier groupe et d'un impact certain de l'exposition à la violence conjugale. De plus, la menace perçue par les enfants augmenterait également la probabilité de développer plusieurs symptômes de stress post-traumatique (Spilsbury, Belliston, Drotar, Drinkard, Kretschmar, Creeden, Flannery & Friedman, 2007). L'étude de Lehmann et Elliston (2001) fait état d'un effet direct du type de violence conjugale auquel les enfants ont été exposés sur les réponses traumatiques manifestées par les enfants.

Enfin, nous dénombrons sept outils différents permettant d'évaluer les symptômes de stress post-traumatique, principalement des questionnaires (*Le Children's Impact of Traumatic Events Scale-Family Violence Form*, Wolfe & Lehmann, 1992 ; *le Post-Traumatic Stress Scale for Family Violence*, Saunders, 1994 ; *le PTSD scale from the CBCL*, Wolfe, Gentile & Wolfe, 1989 ; *le Trauma Symptom Checklist for Children*, Briere, 1996) mais aussi quelques entretiens (*Le Structured Clinical Interview for DSM-III-R (SCID)*, Spitzer & al., 1990 ; *le Posttraumatic Stress Disorder Semi-Structured Interview and Observational Record for Infants and Young Children*, Scheeringa & Zeanah, 1994). Nous mettons en évidence cette diversité d'outils utilisés pour évaluer cette dimension, afin de rendre compte de la complexité à comparer les résultats entre chaque étude.

2.2.3.3. L'attachement et la qualité de la relation parents-enfant

Comme pour les symptômes de stress post-traumatique, l'attachement et la qualité des relations parents-enfant restent des dimensions qui sont appréhendées à l'aide d'outils très divers. Ces variables sont souvent intégrées dans les recherches en tant que médiatrices ou

modératrices du développement socio-affectif des enfants. Doucet et Fortin (2014) indiquent que la qualité de la relation mère-enfant contribue à distinguer les différents profils d'adaptation des enfants exposés et joue le rôle de facteur de protection. En revanche, l'étude de De la Sablonnière et Fortin (2010) porte exclusivement sur l'effet de la violence conjugale sur la qualité de la relation mère-enfant (N = 111), en considérant la santé des mères comme modérateur de la relation. Les résultats suggèrent que dans un contexte de violence conjugale, les mères en bonne santé auraient tendance à utiliser des mécanismes compensatoires de soutien et d'affection auprès de l'enfant afin de pallier les effets néfastes de l'exposition à la violence conjugale, ce qui renforcerait la qualité de la relation mère-enfant. Néanmoins, la relation mère-enfant peut également être ternie par la violence conjugale, notamment lorsque les mères ont un mauvais état de santé physique et psychologique. Des différences sont observées quant au répondant (mère ou enfant) évaluant la qualité de la relation. De manière générale, les études tendent à démontrer l'effet de la violence conjugale sur la qualité de la relation de l'enfant avec les parents, principalement parce que cette violence affecte la sécurité de l'enfant et le fragilise sans qu'aucun de ses parents ne puisse le protéger de celle-ci (Thornton, 2014). Enfin, il apparaît que la qualité de la relation mère-enfant soit sous-tendue par la capacité des mères à reconnaître et soutenir l'expression de leur enfant suite aux événements violents (Johnson & Lieberman, 2007 ; Savard & Zaouche Gaudron, 2014).

2.2.3.4. La perception du conflit, de la menace et le sentiment de blâme

La perception du conflit et de la menace par l'enfant est toujours évaluée à l'aide du même outil *le Children's Perception of Interparental Conflict* (Grych, Seid & Fincham, 1992). Il permet d'estimer les caractéristiques du conflit selon l'enfant, la menace perçue par celui-ci et son sentiment de blâme (que nous développerons ci-après). Les auteurs l'utilisent dans son intégralité ou n'emploient que certaines échelles. Dans notre recension, nous relevons neuf études qui s'intéressent à la perception du conflit parental de l'enfant. Kerig (1998) met en évidence l'effet médiateur des caractéristiques du conflit perçues par l'enfant sur la relation entre la violence conjugale et les problèmes d'adaptation de l'enfant. De plus, cet auteur constate d'autres effets qui sont différenciés selon le sexe. Les garçons tendraient à percevoir davantage de menace lors des conflits parentaux, ce qui serait médiateur de l'impact de la violence sur l'anxiété des garçons. Quant aux filles, leur sentiment de blâme est plus important et médiatiserait la relation entre la violence et les problèmes internalisés des filles. Jouriles, Collazos Spiller, Stephens, McDonald et Swank (2000) trouvent des résultats qui varient quelque peu. Effectivement, sur un échantillon de 154 enfants âgés de 8 à 12 ans, ces auteurs

démontrent qu'il existe une corrélation positive entre les enfants se blâmant pour le conflit conjugal et les hauts scores de problèmes extériorisés. Aussi, le blâme et la menace perçue seraient corrélés positivement avec l'auto-évaluation des enfants des symptômes d'anxiété et de dépression. Par ailleurs, l'étude de Ulu et Fisiloglu (2002) portant sur 232 enfants âgés de 9 à 12 ans, apporte encore d'autres informations. En ce qui concerne les propriétés du conflit, elles seraient associées aux problèmes intériorisés relevés par les parents et l'enseignant des enfants. La perception de la menace est en lien avec la dépression de l'enfant, rapportée par lui-même. Concernant le blâme de l'enfant, il apparaît associé à la dépression de l'enfant selon sa propre évaluation mais également aux problèmes intériorisés et extériorisés évalués par la mère et enfin aux problèmes extériorisés relevés par l'enseignant. Pour finir, Jouriles, Vu, McDonald et Rosenfield (2014) montrent un lien entre la perception de la menace et l'évaluation des problèmes extériorisés des enfants ainsi qu'une corrélation positive entre le blâme et les problèmes extériorisés rapportés par les mères.

Les résultats concernant la perception que l'enfant détient du conflit entre les parents ne sont pas consensuels et demandent encore d'être approfondis.

2.2.3.5. La parentification

La parentification, qui renvoie au fait pour un enfant d'endosser des rôles parentaux aussi bien pour ses parents que pour ses frères et sœurs afin de veiller au fonctionnement de la famille, est parfois étudiée dans les recherches portant sur les enfants exposés à la violence conjugale (Fortin & Lachance, 2010). Bien que cette dimension ne fasse pas l'objet d'une recherche à part entière, il convient de souligner que dans l'étude de Doucet et Fortin (2014), les enfants ayant des difficultés sur tous les plans de leur adaptation (adaptation générale, intériorisée et extériorisée) sont également ceux qui sont le plus parentifiés au sein de leur famille. Aussi, la parentification serait prédite par le blâme de l'enfant et sa peur de l'abandon (Doucet & Fortin, 2010). Enfin, ces auteurs indiquent l'importance de considérer les caractéristiques individuelles de l'enfant, telles que son sexe ou son âge, pour prédire la parentification de l'enfant en contexte de violence conjugale.

2.2.3.6. L'estime de soi et le soutien social

L'étude de Riesen et Porath (2004) fait ressortir que, dans un contexte de violence conjugale, l'estime de soi des enfants serait liée au soutien social qu'ils perçoivent ainsi que leur perception du succès dans des domaines qu'ils jugent importants. Plus précisément, les compétences perçues des enfants dans l'apparence physique, la conduite de comportement, le

rendement scolaire, et la popularité sont fortement associés à leur estime de soi. Il semble également que le soutien émotionnel de la part de la mère et des amis proches de l'enfant, âgé entre 7 et 12 ans, soit plus fortement lié à l'estime de soi des enfants que le soutien des enseignants et des adultes sans lien de parenté. L'étude de Buckner, Beardslee et Bassuk (2004) a montré que l'estime de soi peut partiellement médiatiser le lien entre l'exposition à la violence conjugale et l'adaptation de l'enfant. L'exposition à la violence conjugale est corrélée négativement avec l'estime de soi uniquement chez les garçons, c'est-à-dire que plus l'exposition à la violence est importante moins le score d'estime de soi est élevé.

2.2.3.7. La régulation émotionnelle

La régulation émotionnelle représente la capacité à agir sur ses propres émotions, il s'agit d'un processus psychologique qui renvoie à la capacité de déclencher, d'inhiber ou encore de moduler ses propres affects (Krauth-Gruber, 2009). La régulation émotionnelle a été examinée dans la recherche de Maughan et Ciccheti (2002). Menée auprès de 139 enfants âgés de 4 à 6 ans, cette étude compare deux groupes d'enfants, l'un est composé d'enfants exposés à la violence et l'autre groupe n'a jamais été confronté à la violence. Il ressort que 80% des enfants du premier groupe présentent une dérégulation émotionnelle par rapport au second groupe d'enfants qui en est affecté à 37,2%. Le manque de contrôle et l'ambivalence émotionnelle médiatiseraient la relation entre le contexte violent et la présence de symptômes anxieux et dépressifs. Dans ce prolongement, Zarling, Taber-Thomas, Murray, Knuston, Lawrence, Valles, DeGarm et Bank (2013) rapportent également un effet médiateur de la dérégulation émotionnelle sur le lien entre la violence conjugale et les problèmes intériorisés et extériorisés des enfants. Pour finir, Thornton (2014) souligne, à partir des données recueillies sur des enfants de 5 à 9 ans, que la violence conjugale génère une gamme d'émotions négatives pour les jeunes enfants.

2.2.4. Caractéristiques personnelles des enfants et développement socio-affectif

Compte tenu de la variabilité des troubles observés chez les enfants exposés à la violence conjugale, les caractéristiques personnelles des enfants constituent une piste explicative quant à cette diversité. Le sexe et l'âge des enfants sont des variables qui sont régulièrement examinées ainsi que la maltraitance des enfants, en plus de l'exposition à la violence.

Concernant le sexe des enfants exposés à la violence conjugale, les recherches observent des effets différents sur le développement socio-affectif. D'après l'étude de Kerig (1998) portant sur un échantillon de 106 enfants, 48 filles et 58 garçons, âgés de 8 à 11 ans, il existe des différences entre les filles et les garçons dans leur adaptation. Chez les garçons, cette différence s'opère au niveau de l'adaptation générale, puisqu'ils seraient touchés à la fois sur l'adaptation intériorisée et extériorisée, alors que pour les filles l'exposition à la violence entre les parents constituerait un facteur de risque uniquement au niveau de leur adaptation intériorisée. Cet auteur fait également référence à des réponses différentes selon le genre, lors de situations stressantes telles que les situations de violence conjugale, les garçons ont davantage tendance à adopter une approche plus orientée vers l'action en mobilisant leurs ressources pour attaquer le problème extérieur, tandis que les filles intériorisent leur détresse, elles tournent leur attention vers elles-mêmes et se soucient de leurs responsabilités pour le bien-être de leur famille. Cummings, Pepler et Moore (1999) ajoutent que les filles (N = 62) exposés à la violence conjugale récente présentent plus de problèmes d'extériorisation et d'intériorisation que les garçons (N = 52) exposés à la même violence. Plusieurs études mettent aussi en évidence que les enfants de sexe féminin sont plus à risque de développer des problèmes de comportement (Becker & McCloskey, 2002 ; Cummings, Pepler & Moore, 1999 ; Spilsbury, Belliston, Drotar, Drinkard, Kretschmar, Creeden, Flannery & Friedman, 2007). Au contraire, d'autres études ne constatent pas d'effet différencié du sexe sur le développement socio-affectif des enfants exposés à la violence conjugale (Ma, 2009). Lemmey, Watson, Malecha, Henderson Gist, McFarlane, Fredland, Willson et Schultz (2001) relèvent d'importantes différences entre les enfants exposés et les enfants non exposés, pour les deux sexes au niveau de l'adaptation générale. Enfin, l'analyse de Moylan, Herrenkohl, Sousa, Tajima, Herrenkohl et Russo (2010) a montré que les effets de l'exposition à la violence conjugale pour les garçons et les filles (N = 457), chez des enfants d'âge scolaire et des adolescents, sont statistiquement comparables.

L'effet de l'exposition à la violence conjugale se traduirait différemment selon le moment où elle est apparue dans la vie de l'enfant, c'est-à-dire l'âge auquel l'enfant y a été confronté pour la première fois. Dans l'étude longitudinale de Holmes (2013), menée sur 446 enfants âgés de 5 à 8 ans en comparant un groupe d'enfants exposés à la violence conjugale et un groupe non exposé, les résultats indiquent un effet négatif à long terme de l'exposition à la violence conjugale à un âge précoce des enfants sur leurs comportements. Il semblerait qu'au fil du temps, les enfants les plus fréquemment exposés entre leur naissance et 3 ans sont ceux qui présentent les comportements les plus agressifs vers l'âge de 8 ans. Ces auteurs mettent

aussi en avant le fait que les conséquences de l'exposition à la violence conjugale sont retardées pour n'apparaître qu'à l'âge scolaire des enfants. Levendosky, Huth-Bocks, Shapiro et Semel (2003) notent que les effets négatifs de l'exposition à la violence dans le couple commencent très tôt mais dans le domaine relationnel dans un premier temps, et ne s'aggravent en termes d'adaptation extériorisée et intériorisée que dans un second temps.

L'âge des enfants, au moment des études, déterminerait aussi les mécanismes qu'ils mettraient en œuvre pour tenter de s'adapter au contexte de violence. En effet, Jouriles, Collazos Spiller, Stephens, McDonald et Swank (2000) ont rendu compte des différences existant entre un groupe d'enfants âgés de 8/9 ans et un autre groupe âgés de 10 à 12 ans. Les enfants les plus âgés auraient davantage tendance à manifester des problèmes intériorisés, qui seraient associés avec leurs cognitions pour comprendre l'impact de la violence conjugale. Les problèmes d'extériorisation sont plus massifs chez les adolescents que chez les enfants âgés entre 7 et 10 ans (Jouriles, Vu, McDonald & Rosenfield, 2014).

Pour finir, la maltraitance des enfants, en plus de l'exposition à la violence conjugale, représente l'une des préoccupations des chercheurs. Effectivement, plusieurs études (N = 7) tentent de comparer l'effet de cette variable sur l'adaptation des enfants. De la Vega, de la Osa, Granero et Ezpeleta (2013) ont remarqué, dans leur échantillon d'enfants (N = 168), âgés de 4 à 17 ans, répartis dans différents groupes selon le type de maltraitance, qu'il existe une augmentation des troubles lorsque les enfants cumulent plusieurs formes de maltraitance (dont l'exposition à la violence conjugale fait partie). Cette augmentation se produit généralement au niveau de l'adaptation intériorisée (anxiété, dépressions, repli sur soi). L'accumulation des formes de maltraitance affecte différents domaines de la psychopathologie et amplifie le risque de développer des troubles de l'attention ainsi que des problèmes sociaux. De plus, Bourassa (2007) rapporte que la cooccurrence entre l'exposition à la violence conjugale et la maltraitance physique des adolescents a un effet négatif significativement plus important que l'exposition unique à la violence entre les parents. Ainsi, les jeunes à la fois maltraités et exposés relèvent plus fréquemment de symptômes extériorisés et intériorisés se situant en zone pathologique. En revanche, selon l'étude de Moylan, Herrenkohl, Sousa, Tajima, Herrenkohl et Russo (2010), les effets de l'exposition à la violence conjugale et ceux de la maltraitance sont indiscernables les uns des autres.

Au regard du manque de consensus concernant les effets des caractéristiques individuelles des enfants sur leur développement socio-affectif, il est complexe de déterminer

un facteur plus qu'un autre susceptible d'influencer l'adaptation de l'enfant, à l'égard des âges, des tailles d'échantillon et des méthodes différentes.

2.3. Les interventions auprès des enfants exposés à la violence conjugale

En France, comme nous l'avons évoqué précédemment, les enfants exposés à la violence conjugale ne sont pas reconnus comme en danger et ne dépendent donc pas de la protection de l'enfance. Se pose alors la question de leur prise en charge. Les préconisations du rapport de l'ONED et du service du droit des femmes et de l'égalité (2008), sur les recommandations en matière d'enfants exposés à la violence dans le couple et à destination des pouvoirs publics, considèrent que la prise en charge des enfants ne doit pas être automatique et doit résulter d'une évaluation de la situation et du degré de violence auquel les enfants ont pu être confrontés. Toutefois, la recension d'études réalisée au préalable témoigne de l'important impact de la violence conjugale sur le développement des enfants et ne concevoir une prise en charge qu'au cas par cas renvoie au fait que ces enfants n'ont pas tous la nécessité d'être accompagnés. Or, l'absence de prise en charge constitue une nouvelle fois un manque de reconnaissance du vécu de ces enfants. Notons également qu'une prise en charge n'est pas nécessairement de longue durée et l'objectif peut simplement être de parler des événements qui sont survenus car, bien souvent, la violence n'a jamais été nommée. De plus, si des prises en charge doivent être mises en œuvre, la question demeure de savoir qui les organise, les finance et les conçoit. La protection de l'enfance ne peut prendre en charge que les enfants dépendant de leurs missions, les enfants « uniquement » exposés n'en relèvent donc pas. Dans ce cas, l'intégration des enfants exposés dans les problématiques de protection de l'enfance devrait être ajoutée mais ceci ne reste qu'hypothétique.

Ainsi, les interventions auprès des enfants exposés à la violence conjugale restent encore peu développées en France et surtout, elles n'ont jamais donné lieu à des évaluations de leur efficacité par rapport à leurs objectifs. Au Québec, 53% des Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale disposent d'un programme spécifique pour les enfants exposés à la violence conjugale (Trainor, 1999). Savard et Zaouche Gaudron (2013) ont recensé les programmes spécifiques et leurs évaluations. Si les objectifs restent relativement similaires, deux types de prise en charge sont distinguées : celle de l'enfant seul (Jaffe, Wilson & Wolfe, 1986 ; Pâquet-Deehy, Proulx, Hamel & Choueri, 1997) et celle de l'enfant en intégrant la mère (Beaudoin, Côté, Delisle, Gaboury, Guénette & Lessard, 1998 ; Beauregard & Bouffard, 1998).

Les interventions auprès des enfants se réalisent la plupart du temps sous forme de groupe, durant une dizaine de séances. Les enfants sont conviés à travailler sur les émotions afin de les identifier et de les verbaliser avec pour visée d'éviter l'utilisation de stratégies agressives de résolution des conflits. Les enfants sont aussi invités à développer des stratégies de protection et à s'appuyer sur leur réseau de soutien social d'aide. Ces interventions ont également l'objectif de déresponsabiliser l'enfant et de rétablir une estime de soi, qui passe par le regard bienveillant et soutenant des intervenants et par l'effet du groupe. Comme beaucoup de programmes s'ancrent dans des structures et associations féministes, certains d'entre eux (Grusznski, Brink & Edleson, 1988) mettent en avant l'intérêt de travailler aussi sur les stéréotypes sexistes afin de les combattre.

D'autres programmes ont été conçus en y intégrant aussi les mères. En plus des bénéfices du groupe de pairs, dont les objectifs sont similaires aux interventions préalablement citées, des rencontres mère-enfant s'organisent au cours de la prise en charge (Beaudoin, Côté, Delisle, Gaboury, Guénette & Lessard, 1998 ; Beauregard & Bouffard, 1998). Associer les mères dans les interventions auprès des enfants vise à améliorer la qualité de la relation mère-enfant, qui peut jouer un rôle de facteur de protection (Fortin, 2009 ; Levendosky, Lynch & Graham-Berman, 2000). Dès lors, la prise de conscience de l'impact de la violence conjugale sur la mère et l'enfant sera travaillée ce qui permettrait d'améliorer les pratiques éducatives et le regard porté sur l'enfant.

Ainsi, les dispositifs d'intervention auprès des enfants exposés aux violences dans le couple nécessitent une structuration des méthodes, une formation des professionnels et une approche réflexive dans les moyens mis en œuvre.

2.4. Les modèles explicatifs du développement socio-affectif de l'enfant

Au regard des différents effets de l'exposition à la violence conjugale sur le développement de l'enfant, plusieurs théories tentent d'expliquer la présence et les différents troubles observés chez les enfants exposés à la violence conjugale. Chacunes d'entre elles met l'accent sur divers processus qui seraient à l'œuvre dans l'adaptation de l'enfant.

2.3.1. La théorie de l'apprentissage social

Tout d'abord, la théorie de l'apprentissage social (Bandura, 1980) est la plus souvent évoquée lorsque l'on aborde la question des enfants exposés à la violence dans le couple. Elle

postule que l'acquisition de nouveaux comportements s'acquiert en interaction entre l'environnement et les caractéristiques de l'individu. Pour cela, plusieurs facteurs sont à l'œuvre dans l'apprentissage de l'enfant. La première des caractéristiques de ce modèle est basée sur l'influence mutuelle, puisque Bandura (1980) considère que le sujet influence son environnement et que son environnement l'influence également en retour. Cette réciprocité s'effectue entre les déterminants cognitifs, comportementaux et environnementaux. Il s'agit de la capacité d'autorégulation du sujet en mesure d'agir selon ses besoins et de moduler ses actions en fonction des résultats obtenus. L'apprentissage indirect ou l'expérience vicariante constitue la seconde caractéristique de ce modèle, il s'agit d'observer les résultats des actions des autres afin de pouvoir tirer les conséquences de ces actions. Par exemple, si un enfant observe qu'un autre enfant à l'école a été puni lorsqu'il a frappé un autre élève, celui-ci pourra comprendre que frapper quelqu'un n'est pas autorisé et est donc punissable. Ainsi, ces expériences permettront d'être stockées en mémoire sous forme de représentations symboliques, une autre caractéristique, que la personne se donne des conséquences prévisibles de ses actions. Un autre apport de cette théorie concerne le sentiment d'auto-efficacité de la personne. La perception qu'un sujet a de son aptitude à réussir et à obtenir des rendements suite à ses actions. L'apprentissage et les actions du sujet dépendent du jugement qu'il porte sur ses aptitudes. Enfin, l'utilisation des modèles est un point central de la théorie de Bandura (1977, 1980), en mentionnant que le sujet apprend par mimétisme ou par imitation. L'apprentissage par modèle suggère que le sujet apprend à partir des résultats de ses propres comportements contrairement à l'apprentissage indirect. Cette théorie soutient que les apprentissages se réalisent au gré des observations, des imitations et du modelage au sein de l'environnement. Dans le cadre des troubles liés à l'exposition à la violence conjugale, les enfants reproduiraient ce qu'ils auraient observé dans leur famille, entre leurs parents, et imiteraient et intérioriseraient les comportements agressifs, comme mode de relation habituel. Cette conception laisse donc supposer que les enfants s'inscrivent dans une dynamique d'agresseur ou de victime, ce qui pourrait expliquer la présence de problèmes extériorisés, dirigés vers l'autre. Cependant, ce modèle théorique, à forte valence déterministe, n'intègre pas les facteurs de protection qui pourraient influencer le développement et le devenir de l'enfant.

2.3.2. La théorie systémique de la famille

La théorie systémique de la famille (Minuchin, 1974) envisage la famille comme un ensemble de sous-systèmes interdépendants et en interrelation, qui suppose qu'une modification d'un élément a un retentissement sur l'ensemble du système familial. Ainsi,

lorsqu'un stress survient dans un des sous-systèmes, celui-ci va affecter le fonctionnement des autres sous-systèmes de la famille. La théorie générale des systèmes (Van Bertalanffy, 1973) permet d'appréhender le fonctionnement systémique familial au regard de quatre principes. Le principe de la totalité et de l'ordre rend compte de l'importance de se situer au niveau groupal et non au niveau individuel pour comprendre un système. Il ne s'agit pas de combiner chaque caractéristique pour saisir un fonctionnement mais plutôt de comprendre le groupe comme différent de la « somme des parties » (Marc & Picard, 2000) lui conférant un fonctionnement propre. Le second principe, celui d'une structure hiérarchique, réclame que les sous-systèmes composant le système, doivent fonctionner de manière autonome. Ainsi, les liens dans les sous-systèmes permettent leur autonomie à condition qu'ils soient clairs et flexibles. Le principe d'auto-stabilisation adaptative donne la possibilité au système de se transformer pour s'adapter et conserver sa stabilité. L'objectif est d'incorporer les modifications de l'environnement tout en préservant l'intégrité des liens familiaux (Broderick, 1993). Enfin, le dernier principe, celui de l'auto-organisation adaptative, correspond à la capacité d'ouverture du système familial.

Deux processus sont à l'œuvre pour expliquer les relations entre les différents sous-systèmes de la famille. Le premier est celui du « *spillover* » ou du débordement (Pinel-Jacquemin, 2009) où l'affect, l'humeur ou les comportements positifs comme négatifs, qui ont lieu dans un sous-système, se répandent dans un autre sous-système familial. C'est pourquoi, un sous-système conjugal en situation de conflit pourra affecter le sous-système fraternel en créant des tensions, de la rivalité entre les frères et les sœurs. Le second processus, celui de la compensation, atteste que l'inverse est également possible. En effet, malgré le sous-système conjugal en conflit, la fratrie pourra compenser cette ambiance en faisant preuve de solidarité et de coopération pour pallier les difficultés ressenties dans ce sous-système.

Dans le cas de violence conjugale, le fonctionnement violent pourra créer des modifications dans les relations, les rôles et les places de chacun au sein de la famille (Goldblatt & Eisikovits, 2005), ce qui participera aux difficultés d'adaptation que l'enfant va manifester. Etudier la représentation que l'enfant a de ses relations familiales permettrait donc, selon cette approche, d'identifier le fonctionnement familial. A l'heure actuelle, la perception de l'enfant des relations familiales a été appréhendée à travers les deux processus centraux que sont la parentification et les conflits de loyauté (Fortin, 2005). Plusieurs autres modèles s'inspirent de la théorie systémique de la famille (Minuchin, 1974) pour élaborer leurs propres hypothèses.

2.3.3. Le modèle du dysfonctionnement familial

Le modèle du dysfonctionnement familial de Jaffe, Wolfe et Wilson (1990) s'appuie, en partie, sur le modèle précédent de l'apprentissage social mais également sur la théorie systémique familiale (Emery, 1989). D'après Emery (1989), les enfants deviennent angoissés et stressés quand ils se rendent compte des brutalités que subit leur mère. Ces enfants développeraient, en conséquence, certains comportements afin de diminuer leur stress et protéger leur mère. Ces comportements viseraient également, en partie, à diminuer les conflits parentaux.

L'hypothèse de la dysfonction familiale émise par Jaffe, Wolfe et Wilson (1990) suppose que l'existence de violence dans la famille créerait un contexte dysfonctionnel dans lequel les relations parents-enfants en subiraient les effets délétères. L'accent est particulièrement mis sur la qualité de la relation mère-enfant. En effet, l'enfant éprouve de la peur et de l'angoisse dues à la violence conjugale et intériorise les conduites agressives comme mode relationnel ; quant à la mère, elle doit elle-même faire face à ses propres difficultés ce qui la rendrait moins disponible dans son rôle maternel de soin et de protection. De ce fait, la relation mère-enfant subirait l'influence réciproque des crises, des difficultés, troubles et angoisses de chacun et induirait un stress supplémentaire sur la mère et l'enfant. Le contexte de violence agirait sur l'adaptation de l'enfant et aurait également un effet indirect, en réciprocité, sur la qualité de la relation mère-enfant. Les conflits conjugaux peuvent engendrer des difficultés à maintenir les rôles et les frontières entre les sous-systèmes qui peut entraîner la parentification de l'enfant, des conflits de loyauté et une image dégradée des parents pour l'enfant. Les études portant sur la coparentalité, les styles de parentalité ou le stress des parents découlent directement de l'hypothèse de la dysfonction familiale (Ovaere, Sardo-Infirri, Touahria-Gaillard & Levy, 2007).

2.3.4. Le point de vue de l'enfant

La notion de point de vue de l'enfant s'ancre dans l'approche cognitive-contextuelle (Grych & Fincham, 1990), objet des recherches récentes. Cette approche s'intéresse au point de vue de l'enfant, à son évaluation de la violence interparentale. Ainsi, la violence conjugale n'aurait pas un effet direct sur l'enfant, celui-ci serait indirect et pas forcément automatique, dépendant des évaluations de l'enfant. Ces évaluations portent sur les interprétations et les croyances que l'enfant porte sur la violence conjugale et le rôle qu'il pense jouer dans son apparition. L'adaptation de l'enfant va alors résulter du type d'ajustement de l'enfant qui fait

médiateur entre l'exposition à la violence conjugale et les conséquences pour l'enfant. L'adaptation, aussi nommée ajustement, de l'enfant face à la situation apparaît comme modulée par les évaluations qu'il est en mesure de faire. Ce modèle tente d'appréhender la manière dont l'enfant comprend les événements : comment les actes violents vont-ils l'affecter ? Quel est le niveau de menace perçue ? Qui est le responsable de la violence ? Quelle réponse donner à la situation de violence ? Comment s'adapter ? Quelles interprétations l'enfant pose-t-il sur la situation de violence ?

La notion de point de vue de l'enfant émerge de plus en plus dans les recherches (notamment québécoises), pour tenter d'expliquer la présence de certains troubles chez les enfants exposés. Pour Grych et Fincham (1990), l'enfant prendrait une place active dans les situations de violence et dans les manifestations de celle-ci. Si l'enfant se blâme pour les passages à l'acte, il pourra prendre diverses positions : protéger, s'interposer, agresser. Certaines études (Doucet & Fortin, 2010 ; Fortin, 2005 ; Fosco & Grych, 2008) ont révélé que plus l'enfant se sent menacé, plus il se blâme pour la violence et va alors développer des problèmes d'adaptation. C'est pourquoi, l'intensité de la violence conjugale va influencer la perception de la menace et le sentiment de blâme chez l'enfant, ce qui engendrera l'apparition de difficultés majeures. Le sentiment de ne pas être protégé et de ne pas pouvoir protéger fragilisent la sécurité affective de l'enfant et constituent des éléments qui placent l'enfant dans une position d'adulte. C'est pourquoi, les recherches se sont aussi attachées à prendre en compte la parentification de l'enfant, en situation de violence conjugale (Doucet & Fortin, 2010 ; Fortin & Lachance, 2011). Ce processus réfère aux renversements des rôles et des places entre parents et enfant. Ainsi, lors de défaillances parentales, les enfants prendraient leur place pour répondre aux besoins des parents et de la fratrie. Ils endossent des responsabilités qui ne sont pas les leurs, au vue de leur âge et de leur niveau de développement, telles que les tâches domestiques du quotidien, les confidences du parent, la protection des frères et sœurs et de l'un ou l'autre des parents. L'enfant parentifié encourt le risque de développer des troubles extériorisés et intériorisés (Peris, Goeke-Morey Cummings & Emery, 2008), et renvoie aussi à une forme de réparation de la part de l'enfant qui se sent coupable de la violence. Selon Fortin (2005), plus les violences seraient sévères, plus l'enfant rapporterait être parentifié ce qui conduirait à l'apparition de troubles intériorisés. De façon paradoxale, la parentification de l'enfant contribuerait à rétablir un certain bien-être et une stabilité dans la famille et, par voie de conséquence, amènerait une sécurité affective chez l'enfant (Byng-Hall, 2008 ; Schermerhorn, Cummings, DeCarlo & Davies, 2007). Elle serait ainsi une réponse adaptative de l'enfant face au contexte de violence. Il apparaît également important de considérer les conflits de loyauté

chez l'enfant (Fortin, 2009). L'étude des conflits de loyauté commence juste à émerger dans les recherches. Ce terme renvoie au fait que l'enfant se sent « tiraillé » entre ses deux parents. En contexte de violence conjugale, cette notion prend tout son sens puisque l'enfant éprouve le sentiment de devoir se positionner, de prendre parti pour l'un ou pour l'autre parent au risque de perdre leur amour. De ce fait, la perception de la menace va influencer ses choix. D'une part, l'enfant va craindre le père (l'agresseur) qui reste imprévisible et dangereux, et d'autre part, s'il se range du côté de la mère, il craint d'endosser la victimisation maternelle (Baker, 2006). Constituer une alliance avec l'un des parents assurerait à l'enfant un certain sentiment de sécurité mais la crainte d'être abandonné par l'un d'eux le conduirait à des va et vient entre l'un et l'autre des parents.

La parentification et les conflits de loyauté constituent deux processus majeurs qui peuvent être examinés du point de vue de l'enfant sur ses relations familiales ainsi que sur sa place au sein de la famille. La perception de la menace et le sentiment de blâme semblent déterminants pour comprendre et appréhender comment l'enfant s'inscrit dans le système familial et les moyens qu'il met en œuvre pour faire face au contexte. Ces moyens expliqueront l'adaptation et/ou le développement de certains troubles chez les enfants exposés à la violence conjugale. Comprendre les mécanismes des processus en jeu permettrait de distinguer ce qui relève de facteurs de risque ou de protection et dès lors, de mettre en place un accompagnement adapté.

Ainsi, plusieurs théories peuvent expliquer le développement socio-affectif de l'enfant exposé à la violence conjugale néanmoins, elles s'inspirent les unes des autres. Chacune d'entre elles met en évidence une ou plusieurs variables susceptibles de jouer le rôle de facteur de risque ou de protection dans l'adaptation de l'enfant.

2.3.5. Le modèle de la sécurité émotionnelle

Dans la continuité du modèle précédent, le modèle de la sécurité émotionnelle, développé par Cummings et Davies (1994), propose que toute interaction devient plus importante pour l'enfant s'il la juge dangereuse pour lui-même, ses parents et sa famille. Il soulève également l'importance du contexte d'adversité de la violence conjugale sur l'adaptation de l'enfant. Selon Cummings et Davies (1994), l'exposition répétée à des événements stressants, comme la violence, a pour effet de diminuer la sécurité émotionnelle de l'enfant.

Trois processus interdépendants sont avancés pour expliquer comment le lien s'opère entre les conflits ou la violence conjugale et l'adaptation de l'enfant (Cummings & al., 2001 ; Cummings & Davies, 1994). Le premier processus, qui est considéré comme le plus fondamental, est relatif à la réactivité émotionnelle et à sa capacité à réduire, accroître ou maintenir son niveau de réaction émotionnelle face au conflit. L'exposition répétée à des conflits destructeurs augmente la sensibilité de l'enfant aux émotions négatives et diminue sa capacité à se calmer. Dès lors, l'enfant ne s'habitue pas au conflit et il y réagit davantage. Le processus suivant concerne les représentations internes des relations familiales. L'enfant qui est témoin et exposé à des conflits conjugaux chroniques semble développer des représentations non sécurisantes des relations familiales qui vont jouer un rôle important sur les conséquences à long terme des conflits sur l'adaptation de l'enfant. L'enfant doute de la stabilité de ses relations avec ses parents, il se sent alors menacé par les conflits, ce qui affecte sa capacité à s'y adapter, entraînant alors des difficultés émotionnelles et comportementales. Le troisième processus correspond aux stratégies déployées par les enfants face au stress ressenti lors des conflits. L'enfant va alors chercher à réduire ou à faire cesser ces conflits dans le but de rétablir sa sécurité émotionnelle. Parfois, les stratégies d'intervention de l'enfant peuvent être problématiques car elles peuvent conduire à rediriger la colère des parents vers lui, rendant sa vulnérabilité encore plus prégnante.

Ainsi, l'intensité et la fréquence de la violence rencontrée auraient une incidence sur les réactions et stratégies que l'enfant va mettre en place et qui conduiraient à une adaptation ou inadaptation de l'enfant dans ce contexte. Toutefois, d'autres éléments vont agir sur les stratégies d'adaptation de l'enfant. Effectivement, les caractéristiques individuelles de celui-ci telles que l'âge, le sexe, l'estime de soi, les caractéristiques de la famille, notamment la perception de l'enfant de la qualité de la relation avec la mère, la conscientisation de la mère de la souffrance de son enfant, la perception de la qualité de la relation entre les parents, ainsi que les caractéristiques de l'environnement, comme des lieux ressources d'aide pour la mère et l'enfant, un adulte significatif de référence pour l'enfant, sont autant d'éléments qui vont jouer le rôle de facteurs de risque ou de facteurs de protection dans les possibilités d'ajustement de l'enfant. Ce modèle interactionnel met en lumière les différentes conséquences des violences conjugales sur l'enfant qui y est exposé et adopte un point de vue systémique sur la place de l'enfant. Elle suggère que ce ne sont pas les seules caractéristiques de la mère, du père et de l'enfant qui expliquent les événements et leur enchaînement. Ces individus font partie d'un système plus étendu dans lequel existent ou non des conditions qui, en interaction avec les

facteurs associés aux parents et à l'enfant, créent une vulnérabilité ou encouragent la résilience (Dufour & Chamberland, 2009).

Synthèse

La notion d'enfant exposé s'est progressivement imposée en France pour parler des enfants confrontés à la violence conjugale. Toutefois, il est complexe d'estimer le nombre d'enfants qui serait concerné par ce phénomène et dont les pouvoirs publics sous-estiment certainement la proportion d'enfants qui en est affectée. De ce fait, les mesures de protection et de prise en charge sont largement en deçà des besoins de ces enfants.

Une recension des recherches, menées ces vingt dernières années, nous permet de nous rendre compte du retard de la France dans ce domaine. La plupart des recherches sont réalisées en Amérique du Nord et apportent des connaissances importantes pour examiner le développement des enfants exposés à la violence conjugale. Les études se concentrent principalement sur l'adaptation socio-affective des enfants, révélant d'importantes difficultés intériorisées et extériorisés des enfants exposés par rapport aux enfants qui n'ont jamais vécu dans un contexte violent. D'autres dimensions sont, plus minoritairement, étudiées dans les recherches telles que les symptômes de stress post-traumatique, l'attachement et la qualité des relations parents-enfant, la perception du conflit de l'enfant, sa parentification, l'estime de soi ou encore la régulation émotionnelle. De manière générale, ces études font état des effets délétères de l'exposition à la violence conjugale chez les enfants, qui peuvent être directs ou indirects par le biais d'autres variables médiatrices ou modératrices. Le sexe des enfants, l'âge, la période à laquelle ont débuté les violences ainsi que le fait pour l'enfant d'avoir subi des maltraitances directes sont autant de caractéristiques qui doivent être appréhendées et dont il faudrait davantage préciser les effets.

Les interventions auprès des enfants exposés à la violence conjugale menées Outre-Atlantique tendent à favoriser l'expression de l'enfant concernant les émotions ressenties, à le déresponsabiliser quant à la violence et à reconnaître le réseau d'aide auquel il peut faire appel. Les actions réalisées accordent aussi une grande importance à la qualité de la relation mère-enfant et reconnaissent l'intérêt d'associer les mères à la prise en charge de leur enfant.

Enfin, les modèles explicatifs du développement socio-affectif des enfants exposés à la violence conjugale sont multiples. Il semble que la plupart des modèles s'inspirent de la théorie de l'apprentissage social (Bandura, 1977) et/ou de la théorie systémique de la famille (Minuchin, 1974) pour examiner l'adaptation de l'enfant exposé à la violence dans le couple.

Nous notons toutefois, que les recherches les plus récentes tendent à saisir le point de vue de l'enfant. Les représentations que l'enfant construit par rapport à la violence permettraient ainsi de déterminer son adaptation.

CHAPITRE 3 :
VIOLENCE CONJUGALE, VIOLENCE PARENTALE ET PARENTALITE

Les enfants exposés à la violence conjugale constituent une catégorie d'enfants vulnérables et à risque. Les résultats présentés dans la recension des recherches du chapitre précédent mettent en évidence les difficultés d'adaptation vécues par ces enfants. Pourtant, au-delà de la seule exposition à la violence conjugale, les études s'accordent à relever que le contexte de violence conjugale induit une vulnérabilité plus large dont l'enfant peut être l'objet direct. La violence conjugale fragilise les parents dans leurs rôles auprès de l'enfant et les dysfonctionnements au sein du sous-système conjugal ont des répercussions sur le sous-système parents-enfants. Il n'est pas non plus anodin que certains programmes d'intervention à destination des enfants exposés à la violence conjugale, intègrent des prises en charge mère et enfant afin de renforcer la relation ou encore de faire prendre conscience à la mère des souffrances de son enfant.

De ce fait nous nous interrogerons, dans ce chapitre, sur la question de la parentalité en contexte de violence conjugale, tant du côté des mères que de celui des pères. Puis, la diffusion de cette violence envers l'enfant, directement, sera examinée à travers la violence parentale.

3.1. Violence conjugale et parentalité

3.1.1. Qu'est-ce que la parentalité ?

3.1.1.1. Contexte d'émergence du concept

Le terme de parentalité a été créé dans les années 1950 par les psychanalystes (Benedek, 1959) et renvoyait pour eux à un processus de maturation psychique étroitement lié au développement psychosexuel. Quelques années plus tard, en France, Racamier (1961) fait référence à la notion de maternalité dans un article portant sur les consultations mère-enfant au sein d'une unité psychiatrique et les psychoses puerpérales. Les collaborateurs de Racamier, Sens et Carretier (1961) étendront ce terme à celui de paternalité. Dans un premier temps, la parentalité a donc été employée par la psychanalyse pour désigner les remaniements psychiques intra individuels liés aux identifications, aux conflits infantiles à la confrontation entre l'enfant imaginaire et l'enfant réel (Soulé, 1982). Les mutations familiales des années 1970 vont marquer un tournant dans la conception de la parentalité. En effet, l'apparition du terme de

« monoparentalité » intègre pour la première fois cette notion dans le langage commun. Il s'agit alors d'exprimer l'existence d'une pluralité de formes d'être parent, même si dans le contexte de l'époque ce terme concernait principalement les mères seules ayant à charge leurs enfants.

A partir des années 1980, la psychologie s'est appropriée cette notion de parentalité et progressivement les pères ont intégré le champ des préoccupations sur la question la parentalité. Effectivement, auparavant les recherches se centraient sur la dyade mère-enfant (Spitz, 1954 ; Mahler, 1952 ; Winnicott, 1965) mais de nouveaux travaux ont mis en évidence le rôle du père dans le développement de l'enfant et dans ses relations d'attachement. Il existe plusieurs figures d'attachement pour l'enfant, primaires et secondaires (Pierrehumbert, 2003) dont le père fait partie. Les parents sont alors considérés comme des modèles différenciés pour l'enfant, qui participent de manière complémentaire au développement de l'enfant (Le Camus & Zaouche Gaudron, 1998 ; Zaouche Gaudron, 1997). Actuellement, les recherches sur la parentalité se poursuivent en interrogeant les fonctions parentales dans différents contextes tels que l'homoparentalité (Vecho, Schneider & Zaouche Gaudron, 2006), les séparations conjugales, la résidence alternée (Baude & Zaouche Gaudron, 2013), la recomposition familiale (Djo, 2013) ou encore la famille d'accueil, suppléance familiale (Euillet & Zaouche Gaudron, 2007). Ce concept récent est encore loin de s'épuiser malgré un manque de consensus dans sa définition.

3.1.1.2. Définition de la parentalité

Plusieurs définitions existent, sans s'opposer, elles mettent l'accent sur différents éléments. Poussin (1993) envisage la parentalité comme un besoin et un mouvement touchant tout un chacun au cours de son développement, témoignant du passage de l'enfance à l'âge adulte et qui entraînent des modifications selon les différents âges de la vie. Dans ce sens, chaque naissance est susceptible d'engendrer une parentalité tout à fait différente. Lamour et Barocco (1998) complètent cette perspective en y ajoutant l'objectif de cette parentalité, c'est-à-dire de répondre aux besoins de l'enfant. Ainsi, « *la parentalité peut se définir comme l'ensemble des réaménagements psychiques et affectifs qui permettent à des adultes de devenir parents, c'est-à-dire de répondre aux besoins de leurs enfants à trois niveaux : le corps (les besoins nourriciers), la vie affective, la vie psychique. C'est un processus maturatif* » (*op.cit.*, 26). Ainsi, la parentalité est présentée comme un processus qui permet d'accéder à une maternalité ou paternalité (Zaouche-Gaudron, 2001). Cette maturation psychique s'enracine et se nourrit des interactions mère-enfant où des mécanismes affectifs sont à l'œuvre pour répondre aux besoins de l'enfant. Cette notion renvoie également aux rôles et fonctions exercés par les parents et à leurs droits et devoirs envers l'enfant. Etre parent relève de compétences

intra-individuelles, la manière de s'approprier le « métier de parent » dans les soins, l'éducation, mais qui sont fortement influencés par le contexte social, tels que l'origine culturelle de la famille ou leur situation socio-économique (Claes, Ziba-Tanguay & Benoit, 2008 ; Zaouche-Gaudron, 2005). A partir du travail conceptuel réalisé par Houzel (1999), Sellenet (2007, 60) a pu définir la parentalité en réunissant tous ces éléments : *« la parentalité est l'ensemble des droits et des devoirs, des réaménagements psychiques et des affects, des pratiques de soin et d'éducation, mis en œuvre pour un enfant par un parent (de droit ou électif), indifféremment de la configuration familiale choisie ».*

3.1.1.3. Les dimensions de la parentalité

Le ministère des affaires sociales a impulsé en 1993, suite à l'utilisation massive de cette notion de parentalité, la création d'un groupe pluridisciplinaire de recherche sur cette question, sous la direction d'Houzel. Trois dimensions de la parentalité ont été dégagées par Houzel (1999), qui viennent éclairer ce qui se joue dans le devenir parent.

La première des dimensions concerne l'exercice de la parentalité et réfère aux aspects juridiques qui définissent les principes fondateurs de la parentalité, les obligations auxquelles sont tenus les parents. Les parents ont des droits et des devoirs envers leur enfant, dans son intérêt, ils doivent le protéger et l'éduquer. Ils doivent veiller à rendre autonome leur enfant afin qu'il devienne un adulte responsable. L'enfant doit également avoir une place active au sein de sa famille, en étant associé et sollicité, dans la mesure du possible, aux décisions le concernant lui et sa famille. Les parents ont également l'obligation d'inscrire l'enfant dans une filiation symbolique, c'est-à-dire une transmission généalogique, légale et affective (Weber, 2001).

La deuxième dimension est relative à l'expérience subjective de la parentalité, et correspond à l'expérience *« consciente et inconsciente du fait de devenir et de remplir les rôles parentaux »* (Houzel, 1999, 105). Plus précisément, cet axe de la parentalité renvoie à une dimension psychique et affective. La parentalité pensée en termes de processus de maturation prend, ici, tout son sens car les parents doivent se construire avec leurs propres expériences et souffrances infantiles. Il s'agit de dépasser sa propre histoire d'enfant, les répétitions transgénérationnelles et, quelque part, réparer sa propre histoire. Cette dimension exige un travail d'élaboration en mouvement pour devenir parent.

Enfin, le dernier axe renvoie à la pratique de la parentalité et se rapporte à la pratique quotidienne concrète du rôle de parent, les tâches quotidiennes remplies par le père et la mère,

les soins, l'éducation, la socialisation, la surveillance mais également aux interactions fantasmatiques entre le parent et son enfant.

Certains parents occupent ces trois axes, néanmoins, il arrive que d'autres se trouvent en difficulté sur l'un ou l'autre de ces axes. On parle alors de parentalité partielle ou de dysparentalité (Clément, 1993). En contexte de violence conjugale, les axes de l'expérience et de la pratique de la parentalité vont être les plus affectés puisque les parents, père et mère, ne seront pas aussi disponibles qu'ils le devraient physiquement et psychiquement pour répondre aux besoins de l'enfant. Toutefois, la lecture de la parentalité doit prendre en compte, comme le souligne justement Sellenet (2007), l'effet des interventions sur la parentalité. Il est important de considérer leur apport (telles des Aides Éducatives à Domicile, des suivis PMI[4] ou encore des soutiens sociaux) dans la modification de l'un des trois axes présentés par Houzel (1999). Le devenir parent n'est en rien figé et peut ainsi évoluer.

La responsabilité parentale repose aussi bien sur la mère que sur le père. Il est donc nécessaire, dans un tel contexte de violence conjugale, de définir le rôle du père dans la mesure où la relation père-enfant perdurera, la plupart du temps, notamment lors de l'exercice de l'autorité parentale.

3.1.2. Violence conjugale et paternité

L'intérêt pour la paternité découle des mutations sociales des années 1970. Les recherches vont alors porter sur l'engagement paternel (Hawkins & Palkovitz, 1999 ; Kettani, Troupel-Cremel & Pinel-Jacquemin, 2011 ; Lamb, 2004 ; Schoppe-Sullivan, McBride & Ringo Ho, 2004) ainsi que sur l'expérience des pères (Quéniart, 2002). Dans ce type d'études, le contexte de violence conjugale n'est jamais considéré et dans les recherches se rapportant à la violence conjugale, la paternité n'est que très rarement étudiée et encore moins en appréhendant le point de vue des pères. Il n'existe donc que peu de recherches qui analysent la relation père-enfant (Bancroft & Silverman, 2002 ; Holden, Barker, Appel & Hazelwood, 2010) en contexte de violence conjugale. Ce manque vient, en partie, de l'obstacle pour accéder à cette population d'auteurs de violence, mais aussi de la difficulté à considérer un agresseur comme pouvant faire figure de père. S'en suit alors la question : est-ce qu'un conjoint violent peut être un bon père (Bastard, 2013) ?

[4] Protection Maternelle Infantile

3.1.2.1. Le point de vue des mères sur l'exercice de la parentalité des pères

En ce qui concerne le style parental des pères auteurs de violence, Holden et Ritchie (1991), à partir du point de vue des mères, mettent en évidence le style autoritaire et inflexible de ces pères avec leurs enfants. L'utilisation de la force physique et verbale constitue leurs méthodes éducatives. Ces pères se mettent facilement en colère et soumettent les enfants à des renforcements négatifs tels que des punitions. Les pères justifient les mauvais traitements sur les enfants par l'incompétence de la mère à les contrôler, les canaliser ou les éduquer. Cependant, Bancroft et Silverman (2002) notent que les hommes violents peuvent, au contraire, ne pas s'impliquer dans l'éducation de l'enfant et adopter ainsi un style permissif. De plus, ils auraient peu d'interactions positives et affectives avec leurs enfants (Bourassa, Robinson, Lessard, Turcotte, Lavergne, Damant & Flynn, 2008). Toutefois, dans ces recherches, ce sont les mères qui sont interrogées et qui évaluent la relation existant entre le père et l'enfant ; nous n'avons donc accès qu'aux représentations maternelles.

3.1.2.2. Le point de vue des pères sur la relation père-enfant

Les travaux concernant le point de vue des pères sur la relation avec leur enfant révèlent leur perception négative de leur enfant (Holden, Barker, Appel & Hazelwood, 2010) ainsi que des comportements brusques et sévères. Aussi, certaines études plus qualitatives (Fox, Sayers & Bruce, 2001 ; Perel & Peled, 2008) mettent en évidence toute la complexité de la paternité en situation de violence conjugale. Si le rôle de ces hommes est essentiellement en lien avec leur fonction de pourvoyeur de revenus de la famille, ils ont aussi la volonté de prendre part à l'éducation et à la protection de l'enfant. Toutefois, Perel et Peled (2008) soulignent que les pères de leur échantillon (N = 14), interrogés lors d'entretiens semi-directifs, n'entretiennent pas la relation qu'ils désireraient avec leur enfant. La distance opérée s'explique par le temps consacré à leur travail et par l'image négative que les enfants possèderaient de leur père qui, elle, reposerait sur la crainte et l'imprévisibilité que leur père suscite. La relation avec l'enfant est alors vue comme un échec et quelque part une fatalité de ne pouvoir y remédier. Selon la recherche de Bourassa, Turcotte, Lessard et Labarre (2013), auprès de pères participants à des groupes thérapeutiques d'auteurs de violence (N = 22), les pères ont tous conscience que la violence a nui à la relation avec l'enfant. Ils affirment que leur dépendance à différentes substances a engendré un manque de confiance de la part de l'enfant et une grande insensibilité paternelle. La question des antécédents de violence a été évoquée par les auteurs qui affirment avoir vécu une relation violente et/ou distante avec leur propre père et reproduisent ainsi ce modèle relationnel. D'autres, au contraire, veulent offrir à leurs enfants ce qu'ils n'ont pas

obtenu dans leur propre enfance. Enfin, pour Bent-Goodley et Williams (2007), les pères auteurs de violence peuvent, néanmoins, considérer leur rôle parental comme étant de première importance. Ils se perçoivent comme un soutien émotionnel pour l'enfant, et désirent entretenir des relations plus proches avec leur enfant. Finalement, les enfants seraient aussi une importante source de motivation pour que les pères changent leurs comportements.

3.1.2.3. Le point de vue des enfants sur la relation père-enfant

Deux études se sont intéressées au point de vue de l'enfant sur la relation père-enfant. Peled (1998) a ainsi souligné le fait que les enfants ont soit une représentation déplorable du père, soit une représentation de parent compétent. Lapierre (2006) constate, quant à lui, que les enfants (N = 10) interrogés par le biais d'entretiens semi-directifs, identifient des aspects positifs de la relation avec le père, même si elle est teintée de tristesse et de désillusion. Pour autant, en cas de séparation, ils semblent soulagés d'être éloignés de leur père, ce qui les met à l'abri de l'exposition à la violence conjugale, et les enfants avouent ne pas pouvoir leur accorder leur confiance. D'autres études (Fortin, Cyr & Lachance, 2000 ; Sullivan, 2000) indiquent aussi une influence de la perception du père en fonction du degré de violence, du sexe des enfants et du fait que le père soit le père biologique ou le beau-père.

Actuellement, deux visions s'opposent vis-à-vis de l'exercice de l'autorité paternelle, à savoir celle du maintien des liens à tout prix et celle de la protection de l'enfant. Lors d'une séparation, les espaces de transition de l'enfant d'un parent à l'autre ne doivent pas être le lieu de nouveaux passages à l'acte violents (Durand, 2013). Pour Bourassa et al. (2013, 164), il est important *« d'utiliser une approche à la fois évolutive et circonstanciée quand vient le temps de décider des modes de contacts à privilégier entre les pères et leurs enfants »*.

3.1.3. Violence conjugale et maternité

3.1.3.1. Point de vue des mères sur l'exercice de leur parentalité

La perspective féministe radicale, qui rejette le patriarcat et voit les hommes et leur pouvoir comme des ennemis, a souvent mis l'accent sur l'expérience et le vécu en commun des femmes victimes de violence conjugale, en omettant l'expérience de mère de ces femmes (Damant, Lebossé, Lapierre, Thibault, Lessard, Hamelin Brabant, Lavergne & Fortin, 2010). Pourtant, l'expérience de la maternité en contexte de violence conjugale ne peut être uniquement réduite à l'expérience de femme et nécessite dans ce cadre, un accompagnement spécifique (Lapierre, 2008).

La majorité des études menées s'accordent à dire que la violence conjugale a un effet délétère sur les pratiques maternelles, notamment en raison du stress majeur subi (Fortin, Cyr & Lachance, 2000 ; Levendosky & Graham-Bermann, 2000). Les comportements des mères à l'égard de leur enfant, en présence du père, sont soit distants, soit permissifs (Holden & Ritchie, 1991). Ils auraient pour objectif de protéger l'enfant de l'exposition à la violence, en évitant que l'enfant soit le prétexte d'un passage à l'acte. Les formes de violence subies auraient aussi un impact sur la qualité de la relation mère-enfant. La violence psychologique serait plus dommageable que la violence physique, dans la mesure où ces atteintes psychologiques influenceraient directement la volonté de contrôle et de maîtrise de la mère sur l'enfant (Levendosky & Graham-Bermann, 2000). La disponibilité affective des mères serait un facteur important dans la qualité de la relation mère-enfant, et leur détresse psychologique induirait des comportements froids et un environnement peu sécurisant (Fortin, Damant, Doucet & de la Sablonnière 2006). Toutefois, la plupart des études appuient sur les difficultés et lacunes rencontrées par les mères victimes alors que Radford et Hester (2001) soutiennent l'idée qu'elles déploient d'importants efforts pour résister à la violence et assurer quotidiennement leur rôle de mère. Ainsi, la violence conjugale n'engendrerait pas seulement des effets négatifs mais pourrait aussi susciter des comportements positifs et protecteurs (Levendosky, Lynch & Graham-Bermann, 2000). Il apparaît que les mères les plus gravement violentées, si elles ne manifestent pas de symptômes de stress post-traumatique, présenteraient une plus importante efficacité parentale et un attachement sécurisé avec leur enfant (Levendosky, Huth-Bocks, Shapiro & Semel, 2003). Levendosky, Lynch et Graham-Bermann (2000) soulignent que les mères victimes de violence conjugale, bien qu'elles aient moins d'énergie et de temps à consacrer à leur enfant, apparaissent plus empathiques à leur égard. Ces résultats peuvent s'expliquer par le fait que ces mères cherchent à compenser les effets négatifs de l'exposition à la violence conjugale sur l'enfant et les pratiques paternelles néfastes. L'étude qualitative de Bourassa (2010) indique que les mères considèrent la relation avec leur enfant comme une échappatoire, un moyen de survivre à ce contexte de violence. Elles investissent cette relation en partageant des moments avec eux et en se montrant compétentes pour répondre à leurs besoins. De ce fait, cette implication leur permet de garder un certain contrôle dans un de leur rôle, celui de mère. Les mères estiment que la relation avec l'enfant est protectrice et leur donne la motivation de lutter. De plus, les mères rapportent que leurs comportements à l'égard de leur enfant varieraient selon la présence ou l'absence du père (Bourassa, 2010). En effet, elles révèlent qu'elles sont plus contrôlantes et autoritaires avec l'enfant lorsque le conjoint violent est présent, afin d'écarter tout passage à l'acte violent. Néanmoins, en son absence, elles

semblent plus sereines et tolérantes et seraient en mesure de partager des moments privilégiés avec leur enfant. Lorsque les mères ont quitté le conjoint violent, la violence ne cesse pas et perdure par les menaces et le harcèlement mais après un certain temps d'éloignement et de reconstruction, les mères parviennent à être plus patientes et à l'écoute de leur enfant. Les entretiens menés par Bourassa (2010) (N = 12) font également ressortir l'ambivalence des mères vis-à-vis de leur enfant. Elles mentionnent avoir déjà pu, occasionnellement, avoir des comportements violents envers eux, qu'elles justifient par de la fatigue et de la frustration et où l'enfant devient l'objet par lequel elles peuvent décharger leur frustration.

D'après l'étude de Stephens (1999), les femmes reconnaîtraient la nécessité de protéger l'enfant mais auraient parfois tendance à le victimiser et cela de trois manières différentes : par leurs perceptions des ressemblances de l'enfant avec l'auteur des violences surtout si celui-ci est un garçon, ce qui engendre un sentiment négatif à son égard ; par le fait que l'enfant soit parentifié, ce qui le rend plus vulnérable ; et enfin par la propre aversion de la mère envers son enfant. La ressemblance physique ou comportementale de l'enfant avec le père engendre parfois des difficultés à aimer son enfant et à s'attacher à lui (Bourassa, 2010). L'indifférenciation du père et de l'enfant entraîne une forte ambivalence à l'égard de l'enfant qui peut par, la même, causer une grande culpabilité chez les mères. Pour autant, deux positions maternelles peuvent être décrites : pour la première, partir avec les enfants signifie rompre les liens établis entre l'enfant et son père, quant à la seconde, elle est sous-tendue par le fait que l'enfant n'a pas besoin d'être protégé de la violence, puisqu'elle ne l'atteint pas (Bourassa & al., 2008).

3.1.3.2. Point de vue des enfants sur la relation mère-enfant

La perception de la relation mère-enfant d'après les enfants apparaît teintée d'ambivalence mais lorsque des points négatifs sont soulevés par les enfants, ils ne souhaitent pas pour autant accabler leur mère.

Dans l'étude de Lapierre (2006), les enfants interrogés, âgés entre 8 et 17 ans, perçoivent la mère comme peu disponible et présente à leur égard. Pourtant, ils refusent de la blâmer et considèrent leur relation avec elle comme soutenante. De plus, Fortin, Damant, Doucet et De la Sablonnière (2006) démontrent, dans leur recherche interrogeant des enfants âgés de 6 à 12 ans, que ces enfants perçoivent des comportements positifs de la part de leur mère comme des renforcements positifs, du soutien ou de la proximité. Toutefois, les enfants jugent ces comportements trop peu fréquents. Une autre étude de Fortin (2005) met en évidence le lien existant entre la violence conjugale et les conflits de loyauté. Chez des enfants de 9 à 12 ans (N = 79), il semble que plus la violence conjugale est importante plus les enfants sont en prise à

des conflits de loyauté. Ainsi, les enfants se sentent déchirés par l'amour ressenti pour l'agresseur et le parent victime. Ils culpabilisent d'aimer le père auteur de violence et craignent que la mère victime ne se sentent trahie, ce qui plonge les enfants dans un tiraillement constant.

Selon la recherche de Grych, Wachsmuth-Schlaefer et Klockow (2002), les mères seraient vues comme autoritaires et distantes et le fait pour les enfants d'avoir subi des mauvais traitements graves de la part du père, entacherait aussi l'image de la mère. Dans le même sens, Sternberg et al. (1994) démontrent que l'image que l'enfant possède de son père et de sa mère dépend plus des comportements violents à son égard que de la violence conjugale (N = 110). De plus, les filles possèderaient une représentation plus positive de la mère, comparativement aux garçons, ce qui renvoie à la question des identifications aux parents selon le sexe de l'enfant. La perception de la mère chez les enfants pourrait aussi être entachée par le discours de dénigrement du père. Les enfants sembleraient alors intérioriser le fait que leur mère mérite la violence et surtout que celle-ci est une mauvaise mère (Grych, Wachsmuth-Schlaefer & Klockow, 2002). L'attachement envers la mère serait plus important pour les enfants exposés ou maltraités en comparaison à l'attachement au père. Dès lors, les représentations sociales liées à la parentalité apparaissent intériorisées, les mères sont considérées comme la figure dispensant les soins aux enfants et les enfants ont donc des attentes plus importantes à leur égard (Sternberg, Lamb, Guterman, Abbott & Dawud-Noursi, 2005).

Peu de recherches tentent d'appréhender les représentations de l'enfant sur sa relation avec sa mère, alors que celle-ci semble être considérée comme un facteur de protection dans le développement de l'enfant exposé à la violence conjugale.

3.1.4. Violence conjugale et autorité parentale

La notion de coparentalité s'est progressivement imposée dans le paysage judiciaire et social, jusqu'à être consacré par la loi du 4 mars 2002. Dès lors, le principe de coparentalité va davantage se centrer sur les droits de l'enfant (Baude, 2012) alors que le terme d'exercice de l'autorité parentale repose sur les droits parentaux et le maintien des liens avec leur enfant après séparation. La coparentalité repose donc sur un partage des rôles parentaux, même si le couple s'est séparé ; le couple parental doit perdurer dans l'intérêt de l'enfant afin que chacun assume son rôle et son exercice de parent auprès de lui et ce, de manière la plus égalitaire possible. Cependant, la question de l'exercice de l'autorité parentale et de la coparentalité questionnent fortement lorsque la séparation survient dans un contexte de violence conjugale. Le père est aussi, la plupart du temps, l'homme auteur de violence sur la mère, et même si l'enfant n'est pas directement l'objet des violences, il en est largement affecté (Bourassa, 2004 ; Lessard &

Paradis, 2003). De ce fait, il existe malgré tout une concomitance entre violence conjugale et maltraitance sur enfant (Henrion, 2001 ; Lavergne, Clément, Damant, Bourassa, Lessard & Turcotte, 2011), comme nous le verrons plus loin. La loi prévoit que, dans certains cas, l'exercice de l'autorité parentale soit confié exclusivement à l'un des parents dans l'intérêt de l'enfant (Durand, 2013). Toutefois, les critères restent flous quant à cette notion d'intérêt de l'enfant, et la justice peut aussi s'opposer à des droits de visite et d'hébergement en raison de « motifs graves ». En France, l'exposition des enfants à la violence conjugale ne bénéficie pas d'une appartenance à la classification de la maltraitance, et il reste bien difficile de déterminer si l'enfant est en danger au regard des textes de lois. La loi du 9 juillet 2010, relative aux violences conjugales, a tenté d'apporter des précisions sur les modalités d'exercice de l'autorité parentale lors de violence dans le couple. Elle spécifie que le Juge aux Affaires Familiales doit tenir compte des influences et des violences exercées de la part d'un parent sur l'autre et, dans ce cas, déterminer des espaces sécurisés ou des personnes ressources (Durand, 2013) afin de médiatiser la triangulation. Dans la réalité, trop peu de lieux de rencontre existent pour répondre à ces demandes et le partage de la garde peut souvent mettre en danger chacun des protagonistes, notamment l'enfant.

Pour finir, il est nécessaire de mentionner que la séparation n'induit pas forcément la fin des violences conjugales (Hotton, 2001), voire au contraire, les femmes deviennent surexposées durant ces temps où les homicides conjugaux sont fréquents et où les enfants peuvent aussi en être les victimes. Néanmoins, la logique des auteurs hommes et celle des femmes s'avèrent différentes. Pour l'homme, il s'agit bien souvent de faire payer la séparation (Dubé, 2011) et de signifier qu'il est le seul à pouvoir posséder sa conjointe. Les femmes sont davantage dans un processus de protection de leur vie et de celles de leurs enfants et sont rarement dans la préméditation (Raffin, 2012).

Pour résumer, la parentalité en contexte de violence conjugale est gravement affectée. Les interventions auprès des femmes victimes, des pères auteurs et des enfants doivent faire l'objet d'une réflexion sur un décloisonnement des pratiques. Lacharité et Xavier (2009) soulignent que lors de situation de violence conjugale, en lien avec l'exercice de la parentalité et le développement des enfants, l'attention est surtout portée sur le rôle des mères et très peu sur celui des pères. Les mères sont souvent tenues responsables de ne pas avoir pu protéger les enfants contre les conduites violentes du père alors que le rôle paternel reste oublié. Pour l'heure, les recherches en psychologie font cruellement défaut, tout au moins dans notre pays

alors qu'elles s'avèrent nécessaires pour répondre à la question initiale posée, à savoir : un conjoint violent peut-il être un « bon » père ?

3.1.5. Le soutien social en contexte de violence conjugale

La notion de soutien social, loin d'être encore consensuelle, fait appel à différentes dimensions : le réseau de soutien, les relations de soutien et la perception du soutien social (Pierce, Sarason & Sarason, 1996). Le réseau social réfère à un réseau de soutien vers qui l'individu peut ou pourrait se tourner (Vaux, 1992), la qualité de ce soutien est relative à la grandeur du réseau et aux liens et rapports entretenus entre les personnes. La dimension des relations de soutien se rapporte aux actions et aux comportements qui fournissent effectivement du soutien (Barrera, 1986). La notion de soutien social doit aussi prendre en compte l'appréciation de celui-ci par la personne qui en bénéficie (Beauregard & Dumont, 1996). Il s'agit alors de la perception de la disponibilité et de la satisfaction des réponses aux besoins offerts par le réseau social. En contexte de violence conjugale, l'appréciation subjective du soutien proposé par l'environnement prend toute son importance.

La transition à la parentalité est toujours complexe et nécessite pour les parents de pouvoir échanger et partager leurs ressentis et émotions sur les situations de crises et du quotidien auxquelles ils sont confrontés (Solis-Ponton, 2002). La parentalité étant une construction constante, les relations des parents avec leur famille élargie et les personnes ressources vont jouer un rôle soutenant et structurant. Alors, quelle place et quel rôle le soutien social peuvent-ils avoir en situation de violence dans le couple ? Associer soutien social et violence conjugale pourrait paraître contradictoire dans la mesure où l'une des stratégies des auteurs de violence est d'isoler progressivement la victime de son entourage, afin d'asseoir toute son emprise et d'empêcher toute aide extérieure (Davies, Lyon & Monti-Catane, 1998). De ce fait, plus la violence conjugale est intense, plus l'isolement sera important (Mitchell & Hodson, 1986). Le sentiment de honte étant dominant, les femmes ne se livrent pas aux autres et ne se saisissent pas aisément des différentes structures et associations d'aide, ce qui contribue, en grande partie, à leur isolement. Mahkedt et Kenny (1993) ont toutefois mis en évidence que 92% des femmes de leur étude ont déjà parlé de leur expérience de violence à une personne ou plus de leur entourage. Les interlocuteurs les plus fréquents sont les amis pour 80% des femmes, des sœurs (47%) ou leur mère pour 43% d'entre elles. Malgré le fait que certaines femmes parviennent à confier leur situation, principalement à la famille ou à des amis proches (Mooney, 1994), ils ne s'avèrent pas forcément des supports utiles (par peur, par déni…). Par ailleurs, le fait d'appartenir à une origine ethnique différente de celle du pays où vivent les femmes

participe davantage à l'isolement social des femmes victimes de violence (Thompson, Kaslow, Kingree, Rashid, Puett, Jacobs & Matthews, 2000), en raison de la barrière de la langue, de la différence culturelle ou de l'absence de famille et d'amis.

Pourtant, le soutien social peut s'avérer être un facteur de protection pour les femmes confrontées à des relations violentes (Dunham & Senn, 2000). Si un réseau social existe, il peut avoir un effet bénéfique sur la qualité de vie des femmes, notamment en réduisant les dépressions maternelles, le stress post-traumatique et l'anxiété (Mertin & Mohr, 2000 ; Mitchell & Hodson, 1986). Les effets ne sont pour autant observés que dans le cas d'un soutien élevé. De plus, la présence d'un étayage social de qualité, chez des femmes étant accueillies au sein de Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS), réduirait massivement le risque pour elles d'être à nouveau victimes de violence (Beeble, Bybee, Sullivan & Adams, 2009).

Ainsi, le soutien social perçu et la satisfaction ressentie agiraient comme facteurs de protection pour la mère victime mais également pour les enfants, à la fois en raison d'un meilleur état affectif de la mère et également parce que les enfants peuvent bénéficier du soutien de l'entourage et des professionnels alertés (Cummings & Davies, 1994). Les personnes du réseau peuvent alors fournir de l'information, de l'aide logistique pour quitter le domicile et surtout être un support affectif protecteur.

3.2. Violence conjugale et violence parentale

3.2.1. Violence et maltraitance

Les notions de violence et de maltraitance sont régulièrement utilisées comme synonymes, nous souhaitons cependant les mettre en perspective. Violence et maltraitance ont, chacune, la caractéristique de porter atteinte à l'autre, un autre qui est ou qui devient vulnérable. Cette dynamique s'inscrit dans une relation de dépendance, de protection et/ou d'usage de la force (Corbet, 2000). Si ces deux notions semblent similaires, elles ont, en fait, quelques singularités. La violence, terme issu du latin, signifiait initialement *« force en action »*, plus particulièrement *« exercée contre quelqu'un »*. Aujourd'hui, ce vocable évoque l'usage de la force physique afin de contraindre une personne à se soumettre à sa volonté, comme dans le cas de la violence conjugale. La violence peut aussi renvoyer à des faits sociétaux et politiques qui concernent l'Etat. Or, la violence conjugale demeure encore de l'ordre du privé et peine à impliquer les pouvoirs publics alors qu'il s'agit d'un fléau mondial qui n'épargne aucune classe sociale ou culture. La notion de maltraitance, quant à elle, de racine latine, référait au fait de « *traîner violemment* », de *« toucher souvent »* et a fini par exprimer un *« traitement violent »*.

Progressivement, la maltraitance s'est inscrite dans le cadre des travaux portant sur les enfants maltraités (Corbet, 2000). Elle renvoie au fait d'infliger des mauvais traitements initialement aux enfants, mais de manière plus élargie aux personnes vulnérables, y compris des adultes, c'est-à-dire dans une relation de confiance, de domination ou de responsabilité. Si la violence peut être un acte isolé, la maltraitance est caractérisée par la répétition des actes violents. La violence s'inclut dans la maltraitance comme un moyen de commettre des mauvais traitements. Ainsi, l'OMS (2002) la définit comme *« toutes les formes de mauvais traitements physiques et/ou affectifs, de sévices sexuels, de négligence ou de traitement négligent, ou d'exploitation commerciale ou autre, entraînant un préjudice réel ou potentiel pour la santé de l'enfant, sa survie, son développement ou sa dignité dans le contexte d'une relation de responsabilité, de confiance ou de pouvoir »*. Dès lors, violence et maltraitance comprennent plusieurs éléments qui s'entremêlent et se recouvrent.

La maltraitance physique prend racine dans l'attaque au corps de l'autre, par les coups, blessures, brûlures ou encore les soins brusques. Elle est la plus repérable contrairement à la maltraitance psychologique, menaces, insultes, humiliations, qui ne laisse pas de traces. Les maltraitances sexuelles touchent à l'intégrité et l'intimité physique, le corps et la psyché en sont brisés. Enfin, les négligences lourdes constituent la dernière typologie de maltraitance (Lavergne, Chamberland & Laporte, 2001), elles sont en lien avec la non satisfaction des besoins primaires et vitaux de l'enfant, en matière d'alimentation, de soins et de relations affectives. Au Québec, depuis 2006, l'exposition à la violence conjugale constitue une forme de maltraitance psychologique intégrée à la loi et qui nécessite l'intervention des services sociaux et judiciaires dans la protection de l'enfant. En France, les enfants considérés comme victimes de maltraitance seraient répartis de la manière suivante : 32% seraient victimes de violences physiques, 29% d'abus sexuels, 23% de négligences lourdes et 13% de violences psychologiques (ODAS, 2005). Malheureusement, ces enfants ne sont pas uniquement exposés à un type de violence mais à une pluralité qui menace leur développement. Lacharité et Ethier (2007, 15) parlent d'une *« chaîne de traumatismes »* pour expliquer les douloureuses réalités dans lesquelles vivent ces enfants. Suite à la loi du 5 mars 2007 et à la création des informations préoccupantes, il est actuellement très complexe d'obtenir de nouvelles données chiffrées en raison de la mise en œuvre de l'information préoccupante, de l'hétérogénéité des pratiques au niveau des départements, des difficultés à assurer un mode de comptabilisation homogène sur l'ensemble du territoire. Une nouvelle méthodologie de collecte d'informations en matière de protection de l'enfance est donc en phase de construction. Cette absence de données chiffrées

pourrait également être révélatrice du tabou qui règne, dans notre société, lorsqu'il est question de la maltraitance des enfants.

Comme nous l'avons déjà évoqué auparavant, le Québec a intégré l'exposition à la violence conjugale comme une forme de maltraitance, suite aux modifications des lois de protection de la jeunesse en 2006. Cet apport législatif a engendré une forte hausse des signalements pour motif d'exposition à la violence conjugale, ce qui donne à présent la possibilité aux enfants exposés d'être reconnus et protégés en tant que victime. En France, aucune mesure n'est mise en place pour protéger directement les enfants exposés à la violence conjugale, malgré les informations préoccupantes. Leur protection peut, toutefois, être assurée, de manière indirecte, dans l'urgence et temporairement, par le biais de la mère lors d'ordonnance de protection. Pourtant, si le seul fait d'être exposé à la violence dans le couple ne suffit pas à modifier la loi, il devient impératif de s'interroger sur le déplacement de la violence conjugale à l'endroit des enfants, qui peuvent être instrumentalisés pour terroriser et menacer l'autre (Mills, Friend, Conroy, Fleck-Henderson, Krug, Magen, Thomas & Trudeau, 2000). Effectivement, un grand nombre d'études s'accordent à affirmer, depuis plusieurs années, qu'il existe un réel lien entre violence conjugale et maltraitance sur les enfants (Lavergne, Clément, Damant, Bourassa, Lessard & Turcotte, 2011 ; McGuignan & Pratt, 2001 ; Paul & Zaouche Gaudron, 2013 ; Smith Slep & O'Leary, 2005 ; Tajima, 2000). Aussi, la présence de maltraitance semble associée à l'intensité et la sévérité de la violence conjugale (Browne & Hamilton, 1999), mais comment juger de cette gravité alors que tout se joue au sein de ce huis-clos familial ? De surcroît, lorsque la violence conjugale est révélée, elle place souvent au second plan la maltraitance de l'enfant, alors que le taux d'agressions physiques dans la famille sur l'enfant varierait de 16% à 67% (Jouriles, McDonald, Smith Slep, Heyman & Garrido, 2008) et serait donc bel et bien présent. De plus, la maltraitance physique n'est pas la seule et la principale forme de violence qui serait corrélée à la violence conjugale. La violence psychologique et la négligence sur l'enfant se trouvent être les plus associées à la violence conjugale (Zolotor, Theodore, Coyne-Beasley & Runyman, 2007).

Pour finir, nous soulignons que la cooccurrence de l'exposition à la violence conjugale et la maltraitance tendent à aggraver les difficultés des enfants (Lavergne & al., 2011 ; Wolfe, Crocks Lee, McIntyre-Smith & Jaffe, 2003), notamment pour ce qui concerne les désordres émotionnels (Gerwirtz & Edleson, 2007) et comportementaux (Kernic, Wolf, Holt, McKnifht, Huebner & Rivara, 2003). La grande partie de ces travaux a été réalisée en Amérique du Nord, ce qui met en exergue la nécessité de mener ce genre d'étude en France. Il reste tout de même frappant que dans notre pays, à notre connaissance, aucune étude épidémiologique n'ait été

menée. Aucun système de collecte de données sur cette problématique n'a été mis en place de façon systématique et coordonnée sur le territoire national (voire même, l'information n'est pas requise ni même mentionnée). La fragmentation des connaissances et des actions entre violence conjugale et maltraitance reste très dommageable et affecte la protection de l'enfant et les prises en charge adaptées.

3.2.2. La polyvictimisation des enfants vulnérables

Pour Finkelhor (1983, 2007) la polyvictimisation est un terme qui s'inscrit dans les nouvelles préoccupations des chercheurs s'intéressant à la maltraitance des enfants. La notion de victimisation fait référence aux agressions directes et/ou indirectes que peut vivre un enfant dans et en dehors de sa famille, au cours d'une période donnée (Cyr, Chamberland, Lessard, Clément & Gagné, 2012). Dans la violence directe, l'enfant est la cible des atteintes alors que dans la violence indirecte, l'enfant est témoin de scènes ; c'est le cas des enfants témoins d'homicides lors de violences conjugales ou encore des enfants spectateurs de violence scolaire. Le préfixe *« poly »* correspond au nombre et à la multiplicité. La polyvictimisation s'entend donc comme la victimisation multiple que peuvent vivre des enfants, à savoir le nombre d'événements violents subis durant une période et/ou le fait d'être la cible de plusieurs types distincts de victimisation. Finkelhor, Ormrod, Turner et Hamby (2009) proposent le terme de polyvictimisation pour désigner les enfants qui ont une grande expérience de victime et de symptômes traumatiques. Pour cela, les enfants doivent avoir subi quatre formes différentes de victimisation, au cours de la dernière année. Etudier plusieurs types de victimisation permet de repérer l'ampleur des différentes violences mais également d'examiner le parcours de vie de ces enfants. De cette manière, les relations et les concomitances entre les types de victimisation peuvent être mises en lumière, afin de porter un regard différent dans la prise en charge et la prévention des enfants maltraités.

Plusieurs études révèlent que les enfants maltraités seraient aussi souvent victimes de violences extrafamiliales (Lynch & Cicchetti, 1998) et inversement (Perry, Hodges & Eagan, 2001). Finkelhor, Turner, Hamby et Ormrod (2011) indiquent que les enfants ayant connu un type de violence au cours de la dernière année ou dans leur vie sont plus à risque de vivre d'autres types de violence. Le fait d'avoir subi une forme de victimisation constituerait un facteur de risque et de vulnérabilité dans le fait de vivre d'autres actes de violence. En effet, avoir été victime de voies de fait extrafamiliales conduirait à être cinq fois plus à risque de subir des abus sexuels et quatre fois plus à risque d'endurer des maltraitances dans la même année (Finkelhor, Turner, Ormrod & Hamby, 2009). L'étude canadienne de Cyr, Chamberland,

Clément, Lessard, Wemmers, Collin-Vézina, Gagné et Damant (2013) démontre que 76% des enfants de l'échantillon (N = 2801) ont vécu une expérience de victimisation au cours de leur vie et 61% durant la dernière année. Selon eux, la victimisation durant l'enfance est courante, et très peu d'enfants ne grandissent sans en faire l'expérience. De plus, il apparaît que la victimisation ne touche pas exclusivement la période adolescente puisque la victimisation affecte majoritairement des jeunes de moins de quinze ans. Cependant, certains types de victimisation augmentent à l'adolescence notamment selon le sexe des jeunes. Les adolescents sont davantage l'objet d'agressions graves de la part des pairs telles que des agressions avec des armes ou par un groupe, alors que les adolescentes subissent plus de mauvais traitements ou d'agressions sexuelles ainsi que d'intimidation émotionnelle (Cyr & al., 2013 ; Finkelhor, Ormrod, & Turner, 2007 ; Olweus, 1993 ; Radford, Corral, Bradley & Fisher, 2013). Cyr et al. (2012) soulignent l'importance de mener des études afin de pouvoir également obtenir des données sur la victimisation selon différents âges, et ainsi aborder une perspective développementale sur les périodes à risque et leurs conséquences en fonction des périodes critiques. Bien que la polyvictimisation puisse surgir à tout moment de la vie, Finkelhor, Hamby, Ormrod, Turner et Holt (2009) ont repéré deux périodes sensibles, la première à l'âge de 7 ans et la seconde autour de 15 ans. Ces périodes seraient plus critiques du fait de la transition avec le système scolaire, à savoir l'entrée à l'école primaire et l'entrée au lycée.[5]

Pour considérer les conséquences de la polyvictimisation, il faut examiner quatre dimensions (Finkelhor, 2008). La première correspond aux interprétations que l'enfant pose sur ses expériences de victimisation, principalement en lien avec la responsabilité, le blâme, le motif des violences. Ces éléments peuvent influencer les futures expériences de victimisation. La seconde comprend les différentes acquisitions développementales de l'enfant, notamment d'ordre relationnel tels l'attachement, les relations aux pairs, les relations amoureuses (Cyr & al., 2012). La troisième dimension relative aux stratégies d'adaptation (évitement, somatisation, dissociation[6]…) pourra opérer comme facteur de risque ou facteur de protection. Leur apparition est largement dépendante de l'âge de l'enfant. Enfin, la dernière correspond aux facteurs environnementaux comme les réactions des proches qui peuvent susciter une plus grande vulnérabilité ou au contraire favoriser des conduites résilientes chez l'enfant (Hines, 2015 ; Vinay, Esparbès-Pistre & Tap, 2000). Ces quatre dimensions font largement référence

[5] Ces études étant américaines, le découpage scolaire n'est pas tout à fait le même que dans notre pays mais ces périodes peuvent facilement se calquer sur le système français.

[6] La dissociation est une réponse au trauma subi durant l'enfance qui se manifeste par un détachement ou une absence de réactivité émotionnelle, une réduction de la conscience de l'environnement, une dépersonnalisation et parfois une amnésie dissociative (Kedia, Vanderlinden, Lopez, Saillot & Brown, 2012).

au modèle proposé par Cummings et Davies (1994, 2006) puisque les caractéristiques de l'enfant, ses compétences, acquisitions, les caractéristiques de la famille et de l'environnement (réactions, conscientisation de la souffrance) ainsi que les interprétations de l'enfant et ses stratégies influenceront l'adaptation de l'enfant voire son parcours de vie. Plusieurs études (Cuevas, Finkelhor, Clifford, Ormrod, & Turner, 2010 ; Vranceanu, Hobfoll, & Johnson, 2007) font état que la victimisation multiple des enfants est hautement prédictive des symptômes de stress post traumatique mais également que la détresse psychologique et les problèmes de santé mentale constituent des facteurs de risque importants de victimisation.

Ainsi, la notion de polyvictimisation interroge quant à la situation des enfants exposés à la violence conjugale, et aux risques encourus de subir d'autres formes de violence.

3.2.3. Les contextes des situations de concomitance

3.2.3.1. Le phénomène de concomitance entre la violence conjugale et la maltraitance

La violence conjugale et la maltraitance à l'endroit des enfants se sont construits comme deux phénomènes sociaux distincts et indépendants (Lavergne, Lessard & Chamberland, 2006). Au niveau conceptuel, institutionnel et juridique ces problèmes sociaux sont pris en charge par des acteurs différents qui n'interagissent pas entre eux. La violence est alors traitée de manière morcelée. D'une part, la violence conjugale s'inscrit dans le champ théorique des rapports sociaux de genre et sur le plan pratique les réponses sociales apportées à cette problématique sont le plus souvent issues d'associations féministes. L'accompagnement est alors presque exclusivement proposé à la femme. Actuellement, il semble que cette tendance s'étiole, les femmes victimes de violence conjugale sont de plus en plus considérées également dans leur rôle de mère. Les prises en charge restent néanmoins dépendantes du contexte d'intervention de ces associations. D'autre part, la lutte contre la maltraitance à l'égard des enfants relève, depuis la loi du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance, des collectivités territoriales à savoir les Conseils Départementaux, dont l'Etat leur a transféré ce pouvoir. Ces collectivités bénéficient d'une autonomie assez importante pour mettre en place la politique de protection de l'enfance au sein de leur département, tout en respectant les lignes directrices de cette loi. Ces deux problématiques évoluent dans des sphères théorique et pratique bien différentes, sans qu'aucun lien les unissant ne permette une reconnaissance et une prise en considération de chacune d'entre elles. Au Québec, bien que des efforts sont réalisés pour intégrer, au plan institutionnel, ces deux phénomènes, il demeure que dans les faits, cette volonté de relation

entre maltraitance et violence conjugale reste très parcellaire et superficielle (Lacharité & Xavier, 2009).

La violence conjugale et la maltraitance se rejoignent par le passage à l'acte physique violent. Comme le souligne Lacharité et Xavier (2009), les situations de mauvais traitements envers les enfants ont principalement été abordées au regard des épisodes de violence conjugale. Selon Chamberland, Laporte et Lavergne (2003), la violence conjugale et la maltraitance s'inscrivent dans les concepts de pouvoir et de contrôle. La violence dans le couple constitue une atteinte aux droits humains d'un conjoint alors que dans les mauvais traitements à l'égard de l'enfant il est question d'un geste éducatif, d'un pouvoir légitime qu'un parent peut exercer sur son enfant. Ainsi, malgré une légitimité différente selon que la violence intervient dans le cadre d'une relation entre conjoints ou d'une relation parent-enfant, il apparaît que la diffusion et la reproduction de ces conduites agressives et violentes interfèrent dans toutes les relations au sein du groupe familial.

3.2.3.2. Prévalence de ce double phénomène

A notre connaissance, aucune étude en France ne fait état de la concomitance entre la violence conjugale et la maltraitance des enfants, c'est pourquoi nous nous appuyons exclusivement sur des recherches nord-américaines. Tout d'abord, nous relevons que les taux de concomitance observés dans les études sont très variables. Ils dépendent largement des définitions données à la violence et à la maltraitance, notamment si les études n'intègrent que les violences physiques ou si elles élargissent cette notion à la violence psychologique ou encore la négligence. Ainsi, Appel et Holden (1998) remarquent que le taux de concomitance fluctue entre 30% et 60%. Il existe deux moyens de recueillir ces éléments, soit auprès des services en charge des signalements permettant d'identifier les enfants en danger, soit auprès des centres d'hébergement spécialisés dans l'accueil des femmes victimes de violence conjugale. Ces deux sources d'informations se centrent sur l'un ou l'autre des phénomènes et nécessitent que l'autre problématique soit interrogée à partir des éléments connus du dossier ou directement sollicité auprès des membres de la famille. Cette méthode, bien qu'étant la seule envisageable actuellement, rencontre des limites importantes par rapport aux sources d'information utilisées.

Lavergne, Chamberland et Laporte (2003) mettent en évidence, grâce à l'enquête d'incidence québécoise sur les signalements d'abus, de négligence et de troubles du comportement, qu'un enfant sur quatre dont le signalement a été retenu vit dans un contexte de violence conjugale et dans 20% des cas, l'enfant a directement été l'objet de cette violence. Jones, Gross et Becker (2002), dans une étude menée aux Etats-Unis, estiment que 42,3% des

enfants connus des services de protection et vivant dans un contexte de violence conjugale ont été affectés dans leur intégrité physique par cette situation. Une étude de Carlson (1991) réalisée auprès d'enfants bénéficiant d'une mesure de placement indique que 50% d'entre eux ont à la fois été exposés à la violence conjugale et victimes de mauvais traitements. Malgré ces taux relativement élevés, Lavergne, Turcotte, Damant, Chamberlant, Jacob et Ménard (2006) considèrent que l'ampleur de cette concomitance demeure certainement sous-estimée. Effectivement, ces auteurs estiment que les professionnels de ces institutions n'ont pas toujours la possibilité d'appréhender ces situations. Il est également complexe d'obtenir les informations. Dans le cas d'une mesure de protection des enfants, il est rare que les mères admettent l'existence de violence conjugale au sein du foyer, en plus de la maltraitance sur l'enfant. Dans le cas d'un accueil en centre d'hébergement, les mères ne sont pas forcément en mesure d'aborder la question de la maltraitance sur les enfants, d'une part car il peut leur être difficile d'admettre qu'elles n'ont pas pu protéger les enfants du conjoint violent, et/ou d'autre part, elles peuvent elles-mêmes être l'auteur des violences sur les enfants, donc être le parent maltraitant. Pour ces raisons, ces études sont difficilement comparables compte tenu de la diversité des méthodologies employées toutefois, il n'en demeure pas moins que ces deux problématiques semblent se chevaucher et être liées.

3.2.3.3. Les manifestations de la concomitance de la violence conjugale et de la maltraitance

Les mécanismes de diffusion et de reproduction des comportements d'agressions physiques et/ou verbales sont présents au sein de tous les sous-systèmes familiaux dans les cas de contexte de violence conjugale ou de maltraitance envers les enfants. Les cas où les femmes et les enfants sont victimes de violence et deviennent également eux-mêmes auteurs d'agression sont de plus en plus mis en évidence (Hughes, 1997 ; Lacharité & Xavier, 2009 ; Maxwell & Maxwell, 2003).

Les situations où l'enfant peut être victime des violences peuvent prendre des voies différentes. D'une part, l'enfant peut être blessé accidentellement lors des passages à l'acte violents, il peut également s'interposer afin de faire cesser la violence et être attaqué du fait de son positionnement (Lavergne, Turcotte, Damant, Chamberland, Jacob & Ménard, 2006). D'autre part, l'enfant peut devenir l'objet direct de la violence, par un glissement, et/ou pour atteindre l'autre conjoint (Mills & al., 2000). Dans cette optique, l'auteur de la violence conjugale, bien souvent l'homme, est aussi le parent maltraitant.

Toutefois, certaines recherches ont mis en avant le fait que les mères victimes pourraient être aussi le parent qui maltraite l'enfant. Straus et Gelles (1990) indiquent qu'il existe un lien entre la victimisation des mères et la maltraitance des enfants. Les femmes victimes de violence dans le couple seraient deux fois plus à risque d'être maltraitantes que les autres mères. La maltraitance surgit particulièrement en situation de violence conjugale, par les mères, très mises à mal, moins disponibles et protectrices vis-à-vis de leur enfant. Le contexte de violence conjugale induit un stress majeur qui vient fragiliser leur santé mentale (Levendosky & Graham-Bermann, 2001 ; Margolin & Gordis, 2003). La consommation excessive de substances peut également entraver la protection de l'enfant (Brown, Caplan, Werk, Seraganiau & Singh, 2000). Aussi, l'usage de la violence à l'endroit de l'enfant peut constituer un moyen de contrôle efficace sur un élément de l'environnement. (Margolin & Gordis, 2003). Appel et Holden (1998) suggèrent que la polyvictimisation dans la famille est à l'origine d'un fonctionnement désorganisé où chaque protagoniste pourrait prendre la place de victime et d'agresseur. Ainsi, la violence est en mouvement à la fois dans les relations conjugales et dans les relations parents-enfant. L'enfant peut aussi se retrouver en position d'agresseur, parfois au sein de la fratrie, avec ses parents et ce, principalement avec la mère. Ces comportements engendreraient des réponses agressives de la part des parents.

Smith Slep et O'Leary (2001), en adoptant une approche intégrative, ont mis en évidence plusieurs facteurs susceptibles d'être présents dans la violence conjugale et dans la maltraitance. Ces facteurs sont d'ordre personnel, familial ou social qui, loin d'être prédictifs de l'apparition de ces violences, peuvent créer une vulnérabilité. Au niveau individuel, les variables les plus fréquemment liées à une cooccurrence correspondent à un vécu chez les agresseurs d'abus physiques et/ou d'exposition à la violence conjugale dans leur enfance (Clément, Lavergne & Chamberland, 2007 ; Tajima, 2004), à la prise de substances illicites (Hartley, 2002) ou encore à des activités criminelles ayant entraîné une arrestation (Jones, Gross & Becker, 2002). La théorie du « débordement » (Pinel-Jacquemin, 2009 ; Smith Slep & O'Leary, 2009) est considérée comme un facteur important, puisque le débordement agressif se transposerait d'une dyade à l'autre, conjugale et parentale. Au niveau socio-économique, il apparaît que la pauvreté constitue un élément de cooccurrence (Lévesque, Clément & Chamberland, 2007). Le stress familial, le manque de ressources financières et la faiblesse du soutien social contribuent à l'apparition de cette polyvictimisation (Margolin & Gordis, 2003). Dans le même sens, Lacharité et Xavier (2009), en s'intéressant à la concomitance entre la violence conjugale et les situations de négligences graves envers les enfants, font ressortir deux types de désordres relationnels en jeu dans cette coexistence, qui peuvent s'appliquer à toutes

les formes de mauvais traitements envers les enfants. La première concerne les carences de la relation entre les adultes et les enfants dans la famille, notamment dans la disponibilité psychologique des parents envers les enfants et ce qu'ils vivent. La seconde, et celle qui semble le plus convaincre les auteurs, touche aux liens existants entre la famille et la société. Un fossé existerait entre les attentes de la société, tant au niveau économique, social ou culturel qu'au niveau des normes liées à la parentalité et à la famille, et les comportements et réponses de ces familles violentes. Cette perturbation relève d'une inadaptation des familles aux exigences et aux normes de la société dans laquelle elles évoluent. Ainsi, les situations de concomitance engendrent d'inévitables difficultés pour les enfants où leurs besoins développementaux ne sont pas satisfaits au sein du contexte familial (Chamberland, Léveillé & Trocmé, 2007). Il s'agit, ici, du *« point de jonction »* (Lacharité & Xavier, 2009, 131) qui réunit ces deux problématiques que sont la violence conjugale et la maltraitance à l'égard des enfants.

Le tabou qui règne encore autour des violences au sein de la famille n'empêche en rien que ce problème social prenne de plus en plus d'ampleur dans nos sociétés. Comprendre la polyvictimisation des enfants au sein de leur famille permettrait de mieux apprécier les enjeux et les conséquences délétères. S'intéresser à toutes les formes de maltraitance offrirait la possibilité d'agir à titre préventif car, comme le souligne Lacharité et Ethier (2007), un cycle intergénérationnel peut s'installer du fait de différents abus qui se transmettraient de la mère à l'enfant par le biais de conduites maternelles inadaptées, et au-delà d'un cycle de la violence conjugale, c'est un cycle de la maltraitance qui advient.

3.2.4. Les relations parents-enfant dans un contexte de maltraitance

3.2.4.1. Les enjeux des épisodes violents

Le principe de parentalité confère aux parents des devoirs et des droits envers leurs enfants, reconnus dans la législation. On reconnaît aux parents le droit d'éduquer et de socialiser l'enfant tout en mettant un cadre à cette éducation, qui ne doit pas être réalisée au moyen de punition corporelle et dont l'usage est aussi encadré par la loi. Les mauvais traitements envers les enfants peuvent prendre la forme de violences physique, psychologique, sexuelle et/ou de négligence. Chamberland et Roy (2003) notent que les passages à l'acte violent prennent naissance dans le quotidien et les transgressions de l'enfant sont souvent évoquées pour les expliquer. Silva-Sletz (2001) a mené une étude auprès de parents d'enfants d'âge préscolaire en les confrontant à 103 situations potentiellement problématiques. Sur ces 103 comportements, 6 sont perçus par les parents comme des problèmes d'opposition aux parents ou de

comportements agressifs, il s'agit de la désobéissance, de crise de rage, d'être en colère, ne pas répondre lorsqu'on appelle l'enfant, flâner et avoir des comportements agressifs envers d'autres enfants. De plus, Holden, Coleman et Schmidt (1995) examinent l'utilisation de la fessée et rendent compte que les déclencheurs les plus importants de ce passage à l'acte sont les conduites inappropriées de la part des enfants, les attentes d'obéissance ainsi que la menace de sévir. La menace accentuerait l'intensité des sentiments de colère chez les parents. Aussi, il apparaît que la moitié des événements violents ont lieu entre 17h et l'heure du coucher, période durant laquelle l'enfant est en général avec ses parents au cours de laquelle enfant et parents peuvent être fatigués. Ces études font écho au contexte de violence conjugale. Les conduites d'opposition et d'agression peuvent s'inscrire dans un rapport de pouvoir et de domination, qui se produit déjà dans la violence entre conjoints, et que le père peut durement réprimander, mais les mères peuvent également tenter de faire cesser ces comportements chez l'enfant par la violence, pour éviter des représailles plus graves sur elle et l'enfant de la part du père. Ces mères peuvent aussi essayer de maintenir un certain contrôle, dont elles sont dépourvues dans leur couple, en utilisant la force sur l'enfant. Peterson, Ewigman et Vandiver (1994) admettent que les parents maltraitants sont moins tolérants face au manque d'autonomie de leur enfant mais le sexe de l'enfant semblerait également avoir un rôle médiateur dans les comportements des parents. En effet, les mères apparaissent plus exigeantes envers leur fille alors qu'elles sont plus enclins à accepter l'activité excessive des garçons (Hastings & Rubin, 1999 ; Malo, Moreau, Chamberland, Roy & Léveillé, 2002).

Par ailleurs, Hastings et Rubin (1999) spécifient que la non-conformité des enfants vis-à-vis des attentes parentales génère des comportements punitifs de leur part. Les comportements inappropriés des enfants déclencheraient des émotions négatives et de colère chez les parents (Malo, Chamberland, Laporte, Moreau & Paquette, 2002), ce qui augmenterait l'intensité des réponses disciplinaires apportées à l'enfant. Holden et al. (1995) indiquent, toutefois, que sur la moitié (N = 20) des mères de l'échantillon déclarant être en colère suite aux comportements de l'enfant, 35% d'entre elles avouent être dans un état d'esprit négatif avant le comportement déclencheur. Ceci n'est pas sans faire écho aux situations de concomitance où lors d'épisodes de violence conjugale les deux parents sont émotionnellement affectés et, face à un comportement de l'enfant jugé inadéquat, la réaction disciplinaire prendra la forme de violence physique et/ou psychologique. La gravité de cette réponse n'aurait peut-être pas eu lieu sans les passages à l'acte violents préalables. Dans le même sens, l'utilisation de la violence physique comme punition à un comportement de l'enfant engendrerait une escalade de la violence. Il ne s'agirait pas d'un acte isolé mais d'une montée dans l'utilisation de stratégies disciplinaires de

plus en plus violentes : retrait, menaces, insultes, agression physique. Dietrich, Berkowitz, Kadushin et McGloin (1990) témoignent du fait que les agressions physiques sur les enfants interviennent lorsque les parents éprouvent une grande colère et une perte de contrôle. L'étude de Malo, Moreau et al. (2002) attestent également de l'effet de l'état affectif des mères sur la violence physique et psychologique utilisées en réponse aux comportements difficiles des enfants. Aussi, il est constaté que les affects dépressifs des mères auraient une influence sur les conduites maltraitantes. L'état émotionnel négatif des parents les conduiraient à percevoir leur enfant plus négativement (Goodnow, 1988). Ainsi, la maltraitance envers les enfants, tout comme la violence conjugale, s'inscrit dans une dynamique cyclique. Des parents submergés par des affects négatifs (qui peuvent être déclenchés par la violence conjugale ou par certains comportements des enfants), vont avoir une image dégradée de leur enfant et auront des attentes inadaptées envers eux, que les enfants ne pourront pas satisfaire, ce qui les rendra moins patients et plus enclins à utiliser des stratégies disciplinaires violentes. Le cycle reprendra alors comme nous l'avons schématisé ci-après (*cf.* Figure 1).

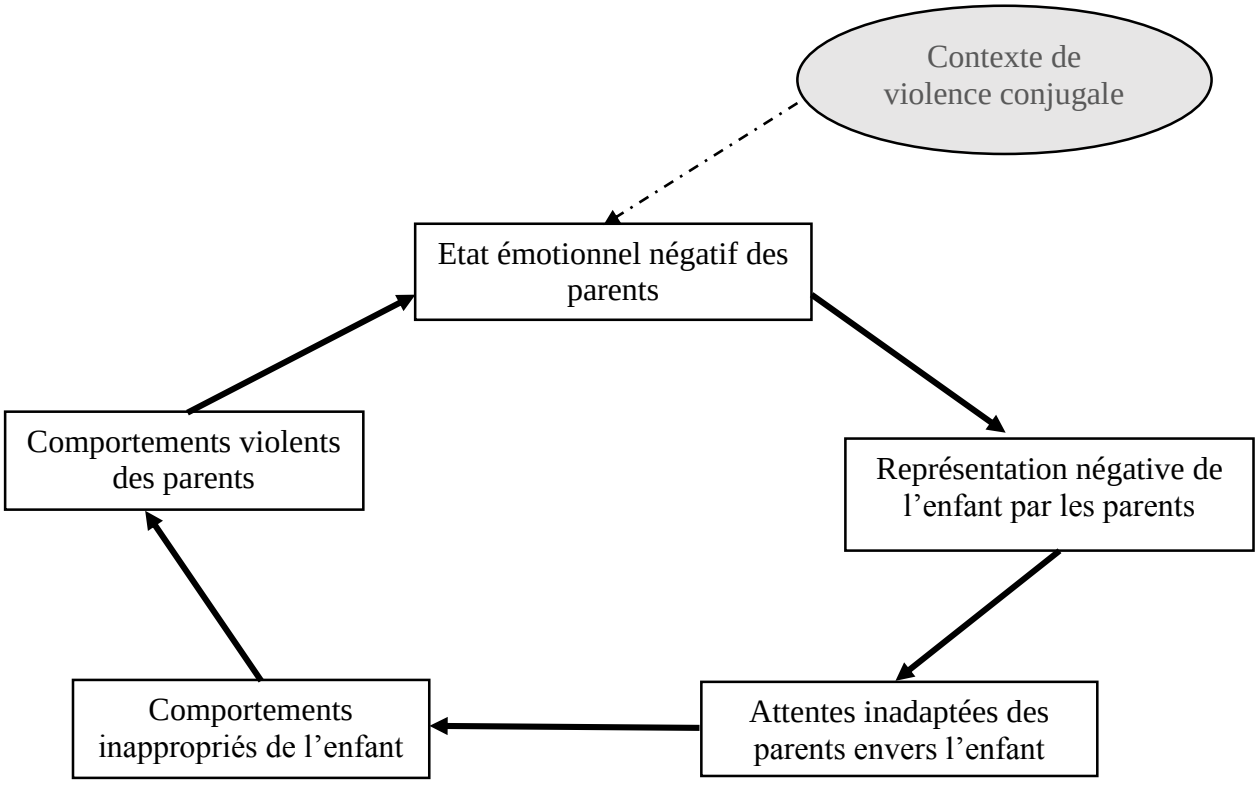

Figure 1 : Cycle maltraitant

3.2.4.2. Les logiques maltraitantes

Gagné (1999) distingue les conduites menaçant le bien-être et la qualité de vie des enfants, qui sont considérées comme violentes, et celles altérant la sécurité et le développement des enfants, qui sont jugées comme abusives. Dans cette étude, il apparaît que la reconnaissance de la violence est dépendante de la perception des conséquences sur la victime puis de la nature des actes subis. Toutefois, l'étude de Gagné (1999) tout comme celle de Portwood (1998), obtenant des conclusions similaires, sont exclusivement menées sur des sujets adultes tout venant et Durning et Fortin (1996) regrettent l'absence d'intérêt accordé aux interprétations des enfants lors des événements en situation de maltraitance.

Burgental, Blue et Cruzcosa (1989) mettent en évidence trois logiques dans l'apparition de la violence sur l'enfant. La première réfère à la nécessité de pouvoir et de contrôle sur l'autre, il s'agit de faire cesser un comportement mais pas forcément dans l'intention d'éduquer mais dans celle de maîtriser la situation. Dans la deuxième, les agressions sont employées dans le but de restaurer sa propre identité qui est mise à mal par les comportements de l'enfant, perçus comme inappropriés par le parent. Les comportements de l'enfant atteindraient le parent dans sa propre intégrité, dans son rôle et sa position parentale, ce qui serait perçu comme menaçant par le parent. Les comportements maltraitants viseraient à restaurer l'identité du parent. Enfin, dans le dernier cas, la logique maltraitante l'action est soumise à l'impulsion, liée à l'état émotionnel négatif du parent. Certaines idées, souvenirs ou actions resurgiraient chez l'adulte et augmenteraient la tension. Les transgressions de l'enfant ne seraient pas l'unique raison du passage à l'acte mais dépendraient aussi facteurs internes à l'adulte.

Par conséquent, les parents maltraitants ou à risque de maltraitance seraient envahis au niveau affectif et cognitif par des schèmes de réponses acquis très précocement, qui les rendraient plus à risque d'adopter des comportements agressifs envers leur enfant. Il n'en demeure pas moins que la frontière entre la discipline et la violence est parfois subtile. Dans notre pays, le recours à la fessée fait polémique et malgré une volonté de certains politiques d'en interdire l'utilisation, 70% des français y seraient opposés (Sondage Ifop mars 2015). L'étude américaine de Bower et Knutson (1996), auprès d'un échantillon de 207 étudiants, évaluent l'histoire disciplinaire de ces jeunes. Ces derniers considèrent qu'une pratique abusive constitue un comportement parental ayant pour effet de blesser l'enfant. Néanmoins, la fessée n'entre pas, selon eux, dans les pratiques abusives alors qu'être frappé avec un objet s'y inscrit. N'oublions pas non plus que les agressions physiques ne constituent pas le seul moyen d'atteindre l'enfant, la violence psychologique telle que les insultes, les menaces, les

humiliations, ont autant d'effets sur la sécurité et le développement de l'enfant (Claussen & Crittenden, 1991 ; Fortin & Chamberland, 1995 ; McGee & Wolfe, 1991).

3.2.4.3. Les facteurs de risques

L'exposition à la violence conjugale est ici considérée comme une forme de maltraitance comme le font plusieurs auteurs (Chamberland, Léveillé & Trocmé, 2007 ; Fortin, 2009 ; Lavergne & al., 2011). Certaines études se sont attachées à identifier des caractéristiques favorisant les mauvais traitements envers les enfants.

3.2.4.3.1. Au niveau familial et environnemental

Certains facteurs liés à l'environnement dans lequel évolue l'enfant créent une vulnérabilité dans l'apparition de la maltraitance. Dufour, Massicotte et Mayer (2005) indiquent que l'isolement social des familles apparaît dans toutes les études comme un facteur important de risque de mauvais traitements sur les enfants. Un parent isolé ne peut se tourner vers l'extérieur pour obtenir du soutien, de l'étayage et même un relais dans des moments d'essoufflement avec les enfants. L'isolement amplifie le sentiment de huis-clos familial et met à distance le réseau de soutien social. De plus, ces mêmes auteurs décrivent les situations de pauvreté familiale comme pouvant accroître le risque de mauvais traitements envers les enfants. Le quartier de résidence de la famille semble également être un facteur connu pouvant favoriser les situations de maltraitance, notamment par le fait de résider dans un logement inadapté et de manquer de ressources collectives dans la communauté (Massé, 1994).

D'autres éléments plus proches de l'enfant, relatifs à la famille, sont susceptibles d'augmenter la probabilité de maltraitance sur l'enfant. Notons tout d'abord que les facteurs de risque dans les familles maltraitantes ont souvent été étudiés sous l'angle de la transmission intergénérationnelle de la maltraitance. Effectivement, l'étude de Kaufman et Zigler (1987) a révélé que 30% des enfants qui avaient été victimes de maltraitance, quel qu'en soit la forme, devenaient des adultes eux-mêmes maltraitants. Selon Oliver (1993), un tiers des enfants maltraités reproduira cette maltraitance à l'âge adulte, au contraire un autre tiers ne deviendra pas maltraitant, tandis que le tiers restant restera un groupe très vulnérable au stress psychosociaux. Dès lors, avoir été victimes de mauvais traitements durant l'enfance constituerait un risque accru de reproduction intergénérationnelle de maltraitance sur ses enfants (Ney, 1988 ; Zeanah & Zeanah, 1989). Pourtant, ce facteur est encore discuté, Widom (1989) démontre que les corrélations entre la maltraitance subie pendant l'enfance et celle commise à l'âge adulte sont moins fortes que les corrélations concernant la maltraitance et les

problèmes d'adaptation à l'adolescence et l'âge adulte (délinquance, criminalité). Il convient donc d'être vigilant avec cet argument, qui peut trop rapidement catégoriser un enfant victime comme un futur auteur de violence. Ce type de représentation, par exemple par les travailleurs sociaux, peut renvoyer cette seule possibilité à l'enfant. Aussi, une enfance et une histoire familiale déstructurées, sans pour autant qu'elles aient été teintées de maltraitance, fragilise des jeunes mères et accroît leur risque d'être maltraitantes (Lyons-Ruth, Zoll, Connell & Grunebaum, 1989). Les troubles psychiatriques des parents, leur jeune âge, les ruptures familiales, une fratrie nombreuse sont autant de contextes d'adversité qui augmentent la probabilité d'avoir des comportements abusifs. Enfin, la consommation de substances psychoactives, comme l'alcool et la drogue, crée des difficultés sur le plan de la santé, au niveau de l'emploi et plus largement sur le plan social mais également, sur la santé psychique (Chamberland, Léveillé & Trocmé, 2007). Les adultes dépendants sont caractérisés par un comportement désengagé envers leurs enfants et sont plus susceptibles de les négliger.

Les facteurs de risque énoncés sont multiples mais n'expliquent pas, séparément, les mauvais traitements sur les enfants dans une famille. Ces éléments sont souvent combinés, fragilisant le fonctionnement et la dynamique familiale.

3.2.1.3.2. Au niveau intra-individuel

Au niveau intra-individuel, les caractéristiques individuelles des enfants peuvent constituer des facteurs de risque. Plusieurs études démontrent que le jeune âge de l'enfant le rend vulnérable aux violences physiques et aux négligences. Evidemment, à cette période les enfants sont totalement dépendants de leurs parents et ne sont pas en capacité de se protéger ou de solliciter de l'aide. En France, plus de la moitié des homicides concerne des enfants de moins d'un an (Tursz, Vabres, Fleury, Picherot, Briand-Huchet & Cook, 2011). Dans le même sens, aux Etats-Unis, le plus fort taux de maltraitance infantile et de négligence sont rapportés chez des enfants de 0 à 3 ans (institut de médecine de Washington, 2014). En ce qui concerne le sexe des enfants, la répartition varie en fonction du type de maltraitance. Les filles apparaissent plus visées par les violences sexuelles alors que les garçons sont les plus touchés de manière générale par les autres maltraitances, et plus précisément par la mortalité infantile (Turz & al., 2011).

Les facteurs de risque de maltraitance sont aussi très souvent associés au statut particulier de l'enfant au sein de sa famille et/ou de circonstances particulières liées à sa conception. Dans le premier cas, on peut retrouver des enfants qui sont très précieux, investis d'une fonction réparatrice ou salvatrice (enfant de remplacement, procréation médicalement assistée…) par les parents mais qui ne répondent pas à leurs attentes. Il s'agit de la confrontation

entre l'enfant réel et l'enfant imaginaire. A l'inverse, les enfants illégitimes constituent des cibles importantes. Ces enfants peuvent être nés d'un adultère, d'un viol ou encore d'un inceste et sont voués à être la honte de la famille. Ils sont alors les bouc-émissaires de tous les malheurs familiaux. Dans le second cas, les circonstances particulières sont considérées comme risquées pour les enfants. La prématurité ou la gémellité sont des situations qui vont éprouver les parents (Spencer, Wallace, Sundrum, Bacchus & Logan, 2006). Une grossesse d'enfants multiples entraîne d'importants changements qui peuvent également mettre à mal la famille et conduire à l'usage de la violence. Les enfants jugés avec un tempérament ou un comportement difficile représentent des facteurs fortement corrélés avec la maltraitance (Knutson, 1995). Enfin, les enfants porteurs de handicap, de maladie chronique ou de troubles du comportement sont, d'une part, fort éloignés de l'enfant imaginaire des parents et d'autre part, induisent des changements tellement radicaux, contraignants et parfois intolérables pour les parents, qu'ils en subissent les conséquences par les mauvais traitements.

Ainsi, des enfants vulnérables en raison de leur santé ou des circonstances entourant leur conception vont être la cible de comportements abusifs au sein de leur famille.

3.2.4.4. Les facteurs de protection

Après avoir évoqué les facteurs de risque, nous allons à présent nous focaliser sur les facteurs de protection qui vont pouvoir venir atténuer les effets de la maltraitance sur les enfants.

3.2.4.4.1. Au niveau familial et environnemental

Comme nous l'avons vu avec les facteurs de risque, le soutien social s'il est faible ou absent contribue à accroître le risque de maltraitance. En revanche, un soutien familial et social important peut jouer le rôle de facteur de protection dans l'apparition de mauvais traitements. Le fait de pouvoir se reposer sur sa famille ou son entourage lors de difficultés et d'avoir intégré d'autres modèles d'interactions que ceux de la violence s'avèrent protecteurs pour les enfants (Muller, Goebel-Fabbri, Diamond & Dinklage, 2000 ; Kolbo, 1996). D'après Oliver (1993), des enfants qui ont bénéficié d'une relation avec une personne significative ou s'ils ne gardent pas un souvenir néfaste des pratiques éducatives de leurs parents semblent devenir des adultes profitant d'une bonne socialisation, qui ne sont pas violents avec autrui, ni dans leur famille avec leurs propres enfants. Avoir de bonnes relations avec ses grands-parents et avoir la possibilité de faire des activités extérieures (Grizenko & Pawliuk, 1994) sont autant d'éléments permettant d'avoir des ressources extérieures vers lesquelles se tourner. De plus, les expériences

de placement familial pourraient s'avérer bénéfiques pour les enfants. En effet, la durée du placement, c'est-à-dire 10 ans ou plus, donnerait l'opportunité au jeune enfant de construire un attachement sécure avec des adultes bienveillants, la famille d'accueil (Moreau, Chamberland, Oxman-Martinez, Roy, Léveillé, Laporte & Tabakian, 2001). La qualité de la relation mère-enfant figure parmi les facteurs de protection les plus importants, qui peut préserver l'apparition de maltraitance envers les enfants (Fortin, Damant, Doucet & De la Sablonnière, 2006).

3.2.4.4.2. Au niveau intra-individuel

Des facteurs propres à l'enfant peuvent empêcher l'émergence d'une condition de maltraitance. Ces facteurs sont nommés *« facteurs de résistance »* par Royer et Provost (1995) car il s'agit des caractéristiques propres à l'enfant. Ainsi, le sexe de l'enfant, son tempérament facile, son estime de soi ou encore son intelligence pourront le préserver d'actes abusifs (Moreau, Chamberland & al., 2001). Rae-Grant, Thomas, Offard et Boyle (1989) indiquent que les bons résultats scolaires sont des sources de satisfaction importantes pour l'enfant et ses parents. La capacité d'adaptation de l'enfant face aux changements constitue aussi un élément permettant à l'enfant ne pas être une contrainte pour les parents et donc de pas être une cible de mauvais traitements (Grizenko & Pawliuk, 1994).

Si les facteurs de risque apparaissent bien connus, il semble que les facteurs de protection le sont moins, c'est pourquoi davantage de recherches devraient explorer cette dimension.

Synthèse

Devenir parent implique de nombreux remaniements psychiques et organisationnels. Lorsque la parentalité intervient dans un contexte de violence conjugale, elle est mise à mal par l'insécurité et l'imprévisibilité de la vie familiale. En effet, la violence conjugale fragilise les femmes dans leur maternité mais également les pères. Lorsque les enfants sont interrogés sur la perception de leurs parents, ils sont beaucoup plus négatifs envers leur père, qu'envers leur mère même s'ils reconnaissent leur manque de disponibilité. Il ressort également que les pratiques éducatives des pères sont bien souvent violentes envers les enfants mais les mères peuvent aussi l'être, notamment en présence du père. Le contexte de violence conjugale est peu propice à l'épanouissement des membres de la famille, notamment les enfants. Se pose alors la question de l'autorité parentale, lors de séparation en situation de violence conjugale.

Appréhender le contexte de violence conjugale nécessite de l'examiner dans sa globalité et d'être conscient de la possibilité que la violence du sous-système conjugal se diffuse dans le

sous-système parents-enfant et réciproquement. Plusieurs études tendent à démontrer la concomitance des phénomènes de violence conjugale et de maltraitance sur les enfants, même si les taux de cette cooccurrence varient d'une recherche à une autre, le chevauchement de ces deux problématiques est important. De plus, il semble que les enfants vulnérables dans un contexte puissent aussi subir une polyvictimisation dans leurs différents milieux de vie. Ces situations sont plus susceptibles d'émerger lorsque certains facteurs de risque sont présents tant au niveau de l'environnement et de la famille, qu'au niveau plus individuel. Leur accumulation rend ces familles très vulnérables et fragilise les rapports en son sein. Cependant, l'existence de quelques facteurs de protection permet d'atténuer l'apparition des mauvais traitements à l'égard des enfants, tels que le soutien social et familial ou encore l'estime de soi de l'enfant, son intelligence et son âge.

CHAPITRE 4 : PROBLEMATIQUE

Dans le cadre d'une approche explicative, notre objectif est de développer un modèle de compréhension du développement socio-affectif des enfants de 5 ans et demi à 12 ans, vivant dans un contexte de violence conjugale, dans une perspective interactionnelle.

A partir du modèle de la sécurité émotionnelle (Cummings & Davies, 1994), nous souhaitons répondre aux questions suivantes : comment se développe, au plan socio-affectif, l'enfant qui grandit en contexte de violence conjugale ? Quels processus psychologiques vont influencer l'adaptation de l'enfant ? Quels facteurs individuels et familiaux sont les plus fortement corrélés à l'adaptation socio-affective et aux symptômes de stress post-traumatique ? Quelles caractéristiques du contexte violent vont être les plus néfastes pour le développement socio-affectif de l'enfant ?

Plus précisément, nous avons choisi d'accorder une place centrale à l'analyse des représentations de l'enfant, qui reste inexplorée en France dans le domaine de la psychologie du développement. En considérant les représentations de l'enfant comme un processus intermédiaire, entre le contexte de violence conjugale et le développement socio-affectif de l'enfant, nous souhaitons mettre en lumière les différentes représentations des enfants sur la violence et les relations familiales et leur influence sur leur développement socio-affectif.

Dans la présente problématique, nous tenterons d'apporter des éléments de réponses à ces interrogations, en nous appuyant sur les aspects théoriques développés précédemment dans l'état de la question.

Le développement socio-affectif des enfants en contexte de violence conjugale

La violence conjugale constitue pour l'enfant une expérience difficile et douloureuse qui le plonge dans un contexte d'adversité. Cette épreuve est durable dans le temps et s'inscrit progressivement dans la vie quotidienne, les passages à l'acte rythmant la vie familiale. L'enfant subit la violence conjugale, très souvent oublié, il n'est pas un protagoniste direct dans la dynamique qui s'instaure, il n'est pas libre de quitter ses parents et de fuir la violence, mais il doit tout de même éprouver et être exposé à cette violence. Dès lors, l'enfant étant dépendant de ses parents, il devient un membre actif de la violence dans le couple et ne peut être considéré

comme extérieur à celle-ci. Au-delà d'en être le témoin, il en subit directement les effets, il les ressent et doit vivre avec. De ce fait, plusieurs études se sont intéressées aux conséquences pour les enfants de vivre dans un tel contexte (Chemtob & Carlson, 2004 ; Doucet & Fortin, 2014 ; Grych & Fincham, 1993 ; Katz & Woodin, 2002).

La majorité des recherches sont issues de travaux nord-américains (Fortin 2005 ; Maughan & Cicchietti, 2002 ; Wolfe, Jaffe, Wilson & Zak, 1985). En France, cette problématique n'a émergée que depuis quelques années et seuls les travaux de Savard (2011) ont permis d'obtenir des résultats relatifs au développement socio-affectif d'enfants d'âge préscolaire exposés à la violence conjugale. Effectivement, l'adaptation socio-affective a souvent été l'objet des recherches sur les enfants exposés à la violence conjugale. Le développement socio-affectif fait référence à un double mouvement : un mouvement orienté vers l'extérieur et l'autre dirigé vers soi. Le premier a trait à l'adaptation de l'enfant à son environnement et aux capacités dont il pourra faire preuve pour interagir avec autrui. Le second mouvement est associé à l'élaboration de l'affectivité de l'enfant, c'est-à-dire la capacité à ressentir un affect et la faculté à l'exprimer. Ces processus d'affectivité et de sociabilité sont complémentaires et reliés, ils réfèrent alors aux conduites intrapersonnelles et interpersonnelles. A travers l'analyse du développement socio-affectif, les chercheurs tentent d'appréhender si les enfants exposés à la violence conjugale rencontrent des problèmes relatifs aux relations aux autres et/ou des problèmes d'intériorisation des émotions.

Il ressort ainsi des études que les enfants exposés à la violence conjugale présentent une multitude de difficultés, liées à leur contexte familial. En effet, le fait d'être exposé à la violence dans le couple accentue deux à cinq fois le risque de développer diverses difficultés d'adaptation (Kernic, Wolf, Holt, McKnight, Huebner & Rivara, 2003 ; Sternberg, Baradaran, Abbott, Lamb & Guterman, 2006). Bien que de nombreuses recherches se focalisent sur cette problématique, il apparaît que ces enfants manifestent des difficultés d'une grande diversité et variabilité. Certaines études attestent que les enfants exposés développent davantage de problèmes d'ordre intériorisés tels que l'anxiété ou la dépression (Maughan & Cicchietti, 2002 ; Katz, Hessler & Annest, 2007), alors que d'autres identifient plus de problèmes extériorisés comme des troubles du comportement, des passages à l'acte (Kernic & al., 2003 ; Adamson & Thompson, 1998). Par exemple, Fantuzzo, DePaola, Lambert, Martino, Anderson et Sutton (1991) relèvent plus de problèmes extériorisés chez les enfants exposés par rapport à un groupe de comparaison non exposé. Quant à Wildin, Williamson et Wilson (1991), ils rapportent que 75% des enfants de l'échantillon présentent des troubles du comportement.

De plus, d'autres conséquences ont été repérées chez les enfants exposés à la violence conjugale. Certains travaux se sont focalisés sur la présence de symptômes de stress post-traumatique, décrivant alors que vivre dans un contexte de violence conjugale représente une situation potentiellement traumatique pour les enfants. Il semble que l'exposition à la violence conjugale augmente le risque de développer ces symptômes de stress post-traumatique (Card, 2005 ; Rossman, 1998). Selon les études, près d'un quart des enfants des échantillons présenterait une symptomatologie traumatique (McCloskey & Walker, 2000 ; Levendosky, Huth-Bocks, Semel & Shapiro, 2002) mais cette proportion pourrait être plus élevée (Chemtob & Carlson, 2004). D'autres aspects du développement des enfants exposés à la violence conjugale notamment, la qualité de la relation mère-enfant (De la Sablonnière & Fortin, 2010 ; Thornton, 2014), l'estime de soi (Grych & Fincham, 1993) ou des problèmes de santé physique (Kérouac, Taggart & Lescop, 1986) sont également identifiés comme subissant les effets délétères du contexte. Néanmoins, il faut noter que, dans la plupart des études, il existe un groupe d'enfants exposés à la violence conjugale ne présentant pas de troubles apparents, ce taux varie de 20 à 39% (Graham-Bermann, Gruber, Howell & Girz, 2009 ; Grych, Jouriles, Swank, McDonald & Norwood, 2000). Par exemple, Doucet (2012) met en évidence que 33% des enfants de son échantillon ne rencontreraient pas de difficultés particulières liées à leur exposition à la violence conjugale. Seule l'étude de Spilsbury, Kahana, Drotar, Creeden, Flannery et Friedman (2008) indique retrouver un fort taux, 69%, d'enfants qualifiés de résilients, c'est-à-dire ne présentant aucun trouble. La diversité des résultats obtenus, questionne quant aux éléments permettant de déterminer les facteurs influençant l'adaptation des enfants vivant en contexte de violence conjugale.

Dans une lecture linéaire des effets directs du contexte de violence conjugale sur le développement socio-affectif des enfants, les études prennent en considération différents éléments du contexte susceptibles de jouer un rôle sur l'adaptation des enfants. Certaines (Doucet & Fortin, 2014 ; Martinez-Torteya, Bogat, Von Eye & Levendosky, 2009) prennent en compte la durée de l'exposition à la violence conjugale de l'enfant qui aurait un lien avec des profils d'adaptation différents chez les enfants. Ce facteur apparaît également important dans la théorie de la sécurité émotionnelle (Cummings & Davies, 1994) où la chronicité des événements conflictuels ou violents seraient plus destructeurs pour l'enfant. Aussi, la fréquence des passages à l'acte violents est l'une des caractéristiques examinées afin d'en saisir son effet sur l'adaptation des enfants. Par exemple, Holmes (2013), dans une étude longitudinale, constate qu'au cours du temps, les enfants les plus fréquemment exposés rencontreraient

davantage de difficultés extériorisées. La violence conjugale est également appréhendée sous différentes formes, selon les études. Certaines n'intègrent que la violence physique subie (Holden & Ritchie, 1991 ; Wolfe, Jaffe, Wilson & Zak, 1985), d'autres admettent en plus la violence psychologique (De la Vega, de la Osa, Granero & Ezpeleta, 2013 ; Fantuzzo, DePaola, Lambert, Martino, Anderson & Sutton, 1991) alors que d'autres encore considèrent la violence conjugale et la violence parentale (Bourassa, 2007 ; Moylan, Herrenkohl, Sousa, Tajima, Herrenkohl & Russo, 2010). Dans notre recherche, la violence conjugale est appréhendée à travers la violence physique, la violence sexuelle, la violence psychologique, leur fréquence ainsi que la durée d'exposition de l'enfant, afin de saisir au plus près l'environnement de l'enfant.

Pour recueillir ces informations, les mères sont majoritairement sollicitées afin d'apporter des éléments de leur réalité de victimes. Elles doivent aussi parfois déterminer si les enfants ont assisté aux épisodes violents et évaluer leur développement socio-affectif. Lorsque les sujets rencontrés dans une étude sont uniquement les mères, il est possible que celles-ci, trop perturbées par leurs propres difficultés, sous-estiment l'exposition de leurs enfants à la violence conjugale de même que les problèmes intériorisés qu'elle engendre, et qu'elles surestiment les problèmes extériorisés (Hughes & Barad, 1983 ; Hughes, 1988 ; O'Keefe, 1996; Sternberg & Dawud-Nousi, 1996). En effet, si on déplace la perspective du côté des enfants, presque tous disent avoir été exposés, de quelque façon que ce soit, à la violence conjugale (Bourassa & Turcotte, 1998). Dans une étude d'O'Brien, John, Margolin et Erel (1994), 36% des enfants ont dit avoir été témoins des actes de violence conjugale, alors que leurs parents avaient affirmé le contraire, pensant que les enfants avaient été préservés des scènes violentes. Bien qu'il soit difficile de chiffrer exactement le nombre d'enfants exposés à la violence conjugale, ceux-ci seraient donc beaucoup plus nombreux que ne le croient les parents (Humphreys, 1997). Ainsi, l'évaluation des difficultés de l'enfant est souvent examinée du point de vue des mères (Johnson & Lieberman, 2007) et parfois d'un autre adulte tel que l'enseignant (Ulu & Fisiloglu, 2002). Toutefois, quelques recherches émergent ces dernières années, Outre-Atlantique, prenant en compte le point de vue des mères et celui des enfants (Doucet & Fortin, 2014 ; Holmes, 2013 ; Jouriles, Vu, McDonald & Rosenfield, 2014). Hungerford, Ogle et Clements (2010) rapportent que procéder à une analyse de la concordance parent-enfant à l'égard de la violence conjugale peut être importante afin d'examiner les variations dans l'adaptation des enfants. Dès lors, l'un de nos objectifs vise à étudier l'impact de la violence conjugale sur l'enfant, selon ses propres représentations.

Cependant, pour appréhender le point de vue de l'enfant, à la fois sur le contexte de violence conjugale et sur son adaptation, il est nécessaire que celui-ci soit en capacité de l'exprimer, soit par son âge développemental, soit en adaptant les outils nécessaires pour obtenir les informations. C'est pourquoi, les recherches interrogeant directement les enfants exposés utilisent exclusivement des questionnaires, tels que le *Children's Perception of Interparental Conflict* (Grych, Seid & Fincham, 1992) le *Children's Exposure to Domestic Violence Scale* (Edleson, Shin & Johnson Armendariz, 2008) ou encore le *Child Behavior Checklist Youth Self Report* (Achenbach, 1991), à destination d'enfants d'âge scolaire (à partir de 7 ans pour les plus jeunes) et d'adolescents. A cet âge, les enfants sont en général capables de lire et de pouvoir répondre à ces instruments, ce qui explique que l'on ne sollicite, sans doute, le point de vue de l'enfant qu'à partir de la période scolaire. Néanmoins, ce type d'outils peut être administré oralement aux enfants, s'ils sont adaptés à leur compréhension et leur niveau de maturation cognitive.

Les enfants exposés à la violence conjugale manifestent de nombreuses difficultés. Ce contexte semble les rendre vulnérables, et la présence de certains symptômes peut être envisagée, selon l'approche de la sécurité émotionnelle, comme une tentative d'adaptation pour faire face à cette situation (Davies, Sturge-Apple, Winter, Cummings & Farrell, 2006). Par exemple, l'hypervigilance, caractéristique fondamentale du syndrome de stress post-traumatique, s'avère utile et nécessaire lors de passages à l'acte violents récurrents afin que les enfants puissent les anticiper et y réagir rapidement. Les difficultés intériorisées et extériorisées demeurent également des symptômes adaptatifs du contexte. Les premières consistent en une intériorisation des émotions des enfants, ce qui leur permet de se protéger et de mettre à distance de potentielles réactions émotionnelles, durant les agressions et pour faire face à la vie quotidienne. Les secondes sont aussi des stratégies mises en place par certains enfants, conduites qu'ils ont intériorisées au sein du contexte violent, et qu'ils reproduisent dans leurs autres milieux de vie. Ces dimensions, du stress post-traumatique et de l'adaptation socio-affective, méritent que davantage de recherches, surtout françaises, s'y intéressent, notamment au regard du manque de reconnaissance de la dangerosité de ce contexte pour les enfants. Cependant, les conséquences sur les enfants ne seraient pas uniquement dues à l'intensité du contexte de violence conjugale. Les représentations que les enfants construisent de la situation et leurs représentations internes des relations familiales, apparaissent comme autant de facteurs susceptibles d'avoir des effets sur le développement socio-affectif des enfants exposés et d'expliquer leur grande variabilité (Schacht, Cummings & Davies, 2009).

Les représentations de la violence et des relations familiales des enfants en contexte de violence conjugale

La notion de représentation, telle que conceptualisée dans la théorie de la sécurité émotionnelle (Cummings & Davies, 1994), renvoie à la théorie de l'attachement (Bowlby, 1973) postulant que les enfants développent des modèles internes opérants ou représentations des relations familiales sur lesquels ils s'appuient comme un guide, au cours de leur vie, afin d'intégrer des nouveaux paramètres pour les aider à négocier de nouvelles expériences sociales. Les représentations initiales constituent donc une structure de base pour construire d'autres relations. Au-delà de la théorie de l'attachement, la psychologie du développement accorde aux représentations le rôle de modèle interne dans l'organisation et la structuration des contenus réels (Mounoud & Vinter, 1985). Les représentations de l'enfant se construisent dans les interactions qu'il entretient avec son/ses milieu/x (Bernoussi & Florin, 1995). De ce fait, les enfants vivant dans un contexte de violence conjugale développent des représentations des violences et des relations familiales, en confrontant leur vécu au sein de la famille avec ce qu'ils perçoivent et connaissent de l'environnement extérieur. Ainsi, les représentations des enfants des relations au sein de familles violentes sont basées sur des modèles négatifs (Johnston & Roseby, 1997) reposant sur des attentes conscientes et inconscientes à l'égard des relations entre les parents. Ces modèles sont à leur tour employés par les enfants pour simplifier, évaluer et répondre à d'autres contextes sociaux et structurer leurs rapports sociaux. C'est pourquoi, le contexte de violence conjugale semble avoir une influence importante sur la construction des représentations des enfants qui sous-tendraient leur adaptation dans et hors de la famille.

D'après la théorie de la sécurité émotionnelle (Cummings & Davies, 1994), être témoin de conflits destructeurs entre les parents augmente la vulnérabilité des enfants et, par voie de conséquence, leurs difficultés, en amplifiant les représentations internes négatives. Ces attaques dans le couple conjugal affectent les représentations des enfants quant à leur bien-être et la stabilité du couple parental (Bascoe, Davies, Struge-Apple & Cummings, 2009). Dès lors, l'une des hypothèses de cette théorie réside dans les représentations faites par les enfants des situations de conflits conjugaux qui engendreraient un sentiment de menace chez eux et joueraient le rôle de processus intermédiaire entre l'exposition aux conflits ou à la violence et les problèmes des enfants (Grych & Finacham, 1990). Nous considérons alors, le rôle actif de l'enfant face à ces situations. L'enfant va tenter d'interpréter les violences et le rôle qu'il joue dans leur apparition ou dans leur résolution. Le sentiment de menace et celui de blâme constituent deux dimensions régulièrement évaluées afin d'appréhender les représentations de

l'enfant sur les violences. Plusieurs études ont mis en évidence que plus l'enfant se sent menacé plus il manifestera des problèmes anxieux et dépressifs (Fosco & Grych, 2008). Il en va de même pour le sentiment de blâme, où l'enfant qui se sentira coupable et responsable des passages à l'acte violents, développera des difficultés intériorisées (Gerard, Buehler, Franck & Anderson, 2005). La perception de la menace et l'attribution du blâme apparaissent médiateurs de l'adaptation des enfants à la fois lors de conflits conjugaux ainsi que lors de violence conjugale. Ces deux dimensions sont aussi associées à l'intensité de la violence conjugale. Par conséquent, lorsque la violence s'intensifie, le sentiment de blâme et de menace augmentent, ce qui renforce la détresse de l'enfant (Buckner, Beardslee & Bassuk, 2004 ; Doucet & Fortin, 2014 ; Fortin, 2005 ; Grych, Fincham, Jouriles & McDonald, 2000). Plus précisément, il apparaît également que la perception de la menace est positivement corrélée avec les problèmes d'extériorisation, lorsque l'enfant les évalue. En revanche, le sentiment de blâme semble uniquement associé aux problèmes extériorisés rapportés par les mères (Jouriles, Vu, McDonald & Rosenfield, 2014). Le sentiment de menace des enfants semble aussi en lien avec la présence de symptômes de stress post-traumatique (Spilsbury, Belliston, Drotar, Drinkard, Kretschmar, Creeden, Flannery & Friedman, 2007). Par ailleurs, le blâme ressenti par l'enfant serait prédictif de la parentification (Doucet & Fortin, 2010), qui constitue une stratégie déployée par l'enfant afin de tenter de rétablir une certaine stabilité familiale dans le but d'augmenter sa sécurité émotionnelle (Cummings & Davies, 1994). L'augmentation de la violence conjugale a aussi pour effet de diminuer la sécurité affective. Zarling et al. (2013) ont ainsi souligné que la dérégulation émotionnelle des enfants médiatise le lien entre l'exposition à la violence conjugale et les problèmes intériorisés et extériorisés. Le sentiment de sécurité des enfants n'est alors pas uniquement dû à la qualité de l'attachement entre les parents et l'enfant mais également à la perception des enfants concernant la qualité de la relation entre leurs parents (Davies & Cummings, 1998).

Les représentations des relations familiales des enfants constituent une dimension permettant d'expliquer leur sentiment d'insécurité et, par voie de conséquence, leurs difficultés d'adaptation. Effectivement, les événements stressants se produisant dans un sous-système (Minuchin, 1974) peuvent se diffuser vers les autres sous-systèmes par l'effet *spillover* (Pinel-Jacquemin & Zaouche Gaudron, 2012) et engendrer une désorganisation des rôles de chacun dans le système familial. La violence conjugale va alors influencer la représentation que l'enfant a de son rôle dans sa famille et des relations entre ses membres. Les recherches ont majoritairement abordé les représentations de l'enfant sur les relations familiales au travers de

la parentification et des conflits de loyauté. La parentification va conduire l'enfant à prendre soin de ses parents, dans le cas de la violence conjugale il veillera principalement sur l'un des parents et sur sa fratrie, tant au niveau matériel et pratique qu'au niveau affectif (Kerig, 2005). Assumer de telles conduites peut aussi faire courir davantage de risque à l'enfant qui pourra tenter de s'interposer, lors des agressions, de protéger l'un des parents. Le plus dommageable pour le développement de ces enfants reste la durée de ce rôle dans le temps, et l'âge depuis lequel l'enfant l'exerce. Cette parentification peut engendrer des symptômes intériorisés et extériorisés (Fortin, 2005 ; Peris, Goeke-Morey, Cummings & Emery, 2008). Aussi, l'exposition à des violences conjugales sévères provoque un sentiment plus important de parentification. Les conflits de loyauté émergent, quant à eux, lorsque l'enfant a le sentiment de pouvoir perdre l'amour de l'un de ses parents s'il manifeste sa loyauté à l'autre. Il est donc possible que l'enfant exposé ressente ce sentiment de tiraillement notamment lorsqu'il ressent le besoin de protéger le parent victime. Les conflits de loyauté agissent, dans ce contexte, comme si le fait de montrer que l'on aime son parent et que l'on s'oppose à l'autre, annulait l'amour que peut lui porter l'autre parent. Ces enfants culpabilisent aussi d'aimer le père auteur de violences (Fortin, 2005). L'effet médiateur des conflits de loyauté entre la violence conjugale et l'adaptation de l'enfant a été démontré dans l'étude de Franck et Buehler (2007). L'intensité de la violence conduit aussi à accentuer les conflits de loyauté de l'enfant (Fortin, 2005) dont les effets agiraient au niveau de symptômes intériorisés. Toutefois, ces deux indicateurs n'éclairent pas suffisamment sur les représentations que l'enfant construit de chaque relation dans sa famille.

Les représentations des relations familiales doivent être prises en considération dans chaque sous-système. L'enfant entretient des relations multiples avec chacun des membres de la famille qui, eux-mêmes, entretiennent des relations entre eux. C'est pourquoi, Schermerhorn, Cummings et Davies (2008) suggèrent d'appréhender chacune de ces relations, du point de vue de l'enfant, afin de saisir les représentations qu'il en possède. Quelques études ont mis en évidence l'importance de la qualité de la relation entre la mère et l'enfant (Holden & Ritchie, 1991 ; Radford & Hester, 2001 ; Savard, 2011). Lorsque que l'on s'intéresse au point de vue des enfants sur cette relation, ils se montrent très ambivalents, oscillant entre la reconnaissance de proximité avec elle et la faible fréquence de cette proximité et son manque de disponibilité (Fortin, Damant, Doucet & De la Sablonnière, 2006). Finalement, trop peu de travaux portent sur la représentation des enfants de leurs relations familiales, dans un contexte de violence conjugale, et négligent encore plus la relation avec le père. Il semble important de questionner

les représentations des enfants selon une dynamique de fonctionnement familial, en s'attachant à identifier la notion de pouvoir ainsi que celle de cohésion entre chacun des membres. Il s'agit là, de considérer la réalité de l'enfant, dans laquelle ses représentations des relations familiales sous-tendent son adaptation au contexte de violence.

Le champ des travaux sur les enfants exposés à la violence conjugale semble progressivement s'éloigner d'une lecture directe des répercussions du contexte sur le développement de l'enfant, en considérant ce phénomène dans toute sa complexité et surtout en cherchant à distinguer pourquoi il existe une telle variabilité des difficultés chez ces enfants. En s'intéressant aux représentations de l'enfant, nous souhaitons rendre compte du rôle actif de l'enfant, dans ce contexte qu'il subit, sur son adaptation. Toutefois, ces représentations, tout comme l'adaptation de l'enfant, éprouveraient aussi l'influence d'autres variables relatives aux propres caractéristiques de l'enfant.

Les caractéristiques individuelles des enfants

Beaucoup de travaux ont révélé d'importantes différences selon le sexe des enfants (Buckner, Beardslee & Bassuk, 2004 ; Kerig, 1998 ; Lehmann, 2007 ; Spilsbury, Kahana, Drotar, Creeden, Flannery & Friedman, 2007). La plupart s'accordent à penser que les filles sont plus susceptibles de développer des problèmes intériorisées (Buckner, Beardslee & Bassuk, 2004) alors que les garçons sont plus sujets à manifester des difficultés extériorisées (Kerig, 1998). Toutefois, d'autres résultats complètent ces constats en notant que les difficultés des enfants de sexe féminin toucheraient aussi l'adaptation extériorisée, l'adaptation générale ainsi que les symptômes de stress post-traumatique (Cummings, Pepler & Moore, 1999 ; Spilsbury, Belliston, Drotar, Drinkard, Kretschmar, Creeden, Flannery & Friedman, 2007). De plus, concernant les représentations de la violence des enfants, des contrastes s'observent aussi, les garçons perçoivent davantage la menace alors que les filles se blâment davantage (Kerig, 1998). Les filles sont aussi plus sensibles aux conflits de loyauté (Doucet & Fortin, 2014). Les résultats concernant le sexe des enfants ne sont, cependant, pas consensuels et méritent d'être approfondis. Néanmoins, ils doivent susciter la vigilance car la tentation est grande de faire des raccourcis du type *« les garçons exposés à la violence conjugale manifestent plus de problèmes extériorisés, donc à l'âge adulte ils deviendront à leur tour des agresseurs »*.

L'âge des enfants constitue aussi une variable à appréhender pour comprendre les mécanismes à l'œuvre durant certaines périodes développementales. Par exemple, les enfants âgés entre 10 et 12 ans présentent plus de difficultés intériorisées (Jouriles, Collazos Spiller,

Stephens, McDonald & Swank, 2000). Les adolescents qui éprouvent de nombreux remaniements sont, quant à eux, plus susceptibles de développer des troubles extériorisés. En revanche, ce qui nous intéresse, dans la présente étude, est de questionner les enfants d'âge scolaire puisque les effets de l'exposition précoce à la violence conjugale sembleraient être différés pour s'accentuer durant cette période (Holmes, 2013). Lemmey et al. (2001) rapportent également que les enfants les plus jeunes, âgés entre 4 et 11 ans, sont ceux manifestant le plus de difficultés d'adaptation socio-affective comparativement aux adolescents de sa recherche. Pourtant, Jouriles et al. (2000) remarquent que les enfants rencontrant le plus de difficultés intériorisées sont ceux qui se situent dans la tranche d'âge entre 10 et 12 ans. Ainsi, l'âge scolaire apparaît comme une période cruciale à étudier compte tenu du manque de consensus dans les conclusions issues de ces différents travaux. Enfin, ces études étant principalement nord-américaines, une recherche réalisée auprès d'une population française contribuerait à conforter le champ des connaissances.

Une autre caractéristique majeure sur laquelle nous souhaitons attirer l'attention, est associée à la maltraitance directe des enfants exposés à la violence conjugale. Plusieurs études ont souligné que les enfants exposés pouvaient également subir des maltraitances directes (Bourassa, 2007 ; De la Vega, de la Osa, Granero & Ezpeleta, 2013). Cette cooccurrence semble intensifier les difficultés vécues par ces enfants (Lavergne, Chamberland & Laporte, 2003 ; Lavergne, Turcotte, Damant, Chamberlant, Jacob & Ménard, 2006). Actuellement, en France, les enfants exposés ne constituent pas une catégorie d'enfants en danger, et ne bénéficient donc pas de mesures de protection pour ce motif. Or, comprendre l'exposition à la violence conjugale comme une forme de maltraitance psychologique, puisqu'elle affecte le développement des enfants, doit entrer dans le champ des politiques publiques, d'autant plus qu'à cette réalité, s'ajoute une grande probabilité de maltraitance directe sur ces mêmes enfants. La réalité de la violence conjugale ne doit pas occulter cette réalité de possible maltraitance.

Ces caractéristiques propres à l'enfant, peuvent d'après Cummings et Davies (1994), jouer le rôle de facteurs de risque ou de protection, chez les enfants exposés, à la fois sur leurs représentations des violences ainsi que sur leur adaptation au contexte violent.

Les caractéristiques de la famille

D'autres caractéristiques, extérieures à l'enfant, apparaissent importantes afin d'examiner la formation des représentations de l'enfant ainsi que son adaptation. En effet, la structure de la famille doit être interrogée pour comprendre les conséquences de l'exposition à

la violence conjugale. Les familles recomposées et les familles nucléaires se distinguent dans la complexité des relations familiales, par exemple au regard de l'investissement de l'enfant lorsque l'homme partageant la vie de sa mère est son beau-père (Roe, Bridges, Dunn, & O'Connor, 2006). Le fait que le conjoint violent soit le beau-père pourrait, par exemple, amoindrir les représentations de la violence de l'enfant (Fortin, Cyr & Lachance, 2000). Le lieu de résidence de la mère et de l'enfant constitue également un élément à prendre en considération puisque certaines mères peuvent vivre en CHRS et avoir quitté le conjoint violent, alors que d'autres peuvent toujours vivre dans ce contexte. Savard et Zaouche Gaudron (2014) ont ainsi remarqué des différences dans l'adaptation socio-affective des enfants selon s'ils vivaient en CHRS ou à domicile. Enfin, si la mère a quitté le conjoint violent, il paraît intéressant d'obtenir des informations quant au contact que l'enfant entretient avec son père (Hunter & Graham-Bermann, 2013).

La violence conjugale a une influence négative sur le développement des enfants comme en témoigne la majorité des études menées. Néanmoins, les mécanismes à l'œuvre dans ces répercussions restent encore complexes à identifier. Nous proposons ainsi que l'un des mécanismes à travers lequel la violence conjugale peut affecter le développement de l'enfant concerne les représentations de l'enfant. Plus précisément, il s'agit d'appréhender l'influence des représentations de la violence et des relations familiales de l'enfant entre le contexte de violence conjugale et le développement socio-affectif de l'enfant. Ces processus sont également éclairés à travers les caractéristiques de l'enfant et de sa famille. Au regard de la quasi inexistence de travaux sur cette problématique, au plan national, nous souhaitons apporter les premiers résultats sur des enfants d'âge scolaire et en comprendre les implications.

A partir de nos principales questions formulées au préalable : *« Comment se développe, au plan socio-affectif, l'enfant qui grandit en contexte de violence conjugale ? Quels processus psychologiques vont influencer l'adaptation de l'enfant ? Quels facteurs individuels et familiaux sont les plus fortement corrélés à l'adaptation socio-affective et aux symptômes de stress post-traumatique ? Quelles caractéristiques du contexte violent vont être les plus néfastes pour le développement socio-affectif de l'enfant ? »*, nous élaborons une approche des processus impliqués principalement centrée sur le point de vue des enfants, sans pouvoir totalement omettre le point de vue des mères. Le cadre du modèle de la sécurité émotionnelle de Cummings et Davies (1994) offre la possibilité de considérer l'enfant actif malgré le contexte qu'il subit.

Ainsi, nous pouvons formuler notre hypothèse générale comme suit :

Dans un contexte de violence conjugale, le degré d'exposition de l'enfant à ces violences, médiatisé par les représentations que l'enfant porte sur la violence et sur les relations familiales, exerce une influence sur le développement socio-affectif de l'enfant âgé de 5 ans et demi à 12 ans.

DEUXIEME PARTIE :

PARTIE EMPIRIQUE

CHAPITRE 5 :
METHODOLOGIE DE LA RECHERCHE

Dans cette partie, nous vous présenterons nos principaux choix conceptuels et méthodologiques relatifs à nos variables et à nos critères d'inclusion concernant notre population. Puis, nous préciserons les méthodes et outils de recueil des données mobilisés afin de tester notre hypothèse générale de recherche : « *Dans un contexte de violence conjugale, le degré d'exposition de l'enfant à ces violences, médiatisé par les représentations que l'enfant porte sur la violence et sur les relations familiales, exerce une influence sur le développement socio-affectif de l'enfant âgé de 5 ans et demi à 12 ans* ».

5.1. Les variables

5.1.1. Variable explicative : le degré d'exposition à la violence conjugale

La variable explicative concerne le degré d'exposition à la violence conjugale de l'enfant. Cette variable est composée de trois indicateurs :

- la durée d'exposition à la violence conjugale, qui s'entend en termes d'apparition de la violence dans la vie de l'enfant. Elle se décline en 4 modalités : dès la naissance de l'enfant, entre 6 mois et 3 ans, entre 3 et 6 ans et après les 6 ans de l'enfant ;
- la fréquence d'exposition aux formes de violence qui est appréhendé à travers les différentes échelles de violences (physique, psychologique, sexuelle, négociation, blessures) ;
- les caractéristiques du conflit examinées à partir des scores obtenus aux sous-échelles fréquence, intensité et résolution du conflit.

5.1.2. Variable médiatrice : les représentations de la violence et des relations familiales de l'enfant

La variable médiatrice correspond aux représentations de l'enfant sur la violence conjugale dont il est témoin et sur ses représentations des relations au sein de sa famille. Cette variable réfère à plusieurs indicateurs :

- la perception de la menace examinée à travers trois modalités : une perception de la menace élevée, moyenne ou faible ;
- le sentiment de blâme, qui peut être élevé, moyen ou faible ;

- la parentification : l'enfant peut être parentifié ou ne pas l'être ;
- les conflits de loyauté : l'enfant peut être en proie à des conflits de loyauté ou ne pas l'être ;
- le sentiment de cohésion familiale père-mère dans chacune des trois situations (typique, conflictuelle et idéale) : forte, moyenne, faible ;
- le sentiment de cohésion familiale père-enfant dans chacune des trois situations (typique, conflictuelle et idéale) : forte, moyenne, faible ;
- le sentiment de cohésion familiale mère-enfant dans chacune des trois situations (typique, conflictuelle et idéale) : forte, moyenne, faible ;
- la hiérarchie familiale dans chacune des trois situations (typique, conflictuelle et idéale) appréhendée par les scores attribués (le pouvoir) par l'enfant pour : le père, la mère et l'enfant.

5.1.3. Variable à expliquer : le développement socio-affectif de l'enfant

Le développement socio-affectif de l'enfant se compose de deux variables : l'adaptation socio-affective et les symptômes de stress post-traumatique. Concernant l'adaptation socio-affective, 3 indicateurs ont été dégagés :

- les conduites intériorisées, qui font référence à l'anxiété, la dépression, le repli sur soi, les angoisses, les plaintes somatiques ;
- les conduites extériorisées, qui indiquent l'agressivité et les comportements délinquants ;
- l'adaptation générale qui comprend les conduites intériorisées et extériorisées ainsi que les troubles de l'attention, les problèmes sociaux et les troubles de la pensée.

Ces trois indicateurs ont chacun les trois mêmes modalités qui correspondent à la zone non pathologique, la zone limite ou la zone pathologique.

Concernant les symptômes de stress post-traumatique, cette variable renvoie à 5 indicateurs :

- l'anxiété ;
- la dépression ;
- la colère ;
- le stress post-traumatique ;
- la dissociation[7].

[7] Détachement ou absence de réactivité émotionnelle, réduction de la conscience de l'environnement et parfois amnésie dissociative ; ou encore « fantaisie» en termes de rêveries et de faire semblant d'être quelqu'un d'autre.

Ces indicateurs ont pour modalités un score se situant en zone non pathologique, en zone limite ou en zone pathologique.

5.1.4. Les variables invoquées

Au regard de la littérature et du modèle de la sécurité émotionnelle (Cummings & Davies, 1994), nous avons identifié des éléments caractéristiques de l'enfant et de son environnement pouvant agir sur les principales variables étudiées dans cette recherche. Ces éléments sont constitutifs des informations socio-démographiques obtenues grâce au questionnaire de renseignements généraux et auront le statut de variables invoquées. Les variables invoquées représentent des variables qui ne sont pas mentionnées dans l'hypothèse de recherche mais qui feront l'objet d'analyses statistiques. Si ce traitement statistique met en évidence des résultats significatifs, ils seront alors interprétés et discutés. Dans notre recherche les variables invoquées sont les suivantes :

- **L'âge des enfants**

Les enfants de notre échantillon sont d'âge scolaire, et cette période les rend particulièrement vulnérables au contexte dans lequel ils évoluent (De la Sablonnière & Fortin, 2010). Du fait des nombreux enjeux de cette période tels que les apprentissages scolaires ou encore la socialisation, plusieurs études nord-américaines se sont intéressées à cette tranche d'âge (Hunter & Graham-Bermann, 2013 ; Insana, Foley, Montgomery-Downs, Kolko & McNeil, 2014 ; McCloskey & Walker, 2000).

- **Le sexe des enfants**

Le sexe des enfants reste une question complexe à examiner au regard des effets du contexte de violence conjugale sur le développement des enfants. Les différentes études obtiennent des résultats contradictoires, soit en ne trouvant pas de différence significative (Kernic, Wolf, Holt, McKnight, Huebner & Rivara, 2003 ; Lemmey, Watson, Malecha, Henderson Gist, McFarlane, Fredland, Willson & Schultz, 2001) soit en relevant (Kerig, 1998 ; Kolbo, 1996 ; Ulu & Fisiloglu, 2002). Il semble donc pertinent d'analyser si des différences existent au sein de notre échantillon.

- **Nombre d'enfants dans la fratrie et rang de naissance**

La plupart des enfants de notre échantillon appartiennent à une fratrie, plus ou moins importante. Plusieurs éléments peuvent avoir une influence sur le développement socio-affectif de l'enfant. Par exemple, si l'enfant interrogé a des ainés, ils pourront jouer le rôle de figures d'attachement subsidiaires des parents (Troupel, 2006). A l'inverse, être l'ainé ou avoir des frères et sœurs plus jeunes peut avoir un effet sur le rôle de l'enfant auprès de sa fratrie et de sa famille, comme une parentification importante (Fortin & Lachance, 2011).

- **Enfants maltraités**

Les situations de concomitance entre violence conjugale et maltraitance de l'enfant ne sont pas rares (Cox, Kotch & Everson, 2003 ; Maughan & Ciccheti, 2002 ; Moylan, Herrenkohl, Sousa, Tajima, Herrenkohl & Russo, 2010) et augmenteraient le risque de développer davantage de difficultés sur le plan socio-affectif. C'est pourquoi, cette information sur la double exposition de l'enfant a été sollicitée auprès de la mère, tout en ayant conscience de la sous-estimation de celles-ci sur cette question.

- **Contact de l'enfant avec le père**

Cette dimension a été appréhendée uniquement dans une seule recherche, celle de Hunter et Graham-Bermann (2013) et mérite que l'on y accorde une attention particulière afin de considérer la possible influence des contacts de l'enfant avec son père sur son développement socio-affectif.

5.2. Population

Dans le cadre de cette recherche, nous avons souhaité saisir les représentations de l'enfant concernant le contexte d'adversité de la violence conjugale dans lequel il évolue ou a évolué, ainsi que les effets sur son développement socio-affectif. Ainsi, nous avons inclus au sein de notre recherche, les mères volontaires et leurs enfants, dont l'avis a également été requis. Nos données proviennent donc de deux sources principales : la mère et l'enfant.

Notre échantillon de dyades mère/enfant, est constitué de personnes volontaires, qui ont donné leur accord par une fiche de consentement et qui ont rempli un accord parental concernant l'enfant (*cf.* Annexe, p. 3-4). En raison des situations complexes des mères et des enfants (mères et enfants séparés du conjoint violent en Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale ou

accueillis au sein des associations d'aide aux victimes, décision judiciaire en attente) l'accord parental n'a été proposé qu'aux mères des enfants tout comme le font les chercheurs au Québec lorsqu'ils sont confrontés, dans un contexte de violence conjugale, à un échantillon « clinique ». Ceci étant posé, nous allons exposer les critères d'inclusion relatifs à notre population ainsi que les moyens d'accès par lesquels elle a été sollicitée.

5.2.1. Les critères d'inclusion des familles dans l'échantillon

Nous avons choisi de nous intéresser aux enfants âgés de 5 ans et demi à 12 ans vivant ou ayant vécu dans un contexte de violence conjugale. Certains enfants âgés de 5 ans et demi, mais qui étaient ou allaient rentrer en cours préparatoire (CP), ont été intégrés à notre échantillon. Le choix de cette tranche d'âge révèle un intérêt pour la période d'âge scolaire qui reste peu prise en compte dans les études, notamment françaises. En effet, même si durant cette période aucun bouleversement majeur n'est observé, la période de latence nécessite de tenir compte de l'investissement de l'enfant dans les activités intellectuelles, d'autant plus lorsque les enfants sont soumis à un contexte familial instable et insécurisant. L'analyse des données conduira à faire des distinctions selon l'âge des enfants. Les adolescents sont exclus de notre recherche dans la mesure où cette période développementale nécessite une étude portant exclusivement sur elle ou une approche longitudinale. Aussi, les enfants plus jeunes, entre 0 et 5 ans n'ont pas non plus été retenus car une grande partie de nos outils nécessite des capacités langagières et de compréhension ainsi qu'un accès aux représentations de la situation, soit des acquisitions au niveau de la fonction symbolique.

Par ailleurs, nous avons choisi d'intégrer à notre échantillon des mères qui sont victimes de violence conjugale ou qui en ont été victimes. En effet, la séparation ne signifie pas, pour autant, l'arrêt des violences. Plusieurs auteurs (Romito, 2011 ; Sadlier, 2010) s'accordent à dire que même si le cycle de la violence a pris fin par la séparation, les violences peuvent continuer par le harcèlement, les conflits liés à la garde de l'enfant et sa mise en œuvre, les menaces… La violence peut donc persister. Enfin, nous avons inclus les enfants d'une même fratrie puisque la tranche d'âge est suffisamment large pour que des enfants issus d'une même fratrie correspondent aux critères.

5.2.2. Procédure et mode de recrutement des familles

La population des femmes victimes de violence conjugale et des enfants exposés n'est pas facilement accessible. En effet, la problématique qui est la leur nécessite qu'elles aient

entrepris des démarches afin d'être connues des associations de victimes, des centres d'hébergement, des structures de soins… Ces femmes sont donc dans une démarche de demande d'aide même si elles ne souhaitent pas quitter le conjoint violent. La visibilité de ces personnes dépend donc de leur sollicitation vers l'extérieur. Nous n'avons pas souhaité diffuser les questionnaires par voie électronique, d'autant que l'un de nos outils nécessite un matériel spécifique ainsi que notre présence pour l'administrer.

Nous avons multiplié les voies d'accès afin de recruter notre population. Dans un premier temps, nous avons contacté plusieurs Conseils Départementaux du sud-ouest de la France et de la région parisienne. Une collaboration a alors été mise en œuvre avec le Conseil Départemental de Paris. En parallèle, nous avons sollicité un grand nombre d'associations et de CHRS[8] pour femmes victimes de violence, ainsi que différentes structures socio-éducatives. Nous avons pu compter sur l'aide et l'investissement sur tout le territoire national de certains CHRS, associations, CIDFF[9], MECS[10] et service d'AEMO[11]. Ainsi, l'accès à cette population a été long et délicat[12]. Le recueil des données a duré 18 mois et a été ponctué de nombreuses difficultés. Malgré le soutien des structures nommées *supra*, nous avons été confrontés à un manque d'engagement de plusieurs structures spécialisées, et avons été contraints d'étendre nos collaborations au-delà du Sud-Ouest de la France et Paris, à l'ensemble du territoire français. Aussi, de nombreux rendez-vous manqués avec des mères et leurs enfants constituent une réalité qui a lieu lorsque l'on travaille sur une thématique si complexe.

Les mères et les enfants ont été rencontrés au sein des structures et associations qui ont accepté de mettre leurs locaux à notre disposition. De cette manière, le cadre de la rencontre était plus sécurisant pour les mères et les enfants. Nous demandions aux référents des situations de nous expliquer (oralement) la situation de la famille afin de nous adapter, notamment quand le conjoint violent était le beau-père ou si le père était incarcéré ou encore si les enfants avaient vécus des traumatismes en plus de la violence conjugale. Ensuite, les mères étaient rencontrées seules pour, qu'avant de rencontrer l'enfant, nous saisissions la situation de violence et si celle-ci avait été parlée avec l'enfant. Les différents questionnaires ont été remplis par les mères avec notre aide. Les enfants étaient vus après la mère pendant environ trente minutes. Le terme de violence n'était pas employé avec les enfants de manière à ne pas les confronter à quelque chose

[8] Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS).
[9] Centre d'Information des Droits des Femmes et de la Famille (CIDFF).
[10] Maison d'Enfants à Caractère Social (MECS).
[11] Action Educative en Milieu Ouvert (AEMO).
[12] En raison de l'anonymat que nous souhaitons respecter pour les mères et les enfants qui ont participé à notre étude, nous ne nommerons pas les CHRS, les associations, le CIDF, les MECS et les services d'AEMO du territoire national qui ont contribué à ce travail.

qui ne leur avait pas ou peu été expliqué. Nous avons lu les questionnaires aux enfants les plus jeunes, et nous demandions aux enfants plus âgés s'ils souhaitaient que nous leur lisions les questions ou s'ils préféraient les lire seuls. La plupart des enfants ont souhaité que nous lisions les questions. Aucun des enfants n'a montré de résistance pour répondre aux questionnaires, ni pour passer le *SAGA* (Compagnone, 2009). La durée des rencontres globales (mère et enfant) n'a pas excédée deux heures.

Au final, notre échantillon est composé de 32 mères répondantes et de 46 enfants interrogés. Il est constitué de 14 fratries, soit 28 enfants et de 18 enfants seuls. Le Tableau ci-après représente la répartition des mères et des enfants selon le moyen de recrutement par lequel nous avons pu les rencontrer.

Tableau 3 : Répartition des mères et des enfants selon le mode de recrutement

Mode de recrutement	**Mères**		**Enfants**	
	N	%	N	%
CHRS	21	63,3%	29	63,1%
Association accueil de jour	6	20%	8	17,4%
MECS	1	3,3%	2	4,3%
AEMO	1	3,3%	2	4,3%
CIDFF	1	3,3%	2	4,3%
Bouche à oreille	2	6,7%	3	6,5%
Total	32	100%	46	100%

Comme nous l'observons dans le Tableau 3, environ 63% des femmes et des enfants ont été rencontrés grâce à des CHRS et également 20% des femmes par le biais d'associations d'accueil de jour (écoute et accompagnement, sans hébergement). De manière plus marginale, nous avons pu avoir accès à des mères et des enfants par le biais d'une MECS, d'un service d'AEMO (mesure de protection de l'enfant vivant dans son milieu familial), d'un CIDFF et par le bouche à oreille.

5.3. Description des techniques de recueil et d'analyse de données

5.3.1. Mesure de la variable explicative

5.3.1.1. Fiche de renseignements généraux

Une fiche de renseignements généraux a été élaborée afin de recueillir les caractéristiques socio-démographiques, familiales, organisationnelles et les antécédents de l'enfant, de sa mère et de son père (*cf.* Annexe, p. 6-9). Ce document est renseigné par la mère et se décline en trois volets :

- Un ensemble de données est récolté, nous permettant d'obtenir des profils sociodémographiques concernant le parent interrogé et le parent auteur de violence, notamment concernant l'âge, la catégorie socio-professionnelle, à savoir plutôt favorisée (cadres, professions libérales), intermédiaire (employés, cadres moyens) ou encore plutôt défavorisée (sans emploi, ouvriers) ainsi que des informations sur l'enfant (sexe, âge, composition de la fratrie).
- Des éléments à propos de la situation du couple conjugal (séparation, depuis quand), sur les antécédents de violence connus par la mère (violence durant l'enfance, d'autres conjoints violents) et sur la place de l'enfant durant les passages à l'acte violent (durée de l'exposition, violences subies directement, prise de position de l'enfant).
- Les contacts que l'enfant peut avoir avec son père, notamment si la mère a quitté le domicile conjugal, et sur les modalités pratiques mises en place (droits de visites, fréquence, contacts téléphonique).

5.3.1.2. Le Conflict Tactic Scale (CTS-II)

Objectifs

Cet outil permet de prendre en considération l'expérience de violence conjugale vécue par les mères et par les enfants. Il apporte des informations sur le type de violence rencontré par la mère et auquel l'enfant aurait été exposé. Le *CTS-II* (Straus, Hamby, Boney-McCoy & al., 1996) donne la possibilité d'appréhender le degré d'exposition de l'enfant à la violence conjugale, notamment concernant les types de violences et leurs fréquences. Cette échelle est la version révisée du *Conflict Tactic Scale* de Straus (1979), outil le plus utilisé en Amérique du Nord afin d'évaluer l'ampleur de la violence conjugale. La traduction française de cet outil a été réalisée par Cyr, Fortin et Chénier (1997).

Descriptif

Le *CTS-II* est renseigné par la mère de l'enfant, qui doit répondre à 78 items qui vont permettre d'identifier la présence et la fréquence de 39 stratégies utilisées par les deux conjoints, lors de situation conflictuelle ou violente, durant les 12 derniers mois. Les mères complètent les différents items qui se composent de cinq échelles : la négociation, incluant les sous-échelles émotionnelle et cognitive ; la violence psychologique ; la violence physique ; la violence sexuelle ; et les blessures. Les quatre dernières échelles comprennent deux niveaux de sévérité, mineure et sévère. La mère doit également indiquer pour chaque item combien de fois l'enfant était présent durant ces événements. Le degré de violence et d'exposition s'évalue sur une échelle de Likert en 7 points : 0 « jamais » ; 1 « 1 fois » ; 2 « 2 fois » ; 3 « 3 à 5 fois » ; 4 « 6 à 10 fois » ; 5 « 11 à 20 fois » ; 6 « plus de 20 fois » (*cf.* Annexe, p. 10-15).

Méthode d'analyse

Le nombre total d'utilisation des stratégies est associé à la valeur médiane de chaque point de l'échelle. Selon la fréquence des comportements émis et le choix des catégories, la cotation se fait par les points milieux, c'est-à-dire que pour les catégories 0, 1 et 2, les points milieux restent les mêmes, alors que pour la catégorie de réponse 3 (3 à 5 fois), le point milieu est 4. Concernant la catégorie 4 (6 à 10 fois), le point milieu est de 8, pour la 5 (11 à 20 fois), le milieu se situe à 15, pour la catégorie 6 (plus de 20 fois), il est recommandé d'utiliser 25 comme point milieu.

Les sous-échelles mesurées par le *CTS-II* considèrent la personne répondante et le partenaire, elles sont présentées ci-dessous avec les items correspondant, en deux Tableaux distincts pour le partenaire (*cf.* Tableau 4) et pour le répondant (*cf.* Tableau 5).

Nous nous sommes principalement appuyés sur les données des échelles d'agression psychologique, de violence physique et de violence sexuelle, en regroupant les deux sous-échelles de sévérité, afin d'appréhender le contexte de violence conjugale auquel l'enfant a été exposé. L'échelle de violence sexuelle est considérée au même titre que les autres violences, car même si l'enfant n'assiste pas à ces scènes, il peut entendre et/ou être affecté par l'état émotionnel de ses parents. Il est également possible de dégager une fréquence des violences sur la dernière année en additionnant les scores aux différentes échelles.

Tableau 4 : Récapitulatif des items du CTS-II par échelle et sous-échelle pour le partenaire

Echelles	Sous-échelles	Items correspondants	Exemples
Négociation utilisée	Emotionnelle	1, 13, 39	« Mon partenaire m'a montré qu'il se souciait de moi, même si nous étions en désaccord ».
	Cognitive	3, 59, 77	« Mon partenaire m'a expliqué son point de vue sur le désaccord ».
Agression psychologique	Mineure	5, 35, 49, 67	« Mon partenaire m'a insultée ».
	Sévère	25, 29, 65, 69	« Mon partenaire m'a dit que j'étais grosse ou laide ».
Violence physique	Mineure	7, 9, 17, 45, 53	« Mon partenaire m'a poussée ou bousculée ».
	Sévère	21, 27, 33, 37, 43, 61, 73	« Mon partenaire s'est servi d'un couteau ou d'un fusil contre moi ».
Violence sexuelle	Mineure	15, 51, 63	« Mon partenaire m'a contrainte à des activités sexuelles sans préservatif ».
	Sévère	19, 47, 57, 75	« Mon partenaire a utilisé des menaces pour me contraindre à des activités sexuelles orales ou anales ».
Blessures infligées	Mineure	11, 71	« J'ai eu une entorse, un bleu ou une coupure à cause d'une bagarre avec mon partenaire ».
	Sévère	23, 31, 41, 55	« J'ai eu un os fracturé à cause d'une bagarre avec mon partenaire ».

Tableau 5 : Récapitulatif des items du CTS-II par échelle et sous-échelle pour le répondant

Echelles	Sous-échelles	Items correspondants	Exemples
Négociation utilisée	Emotionnelle	2, 14, 40	« J'ai dit à mon partenaire que j'étais certaine que nous pouvions arriver à régler le problème ».
	Cognitive	4, 60, 78	« J'ai expliqué à mon partenaire mon point de vue sur le désaccord ».
Agression psychologique	Mineure	6, 36, 50, 68	« J'ai crié ou hurlé sur mon partenaire ».
	Sévère	26, 30, 66, 70	« J'ai détruit un objet qui appartenait à mon partenaire ».
Violence physique	Mineure	8, 10, 18, 46, 54	« J'ai tordu le bras ou tiré les cheveux de mon partenaire ».
	Sévère	22, 28, 34, 38, 44, 62, 74	« J'ai essayé d'étrangler mon partenaire ».
Violence sexuelle	Mineure	16, 52, 64	« J'ai contraint mon partenaire à des activités sexuelles sans préservatif ».
	Sévère	20, 48, 58, 76	« J'ai utilisé des menaces pour que nous ayons des activités sexuelles ».
Blessures infligées	Mineure	12, 72	« Mon partenaire a ressenti de la douleur physique qui a duré plus d'une journée à cause d'une bagarre que nous avons eue ».
	Sévère	24, 32, 42, 56	« Mon partenaire est allé chez le médecin à cause d'une bagarre avec moi ».

5.3.1.3. L'échelle des caractéristiques du conflit du Children's Perception of Interparental Conflict (CPIC)

Objectifs

Le *Children's Perception of Interparental Conflict* (*CPIC*, Cyr & Fortin, 2001) est un questionnaire permettant d'appréhender le point de vue de l'enfant lors de conflits entre les parents. Concernant la variable explicative, nous n'utilisons qu'une seule échelle de cet outil, celle des caractéristiques du conflit mais dont les autres sont utilisées dans leur intégralité pour mesurer la variable médiatrice.

Descriptif

L'échelle des caractéristiques du conflit inclue la fréquence des conflits, leur intensité et la résolution des conflits. Cette échelle est composée de 19 items. L'enfant doit indiquer pour chacun des items si l'énoncé ressemble à ce qu'il pense ou ressent selon une échelle en trois points : 0 : « faux » ; 1 : « parfois vrai » ; 2 : « vrai ».

Méthode d'analyse

Chacune des sous-échelles donne un score global de l'échelle. Pour l'échelle des caractéristiques du conflit, le score de l'enfant peut varier de 0 à 38. A la sous-échelle fréquence du conflit et résolution du conflit les scores peuvent osciller entre 0 et 12 ; à celle de l'intensité du conflit le score varie entre 0 et 14. Plus le score est élevé plus l'enfant considère le conflit comme fréquent et intense sans résolution possible.

5.3.2. Mesure de la variable médiatrice[13]

5.3.2.1. Les échelles de perception de la menace et de sentiment de blâme du Children's Perception of Interparental Conflict (CPIC)

Objectifs

Comme nous venons de le voir, Le *Children's Perception of Interparental Conflict* (CPIC) est un questionnaire qui permet d'évaluer le point de vue de l'enfant sur les épisodes de conflits conjugaux, dont il a été témoin et exposé. Ce questionnaire apporte des éléments sur ce que l'enfant perçoit des conflits et des violences entre ses parents, sur la manière dont il les conçoit, les sentiments qui émergent et la notion de danger. Cette échelle est la version française traduite par Cyr et Fortin (2001) du *Children's Perception of Interparental Conflict Scale* de Grych, Seid et Fincham (1992).

Descriptif

Le *CPIC* est un questionnaire auto-administré, c'est-à-dire que l'enfant doit répondre lui-même aux 40 items. Cette version française a été validée auprès d'enfants de 9 à 12 ans. Néanmoins, il semble tout à fait adapté à des enfants plus jeunes et nous l'avons testé sur des enfants de 6 ans tout venant et son administration n'a posé aucune difficulté particulière de compréhension. Les 40 items du questionnaire sont regroupés en trois échelles qui font référence à trois dimensions différentes et qui comprennent également des sous échelles. La première

[13] Une variable médiatrice explique la relation entre la variable explicative et la variable à expliquer

dimension, explicitée plus haut, est celle des caractéristiques du conflit et est utilisé pour examiner la variable explicative. La perception de la menace constitue la seconde échelle et prend en compte la menace perçue et la capacité d'adaptation de l'enfant. La troisième dimension fait référence au sentiment de blâme et implique la nature des conflits et le sentiment d'être responsable. L'enfant doit indiquer pour chacun des items si l'énoncé ressemble à ce qu'il pense ou ressent selon une échelle en trois points : 0 : « faux » ; 1 : « parfois vrai » ; 2 : « vrai » (*cf.* Annexe, p. 16-17).

Méthode d'analyse

Chacune des deux échelles donne un score global qui peut varier. En effet, le cumul des scores aux sous-échelles donne un score global qui peut varier entre 0 à 24 pour l'échelle de la perception d'une menace et entre 0 à 18 pour le sentiment de blâme. Pour ces deux dimensions, plus le score est élevé et plus l'enfant se sent menacé par la violence ; plus il se blâme pour celle-ci. Les échelles et sous-échelles relatives au questionnaire du *CPIC* ainsi que les items correspondants, sont présentés ci-dessous. Rappelons que pour la variable médiatrice nous n'utilisons dans notre analyse de données que les échelles de la menace et du blâme mais le Tableau ci-après synthétise l'ensemble des échelles de cet outil.

Tableau 6 : Récapitulatif des items du CPIC par échelles et sous-échelles

Echelles	Sous-échelles	Items correspondants	Exemples
Caractéristiques du conflit	Fréquence des conflits	1, 8, 12, 15, 22, 28	« Je n'ai jamais vu mes parents se disputer ou être en désaccord ».
	Intensité des conflits	4, 10, 18, 25, 29, 31, 35	« Lorsque mes parents ont une dispute, ils se disent des choses méchantes ».
	Résolution des conflits	2, 9, 16, 23, 32, 38	« Lorsque mes parents se disputent, ils se réconcilient généralement tout de suite ».
Perception de la menace	Menace perçue	6, 13, 20, 27, 33, 37	« J'ai une peur bleue lorsque mes parents se disputent ».
	Capacité d'adaptation	5, 11, 19, 26, 36, 40	« Je ne sais pas quoi faire lorsque mes parents ont des disputes ».
Sentiment de blâme	Nature des conflits	3, 17, 24, 30	« Mes parents commencent souvent une dispute lorsque je fais quelque chose de mal ».
	Sentiment d'être responsable	7, 14, 21, 34, 39	« C'est généralement de ma faute lorsque mes parents se disputent ».

5.3.2.2. Parentification Questionnaire Youth (PQ-Y)

Objectifs

Nous utilisons ici, la version française du *Parentification Questionnaire Youth* (Godsall & Jurkovic, 1995) traduit par Fortin (2005). Ce questionnaire permet de mesurer le niveau de parentification de l'enfant selon des dimensions affectives (soutien, conseil, écoute) et instrumentales (responsabilité de corvées ménagères…). La parentification s'inscrit dans un processus où l'enfant assume et veille régulièrement au bon fonctionnement de sa famille, sans en obtenir de reconnaissance, si ce n'est celle de se sentir indispensable à la vie de la famille (Le Goff, 1999). L'enfant peut en oublier ses propres besoins pour répondre au besoin du parent. Ainsi, ce questionnaire donne la possibilité de repérer des enfants parentifiés par l'un et/ou l'autre des parents.

Descriptif

Le *Parentification Questionnaire Youth* a été conçu et validé sur des enfants de 9 à 12 ans toutefois, Fortin et Doucet (2010) (*cf.* Annexe, p. 18) l'on déjà appliqué à une population d'enfants de 8 ans, et une fois encore les items semblent adaptés à des enfants encore plus jeunes. De plus, le questionnaire n'est composé que de 20 items, ce qui reste relativement court. L'enfant doit indiquer si les situations présentées ressemblent ou non, à ce qu'il vit dans sa famille. Ainsi, l'enfant doit simplement entourer « oui » ou « non » selon sa situation. Les items sont relatifs aux dimensions affectives et instrumentales de la parentification.

Méthode d'analyse

Pour chacun des items, l'enfant doit mentionner si la situation ressemble à ce qu'il vit, pour cela la réponse « oui » compte 1 point, alors que la réponse « non » ne compte pas de point. Ce questionnaire donne un score global de parentification qui peut osciller entre 0 et 20. Le *Parentification Questionnaire Youth* offre seulement un score global sans distinguer les dimensions affectives et instrumentales. De ce fait, plus l'enfant obtient un score global élevé, plus il est parentifié.

5.3.2.3. Le questionnaire des conflits de loyauté

Objectifs

Le *questionnaire des conflits de loyauté* ou *Caught in the Middle (CIM)* (Buchanan, Macobby & Donbusch, 1991), dans sa version américaine, a été modifié et traduit par Fortin (2005) (*cf.* Annexe, p. 19). Au départ créé pour des enfants vivant le divorce de leurs parents, il a été adapté

pour les enfants vivant en contexte de violence conjugale. Cet instrument a pour objectif d'évaluer les conflits de loyauté chez les enfants exposés, tiraillés entre leurs deux parents. Validé sur des enfants entre 10 et 17 ans, les items restent compréhensibles chez des enfants plus jeunes, c'est pourquoi nous l'utilisons dans notre recherche. L'intérêt de questionner l'enfant sur son ressenti de sa situation d'enfant face à des problèmes conjugaux est important, dans la mesure où il reste le premier concerné par cette situation. Ce questionnaire ne s'intéresse pas à la véracité des faits mais plutôt à ce que l'enfant ressent, à sa propre réalité subjective.

Descriptif

Cet auto-questionnaire est composé de 7 items dont l'administration reste rapide. Ces items explorent le fait de se sentir pris entre ses deux parents, d'être le messager entre les parents, de ne pas oser parler de l'un des parents devant l'autre, d'être sollicité par l'un des parents pour avoir des informations sur l'autre. Pour chacun des 7 items l'enfant doit se positionner sur une échelle de Likert en 4 points : 0 : « Jamais » ; 1 : « Parfois » ; 2 : « Souvent » ; 3 : « Toujours ». La consigne donnée à l'enfant est la suivante : *« Il arrive parfois que les enfants se retrouvent dans des situations inconfortables. Nous aimerions savoir si cela t'est arrivé. Nous allons te poser des questions, et tu vas essayer de dire le mieux possible comment tu te sens face à tes parents. Si tes parents n'habitent plus ensemble, réponds pour ta mère et son conjoint. Rappelle-toi qu'il n'y pas de bonnes ou de mauvaises réponses. Tu es la meilleure personne pour savoir comment tu te sens ».*

Méthode d'analyse

Un score global est calculé en fonction des réponses aux questions. La somme des scores à chaque item, selon l'échelle de Likert, permet d'attribuer un score total se situant entre 0 et 21. Par conséquent, un score élevé traduira la situation de l'enfant comme pris dans des conflits de loyauté entre ses deux parents.

5.3.2.4. Le Systemic Analysis of Group Affiliation (SAGA)

Objectifs

Le *Systemic Analysis of Group Affiliation* (*SAGA*) est un outil qui s'inspire du *Family System Test (FAST)* de Gehring et Wyler (1986). Le *SAGA* (Compagnone, 2009) permet de recueillir la représentation des dynamiques des relations à l'intérieur d'une famille. Cet outil est issu de l'approche systémique, il s'agit d'un outil flexible et attractif qui peut être utilisé en situation clinique et qui est suffisamment rigoureux pour être adopté en recherche.

Descriptif

Cet instrument se compose de petites poupées de bois qui doivent être placées sur un damier circulaire coloré de 41 cases (*cf.* Annexe, p. 20). La passation du *SAGA* peut avoir lieu de manière individuelle et/ou collective, avec tous les membres de la famille. Nous avons choisi dans cette recherche de le faire passer individuellement à l'enfant et à lui seulement, puisque nous nous intéressons principalement à son point de vue. De ce fait, l'enfant doit choisir plusieurs poupées qui représentent : son père, sa mère, lui et sa fratrie s'il en possède une et s'il souhaite qu'elle apparaisse. L'enfant doit produire une représentation de l'organisation fonctionnelle de sa famille lors de trois situations : typique, conflictuelle et idéale. Pour ces trois situations l'enfant place les poupées sur le damier, par exemple plus elles sont éloignées et moins elles s'entendent bien et ne se parlent. Puis à coté de chaque personnage, l'enfant dispose le nombre de jetons rouges (50) et de jetons bleus (50) qu'il souhaite. Les rouges déterminent qui prend les décisions dans la famille, qui est détenteur du pouvoir et les jetons bleus révèlent qui a de l'influence, qui est écouté dans la famille. Ainsi, au sein d'une famille un enfant ne peut prendre de décision mais ce qu'il va dire va peut-être avoir de l'influence dans la prise de décision. Dans le *SAGA* la cohésion (distance entre les figurines) et la hiérarchie (nombres de jetons attribués aux membres de la famille en fonction de l'estimation de leur pouvoir sur le groupe) sont évalués.

Méthode d'analyse

Le *SAGA* est un outil standardisé qui prévoit une feuille de passation et une feuille de cotation. Chaque dyade est évaluée selon la distance des personnages, qui permet (grâce à un calcul) d'établir le degré de cohésion entre chaque membre représenté. Le score de cohésion se situe entre 0 et 10, plus il est élevé et plus la cohésion est importante. Nous nous attarderons plus spécifiquement, ici, sur la représentation de la cohésion familiale que l'enfant possède, en situation typique et en situation conflictuelle et idéale. La hiérarchie s'établit selon l'addition des jetons rouges (décision) et des jetons bleus (influence). Il permet d'identifier les personnages qui ont le plus de pouvoir dans la famille, selon l'enfant.

Par ailleurs, le *SAGA* permet de réaliser une analyse plus qualitative des situations représentées par l'enfant. Le choix des poupées, le positionnement des enfants dans les représentations des relations familiales ou encore la comparaison de la cohésion et la hiérarchie pour chaque situation constituent des éléments qui apportent des précisions sur le fonctionnement familial. Comme le souligne Compagnone (2009, 42), le *SAGA* est *« un outil systémique suffisamment souple et attractif pour être utilisé en situation clinique, et suffisamment rigoureux pour être*

utilisé en recherche ». Dans ce cadre, nous nous intéresserons également à la dimension clinique en nous focalisant sur le cas d'une fratrie.

5.3.3. Mesure de la variable à expliquer

5.3.3.1. Le Child Behavior Checklist (CBCL)

Objectifs

Le *CBCL* est un outil multi-dimensionnel (*cf.* Annexe, p. 21-23) qui prend en compte un nombre important d'aspects du développement socio-affectif d'un enfant. Il est très utilisé dans les recherches nord-américaines ce qui nous donnera la possibilité de comparer nos résultats avec ceux de leurs travaux. Le *Child Behavior Checklist* 4/18 a été créé par Achenbach (1991) et permet de donner une description standardisé à l'adaptation de l'enfant et de l'adolescent âgé de 4 à 18 ans, selon des dimensions affectives et comportementales.

Descriptif

Ce questionnaire est composé de 113 items concernant l'adaptation générale de l'enfant. Pour cela, les mères doivent situer le comportement de leur enfant sur une échelle en trois points : 0 : « pas vrai » ; 1 : « à peu près vrai » et 2 : « très vrai ou souvent vrai ». Les items sont ensuite regroupés et transposés sur une grille de profil correspondant au sexe et à l'âge de l'enfant. Chaque regroupement correspond à trois échelles du questionnaire qui sont elles-mêmes composées de sous-échelles :

- Echelle des *« problèmes intériorisés »* (émotionnels) qui porte sur les problèmes de comportements liés à l'internalisation caractérisant les enfants repliés sur eux-mêmes et qui intériorisent leurs difficultés. Elle regroupe les items des sous-échelles *« anxiété/dépression », « plaintes somatiques » et « repli sur soi ».*
- Echelle des *« problèmes extériorisés »* (comportementaux) réfère à l'expression des problèmes des enfants vers l'extérieur, souvent dirigé vers les autres comme l'agressivité ou la délinquance, à travers les deux sous-échelles *« comportements agressifs »* et *« comportements délinquants ».*
- Echelle globale *«adaptation générale »* qui regroupe les deux échelles précédemment présentées ainsi que les sous-échelles *« troubles de l'attention », « problèmes sociaux » et « troubles de la pensée ».*

Méthode d'analyse

Le *CBCL* produit 11 scores bruts. Le score des « problèmes intériorisés » est obtenu par l'addition des sous-échelles d'anxiété/dépression, de repli sur soi et des plaintes somatiques. Le score des « problèmes extériorisés » est obtenu par la somme des sous-échelles des comportements agressifs et celui des comportements délinquants. Enfin, le score d'adaptation générale s'obtient grâce à l'addition des scores des échelles problèmes intériorisés, des problèmes extériorisés et des sous-échelles troubles de l'attention, problèmes sociaux et troubles de la pensée, puis avec les items qui n'entrent dans aucune échelle (*cf.* Tableau 7). En convertissant, grâce aux tables d'étalonnage, les scores bruts de chaque sous-échelle nous obtenons des scores T (normalisés). Plus les scores à une sous-échelle sont élevés et plus l'enfant présente des problèmes d'adaptation dans ce domaine.

Nous utilisons également chacune de ces échelles dans leur forme nominale permettant de situer l'enfant selon les zones pathologiques de l'étalonnage. Ainsi, pour les trois échelles *« problèmes intériorisés », « problèmes extériorisés »* et *« adaptation générale »* l'inscription dans les zones pathologiques se fait de la manière suivante :

- zone non pathologique : score T inférieur ou équivalent à 59 ;
- zone limite : score T se situant entre 60 et 63 ;
- zone pathologique : score T équivalent ou supérieur à 64.

Concernant les huit sous-échelles anxiété/dépression, repli sur soi, plaintes somatiques, comportements agressifs, comportements délinquants, troubles sociaux, troubles de la pensée et troubles de l'attention, la répartition est la suivante :

- zone non pathologique : score T inférieur ou équivalent à 66 ;
- zone limite : score T se situant entre 67 et 70 ;
- zone pathologique : score T équivalent ou supérieur 71.

Tableau 7 : Récapitulatif des items du Child Behavior Checklist (CBCL) par échelles et sous-échelles

Echelles	Sous-échelles	Items correspondants	Exemples
Problèmes intériorisés	Anxiété/dépression	12, 14, 31, 32, 33, 34, 35, 45, 50, 52, 71, 89, 103, 112	« Pleure souvent »
	Plaintes somatiques	51, 54, 56a, 56b, 56c, 56d, 56 e, 56f, 56g	« Surexcité(e) de fatigue »
	Repli sur soi	42, 65, 69, 75, 80, 88, 102, 103, 111	« Aime être seul(e) »
Problèmes extériorisés	Comportements agressifs	3, 7, 16, 19, 20, 21, 22, 23, 27, 37, 57, 68, 74, 86, 87, 93, 94, 95, 97, 104	« Conteste ou contredit souvent ».
	Comportements délinquants	26, 39, 43, 63, 67, 72, 81, 82, 90, 96, 101, 105, 106	« Ment ou triche ».
Adaptation générale	Problèmes intériorisés	Total des items à l'échelle des problèmes intériorisés	
	Problèmes extériorisés	Total des items à l'échelle des problèmes extériorisés	
	Troubles de l'attention	1, 8, 10, 13, 17, 41, 45, 46, 61, 62, 80	« Ne peut pas se concentrer ou maintenir son attention ».
	Problèmes sociaux	1, 11, 25, 38, 48, 55, 62, 64	« Ne s'entend pas bien avec les autres enfants ».
	Troubles de la pensée	9, 40, 68, 70, 80, 84, 85	« Voit des choses qui n'existent pas ».
	Autres problèmes	2, 4, 5, 6, 15, 18, 24, 28, 29, 30, 36, 44, 47, 49, 53, 56, 58, 59, 60, 73, 76, 77, 78, 79, 83, 91, 92, 98, 99, 100, 107, 108, 109, 110, 113	« Cruel(le) avec les animaux ».

5.3.3.2. Le Trauma Symptom Checklist for Children (TSCC)

Objectifs

Le Trauma Symptom Checklist for Children (TSCC) (Briere, 1989) est un outil qui appréhende plusieurs dimensions relatives à la présence de symptômes de stress post-traumatique. Cet outil a été traduit en français par Wright et Sabourin (1996) et conçu pour des enfants âgés entre 8 et 16 ans qui auraient vécu un événement traumatisant. L'auteur nous a affirmé qu'il était tout à fait possible de l'administrer à des enfants plus jeunes, autour de 7 ans.

Descriptif

Ce questionnaire est directement complété par l'enfant. Il est composé de 54 items concernant des expériences qu'auraient pu vivre l'enfant, et qui témoigne de l'existence de symptômes de stress post-traumatique. A cet égard, l'enfant doit se situer sur échelle en 4 points afin de déterminer si ces expériences lui sont arrivées : 0 : « jamais » ; 1 : « parfois » ; 2 : « souvent »

et 3 : « presque toujours » (*cf.* Annexe, p. 24-25). Chaque item est alors regroupé selon 6 échelles : l'anxiété, la dépression, la colère, le stress post-traumatique, la dissociation et les préoccupations sexuelles. L'échelle de dissociation comprend les sous-échelles de manifestations de dissociation et la fantaisie ; l'échelle des préoccupations sexuelles se divise également en deux sous-échelles, les préoccupations sexuelles et la détresse sexuelle. En dépit du fait que le *TSCC* puisse être administré à des enfants à partir de 7 ans, nous avons considéré que l'échelle des préoccupations sexuelles n'est absolument pas adaptée à des enfants entre 5 ans et demi et 12 ans. En effet, certains items peuvent heurter les enfants et sont en inadéquation avec leur maturité psychologique, notamment des items tels que « *ne pas faire confiance aux gens de peur qu'ils désirent une relation sexuelle* », « *ressentir des sensations sexuelles dans mon corps* » ou encore « *penser au sexe quand je ne le veux pas* ». Ainsi, nous avons choisi de retirer cette échelle du questionnaire. Il ne reste donc que 44 items auxquels l'enfant doit répondre, car nous avons retiré 10 items afin de l'adapter au mieux à notre population. Notre questionnaire révisé ne comprend donc que 5 échelles.

Méthode d'analyse

En ôtant une échelle, ce questionnaire donne sept scores bruts, à la fois les scores aux cinq échelles : anxiété, dépression, colère, stress post-traumatique, dissociation, et les scores aux deux sous-échelles : manifestations de la dissociation et fantaisie (*cf.* Tableau 8). A chaque item est attribué les points de la réponse de l'enfant, à savoir 0, 1, 2 ou 3. La somme des réponses de chaque item de l'échelle constitue le score brut de l'échelle. Grâce aux tables d'étalonnage, les scores bruts sont transformés en score T. Plus les scores T sont élevés pour chaque échelle, plus l'enfant manifeste des symptômes de stress post-traumatique.

Tout comme pour le *CBCL*, les scores T des enfants à chaque échelle peuvent se situer dans des zones déterminant le degré de gravité de leurs symptômes. La répartition est la suivante :

- zone non pathologique : score T inférieur ou équivalent à 59 ;
- zone limite : score T se situant entre 60 et 65 ;
- zone pathologique : score T équivalent ou supérieur à 66.

Tableau 8 : Récapitulatif des items du TSCC (révisé) par échelles et sous-échelles

Echelles	Sous -échelles	Items correspondants	Exemples
Anxiété		2, 13, 19, 20, 27, 28, 33, 34, 41	« Avoir peur ».
Dépression		6, 7, 12, 17, 21, 22, 23, 35, 43	« Me sentir triste ou malheureux-se ».
Colère		5, 11, 14, 16, 18, 30, 31, 38, 40	« Vouloir crier ou casser quelque chose ».
Stress Post-Traumatique		1, 3, 9, 8, 10, 19, 20, 29, 36, 42	« Faire des mauvais rêves ou des cauchemars ».
Dissociation	Manifestations de dissociation	9, 15, 24, 25, 26, 37, 39	« Oublier des choses, ne pas pouvoir m'en rappeler ».
	Fantaisie	4, 32, 44	« Rêvasser, être dans la lune ».

Synthèse des variables et des outils de recueil des données

Tableau 9 : Synthèse des variables et des outils de recueil des données

Variables	Indicateurs	Modalités	Outils	Répondant
VARIABLES EXPLICATIVE				
Le degré d'exposition à la violence conjugale	La fréquence d'exposition aux formes de violence	Nombre de fois où l'enfant a été exposé à la violence physique/ psychologique/ sexuelle/ négociation/ blessures	Le Conflict Tactic Scale (Cyr & al., 1997)	Mère
	La durée de l'exposition	Dès la naissance/ 6 mois à 3 ans/ 3 à 6 ans/ 6 à 8 ans/ 8 à 10 ans	Le questionnaire de renseignements généraux	Mère
	Les caractéristiques du conflit	Scores Fréquence/Intensité/ Résolution	L'échelle des caractéristiques du conflit du Children's Perception of Interparental Conflict (Cyr & Fortin, 2001)	Enfant
VARIABLE MEDIATRICE				
Les représentations de la violence et des relations familiales	La perception de la menace	Scores Menace perçue/ Capacité d'adaptation	L'échelle de perception de la menace du Children's Perception of Interparental Conflict (Cyr & Fortin, 2001)	Enfant
	Le sentiment de blâme	Scores Sentiment de blâme/ Responsabilités	L'échelle du blâme du Children's Perception of Interparental Conflict (Cyr & Fortin, 2001)	Enfant
	La parentification	Enfants parentifiés / non parentiés	Parentification Questionnaire Youth (Fortin, 2005)	Enfant
	Les conflits de loyauté	Enfants en proie à des conflits de loyauté/ enfants sans conflits de loyauté	Caught in the Middle (Fortin, 2005)	Enfant
	Le sentiment de cohésion père-mère	Cohésion forte/ moyenne/ faible	Le Systemic Analysis of Group Affiliation (Compagnone, 2012)	Enfant
	Le sentiment de cohésion père-enfant	Forte/moyenne/faible		
	Le sentiment de cohésion mère-enfant	Forte/moyenne/faible		
	La hiérarchie familiale en situation typique	Les scores (pouvoir) pour le père/ la mère/ l'enfant		
	La hiérarchie familiale en situation conflictuelle	Les scores (pouvoir) pour le père/ la mère/ l'enfant		
	La hiérarchie familiale en situation idéale	Les scores (pouvoir) pour le père/ la mère/ l'enfant		

VARIABLES A EXPLIQUER				
L'adaptation socio-affective	Les conduites intériorisées	Zone non pathologique/ zone limite/ zone pathologique	Le Child Behavior Checklist (Achenbach, 1991)	Mère
	Les conduites extériorisées	Zone non pathologique/ zone limite/ zone pathologique		
	L'adaptation générale	Zone non pathologique/ zone limite/ zone pathologique		
Les symptômes des stress post-traumatique	Anxiété	Zone non pathologique/ zone limite/ zone pathologique	Le Trauma Symptom Checklist for Children (Briere, 1989)	Enfant
	Dépression	Zone non pathologique/ zone limite/ zone pathologique		
	Colère	Zone non pathologique/ zone limite/ zone pathologique		
	Stress post-traumatique	Zone non pathologique/ zone limite/ zone pathologique		
	Dissociation	Zone non pathologique/ zone limite/ zone pathologique		

5.4. Hypothèses opérationnelles

Le choix des caractéristiques de l'environnement de l'enfant, de ses représentations et de son développement socio-affectif auxquels nous nous intéressons nous ont conduits à élaborer des hypothèses opérationnelles afin de préciser et de vérifier l'hypothèse générale préalablement posée.

5.4.1. Lien entre degré d'exposition à la violence conjugale et développement socio-affectif de l'enfant

- Hypothèse 1 : Plus l'enfant aura été exposé durablement, fréquemment et intensément à la violence conjugale, plus il présentera des difficultés d'adaptation socio-affective.
- Hypothèse 2 : Plus l'enfant aura été exposé durablement, fréquemment et intensément à la violence conjugale, plus il présentera des symptômes de stress post-traumatique.

5.4.2. Lien entre degré d'exposition à la violence conjugale et les représentations de la violence et des relations familiales de l'enfant

- Hypothèse 3 : Plus l'enfant aura été exposé durablement, fréquemment et intensément à la violence conjugale, plus il aura une perception élevée de la menace et un important sentiment de blâme.
- Hypothèse 4 : Plus l'enfant aura été exposé durablement, fréquemment et intensément à la violence conjugale, plus il sera parentifié et confronté à des conflits de loyauté.
- Hypothèse 5 : Plus l'enfant aura été exposé durablement, fréquemment et intensément à la violence conjugale, plus son sentiment de cohésion familial entre chacun des membres de la famille sera perçu faiblement par l'enfant, et ce dans chaque situation.
- Hypothèse 6 : Plus l'enfant aura été exposé durablement, fréquemment et intensément à la violence conjugale, plus le père sera perçu comme détenteur du pouvoir en situation typique et conflictuelle, au détriment de la mère et de l'enfant.

5.4.3. Lien entre les représentations de la violence et des relations familiales de l'enfant et son développement socio-affectif

- Hypothèse 7 : Plus l'enfant percevra la menace du contexte de violence conjugale et se blâmera pour celui-ci, plus il présentera des difficultés dans son adaptation socio-affective et manifestera des symptômes de stress post-traumatique.
- Hypothèse 8 : Plus l'enfant sera parentifié et en proie à des conflits de loyauté, plus il présentera des difficultés dans son adaptation socio-affective et manifestera des symptômes de stress post-traumatique.
- Hypothèse 9 : Plus l'enfant percevra la cohésion familiale faiblement entre tous les membres, plus il présentera des difficultés dans son adaptation socio-affective et manifestera des symptômes de stress post-traumatique.
- Hypothèse 10 : Plus l'enfant percevra le pouvoir au sein de la famille attribué au père, plus il présentera des difficultés dans son adaptation socio-affective et manifestera des symptômes de stress post-traumatique.

5.4.4. Effet médiateur des représentations de la violence et des relations familiales

- Hypothèse 11 : Plus l'enfant aura été exposé durablement, fréquemment et intensément à la violence conjugale, plus il percevra la menace et se blâmera pour la violence, et

plus il présentera des difficultés dans son adaptation socio-affective et manifestera des symptômes de stress post-traumatique.

- Hypothèse 12 : Plus l'enfant aura été exposé durablement, fréquemment et intensément à la violence conjugale, plus il sera parentifié, en proie à des conflits de loyauté, aura une représentation de la cohésion familiale faible et percevra le père comme détenteur du pouvoir, plus il présentera des difficultés dans son adaptation socio-affective et manifestera des symptômes de stress post-traumatique.

CHAPITRE 6 :
PRESENTATION ET ANALYSE DES RESULTATS

Dans un premier temps nous présenterons le profil de notre échantillon d'étude au regard des analyses descriptives relatives aux caractéristiques socio-démographiques des familles. Dans un second temps, les analyses descriptives seront élargies aux variables de notre recherche. Enfin, nous exposerons les résultats des analyses inférentielles.

Toutes les analyses statistiques ont été réalisées à l'aide du logiciel statistique *Statistical Package for the Social Sciences (SPSS).* Nous n'avons utilisé des tests paramétriques qu'après avoir vérifié que la distribution des données était considérée comme normale c'est-à-dire lorsque la courbe de distribution présentait une allure normale et lorsque les coefficients d'asymétrie et d'aplatissement étaient compris entre -1,5 et 1,5.

Les résultats des tests appliqués ne seront interprétés qu'à partir du moment où ils atteignent un seuil de significativité correspondant à $p < .0,5$ ou lorsqu'ils tendent à un seuil de tendance à la significativité se situant à $p < .10$.

Enfin, la présentation des résultats ne pourra en aucun cas permettre l'identification directe ou indirecte des participants à l'étude.

6.1. Profil de notre échantillon d'étude

Dans cette partie, nous présenterons les résultats des analyses descriptives concernant les caractéristiques socio-démographiques de notre échantillon, appréhendées à l'aide de la fiche de renseignements généraux. Pour cela, nous distinguerons trois grandes caractéristiques :

- les caractéristiques socio-démographiques des enfants ;
- Les caractéristiques socio-démographiques des parents ;
- Les caractéristiques liées au contexte de violence conjugale pour l'enfant.

6.1.1. Les caractéristiques socio-démographiques des enfants

Notre échantillon se compose de 32 familles et de leur(s) 46 enfants âgés entre 5 ans et demi et 12 ans ($m = 8.6$; $\sigma = 2.1$), qui évoluent dans un contexte de violence conjugale.

6.1.1.1 Sexe et âge des enfants

Plus précisément, notre population est constituée de 26 filles (m = 8.9 ; σ = 1.9) et de 20 garçons (m = 8.2 ; σ = 2.3) (*cf.* Tableau 10).

Tableau 10 : Sexe et âge des enfants

Age des enfants	Garçons 20	Filles 26	Total 46
Minimum	5 ans et demi	5 ans et demi	5 ans et demi
Maximum	12 ans	12 ans	12 ans
Moyenne	8.2 ans	8.9 ans	8 ans et 6 mois
Ecart-type	2.36	1.95	2.15

Une analyse plus approfondie de la répartition des enfants selon deux tranches d'âge indique que 45,6% sont âgés de 5 ans et demi à 8 ans (N = 21), et que 54,4% sont âgés entre 9 et 12 ans (N = 25) au moment de l'étude. La proportion de garçons appartenant à la tranche 5.5-8 ans (N=12) est supérieure à celle des 9-12 ans (N = 8) et chez les filles l'inverse se produit, il y a davantage de filles dans la tranche d'âge 9-12 ans (N=17) que dans celle de 5,5-8 ans (N=9) (*cf.* Tableau 11).

Tableau 11 : Répartition des enfants selon leur âge et leur sexe

Groupe d'âge	Garçons		Filles		Total	
	N	%	N	%	N	%
5,5- 8 ans	12	60%	9	34,6%	21	45,6%
9-12 ans	8	40%	17	65,4%	25	54,4%
Total	20	100%	26	100%	46	100%

6.1.1.2. Appartenance à une fratrie

Au sein de cet échantillon, 14 fratries ont été rencontrées et interrogées, soit 28 enfants, et 18 enfants seuls. Ces derniers pouvaient toutefois appartenir à une fratrie mais les frères et sœurs n'ont pu être interrogés en raison de leur âge parfois trop bas ou trop élevé. Le fait d'appartenir à une fratrie ainsi que la place occupée en son sein jouent un rôle dans le développement de l'enfant (Troupel & Zaouche-Gaudron, 2006) et dans son évolution. Dans un contexte de violence conjugale, la fratrie peut être une ressource pour l'enfant qui sera moins isolé et pourra être protégé par des aînés. De par son rang dans la fratrie, l'enfant, notamment l'aîné, pourra endosser des rôles parentaux, certaines responsabilités vis-à-vis de ses parents et de sa fratrie.

Dans notre échantillon, 10,9% (N=5) des enfants sont des enfants uniques alors que 89% (N = 41) d'entre eux appartiennent à une fratrie (*cf.* Tableau 12). Plus de la moitié des enfants de l'échantillon (54,3%, N=25) appartiennent à une fratrie de 3 enfants et plus. Les enfants d'une fratrie de 2 enfants concernent 34,8% (N=16) de l'échantillon.

Tableau 12 : Répartition des enfants selon leur appartenance à une fratrie

Appartenance fratrie	N	Pourcentage
Enfant unique	5	10,9%
Fratrie 2 enfants	16	34,8%
Fratrie 3 enfants et plus	25	54,3%
Total	46	100%

6.1.1.3. Rang des enfants dans la fratrie

Parmi les enfants rencontrés, nous constatons que les aînés sont majoritaires (34,8% ; N=16) ainsi que les 2ème nés (28,3% ; N=13). La proportion d'enfant unique est de 10,9%. Les enfants ayant un rang de 3ème ou plus, comptent pour 26% de l'échantillon. La répartition des résultats reste équivalente selon le sexe des enfants sauf pour les enfants uniques qui sont plus nombreux chez les garçons (*cf.* Tableau 13).

Tableau 13 : Répartition des enfants selon leur rang dans la fratrie

Rang dans la fratrie	Garçons		Filles		Total	
	N	Pourcentage	N	Pourcentage	N	Pourcentage
Enfant unique	4	20%	1	3,8%	5	10,9%
Ainé	8	40%	8	30,8%	16	34,8%
2ème	6	30%	7	27%	13	28,3%
3ème et plus	2	10%	10	38,4%	12	26%
Total	20	100%	26	100%	46	100%

6.1.2. Les caractéristiques socio-démographiques des parents

Notre échantillon d'étude est composé de 32 mères répondantes. Compte tenu du contexte de violence conjugale, des procédures en cours et du parcours de vie, il n'a pas été possible d'interroger les pères auteurs de violence. Toutefois, nous avons pu recueillir avec l'aide des mères un certain nombre de données concernant les conjoints violents.

6.1.2.1. Age des mères et des pères

Les mères sont âgées en moyenne de 35.3 ans (σ = 6,4) alors que chez les pères, la moyenne s'élève à 41 ans (σ = 8,3). La moyenne d'âge des pères demeure plus élevée que celle des mères et l'on retrouve également chez les pères, une plus grande disparité dans les âges, allant de 24 à 69 ans (*cf.* Tableau 14).

Tableau 14 : Age des mères et des pères/beaux-pères[14] :

Age des parents	Mères	Pères/beaux-pères
Minimum	27 ans	24 ans
Maximum	53 ans	69 ans
Moyenne	35, 3 ans	41 ans
Ecart-type	6.4	8.3

Plus de la moitié des mères de l'échantillon se situe dans la tranche d'âge 31- 40 ans (53%, N = 17). La tranche d'âge ≥ 41 ans concerne plus d'un quart des mères (28%, N = 9) alors que 19 % des femmes de l'échantillon sont âgées entre 24 et 30 ans (N = 6) (*cf.* Figure 2).

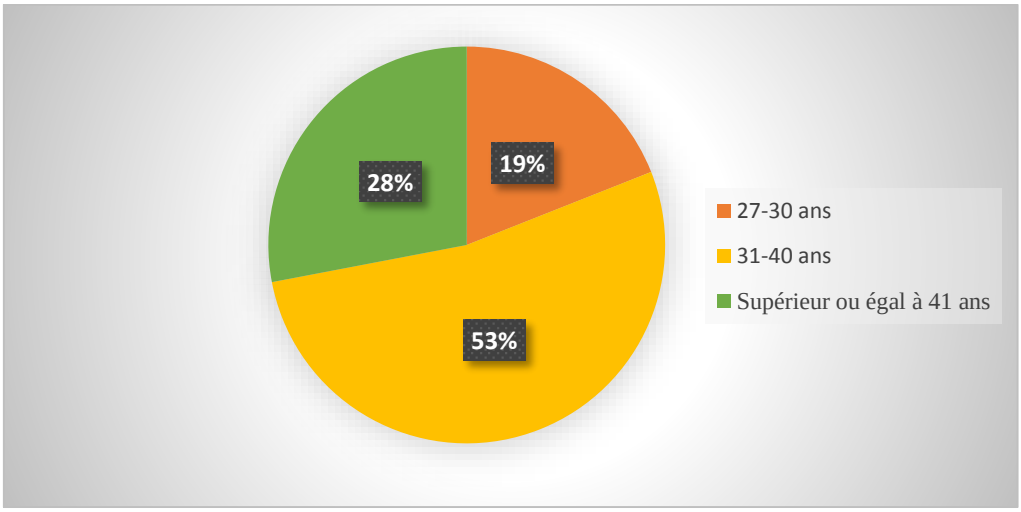

Figure 2 : Répartition de l'âge des mères

Quant aux pères et beaux-pères, la majorité d'entre eux est plus âgée que les femmes, puisque se situant dans la tranche d'âge ≥ à 41 ans (66%, N = 21). 28% des pères se trouvent dans la catégorie 31-40 ans (N = 9). Enfin, 6% des pères représentent la catégorie 24-30 ans. (*cf.* Figure 3).

[14] Pour 5 des enfants de l'échantillon, le conjoint violent est le beau-père.

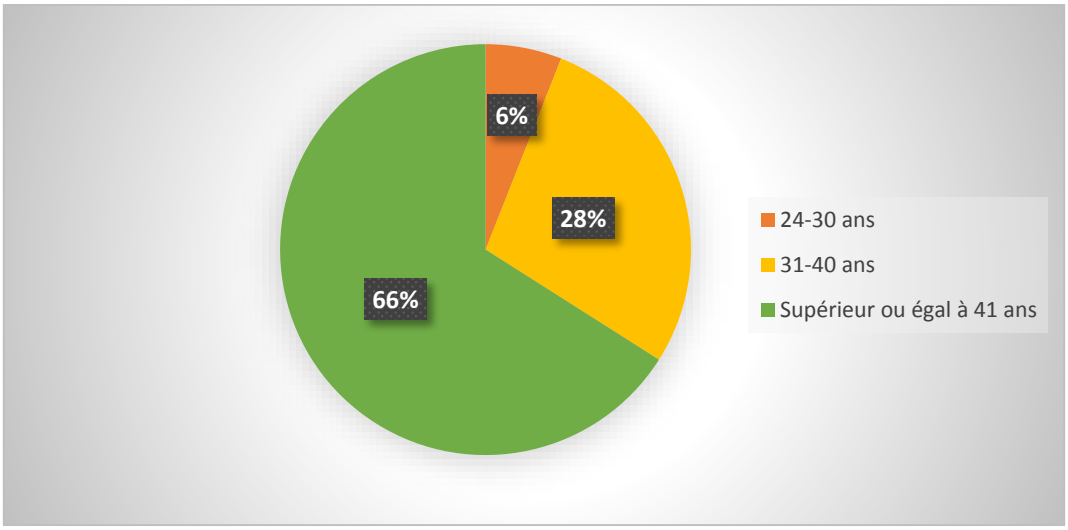

Figure 3 : Répartition de l'âge des pères

6.1.2.2. Niveau d'étude des parents

Concernant le niveau d'étude des parents, la répartition entre mères et pères est relativement équivalente. En effet, on observe que 56,2% des pères et 59,4% des mères ont un niveau d'étude inférieur au baccalauréat. Le niveau du baccalauréat est similaire entre pères et mères (12,5%). Pour finir, 21,9% des pères et 28,1% des mères possèdent un niveau d'étude supérieur au baccalauréat, donc ayant fait des études supérieures[15], la plupart ayant réalisé un BTS ou obtenu une licence (*cf.* Tableau 15).

Tableau 15 : Répartition selon le niveau d'étude des pères et des mères

Niveau d'étude	Pères		Mères		Total	
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
< au Bac	18	56,2%	19	59,4%	37	57,8%
= au Bac	4	12,5%	4	12,5%	8	12,5%
> au Bac	7	21,9%	9	28,1%	16	25%
Non connu	3	9,4%	0	0	3	4,7%
Total	32	100%	32	100%	64	100%

6.1.2.3. Catégorie socio-professionnelle des parents

Dans notre échantillon, 57% (N = 12) des pères des enfants ont des emplois précaires ou sont sans activité professionnelle. Les professions intermédiaires comptent 25% (N = 8) des

[15] Notons tout de même que des données manquent sur certains pères puisque ce sont les mères qui ont renseigné les questionnaires.

pères alors que 12% (N = 4) d'entre eux ont des professions plus favorisées, principalement des cadres. Pour 6% (N = 2) des pères nous n'avons pas d'information (*cf.* Figure 4).

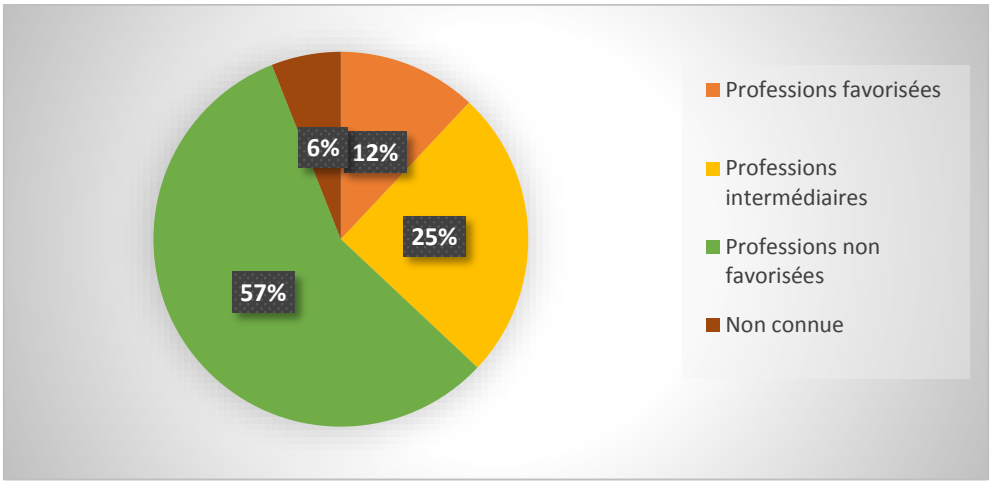

Figure 4 : Catégorie socio-professionnelle des pères

Chez les mères, les professions favorisées sont deux fois moins importantes que chez les pères, seulement 6 % (N=2). En revanche, comme pour les pères, la proportion de professions non favorisées atteint 50% (N = 16) d'entre elles. Enfin, 44% (N= 14) des mères ont des professions intermédiaires (*cf.* Figure 5).

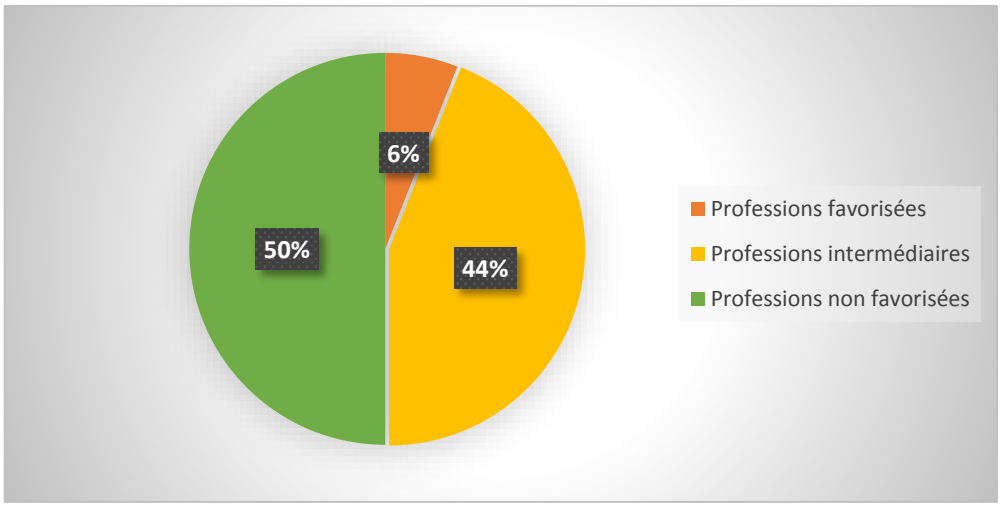

Figure 5 : Catégorie Socio-Professionnelle des mères

6.1.2.4. Nationalités des parents

Notre échantillon regroupe une multiplicité de nationalités chez les pères et les mères des enfants. Afin de donner une vision plus globale, nous avons regroupé celles-ci entre :

Maghreb, Afrique subsaharienne et Europe (*cf.* Figures 6 et 7). Les nationalités appartenant à l'Europe sont presque exclusivement françaises.

D'après le graphique ci-après (*cf.* Figure 6), nous observons que 72% des pères des enfants de l'échantillon sont de nationalité européenne. Une importante partie de l'échantillon a une appartenance maghrébine (22%, N = 7), et seulement 2 pères sont issus d'Afrique subsaharienne.

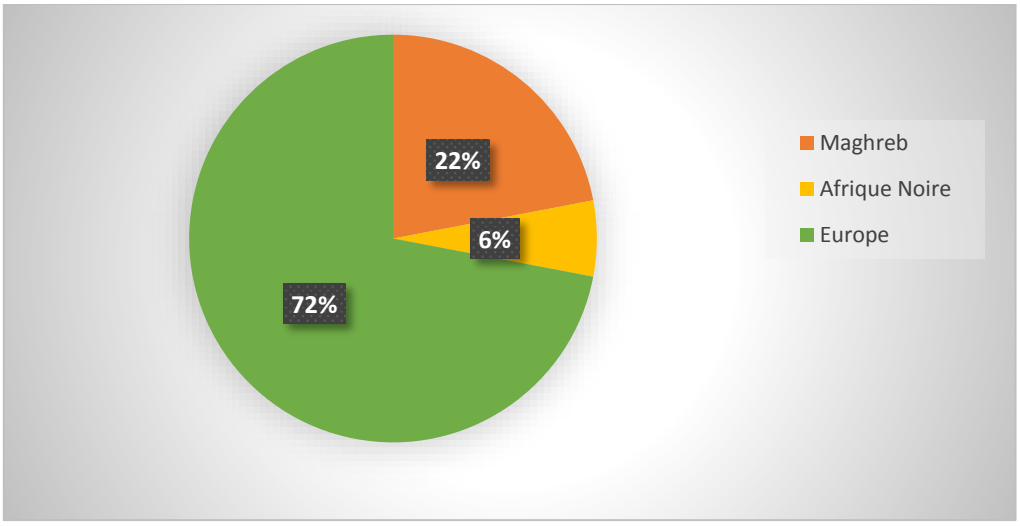

Figure 6 : Répartition des nationalités chez les pères

En ce qui concerne les mères, l'appartenance européenne reste, tout comme chez les pères, prédominante (72%, N = 23), suivi du Maghreb à 19% (N = 6) puis de l'Afrique Noire à 9% (N = 3). La répartition entre les pères et les mères reste relativement proche (*cf.* Figure 7).

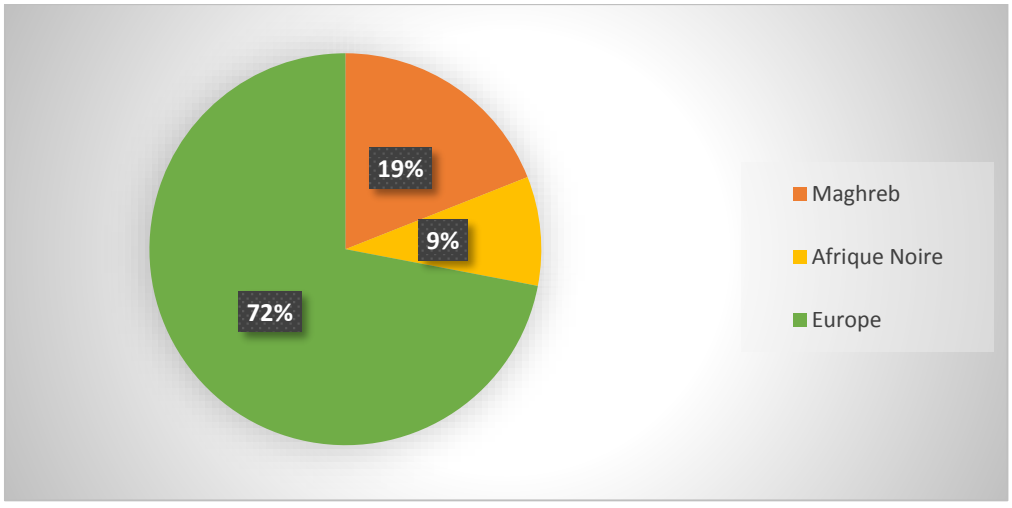

Figure 7 : Répartition des nationalités chez les mères

6.1.2.5. Situation conjugale des mères et durée de la relation

Au sein de notre échantillon, seule une femme est toujours mariée et en couple, deux femmes sont divorcées et 91 % (N= 29) des femmes sont actuellement séparées du conjoint violent.

La relation conjugale des mères rencontrées avec le conjoint violent a duré en moyenne 10 ans et 7 mois (σ = 5,4). Pour chaque catégorie, les pourcentages sont relativement homogènes mais nous repérons que 31% (N = 10) des femmes ont majoritairement vécu avec le conjoint violent entre 6 et 10 ans et 28% (N = 9) entre 11 et 15 ans. Ainsi, les relations ont été relativement longues avec les conjoints violents, d'autant que 22% (N = 7) des femmes de l'échantillon ont également entretenu la relation entre 16 et 21 ans. Enfin, pour 19% (N = 6) d'entre elles la relation n'a perduré qu'entre 2 et 5 ans (*cf.* Tableau 16).

Tableau 16 : Durée de la relation conjugale

Durée relation conjugale	Effectif	Pourcentage
2 à 5 ans	6	19%
6 à 10 ans	10	31%
11 à 15 ans	9	28%
16 à 21 ans	7	22%
Total	32	100%

6.1.2.6. Temps de séparation du couple conjugal

La séparation d'avec le conjoint violent est intervenue en moyenne il y a 18,6 mois (σ = 23,5)[16]. Pour la plus grande partie, la séparation perdure depuis 6 mois ou moins (40,6%) et de manière équivalente entre 7 et 12 mois (31,3%) et depuis plus d'un an pour 28,1 % des femmes. Selon le type de structure, l'accueil des femmes peut être d'urgence ou continuer sur du plus long terme, ce qui explique la variabilité du temps de séparation des femmes avec leur conjoint (*cf.* Tableau 17).

[16] Rappelons que le temps de séparation n'a pas été un critère d'exclusion, à partir du moment où l'enfant a vécu la situation de violence conjugale.

Tableau 17 : Temps de séparation d'avec le conjoint violent

Temps de séparation	Effectif	Pourcentage
1 à 6 mois	13	40,6%
7 à 12 mois	10	31,3%
> à 1 an	9	28,1%
Total	32	100%

6.1.2.7. Antécédents de violence chez les mères victimes

Pour finir, il semble important de souligner que 53% (N=17) des mères rencontrées ont noté avoir été témoins de scènes de violence entre leurs parents, durant leur enfance, alors que 47 % (N=15) assurent n'avoir jamais connu de violence pendant l'enfance.

Notons également que 22% (N=7) des femmes rencontrées ont précisé avoir connu d'autres conjoints violents au cours de leur vie amoureuse.

6.1.3. Les caractéristiques liées au contexte de violence conjugale pour l'enfant

Comme nous l'avons précédemment développé, les mères et les enfants ont été rencontrés grâce à l'aide de structures très différentes.

6.1.3.1. Droits de garde et mesures pour les enfants rencontrés

Nous avons dressé un Tableau de synthèse afin de donner une visibilité dans les pratiques en matière de droits de garde des enfants, dans le cas de violence conjugale. Nous avons répertorié les mesures particulières qui peuvent exister sur les enfants de l'échantillon.

Pour plus de la moitié des enfants (57%), il n'y a pas encore de décision judiciaire, la procédure étant toujours en cours. Toutefois, 48 % (N=22) d'entre eux voient toujours leur père bien qu'aucune décision juridique n'ait été rendue. Dans l'attente de décision, les parents ont pu se mettre d'accord mais il arrive fréquemment que le père ne vienne chercher l'enfant que selon ses envies, de manière discontinue ou imprévue.

Pour 22% des enfants, le père bénéficie de droits de visites et d'hébergement. Concernant les 9 % des enfants où il n'existe pas de droits de visites ou d'hébergement, il s'agit d'une suspension des droits paternels. Ces suspensions interviennent lorsque les enfants ont été

maltraités directement, de manière concomitante avec la violence conjugale. Pour un enfant, la garde alternée a été convenue à l'amiable et pour un autre enfant la garde est revenue au père. Finalement, deux des enfants de l'échantillon bénéficient d'un placement en institution, et deux autres disposent d'une mesure d'Action Educative en Milieu Ouvert (AEMO), qui constitue une mesure de protection de l'enfant vivant dans son milieu familial (*cf.* Tableau 18).

Tableau 18 : Tableau récapitulatif des droits de garde et mesures pour l'enfant

Droits de garde	Effectifs	Pourcentage
Droits de visite et d'hébergement	10	22%
Pas de droits de visites	4	9%
Attente de décision	26	57%
Garde alternée	1	2%
Garde au père	1	2%
Placement de l'enfant	2	4%
Mesure AEMO	2	4%
Total	46	100%

Aux 14 enfants qui voient toujours leur père (10 enfants bénéficiant de droits de visite ou d'hébergement, un enfant en résidence alternée, un enfant séjournant chez le père et deux enfants bénéficiant d'une mesure d'AEMO), doivent s'ajouter 9 enfants qui continuent à rencontrer leur père dans l'attente d'une décision judiciaire. Ainsi, 50% (N = 23) des enfants de l'échantillon sont toujours en contact avec leur père.

6.1.3.2. Enfants maltraités

Au sein de notre échantillon, nous avons pu remarquer que plusieurs enfants ont également été maltraités. Malgré la difficulté pour les mères d'admettre que leur enfant a été maltraité par le conjoint violent, nous notons ainsi que 54% des enfants de l'échantillon ont été maltraités. Plus précisément, 45 % des garçons et 61.5% de filles ont subi des maltraitances (*cf.* Tableau 19).

Tableau 19 : Maltraitance des enfants selon le sexe

Maltraitance	Garçons		Filles		Total	
	N	%	N	%	N	%
Enfant maltraité	9	45%	16	61.5%	25	54,3%
Enfant non maltraité	11	55%	10	38.5%	21	45,7%
Total	20	100%	26	100%	46	100%

Face à ces données, nous avons mis en avant la répartition des enfants maltraités selon leur tranche d'âge. Effectivement, concernant les garçons maltraités, 55,5% d'entre eux appartiennent à la tranche d'âge 5 ans et demi à 8 ans, et 44,5% se situent entre 9 et 12 ans. A l'inverse, chez les filles maltraitées le plus haut pourcentage (62,5%) concerne la tranche d'âge des 9-12 ans, puis à 37,5% nous retrouvons les enfants âgés entre 5,5-8 ans. Ainsi, les deux tranches d'âge 9-12 ans (56%) et 5,5-8 ans (44%) semblent affectées quasiment de la même manière par la maltraitance (*cf.* Tableau 20).

Tableau 20 : Maltraitance des enfants selon leur âge et leur sexe

Age	Garçons		Filles		Total	
	N	%	N	%	N	%
5,5-8 ans	5	55,5%	6	37,5%	11	44%
9-12 ans	4	44,5%	10	62,5%	14	56%
Total	9	100%	16	100%	25	100%

6.2. Le contexte de violence conjugale et le degré d'exposition de l'enfant

6.2.1. Fréquence et forme des violences conjugales

L'exposition à la violence conjugale a été appréhendée par le biais du questionnaire *Conflict Tactic Scale II* (Straus, Hamby, Boney-McCoy & al., 1996). Nous allons ici, analyser les scores moyens obtenus pour chaque échelle, à la fois les violences commises par le partenaire et les violences commises par la mère. Les mères devaient renseigner combien de fois elles ont été victimes de violence au cours de la dernière année ou au cours de l'année précédant la séparation avec le conjoint violent.

Tableau 21 : Les violences commises par le partenaire

	Négociation		Agressions psychologiques		Violences physiques		Violences sexuelles		Blessures	
	émotionnelle	cognitive	mineures	majeures	mineures	majeures	mineures	majeures	mineures	sévères
Moyenne	3,12	4,25	72,69	45,75	46,53	36,19	30,97	28,56	19,59	9,87
N	32	32	32	32	32	32	32	32	32	32
Ecart-type	6,02	11,35	24,39	28,88	38,12	36,70	26,29	37,88	18,44	12,4

Parmi notre échantillon, les 32 femmes qui ont répondu au questionnaire rapportent avoir subi tous les types de violence. Nous allons à présent préciser les scores moyens selon les différentes échelles (*cf.* Tableau 21).

- **L'utilisation de la négociation : *« mon partenaire m'a montré qu'il se souciait de moi, même si nous étions en désaccord ».***

Les résultats démontrent qu'au cours de la dernière année les partenaires ont utilisé la négociation émotionnelle en moyenne 3 fois et la négociation cognitive en moyenne 4 fois. Ces scores indiquent que l'utilisation de la négociation reste minoritaire.

- **L'utilisation des violences psychologiques par le partenaire : *« mon partenaire m'a dit que j'étais grosse ou laide ».***

Les violences psychologiques mineures se seraient produites en moyenne 72 fois, selon les mères, au cours de la dernière année ou l'année précédant la séparation. Ces scores révèlent l'usage massif de la violence psychologique mineure des partenaires sur les mères. Les agressions psychologiques majeures demeurent en deçà des agressions psychologiques mineures, mais ont tout de même un score important. En effet, nous notons une fréquence d'en moyenne 45 fois dans l'année quant à l'utilisation de violence psychologique majeure envers la mère. Concernant l'échelle des violences psychologiques, les résultats sont très élevés et témoignent d'un usage massif d'agressions psychologiques sur les mères. Toutefois, il faut noter la grande dispersion des écart-types de 24,39 et 28,88 pour cette échelle, ce qui souligne la grande diversité des situations vécues par les mères.

- **L'utilisation des violences physiques par le partenaire : *« mon partenaire a essayé de m'étrangler ».***

Les violences physiques mineures, exercées par le partenaire, sont apparues en moyenne à 46 reprises au cours de la dernière année. Dans le même sens, les violences physiques majeures sont en moyenne de 36 fois. Ces résultats indiquent une utilisation importance de la violence physique, qu'elle soit majeure ou mineure, chez les mères interrogées. Comme pour les violences psychologiques, les écart-types présentent une grande dispersion pour les violences physiques (38,12 et 36,70), il est donc nécessaire de nuancer ces scores.

- **L'utilisation des violences sexuelles par le partenaire : *« mon partenaire a utilisé la force (comme frapper, maintenir au sol ou utiliser une arme) pour m'obliger à des activités sexuelles ».***

Le score des violences sexuelles mineures est de 30 fois au cours de la dernière année. Pour les violences sexuelles majeures, nous remarquons un score d'en moyenne 28. Ces résultats sont très élevés mais renvoient également à une importante dispersion des écart-types (26,29 et 37,88). Ainsi, notre échantillon est composé de femmes ayant subi massivement des violences sexuelles et des femmes n'ayant peu ou pas été victimes de ce type de violence.

- **Les blessures infligées par le partenaire : *« j'ai eu un os fracturé à cause d'une bagarre avec mon partenaire ».***

Les mères de l'échantillon rapportent avoir subi, en moyenne, 19 fois des blessures mineures au cours de la dernière année et 9 fois des blessures majeures. Beaucoup de femmes mentionnent qu'elles auraient eu besoin de voir un médecin à plusieurs reprises. Aussi, la même observation est réalisée concernant ce type de violence, c'est-à-dire que les écart-types présentent une grande dispersion (18,44 et 12,40).

- **Synthèse**

Ainsi, nous remarquons que les violences les plus importantes, par leur fréquence, demeurent les agressions psychologiques mineures, suivies par les violences physiques mineures. Les agressions psychologiques majeures, les violences physiques majeures et les violences sexuelles obtiennent également des moyennes de scores qui sont très élevées.

Intéressons-nous à présent aux violences commises par les mères sur leur conjoint.

Tableau 22 : Les violences commises par les mères

	Négociation		**Agressions psychologiques**		**Violence physiques**		**Violences sexuelles**		**Blessures**	
	émotionnelle	cognitive	mineures	majeures	mineures	majeures	mineures	majeures	sévères	mineures
Moyenne	15,22	6,19	6,56	0,22	0,34	0,16	0	0	0,093	0
N	32	32	32	32	32	32	32	32	32	32
Ecart-type	19,06	11,04	10,40	0,70	1,31	0,88	0	0	0,29	0

Le Tableau 22 synthétise les moyennes de chaque échelle concernant les violences que les mères ont pu commettre, selon leur propre appréciation. Nous proposons d'en préciser le détail.

- **L'utilisation de la négociation : *« j'ai expliqué à mon partenaire mon point de vue sur le désaccord ».***

Les mères rapportent avoir utilisé la négociation émotionnelle à 15 reprises et la négociation cognitive à 6 reprises durant la dernière année. Selon elles, elles ont plus tendance à utiliser ce type de stratégie que leur partenaire ou ex-partenaire. Nous notons une importante dispersion des écarts-types (19,06 et 11,04) et soulignons la diversité des réponses rapportées. De ce fait, plusieurs femmes ont essayé d'utiliser ce type de stratégie au début de la relation mais qu'elles y ont vite renoncé.

- **L'utilisation des agressions psychologiques : *« j'ai menacé de frapper ou de lancer quelque chose « par la tête » à mon partenaire* ».**

Concernant les agressions psychologiques mineures, les mères interrogées ont affirmé avoir usé, en moyenne, 6 fois de violences psychologiques sur leur partenaire au cours de la dernière année. En revanche, le score de violences psychologiques majeures est de 0,21. Ces résultats sont donc relativement faibles.

- **L'utilisation des violences physiques : *« je me suis servie d'un couteau ou d'un fusil contre mon partenaire ».***

Les scores des violences physiques sont très faibles (0,34 ; 0,15), ce qui tranche avec les violences physiques utilisées par le partenaire. Les mères rencontrées mettent l'accent sur leur impossibilité à se défendre et le fait qu'une tentative de protection ou d'attaque de leur part ne faisait qu'accentuer la violence. Certaines ont tenté de se protéger et ont même pris des cours de self-défense mais lorsqu'elles ont essayé de s'en servir, les conséquences n'en étaient que plus graves.

- **L'utilisation des violences sexuelles : *« j'ai utilisé des menaces contre mon partenaire pour que nous ayons des activités sexuelles ».***

Les mères ont révélé ne jamais avoir utilisé les violences sexuelles sur leur partenaire. Ces scores sont à l'opposé de ceux obtenus pour le partenaire.

- **Les blessures infligées par la mère : « *mon partenaire aurait eu besoin de voir un médecin à cause d'une bagarre avec moi, mais il ne l'a pas fait ».***

Dans le même sens, les mères n'ont que très peu occasionné de blessures à leur partenaire. Les scores sont faibles pour les blessures mineures (0,93) et nul pour les blessures majeures.

- **Synthèse**

Les scores moyens obtenus pour les violences des mères envers les partenaires sont moindres au regard des violences à l'égard des mères. Les scores aux échelles de violence sont équivalents à 0 et témoignent que, selon le dire des mères, elles n'ont que très peu fait usage de violence envers leur partenaire.

- **L'exposition à la violence conjugale de l'enfant**

Le *CTS-II* interroge également la présence de l'enfant lors des passages à l'acte violents. La totalité des mères a répondu positivement à cette question. Effectivement, tous les enfants ont été présents durant les moments violents. Leur présence implique qu'ils assistaient physiquement aux scènes ou qu'ils pouvaient les entendre.

6.2.2. Durée de l'exposition à la violence conjugale

Les enfants de l'échantillon ont été exposés à la violence conjugale en moyenne durant 6,5 ans ($\sigma = 2,88$).

Tableau 23 : Apparition des violences conjugales dans la vie de l'enfant

Apparition des violences	Avant et dès la naissance	6 mois à 3 ans	3 à 6 ans	6 à 8 ans	8 à 10 ans	Total
N	21	11	10	3	1	46
%	45,6%	24%	21,7%	6,5%	2,2%	100%

Nous notons également quand les violences sont apparues par rapport à la vie de l'enfant (*cf.* Tableau 23). Il ressort clairement que pour presque la moitié des enfants (45,6%) la violence conjugale a débuté dès leur naissance ou in-utéro. Ces enfants ont donc évolué toute leur vie dans ce climat de violence. Pour 24% des enfants, l'exposition à la violence conjugale a débutée entre 6 mois et 3 ans, soit durant la petite enfance. Ainsi, 69,5% des enfants ont été « baignés » dans la violence durant la période de la petite enfance. Entre 3 et 6 ans, nous constatons l'exposition de 21.7% des enfants. Enfin, 6,5% des enfants ont été confrontés à la violence conjugale entre 6 et 8 ans et 2,2% entre 8 et 10 ans.
La période de la petite enfance semble donc la plus sensible dans l'apparition de la violence, pour les enfants de notre échantillon.

6.2.3. La fréquence du conflit

La fréquence du conflit, selon l'appréciation de l'enfant, a été examinée à l'aide d'une sous-échelle du *Children's Perception of Interparental Conflict (CPIC)* (Grynch, 1992). Les enfants ont eux-mêmes rapporté leurs représentations concernant les conflits entre leurs parents et ont répondu à des items comme *« je n'ai jamais vu mes parents se disputer ou être en désaccord »*. La moyenne des enfants à cette sous-échelle est de 9,6 ($\sigma = 2,6$) et les scores s'échelonnent de 3 à 12. Le Tableau 24 représente la répartition des enfants d'après leur représentation de la fréquence du conflit parental.

Tableau 24 : Répartition des représentations des enfants de la fréquence du conflit

Représentations	Fréquence du conflit
Elevée	76%
Moyenne	19,6%
Faible	4,4%
Total	100%

La fréquence du conflit observée par les enfants semble élevée pour 76 % (N = 35) d'entre eux. Nous remarquons que pour 19,6% (N = 9) des enfants la fréquence du conflit est moyenne alors que pour 4,4% (N = 2) leur représentation de la fréquence des conflits est faible. Les trois quart des enfants de l'échantillon relèvent donc que les conflits au sein du couple parental sont fréquents et récurrents.

6.2.4. L'intensité du conflit

Les enfants ont également dû appréhender l'intensité du conflit entre leurs parents en renseignant des items tels que *« lorsque mes parents ont une dispute, ils se disent des choses mesquines (méchantes) »,* issus aussi d'une sous-échelle du *Children's Perception of Interparental Conflict (CPIC)* (Grynch, 1992). La moyenne observée concernant l'intensité du conflit perçu est de 9,7 (σ = 3,5) avec des scores allant de 0 à 14, soit les valeurs les plus extrêmes qu'il est possible d'obtenir. Le Tableau 25 ci-après présente la répartition des enfants selon leur perception de l'intensité du conflit.

Tableau 25 : Répartition des représentations des enfants de l'intensité du conflit

Représentations	Intensité
Elevée	63%
Moyenne	26,1%
Faible	10,9%
Total	100%

La forte intensité des conflits a été notée par 63% des enfants (N = 29) et 26,1% (N = 12) rapportent une intensité moyenne des conflits. En revanche, 5 des enfants de l'échantillon ne révèlent des conflits qu'étant faibles en intensité.

6.2.5. La résolution du conflit

Enfin, les enfants se sont positionnés quant à l'issue et la résolution des conflits parentaux, toujours au moyen d'une sous-échelle du *CPIC* (Grynch, 1992). Ainsi, ils ont

répondu à des items comme *« mes parents continuent à être mesquins (méchants) après qu'ils ont eu une dispute »*. La moyenne des enfants à cette sous-échelle est de 8,8 ($\sigma = 3,4$), les scores s'échelonnent de 2 à 12. Le Tableau 26 met en évidence la répartition des enfants concernant cette sous-échelle.

Tableau 26 : Répartition des représentations des enfants de la résolution du conflit

Représentations	Résolution
Elevée	8,7%
Moyenne	26,1%
Faible	65,2%
Total	100%

Selon 65,5% (N = 30) des enfants, les parents seraient dans l'impossibilité de résoudre les conflits qui les opposent. Au contraire, 8,7% (N = 4) émettent l'idée que les parents parviennent à trouver une solution aux conflits qu'ils rencontrent. Enfin, 26,1% (N = 12) des enfants jugent moyenne la résolution des conflits entre leurs parents.

- **Synthèse des caractéristiques du conflit selon les enfants**

Ces résultats concernant la perception du conflit selon les enfants mettent en évidence que la majorité des enfants de l'échantillon (78,3%, N = 36) perçoivent ces conflits comme fréquents, intenses et difficiles à résoudre pour les parents. Ainsi, les enfants ont une représentation des conflits conjugaux élevée.

6.3. Les représentations et le point de vue de l'enfant sur les violences

6.3.1. La perception de la menace de l'enfant

La perception d'une menace par l'enfant a été évaluée au moyen du *CPIC* (Grynch, 1992). Cette échelle comprend deux sous-échelles : la menace perçue et les capacités d'adaptation de l'enfant. La moyenne des enfants à l'échelle est de 18,3 ($\sigma = 4,7$), les scores allant de 5 à 24. Le Tableau 27 met en exergue la répartition des représentations des enfants de l'échantillon à cette échelle.

Tableau 27 : Répartition des représentations des enfants à l'échelle de la perception d'une menace

Représentations	Menace perçue	Capacité d'adaptation	Echelle Menace
Elevée	67,4%	4,3%	71,7%
Moyenne	26%	30,4%	24%
Faible	6,6%	65,3%	4,3%
Total	100%	100%	100%

- **La menace perçue *« j'ai une peur bleue lorsque mes parents se disputent ».***

67,4% des enfants de l'échantillon (N = 31) perçoivent une menace élevée lors des moments de conflits conjugaux et 26% (N = 12) se représentent les conflits comme relativement menaçants. Enfin, seulement trois des enfants rapportent ne pas percevoir de réelle menace lors des épisodes de conflits. La quasi-totalité des enfants perçoivent donc une menace dans les conflits conjugaux et se sentent également menacés durant ces moments.

- **La capacité d'adaptation *« je ne sais pas quoi faire quand mes parents ont une dispute »*.**

Concernant la capacité d'adaptation des enfants face à cette situation, nous notons que seulement deux enfants affirment pourvoir faire face aux situations de conflits conjugaux alors que 65,3% (N = 30) d'entre eux disent ne pas être en capacité d'affronter la situation ou ne pas savoir quoi faire. Aussi, 30,4% (N = 14) des enfants de l'échantillon indiquent être entre ces deux extrêmes quant à leur capacité d'adaptation lors du conflit. Néanmoins, il apparaît que la grande majorité des enfants, même les plus âgés, ont éprouvé des difficultés pour répondre à ces items.

- **Synthèse de la perception de la menace**

L'échelle de la perception de la menace révèle que 71,7% (N = 33) des enfants semblent avoir conscience de la menace et se sentent également eux-mêmes menacés lors des conflits conjugaux. Nous relevons également que la majorité de ces enfants est dans l'impossibilité de faire face et de s'adapter à la situation.

6.3.2. Le blâme du point de vue de l'enfant

Le sentiment de blâme a également été saisi par le *CPIC* (Grynch, 1992) et cette échelle est constituée de deux sous-échelles : la nature des conflits et le sentiment d'être responsable.

La moyenne de l'échelle équivaut à 2,2 (σ = 3,2), les scores s'échelonnent entre 0 et 15. Le Tableau 28, ci-après, illustre la répartition des représentations des enfants concernant leur sentiment de blâme et de responsabilité dans les conflits conjugaux.

Tableau 28 : Répartition des représentations des enfants à l'échelle de blâme

Représentation	Blâme	Nature du conflit	Sentiment de blâme
Elevée	2,2%	2,2%	4,35%
Modérée	8,7%	6,5%	4,35%
Faible	89,1%	91,3%	91,3%
Total	100%	100%	100%

- **La nature des conflits *« mes parents ont souvent des disputes à propos de choses que je fais à l'école ».***

Concernant la nature des conflits et la place que l'enfant pense prendre dans ces conflits, un seul enfant a une représentation élevée et trois ont une représentation modérée d'être en cause dans les conflits conjugaux. Ainsi, 91,3% (N = 42) des enfants rapportent ne pas être en cause lors des conflits.

- **Le sentiment d'être responsable *« c'est généralement de ma faute lorsque mes parents se disputent ».***

Dans le même sens, 2 enfants semblent avoir respectivement une représentation élevée ou modérée de leur propre responsabilité dans le conflit alors que 91,3% des enfants ne se perçoivent pas ou faiblement, comme responsables des conflits.

- **Synthèse du blâme**

Pour cette échelle, il ressort que les enfants de l'échantillon ne se sentent que peu responsables des conflits conjugaux (89,1%). Toutefois, un enfant se blâme fortement et 4 modérément pour la situation de conflit.

6.3.3. La parentification de l'enfant

La parentification de l'enfant, c'est-à-dire le processus par lequel l'enfant endosse des rôles parentaux pour son ou ses parents et pour les autres membres de la famille, est appréhendée au moyen du *Parentification Questionnaire Youth* (Goodsall & Jurkovic, 1995) traduit par Fortin (2005). La moyenne repérée concernant la parentification des enfants est de

7,7 (σ = 2,7) avec des scores allant de 1 à 14. Le Tableau 29 présente la répartition de la parentification des enfants de l'échantillon.

Tableau 29 : Répartition de la parentification des enfants selon leur sexe

Parentification	**Enfants parentifiés**		**Enfants non parentifiés**		**Total**	
Sexe	N	%	N	%	N	%
Filles	6	23,1%	20	77%	26	100%
Garçons	5	25%	15	75%	20	100%
Total	11	23,9%	35	76%	46	100%

Nous repérons que 23,9% (N = 11) des enfants de l'échantillon ont rapporté être parentifiés dans leur famille alors que la majorité des enfants (76%, N = 35) ne semble pas endosser des rôles parentaux au sein de leur famille. Il apparaît que les filles (23,1%, N=6) et les garçons de l'échantillon (25%, N=5) sont parentifiés de manière équivalente. La répartition des enfants parentifiés est mise en évidence dans le Tableau 30.

Tableau 30 : Répartition de la parentification des enfants selon leur âge et leur sexe

Groupe d'âge **Sexe**	**5,5 – 8 ans**	**9-12 ans**	**Total**
Filles	2	4	6
Garçons	1	4	5
Total	3	8	11

Ce Tableau révèle que pour les 11 enfants parentifiés, plus de la moitié de ces derniers se situent dans la tranche d'âge des 9-12 ans. Trois des enfants sont âgés entre 5,5-8 ans. Le rang de naissance dans la fratrie des enfants ainsi que le nombre d'enfants dans la fratrie sont également des éléments qui paraissent importants à prendre en compte dans la parentification (*cf*. Tableau 31). En effet, les enfants peuvent assurer des rôles parentaux au sein de leur fratrie ou si la fratrie est nombreuse, être rapidement autonomes dans la famille pour la soutenir.

Tableau 31 : Répartition des enfants parentifiés selon leur rang dans la fratrie et le nombre d'enfants dans la fratrie

Rang dans la fratrie	**Ainé**	**Enfant unique**	**2ème**	**3ème**	**4ème**	**Total**
Nombre d'enfants dans la fratrie						
1		1				1
2	3					3
3 et plus	1		2	2	2	7
Total	4	1	2	2	2	11

Ici, nous remarquons la diversité des caractéristiques de ces enfants parentifiés. Effectivement, quatre des enfants sont des ainés dans des fratries de 2 et 3 enfants. Un enfant est un enfant unique. Deux enfants sont les deuxièmes d'une fratrie d'au moins 3 enfants. De la même manière, deux enfants sont les troisièmes d'une fratrie de plus de 3 enfants. Enfin, deux enfants sont les quatrièmes et derniers enfants d'une fratrie. Nous notons tout de même que plus de la moitié des enfants parentifiés (N = 7) font partie d'une fratrie de plus de 3 enfants, donc issue une fratrie nombreuse.

Ainsi, la parentification des enfants de notre échantillon concerne 23,9% des enfants. Le profil de ces enfants reste variable mais semble toucher particulièrement, ici, les enfants appartenant à une fratrie nombreuse. Aussi, les enfants parentifiés sont majoritaires, dans notre échantillon, entre 9 et 12 ans.

6.3.4. Les conflits de loyauté chez les enfants

Afin d'examiner si les enfants de notre échantillon ont développé des conflits de loyauté, ils ont renseigné le questionnaire *Caught in the Middle (CIM)* (Buchanan, Macobby & Donbusch, 1991, modifié et traduit par Fortin, 2005). La moyenne des enfants aux conflits de loyauté est de 6,1 (σ = 4,5), les scores allant de 0 à 17. Les résultats obtenus sont synthétisés dans les Tableaux ci-dessous.

Tableau 32 : Répartition des enfants aux conflits de loyauté selon leur sexe

Conflits loyauté	**Enfants confrontés à des conflits de loyauté**		**Enfants non confrontés à des conflits de loyauté**		**Total**	
Sexe	**N**	**%**	**N**	**%**	**N**	**%**
Filles	5	***19,2%***	21	80,8%	26	100%
Garçons	4	***20%***	16	80%	20	100%
Total	9	***19,6%***	37	80,4%	46	100%

Au sein de notre échantillon, 19,6% (N = 9) des enfants répondent être en prise à des conflits de loyauté, contre 80,4% qui ne s'y sentent pas confrontés. La répartition entre filles et garçons est quasiment homogène puisque 19,2% (N = 5) des filles et 20% des garçons font parties des enfants vivant des conflits de loyauté. Il nous semble également important de questionner le temps de séparation du couple conjugal (*cf*. Tableau 33), qui pourrait affecter l'adaptation de l'enfant dans ce contexte.

Tableau 33 : Répartition des enfants confrontés aux conflits de loyauté selon le temps de séparation du couple conjugale

Sexe / Temps de séparation	≤ à 12 mois	> à 12 mois	Total
Filles	3	2	5
Garçons	3	1	4
Total	6	3	9

Le Tableau 33 met en exergue que sur les 9 enfants confrontés à des conflits de loyauté, 3 d'entre eux ont leurs parents séparés depuis plus d'un an et 6 enfants depuis moins d'un an. Presque autant de filles et de garçons sont en prise avec ces conflits.

Par ailleurs, nous relevons que sur les 9 enfants confrontés à des conflits de loyauté, 4 sont maltraités (2 filles et 2 garçons). En comparant les scores aux conflits de loyauté et à la parentification des enfants, nous notons que 2 enfants ont obtenu des scores élevés à ces deux questionnaires.

6.3.5. La cohésion familiale du point de vue de l'enfant

La cohésion familiale s'appréhende par le *SAGA*, notamment en évaluant la distance entre les poupées représentant les membres de la famille. Afin de mesurer la cohésion, la distance entre chaque dyade est mesurée. Ainsi, nous proposons d'analyser pour chaque situation et pour chaque dyade, la qualité de la relation et donc la cohésion familiale, du point de vue de l'enfant. Nous ferons également ressortir la dyade qui représente le plus important degré de cohésion selon l'enfant, dans les trois situations.

- **La situation typique**

La situation typique renvoie l'enfant aux relations entretenues au sein de la famille au quotidien. Nous reviendrons donc successivement sur le type de cohésion qui existe dans les 3 dyades : la dyade père et mère ($m = 3,4$; $\sigma = 3,1$), la dyade père et enfant ($m = 4,7$; $\sigma = 2,8$) et la dyade mère et enfant ($m = 6,5$; $\sigma = 1,9$). Le Tableau 34 ci-dessous met en évidence la répartition de la cohésion dans la famille entre les différentes dyades en situation typique.

Tableau 34 : Répartition de la cohésion familiale dans les dyades du point de vue des enfants dans la situation typique

Dyades	Père et mère		Père et enfant		Mère et enfant	
Cohésion	***N***	***%***	***N***	***%***	***N***	***%***
Cohésion élevée	10	21,7%	12	26,1%	27	***58,7%***
Cohésion moyenne	12	26,1%	21	***45,6%***	16	34,8%
Cohésion faible	24	***52,2%***	13	28,3%	3	6,5%
Total	46	100%	46	100%	46	100%

La cohésion familiale dans la situation typique est relativement hétérogène selon les dyades. Effectivement, nous notons que concernant la dyade père-mère, plus de la moitié des enfants (52,2%) mettent en évidence une faible cohésion. La répartition de la forte et de la moyenne cohésion obtiennent une répartition assez homogène (21,7% et 26,1%). La dyade père-enfant témoigne majoritairement d'une cohésion moyenne (45,6%), alors que 26,1% des enfants montrent une cohésion forte et que 28,3% attestent d'une faible cohésion dans la situation typique. La relation père-enfant semble ambivalente au vue de la répartition disparate entre cohésion familiale forte et cohésion familiale faible, que les enfants ont représentée. Enfin, concernant la relation mère-enfant plus de la moitié des enfants (58,7%) rapportent avoir une cohésion forte avec leur mère ou une relation moyenne à 34,8%. Seulement 6,5% des enfants exprime une faible cohésion avec leur mère, ce qui contraste avec les résultats obtenus pour la relation père-enfant.

Aussi, nous avons dégagé la ou les relations dominantes chez les enfants dans la situation typique. Certaines relations peuvent obtenir le même score de cohésion et donc plusieurs dyades peuvent obtenir le même degré de cohésion (*cf.* Figure 8).

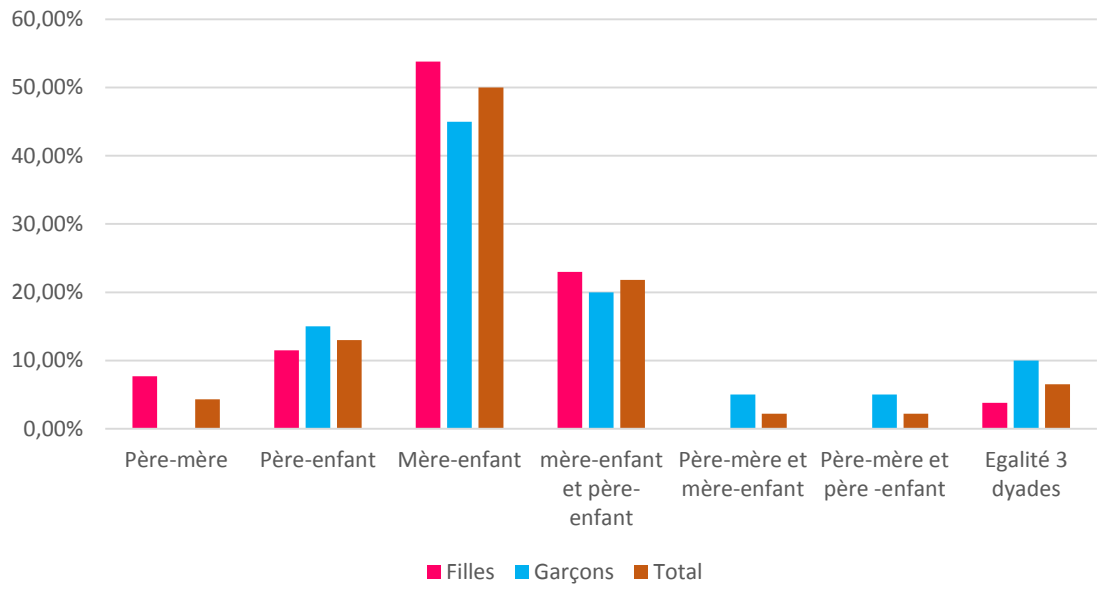

Figure 8 : Répartition des dyades dominantes dans la situation typique selon le sexe des enfants

Comme en témoigne le graphique, chez les filles (53,8%) comme chez les garçons (45%), la relation qui domine, dans la situation typique, de par sa qualité reste la relation mère-enfant. Nous trouvons, toutefois, une égalité dans la relation que l'enfant a avec ses deux parents, chez 21,8% des enfants. Enfin, la force de la cohésion de la qualité père-enfant est révélée pour 13% des enfants, notamment 15% des garçons.

- **La situation conflictuelle**

La cohésion familiale dans la situation conflictuelle fait référence aux relations entretenues par ses membres lors de disputes mais qui peut également être associée aux moments de violence connus par les enfants. Dans cette situation, la moyenne de la dyade père-mère est de 2,8 (Et = 3,4), celle de la dyade père-enfant est de 4,3 ($\sigma = 2,6$) et la dyade mère-enfant possède une moyenne de 5,8 ($\sigma = 2,1$). Le Tableau 35 ci-dessous met en évidence la répartition de la cohésion dans la famille entre les différentes dyades.

Tableau 35 : Répartition de la cohésion familiale dans les dyades du point de vue des enfants dans la situation conflictuelle

Dyades / Cohésion	Père et mère		Père et enfant		Mère et enfant	
	N	***%***	***N***	***%***	***N***	***%***
Cohésion élevée	9	19,6%	7	15,2%	17	37%
Cohésion moyenne	8	17,4%	24	***52,2%***	24	***52,2%***
Cohésion faible	29	***63%***	15	32,6%	5	10,8%
Total	46	100%	46	100%	46	100%

Les enfants de l'échantillon ont révélé que pour 63% d'entre eux, dans la situation conflictuelle, la cohésion dans la dyade père-mère est faible. Pour 19,6% et 17,4% des enfants, les parents semblent avoir une cohésion forte ou moyenne lors des situations de conflit. En revanche, dans les deux dyades père-enfant et mère-enfant, 52,2% des enfants rapportent entretenir une cohésion moyenne avec leurs parents. Néanmoins, 37% des enfants ont représenté une cohésion familiale élevée avec la mère alors que pour la dyade père-enfant seuls 15,2% des enfants évoquent une cohésion forte.

La ou les dyades dont la cohésion est la plus forte sont l'objet de la Figure 9.

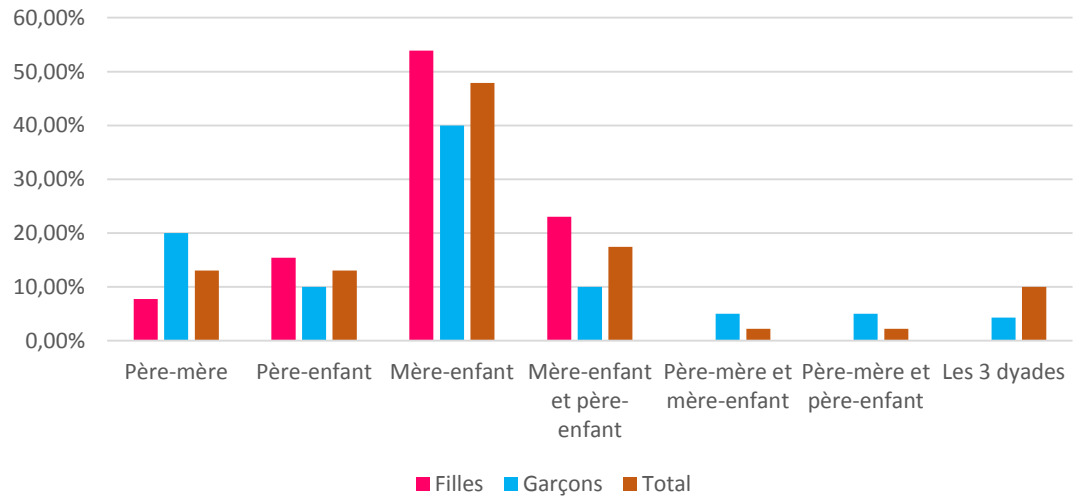

Figure 9 : Répartition des dyades dominantes dans la situation conflictuelle selon le sexe des enfants

Tout comme dans la situation typique, la dyade mère-enfant est représentée, dans la situation conflictuelle, par 47,9% des enfants comme étant la plus forte, notamment par les filles à 53,9% et par 40% des garçons. Nous notons également que les dyades mère-enfant et père-

enfant (17,4% des enfants) restent élevées en terme de cohésion mais particulièrement pour les filles (23%) alors que seulement 10% des garçons semblent de cet avis. Les deux dyades père-mère ainsi que celle père-enfant obtiennent la même répartition chez les enfants, à 13%. La relation père-mère reçoit un score plus élevé dans la situation conflictuelle que dans la situation typique (4,3%) des enfants.

- **La situation idéale**

La situation idéale permet, ici, de saisir ce que l'enfant souhaiterait dans ses relations avec ses parents et dans la relation entre les parents. Les moyennes des dyades père-mère (m = 6,7 ; σ = 3,3), père-enfant (m = 6,8 ; σ = 2,4) et mère-enfant (m = 7,5 ; σ = 1,8) s'avèrent plus élevées dans la situation idéale que dans les autres situations. La répartition des enfants dans cette situation permet d'éclairer les évolutions entre ce que l'enfant perçoit comme étant la réalité et ses souhaits relatifs à la situation familiale (*cf.* Tableau 36).

Tableau 36 : Répartition de la cohésion familiale dans les dyades du point de vue des enfants dans la situation idéale

Dyades	**Père et mère**		**Père et enfant**		**Mère et enfant**	
Cohésion	***N***	***%***	***N***	***%***	***N***	***%***
Cohésion élevée	33	71,7%	32	69,5%	39	84,8%
Cohésion moyenne	8	17,4%	9	19,6%	3	6,5%
Cohésion faible	5	10,9%	5	10,9%	4	8,7%
Total	46	100%	46	100%	46	100%

Dans la situation idéale, les enfants souhaiteraient, pour 71,7% d'entre eux, que les parents aient une forte cohésion dans leur relation. 17,4% des enfants voudraient que les parents entretiennent une relation moyenne alors que 10,9% n'espèreraient qu'une faible cohésion familiale dans le couple. Dans le même sens, 69,5% des enfants désireraient avoir une cohésion élevée avec leur père, contre 10,9% des enfants qui n'attendent qu'une faible cohésion, tout comme dans la dyade père/mère. Enfin, 84,8% des enfants aimeraient entretenir une forte cohésion avec leur mère alors que dans la situation typique seuls 58,7% des enfants estiment avoir une cohésion élevée et seulement 37% dans la situation conflictuelle.

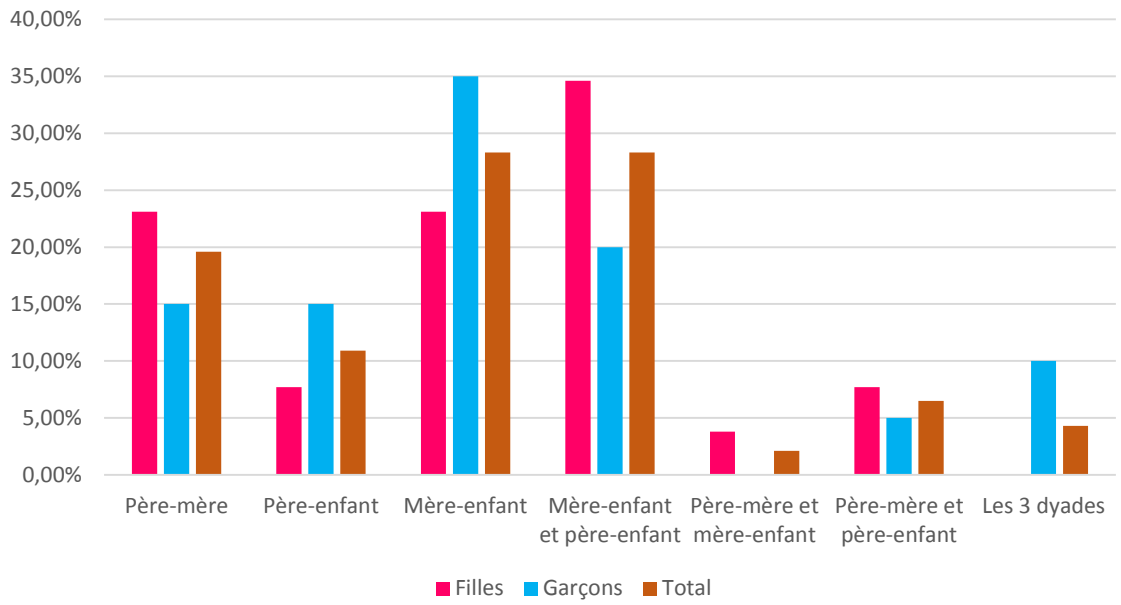

Figure 10 : Répartition des dyades dominantes dans la situation conflictuelle selon le sexe des enfants

Concernant la situation idéale, les résultats sont plus variés que dans les deux précédentes situations (*cf.* Figure 10). En effet, nous constatons que 28,3% des enfants aimeraient que la relation dominante soit celle avec la mère, principalement chez les garçons (35%), mais également celle entre la mère et l'enfant et le père et l'enfant, surtout chez les filles (34,6%). Aussi, 19,6% des enfants aimeraient voir une forte cohésion entre leurs parents. Enfin, notons que seulement 10,9% des enfants souhaitent avoir une relation forte avec leur père.

- **Synthèse des trois situations**

Dans la situation typique, la moitié (50%) des enfants estiment que la dyade qu'ils forment avec leur mère est la plus forte, surtout chez les filles. Les dyades mère-enfant et père-enfant, de manière égalitaire, sont pour 21,8% des enfants synonymes de cohésion familiale, notamment chez les filles. Ces observations sont relativement similaires dans la situation conflictuelle. En revanche, nous observons que les garçons sont plus nombreux (15%) à rapporter une cohésion forte avec le père. Dans la situation conflictuelle, tout comme dans la situation typique, les enfants notent à 48% entretenir une forte cohésion avec la mère et une fois encore les filles (53,9%) sont plus nombreuses à le mentionner. Contrairement à ce qui a été remarqué dans la situation typique dans la dyade père-mère, à savoir qu'aucun des garçons n'a relevé de forte cohésion, 20% des garçons ont, dans la situation conflictuelle, mis en avant une cohésion élevée entre la mère et le père. Ces éléments paraissent en contradiction avec la

thématique de la scène demandée à l'enfant. Enfin, dans la situation idéale, les tendances observées dans les deux autres situations, sont à nouveau mises en exergue. En effet, 28,3% des enfants notent respectivement une forte cohésion concernant la dyade mère-enfant et les dyades père-enfant et mère-enfant. Cependant, les garçons (35%) ont davantage tendance à souhaiter une forte cohésion avec la mère par rapport aux deux autres situations où les filles semblent souhaiter ce type de cohésion, sans devoir l'idéaliser. Pour les dyades mère-enfant et père-enfant malgré une forte proportion de filles ayant répondu entretenir une forte cohésion, il apparaît que celles-ci espèrent davantage cultiver une forte relation avec chacun des parents. Notons, pour finir, que 15% des garçons aimeraient entretenir une forte cohésion dans leur relation avec leur père et 15% d'autres garçons et 23,1% des filles attendraient une cohésion élevée dans la relation des parents.

6.3.6. La hiérarchie dans la famille du point de vue de l'enfant

Afin de saisir la hiérarchie dans la famille, nous avons employé le *SAGA* (Compagnone, 2009). La hiérarchie que l'enfant va établir va permettre d'appréhender ses représentations sur sa famille dans différentes situations : la situation typique, la situation conflictuelle et la situation idéale. La hiérarchie permet de distinguer comment l'enfant perçoit le pouvoir dans sa famille et qui en est le détenteur selon ces trois situations.

- **La situation typique**

Les enfants ont dû attribuer des jetons aux personnages permettant d'établir qui détient le pouvoir dans la famille. Plusieurs des personnages peuvent avoir un pouvoir égal (*cf.* Tableau 37).

Tableau 37 : Répartition de la hiérarchie dans la famille dans la situation typique selon le sexe des enfants

Personne(s) porteuse(s) du pouvoir	**Père**		**Mère**		**Enfant**		**Père et mère**		**Père et enfant**		**Mère et enfant**		**Père, mère et enfant**	
Sexe	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%
Filles	7	**27**	10	**38,5**	1	**3,8**	5	**19,2**	0	**0**	0	**0**	3	**11,5**
Garçons	6	**30**	3	**15**	3	**15**	2	**10**	0	**0**	3	**15**	3	**15**
Total	13	**28,3**	13	**28,3**	4	**8,7**	7	**15,3**	0	**0**	3	**6,5**	6	**13**

Dans la situation typique, nous constatons que la majorité (28,3%) des enfants, surtout les filles (38,5%), place la mère comme détentrice du pouvoir et de la décision au sein de la famille. Toutefois, cela s'équilibre avec la place du père que les enfants ont mis en avant pour 28,3% d'entre eux. Notons également que 15,3% des enfants, particulièrement les filles (19,2%), placent les deux parents sur un pied d'égalité concernant le pouvoir de décision. De plus, d'après 13 % des enfants, la hiérarchie dans la famille est égalitaire entre les parents et l'enfant. Enfin, pour une minorité l'enfant (8,7%) et la mère et l'enfant (6,5%) seraient détenteurs du pouvoir dans la famille. Nous remarquons aussi qu'aucun enfant n'a représenté une « alliance » ou une égalité entre le père et l'enfant. Ainsi, selon les enfants le pouvoir est attribué de manière quasiment équivalente, à la mère et au père.

- **La situation conflictuelle**

La situation conflictuelle est intéressante à exploiter dans la mesure où elle peut faire référence aux situations de violence auxquelles les enfants ont dû faire face et ainsi permettre de percevoir leur point de vue sur le fonctionnement de la famille. Le Tableau ci-dessous présente la répartition des représentations de la hiérarchie dans la famille pour chaque enfant.

Tableau 38 : Répartition de la hiérarchie dans la famille dans la situation conflictuelle selon le sexe des enfants

Personne(s) porteuse(s) du pouvoir	**Père**		**Mère**		**Enfant**		**Père et mère**		**Père et enfant**		**Mère et enfant**		**Père, mère et enfant**	
Sexe	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%
Filles	10	38,5	9	34,6	0	0	5	19,2	0	0	0	0	2	7,7
Garçons	8	40	2	10	4	20	1	5	0	0	2	10	3	15
Total	18	**39,1**	11	**23,9**	4	**8,7**	6	**13**	0	**0**	2	**4,4**	5	**10,9**

Concernant la situation conflictuelle, la majorité des enfants (39,1%) rapporte que le père détient le pouvoir. Les représentations des filles et des garçons demeurent relativement similaires pour le père, à savoir 38,5% et 40%. La mère est pour 23,9% des enfants en position d'influence dans la situation conflictuelle, particulièrement pour 34,6% des filles. Nous observons également que 13% des enfants considèrent que le père et la mère ont un pouvoir équivalent en situation de conflit, notamment pour les filles (19,2%). L'égalité entre parents et enfants est relevée pour 10,9% d'entre eux et pour 15% des garçons. Le positionnement de

pouvoir de l'enfant a été noté pour 20% des garçons. Enfin, comme pour la situation typique, les enfants n'ont pas relevé d'association entre père et enfant alors que 4,4% d'entre eux et singulièrement chez les garçons (10%) une alliance mère et enfant a été montrée. Par conséquent, dans la situation conflictuelle, le père semble être principalement en position de détenir le pouvoir.

- **La situation idéale**

La situation idéale peut apporter un éclairage sur la manière dont les enfants appréhendent leur situation et la situation dans laquelle ils aimeraient être. Le Tableau 39 donne à voir la répartition des représentations des enfants dans cette situation idéale.

Tableau 39 : Répartition de la hiérarchie dans la famille dans la situation idéale selon le sexe des enfants

Personne(s) porteuse(s) du pouvoir	Père		Mère		Enfant		Père et mère		Père et enfant		Mère et enfant		Père, mère et enfant	
Sexe	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%
Filles	1	3,8	5	19,2	0	0	17	65,5	0	0	0	0	3	11,5
Garçons	4	20	5	25	2	10	3	15	0	0	1	5	5	25
Total	5	**10,9**	10	**21,7**	2	**4,3**	20	**43,5**	0	**0**	1	**2,2**	8	**17,4**

Dans la situation idéale, les enfants ont rapporté pour 43,5% d'entre eux, qu'ils souhaiteraient voir le père et la mère à un niveau égal dans la prise de décision et de pouvoir. Les filles ont été 65,5% à manifester ce désir. Les enfants ont également noté, pour 21,7% d'entre eux, qu'idéalement ils aimeraient voir la mère être porteuse du pouvoir, notamment 25% des garçons. Le partage du pouvoir entre les trois protagonistes a été dévoilé par 17,4% des enfants et particulièrement pour 25% des garçons. 10,9% des enfants voudraient voir le père comme détenteur du pouvoir et surtout 20% des garçons. Enfin, plus marginale, l'égalité mère et enfant n'est envisagée que par 2,2% des enfants et le pouvoir à l'enfant seul par 4,3% des enfants, soit 10% des garçons. Comme dans les précédentes situations, l'alliance père et enfant n'est pas idéalisée. Ainsi, les enfants désireraient voir majoritairement le pouvoir partagé entre la mère et le père ou être attribué seulement à la mère.

- **Synthèse des trois situations**

Au regard des trois situations, il ressort que dans la situation typique la majorité des enfants (30,4%) note que la mère a le pouvoir dans la famille mais presque autant d'enfants (28,3%) placent également le père dans cette position. En revanche, dans la situation conflictuelle, 39,1% des enfants situent le père comme détenteur du pouvoir. Enfin, dans la situation idéale presque la moitié des enfants de l'échantillon souhaiteraient un partage et une égalité de pouvoir entre les deux parents. Des différences entre les filles et les garçons sont observées, principalement dans la situation idéale où les filles sont 65,5% à désirer cette égalité entre les deux parents contre 15% des garçons. Dans cette situation, 25% des garçons voudraient voir la mère obtenir le pouvoir et ils sont 25% autres à souhaiter une égalité entre le père, la mère et l'enfant.

6.4. Profil socio-affectif des enfants

6.4.1. L'adaptation socio-affective

L'adaptation socio-affective des enfants de l'échantillon a été évaluée par le *CBCL* (Achenbach, 1991). Ce questionnaire permet de considérer la présence de problèmes intériorisés, extériorisés et l'adaptation générale de l'enfant, chaque échelle étant également composée de sous-échelles. L'adaptation socio-affective demeure à l'appréciation des mères qui renseignent le questionnaire. Dans le Tableau 40, sont détaillées les statistiques descriptives des scores des enfants aux différentes échelles du *CBCL*.

Tableau 40 : Scores moyens des enfants aux échelles du CBCL

	N	m	Ecart type	Min	Max
Anxiété/ dépression	46	71,17	10,03	50	89
Repli sur soi	46	69,30	10,23	50	89
Plaintes somatiques	46	63,45	8,77	50	81
Adaptation intériorisée	46	71,41	8,69	45	86
Comportements agressifs	46	63,54	10,21	50	85
Comportements délinquants	46	60,47	8,52	50	79
Adaptation extériorisée	46	63,28	9,72	46	80
Problèmes sociaux	46	68,37	10,46	50	88
Troubles de l'attention	46	65,65	8,70	50	83
Troubles de la pensée	46	60,74	9,15	50	84
Adaptation générale	46	70,06	7,49	53	84

Rappelons que les enfants se situent en zone limite lorsque le score T est équivalent ou supérieur à 60 et en zone pathologique lorsque le score est équivalent ou supérieur à 64. Dès lors, nous pouvons constater que les moyennes des scores T aux échelles d'adaptation intériorisée (m = 71,41) et d'adaptation générale (m = 70,06) situent l'échantillon en zone pathologique. Le score T à l'échelle de l'adaptation extériorisée (m = 63,28) place l'échantillon en zone limite. On peut observer une différence de moyenne relativement importante entre l'échelle d'adaptation intériorisée et l'échelle d'adaptation extériorisée. Considérons à présent les différences et similitudes qui peuvent exister entre les filles et les garçons de l'échantillon (*cf*. Tableau 41).

Tableau 41 : Scores moyens des enfants selon leur sexe aux échelles du CBCL

	Filles					Garçons				
	N	***m***	***Ecart-type***	***Min***	***Max***	***N***	***m***	***Ecart-type***	***Min***	***Max***
Anxiété/ dépression	26	70,5	8,92	52	85	20	72,05	11,48	50	89
Repli sur soi	26	69,42	12,80	50	86	20	69,15	12,80	50	89
Plaintes somatiques	26	64,27	8,41	50	75	20	62,4	9,33	50	81
Adaptation intériorisée	26	***71,61***	6,40	52	82	20	***71,15***	11,18	45	86
Comportements agressifs	26	62,35	9,09	50	78	20	65,1	11,58	50	81
Comportements délinquants	26	59,62	8,42	50	74	20	61,6	8,73	50	79
Adaptation extériorisée	26	***62,85***	9,13	51	78	20	***63,85***	10,66	46	80
Problèmes sociaux	26	69,11	10,12	50	81	20	67,4	11,08	50	88
Troubles de l'attention	26	63,11	8,83	50	82	20	68,95	7,51	51	83
Troubles de la pensée	26	58,15	8,14	50	73	20	64,1	9,49	50	84
Adaptation générale	26	***69,42***	7,01	53	79	20	***70,9***	8,19	54	84

Aux échelles d'adaptation générale, intériorisée et extériorisée, les différences sont très faibles entre filles et garçons. Nous repérons tout de même que les troubles de l'attention se situent en zone pathologique chez les garçons (m = 64,1) et en zone limite chez les filles (63,11). Les observations concernant les troubles de la pensée sont similaires dans la mesure où le score moyen des filles (58,15) correspond à la zone non pathologique et celui des garçons se place en zone limite (64,1).

Par ailleurs, il convient également d'être attentif à la répartition des enfants dans les différentes zones. Le Tableau 42 apporte des éléments permettant un éclairage sur l'adaptation socio-affective des enfants.

Tableau 42 : Répartition des enfants aux échelles du CBCL

Zone	Zone non-pathologique		Zone limite		Zone pathologique	
Echelles	N	%	N	%	N	%
Adaptation intériorisée	6	13,05%	2	4,35%	38	82,60%
Adaptation extériorisée	17	36,95%	6	13,05%	23	50%
Adaptation générale	5	10,87%	5	10,87%	36	78,26%

Ainsi, concernant l'adaptation intériorisée, 82,60% (N = 38) des enfants se situent en zone pathologique. Concernant l'adaptation extériorisée, 50% des enfants sont en zone pathologique alors que 36,95% (N = 17) des enfants sont situés en zone non pathologique. Pour finir, 78,26% (N = 36) des enfants se situent dans la zone pathologique de l'adaptation générale.

Attardons nous maintenant sur la répartition des enfants de l'échantillon aux différentes échelles, selon leur sexe (*cf.* Tableau 43).

Tableau 43 : Répartition des enfants aux échelles du CBCL selon le sexe des enfants

Zone	Zone non pathologique		Zone limite		Zone pathologique	
Echelles	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons
Adaptation intériorisée	7,69%	20%	3,85%	5%	88,46%	75%
Adaptation extériorisée	38,5%	35%	15,38%	10%	46,15%	55%
Adaptation générale	15,38%	5%	3,85%	20%	80,77%	75%

On peut observer qu'à l'adaptation intériorisée, les filles (88,46%) sont plus nombreuses à se situer en zone pathologique que les garçons (75%), qui représentent malgré tout une part importante. Concernant l'adaptation extériorisée, les garçons semblent se situer en zone pathologique (55%) légèrement plus que de filles (46,15%). Enfin, concernant l'adaptation générale, la proportion d'enfants située en zone pathologique est très importante, les filles sont 80,77% et les garçons 75%. Ces résultats signalent d'ores et déjà des difficultés d'adaptation socio-affective au sein de l'échantillon.

Par ailleurs, nous nous sommes focalisés sur la répartition des enfants se situant en zone pathologique, afin d'examiner si leurs difficultés se retrouvent seulement sur un niveau ou sur les deux. Ainsi, les enfants cumulant des difficultés intériorisées et extériorisées représentent 43,5% (N = 20) des enfants de l'échantillon. 39,1% des enfants (N = 18) ne rencontrent de

problème qu'au niveau de leur adaptation intériorisée alors que seulement trois enfants présentent uniquement des difficultés d'ordre extériorisées. Enfin, notons que sur la totalité des enfants de l'échantillon, 41 d'entre eux, soit 89,1% manifestent des difficultés dans au moins une des sphères.

6.4.2. Les symptômes de stress post-traumatique

Les symptômes de stress-post-traumatique ont été examinés à l'aide du *TSCC* (Briere, 1989). Les 5 échelles du questionnaire correspondent à : l'anxiété, la dépression, la colère, le stress post-traumatique, la dissociation. La dissociation comprend également deux sous-échelles, les manifestations de la dissociation qui se caractérisent par un détachement ou une absence de réactivité émotionnelle, une réduction de la conscience de l'environnement et parfois une amnésie dissociative, et la fantaisie, qui se spécifie par des rêveries et le fait de faire semblant d'être quelqu'un d'autre. Les enfants évaluent eux-mêmes la présence de certains symptômes. Le Tableau 44 précise les scores des enfants aux différentes échelles du *TSCC*.

Tableau 44 : Scores moyens des enfants aux échelles du TSCC

	N	m	Ecart type	Min	Max
Anxiété	46	53,41	15,07	34	106
Dépression	46	48,93	10,84	32	88
Colère	46	46,48	8,43	33	66
Stress Post-Traumatique	46	51,24	10,55	34	91
Dissociation	46	49,24	11,73	37	80
Manifestations de la dissociation	46	51,74	12,48	39	82
Fantaisie	46	45,69	10,19	37	72

Rappelons que les enfants se situent en zone limite lorsque le score T est équivalent ou supérieur à 60 et en zone significative lorsque le score T est équivalent ou supérieur à 66. Nous pouvons alors observer que les moyennes des scores T aux échelles d'anxiété, de dépression, de colère, de stress post-traumatique et de dissociation se situent hors des zones limites et significatives qui leurs sont relatives. Il en va de même pour les deux sous-échelles de la dissociation.

Il convient tout de même d'étudier la répartition des enfants dans les différentes zones à toutes les échelles (*cf.* Tableau 45).

Tableau 45 : Répartition des enfants aux échelles du TSCC

	Zone non significative		**Zone limite**		**Zone significative**	
	N	***%***	***N***	***%***	***N***	***%***
Anxiété	33	71,74%	4	8,69%	9	19,56%
Dépression	41	89,13%	2	4,35%	3	6,52%
Colère	41	89,13%	4	8,69%	1	2,17%
Stress Post-Traumatique	38	82,61%	4	8,69%	4	8,69%
Dissociation	38	82,61%	3	6,52%	5	10,87%
Manifestation de la dissociation	33	71,74%	4	8,69%	9	19,56%
Fantaisie	41	89,13%	1	2,17%	4	8,69%

Concernant l'échelle de l'anxiété, 19,56% des enfants se situent en zone significative et 8,69% des enfants en zone limite. Moins d'enfants semblent affectés par la dépression, 6,52% sont en zone significative et 4,35% sont en zone limite. La colère apparaît aussi comme minoritaire chez les enfants puisque 89,13% d'entre eux se situent en zone non significative. Nous notons également que 8 enfants semblent manifester du stress post-traumatique, à la fois en zone limite et en zone pathologique. Enfin, la dissociation concerne 10,87% des enfants en zone significative et 6,52% des enfants en zone limite. Ainsi, les symptômes de stress post-traumatique qui semblent toucher davantage les enfants de l'échantillon résident dans l'anxiété, le stress post-traumatique et la dissociation. La sous-échelle des manifestations de la dissociation semble affecter un nombre important d'enfants.

A présent, intéressons-nous à la répartition des enfants selon leur sexe, aux échelles du *TSCC* (*cf.* Tableau 46).

Tableau 46 : Répartition des enfants aux échelles du TSCC selon leur sexe

	Zone non significative		**Zone limite**		**Zone significative**	
	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons
Anxiété	73,08%	70%	7,69%	10%	19,23%	20%
Dépression	92,31%	85%	7,69%	0	0	15%
Colère	92,31%	85%	7,69%	10%	0	5%
Stress Post-Traumatique	88,46%	75%	11,54%	5%	0	20%
Dissociation	84,61%	80%	11,54%	0	3,85%	20%
Manifestations de la dissociation	65,38%	80%	15,38%	0	19,23%	20%
Fantaisie	92,31%	85%	3,85%	0	3,85%	15%

On peut remarquer ici, qu'à l'échelle d'anxiété, la même proportion de garçons et de filles se situe en zone significative, alors qu'à la zone limite il y a légèrement plus de garçons qui semblent être affectés. A l'échelle de dépression, 15% des garçons sont en zone significative pour aucune fille, c'est pourquoi plus de filles se situent en zone non significative. Les mêmes résultats s'observent à l'échelle de la colère, avec 92,31% de filles en zone non significative contre 85% de garçons. De la même manière, les garçons semblent également plus touchés par le stress post-traumatique en zone limite et significative, nous notons 25% des garçons et 11,54% des filles (seulement en zone limite). Aucune fille ne se situe dans la zone significative. Enfin, l'échelle de la dissociation ne comporte pas de réelle différence entre filles et garçons, si ce n'est que 20% des garçons se situent en zone significative contre 3,85% des filles et aucun garçon ne s'inscrit en zone limite alors que 11,54% des filles le sont.

Par ailleurs, nous nous sommes attachés à repérer la proportion d'enfants rapportant présenter un ou plusieurs des symptômes de stress post-traumatique. Nous avons pu mettre en évidence que la majorité des enfants (N = 8) se situant en zone pathologique ne manifestent qu'un seul symptôme de stress post-traumatique, alors qu'un seul sujet semble développer deux symptômes et trois enfants témoignent être affectés par 4 des 5 symptômes de stress post-traumatique répertoriés.

6.5. Statistiques inférentielles

Dans cette partie, nous présenterons les résultats obtenus grâce aux analyses statistiques inférentielles.

De manière générale, nous avons considéré les différentes variables comme des variables d'intervalle, en termes de scores afin, comme le suggère Dancey et Reidy (2007), de ne pas restreindre l'échantillon à des catégories quand des valeurs numériques sont disponibles.

Dans un premier temps, nous avons réalisé des analyses de corrélation bivariées (le coefficient r de Pearson). Ce type d'analyse permet de mettre en évidence si un lien existe entre deux variables, il ne s'agit pas d'une relation causale mais plutôt de constater lorsqu'une variable varie si l'autre variable a tendance à changer dans un sens prévisible (négatif ou positif). Lorsque des corrélations sont significatives, des régressions linéaires ont été effectuées afin de saisir l'effet d'une variable sur une autre et la force de ce lien.

Pour chaque analyse nous ne présenterons que les résultats significatifs ($p < .05$) ou qui ont une tendance à la significativité (de $p < .06$ à $p < .09$).

Dans un second temps, nous avons réalisé des analyses de variances (ANOVA) afin d'évaluer l'influence des caractéristiques individuelles des enfants sur leurs représentations de la violence et des relations familiales ainsi que leur développement socio-affectif. Dans le cas où les analyses de variances sont significatives, nous avons réalisé le test post-hoc LSD (test de Fisher).

Puis, des régressions hiérarchiques multiples ont été effectuées lorsque plusieurs variables apparaissaient influencer une même variable. Les modèles de régression sont construits dans le but d'expliquer la variance d'un phénomène à l'aide d'une combinaison de facteurs explicatifs.

Enfin, nous avons réalisé des analyses de médiation et de modération afin d'examiner le statut de la variable des représentations de la violence et des relations familiales de l'enfant.

6.5.1. Lien entre l'exposition à la violence conjugale et le développement socio-affectif de l'enfant

6.5.1.1. Le degré d'exposition à la violence conjugale selon la mère

(*cf.* Annexe, p. 27-28)

6.5.1.1.1. Fréquence des violences

La somme des scores de toutes les violences vécues par les femmes a permis de dégager une fréquence de violence subie au cours de la dernière année. Il semble qu'une seule corrélation se dégage entre la fréquence de la violence conjugale durant la dernière année et l'adaptation socio-affective de l'enfant. En effet, il semble que la fréquence des violences soit corrélée négativement à la sous-échelle des troubles de la pensée de l'adaptation socio-affective de l'enfant (r = - 0,34 ; p < .05). Cela signifie que les scores hauts de la sous-échelle troubles de la pensée apparaissent en lien avec les plus faibles fréquences d'exposition à la violence conjugale.

La régression linéaire indique que la fréquence de l'exposition à la violence conjugale explique 10% des variations du score à la sous-échelle des troubles de la pensée selon le coefficient de détermination R^2 ajusté (R^2 ajusté = 0,10). La pente A est égale à - 0,18 ce qui signifie qu'à chaque fois que la fréquence de l'exposition à la violence conjugale baisse les scores des troubles de la pensée augmentent.

Le test de l'ANOVA est significatif (F(1 ; 44) = 6,00 ; p < .05), ce qui permet de généraliser avec précaution ce modèle à notre échantillon d'étude.

Ainsi, nous observons que la fréquence de l'exposition à la violence conjugale semble être un facteur influençant les troubles de la pensée de l'enfant.

6.5.1.1.2. Apparition des violences dans la vie de l'enfant

Afin d'observer si des différences caractérisent les scores d'adaptation socio-affective et les scores des symptômes de stress post-traumatique selon l'apparition de la violence conjugale dans la vie de l'enfant, nous avons réalisé des analyses de variances (ANOVA). La variable d'apparition de la violence a été considérée comme une variable ordinale à partir des cinq catégories préalablement réalisées.
Concernant les scores d'adaptation intériorisée et extériorisée, aucun résultat significatif n'a pu être identifié (Fs < 1, *ns*).

En revanche, les scores des enfants à l'échelle de l'anxiété, relative aux symptômes de stress post-traumatique, varient significativement selon l'apparition de la violence conjugale dans la vie de l'enfant ($F(4 ; 41) = 3{,}26$, $p < .05$; $\eta^2p = 0{,}24$). Les résultats du test LSD indiquent que les enfants ayant connu la violence conjugale dès leur naissance rapportent significativement plus d'anxiété que les enfants qui n'y ont été exposés qu'entre 3 et 6 ans et que ceux confrontés entre 6 et 8 ans. Aucune différence significative n'apparaît avec les groupes exposés entre 6 mois et 3 ans et entre 8 et 10 ans.

L'analyse des résultats à l'échelle de la dépression, prédictive des symptômes de stress post-traumatique, met en évidence une tendance à la significativité selon l'apparition de la violence conjugale dans la vie de l'enfant ($F(4 ; 41) = 2{,}37$; $p = .09$; $\eta^2p = 0{,}18$).

Enfin, les scores des enfants à l'échelle de la colère semblent varier significativement selon cette variable ($F(4 ; 41) = 5{,}53$; $p < .01$; $\eta^2p = 0{,}35$) et explique 35% de la variance des scores de colère. Le test LSD précise que les enfants ayant été confrontés à la violence conjugale depuis leur naissance témoignent significativement plus de colère que les enfants ayant été exposés entre 6 mois et 3 ans, entre 3 à 6 ans et entre 6 à 8 ans.

6.5.1.2. Les caractéristiques du conflit conjugal selon l'enfant

(*cf.* Annexe, p. 29)

Concernant les symptômes de stress post-traumatique, il semble que les caractéristiques du conflit soient en relation avec le symptôme de l'anxiété ($r = 0{,}34$; $p < .05$), donc plus le score des caractéristiques du conflit est élevé, plus le score d'anxiété est important.

La régression linéaire met en évidence que les caractéristiques du conflit expliquent 9,3% des variations du score d'anxiété selon le coefficient de détermination R^2 ajusté (R^2 ajusté = 0,093). La pente A est égale à 0,590 ce qui signifie que si les caractéristiques du conflit augmentent, l'anxiété fait de même.
Le test de l'ANOVA est significatif ($F(1 ; 44) = 5,62$; $p < .05$), ce qui permet de généraliser avec précaution ce modèle à notre échantillon d'étude.

Ainsi, nous constatons que les caractéristiques du conflit telles que se les représente l'enfant semblent jouer un rôle sur l'augmentation de l'anxiété.

6.5.1.3. Synthèse des résultats entre le degré d'exposition à la violence conjugale et le développement socio-affectif de l'enfant

Tableau 47 : Récapitulatif des résultats entre le degré d'exposition à la violence conjugale et le développement socio-affectif de l'enfant

Variable explicative	**Indicateurs de la variable explicative**	**Variable à expliquer : le développement socio-affectif de l'enfant**	
	Résultats significatifs		
Le degré d'exposition à la violence conjugale	La fréquence d'exposition à la violence conjugale	➡	- Troubles de la pensée.
	L'apparition de la violence conjugale dans la vie de l'enfant	➡	- Anxiété - Dépression - Colère
	Les caractéristiques du conflit	➡	- Anxiété

Au regard des analyses statistiques réalisées, il apparaît que notre hypothèse opérationnelle 1 ne soit pas validée. En effet, le degré d'exposition à la violence conjugale n'est pas, dans notre échantillon, en lien avec l'adaptation socio-affective de l'enfant puisque seule la fréquence d'exposition à la violence conjugale est associée à une sous-échelle de l'adaptation socio-affective. En revanche, l'hypothèse opérationnelle 2 semble en partie validée dans la mesure où la durée d'exposition à la violence conjugale et les caractéristiques du conflit perçues par l'enfant influencent la présence de plusieurs symptômes de stress post-traumatique.

6.5.2. Lien entre le degré d'exposition à la violence conjugale et les représentations de la violence et des relations familiales de l'enfant

6.5.2.1. Les agressions psychologiques et les représentations des relations familiales

(*cf*. Annexe, p. 30-32)

Les agressions psychologiques sont corrélées négativement avec la représentation de la cohésion mère-enfant en situation typique (r = - 0,38 ; p < .01), donc plus les scores d'agressions psychologiques sont forts, moins les scores de cohésion mère-enfant le sont.

La régression linéaire indique que les agressions psychologiques expliquent 13% des variations des scores de la cohésion mère-enfant selon le coefficient de détermination R^2 ajusté (R^2 ajusté = 0, 129). La pente A est égale à – 0,014 ce qui signifie que lorsque les agressions psychologiques augmentent, la représentation de la cohésion mère-enfant, en situation typique baisse.

Le test de l'ANOVA est significatif (F(1 ; 44) = 7,681 ; p < .05), ce qui permet de généraliser avec précaution ce modèle à notre échantillon d'étude.

Ainsi, nous constatons que les agressions psychologiques peuvent être un facteur pouvant défavoriser la représentation de la cohésion mère-enfant en situation typique.

Les cohésions père-mère (r = - 0,38 ; p < .01) et père-enfant (r = - 0,33 ; p < .05), en situation conflictuelle, sont corrélées négativement avec les agressions psychologiques.

La régression linéaire met en évidence que les agressions psychologiques expliquent 13% des variations du score de représentation de la cohésion père-mère, en situation conflictuelle, selon le coefficient de détermination R^2 ajusté (R^2 ajusté = 0,130). La pente A est égale à – 0,025, ce qui signifie que plus le score d'agressions psychologiques est élevé, plus la représentation de l'enfant de la cohésion père-mère, en situation conflictuelle, diminue. Le test de l'ANOVA est significatif (F(1 ; 44) = 7,69 ; p < .01), ce qui permet de généraliser avec précaution ce modèle à notre échantillon d'étude.

Ainsi, nous constatons que les agressions psychologiques influencent la représentation de la cohésion de la relation père-mère en situation conflictuelle.

Aussi, les agressions psychologiques expliquent 9% des variations du score de représentation de la cohésion père-enfant en situation conflictuelle, selon le coefficient de détermination R^2 ajusté (R^2 ajusté = 0,09). La pente A est égale à - 0,017, ce qui signifie qu'à chaque fois que le score des agressions psychologiques s'élève, la représentation de la cohésion père-enfant décroit.

Le test de l'ANOVA est significatif ($F(1 ; 44) = 5,505$; $p < .05$), ce qui permet de généraliser avec précaution ce modèle à notre échantillon d'étude.

Ainsi, nous pouvons considérer que les agressions psychologiques semblent jouer un rôle dans la baisse de la représentation de la cohésion père-enfant en situation conflictuelle.

6.5.2.2. Les violences physiques et les représentations de la violence

(*cf.* Annexe, p. 33)

L'échelle de la menace est en rapport avec les violences physiques ($r = 0,40$; $p < .01$). L'analyse de régression met en évidence que l'exposition à la violence physique explique 14% les variations du score de menace selon le coefficient de détermination R^2 ajusté (R^2 ajusté = 0,14). La pente A est égale à 0,026, ce qui signifie qu'à chaque fois que les violences physiques s'intensifient, le score de menace augmente.

Le test de l'ANOVA est significatif ($F(1 ; 44) = 8,45$; $p < .01$), ce qui permet de généraliser avec précaution ce modèle à notre échantillon d'étude.

Ces résultats signifient que l'exposition aux violences physiques semble être un facteur ayant un impact sur l'augmentation de la menace que l'enfant perçoit.

6.5.2.3. Les violences physiques et les représentations des relations familiales

(*cf.* Annexe, p. 34-38)

De plus, la violence physique apparaît également en lien avec les représentations de la cohésion père-mère ($r = - 0,37$; $p < .01$) et la cohésion mère-enfant ($r = - 0,38$; $p < .01$) en situation typique.

La régression linéaire indique que l'exposition à la violence physique explique 12% des variations du score de représentation de la cohésion père-mère, en situation typique, selon le coefficient de détermination R^2 ajusté (R^2 ajusté = 0,117). La pente A est égale à – 0,016, ce qui signifie qu'à chaque fois que le score des violences physiques s'élève, le score de cohésion père-mère, selon l'enfant, baisse.

Le test de l'ANOVA est significatif ($F(1 ; 44) = 6,96$; $p < .05$), ce qui permet de généraliser avec précaution ce modèle à notre échantillon d'étude.

Ainsi, nous pouvons considérer que l'exposition à la violence physique semble jouer un rôle dans la baisse du score de cohésion père-mère, en situation typique.

Concernant la cohésion mère-enfant, en situation typique, la régression linéaire montre que l'exposition à la violence physique explique 12% des variations du score de représentation

de la cohésion mère-enfant selon le coefficient de détermination R^2 ajusté (R^2 ajusté = 0,12). La pente A est égale à – 0,010, ce qui signifie qu'à chaque fois que l'exposition à la violence physique augmente, le score de cohésion mère-enfant décroit.
Le test de l'ANOVA est significatif ($F(1 ; 44) = 7,38$; $p < .01$), ce qui permet de généraliser avec précaution ce modèle à notre échantillon d'étude.

De ce fait, nous pouvons dire que l'exposition à la violence physique apparaît comme un facteur pouvant prédire la diminution de la représentation de la cohésion mère-enfant, en situation typique.

Les représentations de la cohésion père-mère ($r = - 0,38$; $p < .01$) et de la cohésion père-enfant ($r = - 0,43$; $p < .01$), en situation conflictuelle, semblent en corrélation avec les violences physiques.

Les analyses de régressions linéaires mettent en évidence que l'exposition à la violence physique explique 13% des variations du score de représentation de la cohésion père-mère et 16,5% des variations du score de représentation de la cohésion père-enfant en situation conflictuelle, selon le coefficient de détermination R^2 ajusté (R^2 ajusté = 0,13 ; 0,165). La pente A est égale à – 0,17, pour la cohésion père-mère et égale à – 0,15 pour la cohésion père-enfant, ce qui signifie qu'à chaque fois que la violence physique augmente, le score de cohésion père-mère et le score de cohésion père-enfant diminuent.
Le test de l'ANOVA est significatif pour la cohésion père-mère ($F(1 ; 44) = 7,76$; $p < .01$) et pour la cohésion père-enfant ($F(1 ; 44) = 9,88$; $p < .01$), ce qui permet de généraliser avec précaution ce modèle à notre échantillon d'étude.

Ainsi, nous observons que l'exposition à la violence physique semble être un facteur pouvant prédire la diminution de la représentation de la cohésion père-mère et père-enfant, en situation conflictuelle.

Enfin, les violences physiques apparaissent en rapport avec la représentation de la cohésion père-mère en situation idéale ($r = 0,33$; $p < 0,05$), ce qui signifie que plus les violences physiques augmentent plus le score de représentation de la cohésion père-mère, selon les souhaits de l'enfant, s'élève aussi.

L'analyse de régression linéaire met en évidence que l'exposition à la violence physique explique 9% des variations du score de cohésion père-mère en situation idéale selon le coefficient de détermination R^2 ajusté (R^2 ajusté = 0,092). La pente A est égale à 0,011, ce qui signifie que plus l'exposition à la violence physique augmente, plus la représentation de la cohésion père-mère accroit.

Le test de l'ANOVA est significatif ($F(1 ; 44) = 5,54$; $p < .05$), ce qui permet de généraliser, avec précaution ce modèle à notre échantillon d'étude.

6.5.2.4. La fréquence de l'exposition à la violence conjugale et les représentations de la violence

(*cf.* Annexe, p. 39-40)

La fréquence de l'exposition à la violence conjugale est corrélée à l'échelle de la menace ($r = 0,38$; $p < .05$).

L'analyse de régression révèle que la fréquence de l'exposition à la violence conjugale explique 13% des variations du score de la menace selon le coefficient de détermination R^2 ajusté (R^2 ajusté = 0,13). La pente A est égale à 0,011, ce qui signifie qu'à chaque fois que la fréquence de l'exposition à la violence conjugale augmente, le score de menace augmente. Le test de l'ANOVA est significatif ($F(1 ; 44) = 7,73$; $p < .01$), ce qui permet de généraliser avec précaution ce modèle à notre échantillon d'étude. En conséquence, la fréquence d'exposition à la violence conjugale prédit de manière significative le développement d'un sentiment de menace chez l'enfant.

La fréquence de l'exposition à la violence conjugale est corrélée négativement avec l'échelle du blâme ($r = - 0,29$; $p < .05$).

L'analyse de régression linéaire indique que la fréquence de l'exposition à la violence conjugale explique seulement 6% des variations du score de blâme selon le coefficient de détermination R^2 ajusté (R^2 ajusté = 0,06). La pente A est égale à – 0,005, ce qui signifie qu'à chaque fois que la fréquence de l'exposition à la violence conjugale augmente, le score de blâme baisse. Le test de l'ANOVA est significatif ($F(1 ; 44) = 4,16$; $p < .05$), ce qui permet de généraliser avec précaution ce modèle à notre échantillon d'étude.

6.5.2.5. La fréquence de l'exposition à la violence conjugale et les représentations des relations familiales

(*cf.* Annexe, p. 41-45)

La fréquence de l'exposition à la violence est également corrélée négativement à la représentation de la cohésion père-mère ($r = - 0,341$; $p < .05$) ainsi que la cohésion mère-enfant ($r = - 0,329$; $p < .05$) en situation typique, c'est-à-dire que plus la fréquence est importante moins le score de la représentation de la cohésion père-mère est élevé, il en va de même pour la cohésion mère-enfant.

Les analyses de régression linéaire montrent que la fréquence d'exposition à la violence conjugale explique 9% des variations du score de représentation de la cohésion père-mère et 9% des variations sur score de cohésion mère-enfant, en situation typique, selon le coefficient de détermination R^2 ajusté (R^2 ajusté = 0,09 ; 0,09). La pente A est égale à - 0,006 pour la cohésion père-mère et - 0,004 pour la cohésion mère-enfant, ce qui signifie qu'à chaque fois que la fréquence de l'exposition à la violence conjugale augmente, les scores de cohésion père-mère et mère-enfant diminuent.

Le test de l'ANOVA est significatif pour la cohésion père-mère ($F(1 ; 44) = 5,78$; $p < .05$) et pour la cohésion mère-enfant (F (1 ; 44) = 5,35 ; $p < .05$), ce qui permet de généraliser avec précaution ce modèle à notre échantillon d'étude.

Ainsi, nous observons que la fréquence de l'exposition à la violence conjugale semble être un facteur pouvant prédire la diminution de la représentation de la cohésion père-mère et mère-enfant, en situation typique.

La fréquence de l'exposition à la violence conjugale est corrélée avec la cohésion père-mère, en situation conflictuelle (r = - 0,39 ; $p < .01$), la cohésion père-enfant, en situation conflictuelle (r = - 0,42 ; $p < .01$) et la cohésion mère-enfant, en situation conflictuelle (r = - 0,29 ; $p < .05$).

Les analyses de régression linéaire démontrent que la fréquence de l'exposition à la violence conjugale explique 13% des variations du score de cohésion père-mère en situation conflictuelle, 16% des variations du score de cohésion père-enfant et 6% des variations du score de cohésion mère-enfant, selon le coefficient de détermination R^2 ajusté (R^2 ajusté = 0,13 ; 0,16 ; 0,06). La pente A est égale à - 0,008 pour la cohésion père-mère, - 0,006 pour la cohésion père-enfant et - 0,004, ce qui signifie qu'à chaque fois que la fréquence de l'exposition à la violence conjugale augmente, les scores de cohésion familiale en situation conflictuelle diminuent.

Le test de l'ANOVA est significatif pour la cohésion père-mère ($F(1 ; 44) = 7,98$; $p < .01$), pour la cohésion père-enfant ($F(1 ; 44) = 9,45$; $p < .01$) et pour la cohésion mère-enfant ($F(1 ; 44) = 4,20$; $p < .05$), ce qui permet de généraliser avec précaution ce modèle à notre échantillon d'étude.

De ce fait, la fréquence d'exposition à la violence conjugale apparaît comme un facteur prédisant la diminution de la cohésion familiale, pour toutes les dyades, en situation conflictuelle.

Enfin, la fréquence d'exposition à la violence conjugale semble en relation avec la représentation de la cohésion père-mère en situation idéale (r = 0,33 ; p < .05). Autrement dit, les scores les plus élevés de la fréquence sont associés aux scores les plus hauts de la cohésion père-mère en situation idéale.

L'analyse de régression linéaire indique que la fréquence explique 9% des variations du score de cohésion père-mère en situation idéale, selon le coefficient de détermination R^2 ajusté (R^2 ajusté = 0,09). La pente A est égale à 0,005, ce qui signifie qu'une forte fréquence de l'exposition à la violence conjugale entraine une forte représentation de la cohésion père-mère idéalement. Le test de l'ANOVA est significatif (F(1 ; 44) = 5,52 ; p < .01), ce qui permet de généraliser ce modèle avec précaution à notre échantillon d'étude.

6.5.2.6. Les caractéristiques du conflit et les représentations de la violence

(*cf.* Annexe, p. 46-47)

L'échelle des caractéristiques du conflit est en relation avec l'échelle de la menace (r = 0,72 ; p < .01), plus précisément il semble que les scores les plus hauts des caractéristiques du conflit sont associés aux scores les plus importants de la menace.

La régression linéaire met en évidence que les caractéristiques du conflit perçues par l'enfant expliquent 51% des variations du score de menace selon le coefficient de détermination R^2 ajusté (R^2 ajusté = 0,51). La pente A est égale à 0,399, ce qui signifie qu'une perception élevée des conflits parentaux suscite de hauts scores de menace de la part de l'enfant.

Le test de l'ANOVA est significatif (F(1 ; 44) = 48,12 ; p < .001), ce qui permet de généraliser ce modèle à notre échantillon d'étude.

6.5.2.7. Les caractéristiques du conflit et les représentations des relations familiales

(*cf.* Annexe, p. 48-53)

Les caractéristiques du conflit apparaissent également en association avec les conflits de loyauté (r = 0,34 ; p < .05), c'est-à-dire que les scores les plus élevés des caractéristiques du conflit sont liés aux scores les plus forts des conflits de loyauté.

La régression linéaire indique que les caractéristiques du conflit expliquent 10% des variations du score des conflits de loyauté selon le coefficient de détermination R^2 ajusté (R^2 ajusté = 0,10). La pente A est égale à 0,180 ce qui signifie qu'une forte perception des conflits entre les parents augmente le score des conflits de loyauté de l'enfant. Le test de l'ANOVA est

significatif ($F(1 ; 44) = 5,97 ; p < .05$), ce qui permet de généraliser avec précaution ce modèle à notre échantillon d'étude.

De plus, cette échelle est également corrélée avec les représentations de la cohésion père-mère ($r = - 0,59 ; p < .01$) et de la cohésion père-enfant ($r = - 0,40 ; p < 0,01$) en situation typique. Ainsi, les plus hauts scores des caractéristiques du conflit sont associés aux scores les plus faibles de la cohésion père-mère et mère-enfant en situation typique.

Les analyses de régression démontrent que les caractéristiques du conflit expliquent 34% des variations des scores de cohésion père-mère et 14% des variations des scores de cohésion père-enfant, selon le coefficient de détermination R^2 ajusté (R^2 ajusté = 0,34 ; 0,14). La pente A est égale à - 0,217 pour la cohésion père-mère et - 0,132 pour celle père-enfant. Le test de l'ANOVA est significatif pour la cohésion père-mère ($F(1 ; 44) = 24,04 ; p < .001$) ainsi que pour la cohésion père-enfant ($F(1 ; 44) = 8,69 ; p < .01$), ce qui permet de généraliser avec précaution ces deux modèles à notre échantillon d'étude.

Les caractéristiques du conflit s'avèrent aussi en relation avec les représentations de la cohésion père-mère ($r = - 0,46 ; p < .01$) et de la cohésion père-enfant ($r = - 0,46 ; p < .01$), en situation conflictuelle. Autrement dit, plus les scores des caractéristiques du conflit sont élevés, moins les scores de cohésion de ces deux dyades le seront.

Les analyses de régression linéaire indiquent que les caractéristiques du conflit expliquent respectivement 19% des variations du score de cohésion père-mère et de cohésion père-enfant, selon le coefficient de détermination R^2 ajusté (R^2 ajusté = 0,19 ; 0,19). La pente A est égale à - 0,179 pour la cohésion père-mère et - 0,139 pour la cohésion père-enfant, en situation conflictuelle, ce qui signifie que les hauts scores des caractéristiques du conflit font baisser les scores des représentations de la cohésion père-mère ou père-enfant. Le test de l'ANOVA est significatif pour la cohésion père-mère ($F(1 ; 44) = 11,86 ; p < .001$) et pour la cohésion père-enfant ($F(1 ; 44) = 11,90 ; p < .001$), ce qui permet de généraliser avec précaution ces modèles à notre échantillon d'étude.

Pour finir, les caractéristiques du conflit perçues par l'enfant apparaissent corrélées négativement à la représentation du pouvoir de l'enfant en situation typique ($r = - 0,30 ; p < .05$) et en situation conflictuelle ($r = - 0,30 ; p < .05$). Autrement dit, les hauts scores des caractéristiques du conflit sont en lien avec les scores les plus bas que l'enfant se représente avoir dans sa famille que ce soit en situation typique et en situation conflictuelle.

Les analyses de régression mettent en évidence que les caractéristiques du conflit expliquent respectivement 7% des variations des scores de hiérarchie de l'enfant en situation typique et conflictuelle, selon le coefficient de détermination R^2 ajusté (R^2 ajusté = 0,07 ; 0,07). La pente A est égale à – 0,235 pour chacune des deux situations, ce qui signifie que plus les scores des caractéristiques du conflit sont faibles, plus la représentation que l'enfant possède de sa hiérarchie dans sa famille est élevée. Le test de l'ANOVA est significatif pour la hiérarchie de l'enfant en situation typique ($F(1 ; 44) = 4,53$; $p < .05$) ainsi qu'en situation conflictuelle ($F(1 ; 44) = 4,34$; $p < .05$), ce qui permet de généraliser avec précaution ce modèle à notre échantillon d'étude.

6.5.2.8. Synthèse des résultats entre le degré d'exposition à la violence conjugale et les représentations de la violence et des relations familiales

En raison de la complexité des résultats, il nous parait nécessaire d'en faire une synthèse (*cf.* Tableau 48)

Tableau 48 : Récapitulatif des résultats entre le degré de violence conjugale et les représentations de la violence et des relations familiales

Variable explicative	Indicateurs de la variable explicative	Variable médiatrice : Représentations de la violence et des relations familiales
		Résultats significatifs
Degré d'exposition à la violence conjugale	Agressions psychologiques →	- Représentation cohésion Mère-Enfant, S.T[17]. - Représentation cohésion Père-Mère, S.C[18]. - Représentation cohésion Père-Enfant, S.C.
	Violences physiques →	- Menace. - Représentation cohésion Père-Mère, S.T. - Représentation cohésion Mère-Enfant, S.T. - Représentation cohésion Père-Mère, S.C. - Représentation cohésion Père-Enfant, S.C. - Représentation cohésion Père-Mère, S.I[19].
	Fréquence de l'exposition à la violence conjugale →	- Menace. - Blâme. - Représentation cohésion Père-Mère, S.T. - Représentation cohésion Mère-Enfant, S.T. - Représentation cohésion Père-Mère, S.C. - Représentation cohésion Père-Enfant, S.C. - Représentation cohésion Mère-Enfant, S.C. - Représentation cohésion Père-Mère, S.I.
	Caractéristiques du conflit →	- Menace. - Conflits de loyauté. - Représentation cohésion Père-Mère, S.T. - Représentation cohésion Père-Enfant, S.T. - Représentation cohésion Père-Mère, S.C. - Représentation cohésion Père-Enfant, S.C. - Pouvoir de l'enfant, S.T. - Pouvoir de l'enfant, S.C.

Il convient de souligner qu'aucun résultat significatif ne se dégage du degré d'exposition à la violence conjugale et de la parentification de l'enfant, ainsi que de la représentation de la

[17] S.T : Situation Typique.
[18] S.C : Situation Conflictuelle.
[19] S.I : Situation Idéale.

cohésion père-enfant et mère-enfant en situation idéale (p = *ns*). La hiérarchie dans la famille, notamment du côté de la mère et du père, n'apparaît pas non plus comme pouvant s'expliquer par le contexte d'exposition à la violence conjugale (p = *ns*). De ce fait, nous pouvons en partie valider l'hypothèse opérationnelle 3, postulant que l'intensité de l'exposition à la violence conjugale a un effet sur la forte perception de la menace de l'enfant, puisqu'elle se vérifie pour les violences physiques, la fréquence de l'exposition ainsi que les caractéristiques du conflit. Toutefois, elle n'est pas totalement confirmer puisque le sentiment de blâme n'est, quant à lui, que lié à la fréquence de l'exposition à la violence conjugale mais y est associé négativement, contrairement à notre prévision initiale. De la même manière, l'hypothèse 4 ne peut être qu'en partie validée. Effectivement, la parentification n'apparaît en relation avec aucun des indices du degré d'exposition à la violence conjugale alors que les conflits de loyauté sont uniquement associés aux caractéristiques du conflit rapportées par l'enfant. L'hypothèse opérationnelle 5 peut être en partie confirmée dans la mesure où chaque indice du degré d'exposition à la violence, excepté l'apparition de la violence conjugale dans la vie de l'enfant, est corrélé négativement avec une ou plusieurs dyades, en situation typique comme en situation conflictuelle. Enfin, l'hypothèse opérationnelle 6 est rejetée du fait de l'absence de lien entre le degré d'exposition à la violence conjugale et la représentation du pouvoir du père dans la famille.

6.5.3. Lien entre les représentations de la violence et des relations familiales de l'enfant et son développement socio-affectif

6.5.3.1. Anxiété

(*cf.* Annexe, p. 54-57)

L'anxiété, faisant partie des symptômes de stress post-traumatique, semble associée positivement aux conflits de loyauté ($r = 0{,}39$; $p < .01$). Autrement dit, les scores les plus élevés de l'anxiété correspondent aux scores les plus importants des conflits de loyauté.

L'analyse de régression linéaire démontre que les conflits de loyauté explique 13% des variations des scores de l'anxiété selon le coefficient de détermination R^2 ajusté (R^2 ajusté = 0,13). La pente A est égale à 1,33 ce qui signifie qu'une forte prise à des conflits de loyauté accroit les scores d'anxiété. Le test de l'ANOVA est significatif ($F(1 ; 44) = 8{,}10$; $p < .01$), ce qui permet de généraliser avec précaution ce modèle à notre échantillon d'étude.

L'anxiété parait corrélée négativement avec les représentations de la cohésion familiale de l'enfant, en situation typique, entre la mère et le père (r = - 0,36 ; p < .05) et le père et l'enfant (r = - 0,30 ; p < .05). De ce fait, les scores les plus importants de l'anxiété sont en lien avec les scores les plus faibles de la représentation de la cohésion familiale.

La régression linéaire indique que la représentation de la cohésion père-mère explique 11% des variations des scores d'anxiété selon le coefficient de détermination R^2 ajusté (R^2 ajusté = 0, 11). La pente A est égale à – 1,732 ce qui signifie qu'une faible représentation de la cohésion père-mère augmente les scores d'anxiété de l'enfant.

Le test de l'ANOVA est significatif (F(1 ; 44) = 6,60 ; p < .05), ce qui permet de généraliser avec précaution ce modèle à notre échantillon d'étude.

Ainsi, nous observons que la représentation de la cohésion père-mère est un facteur pouvant augmenter l'anxiété chez l'enfant.

Concernant la représentation de la cohésion père-enfant, une régression linéaire met en évidence que cette variable explique 7% des variations des scores d'anxiété selon le coefficient de détermination R^2 ajusté (R^2 ajusté = 0,07). La pente A est égale à - 1,620 ce qui témoigne qu'une faible représentation de la cohésion père-enfant augmente les scores d'anxiété de l'enfant.

Le test de l'ANOVA est significatif (F (1 ; 44) = 4,33 ; p < .05), ce qui permet de généraliser avec précaution ce modèle à notre échantillon d'étude.

Les enfants qui ont une faible représentation de la cohésion père-enfant ont des scores d'anxiété plus élevés que ceux ayant une meilleure représentation de la cohésion père-enfant en situation typique.

Pour finir, il apparaît que la hiérarchie de la mère, en situation conflictuelle, est positivement corrélée au symptôme de l'anxiété (r = 0,29 ; p < .05). Ainsi, plus le score de pouvoir attribué à la mère, en situation conflictuelle, est élevé, plus le score de l'anxiété l'est également.

La régression linéaire met en évidence que le pouvoir attribué à la mère explique 6,5% des variations du score de dépression selon le coefficient de détermination R^2 ajusté (R^2 ajusté = 0,065). La pente A est égale à 1,067, ce qui signifie qu'à chaque fois que le score de pouvoir de la mère augmente, celui de l'anxiété s'élève également. Le test de l'ANOVA est significatif (F(1 ; 44) = 4,15 ; p < .05) ce qui permet de généraliser avec précaution ce modèle à notre échantillon d'étude.

Ainsi, les scores élevés d'anxiété semblent s'expliquer en partie par des scores élevés de conflits de loyauté et de pouvoir attribué à la mère en situation conflictuelle, ainsi que par les faibles scores des représentations de cohésion père-mère et père-enfant, en situation typique.

6.5.3.2. Dépression

(*cf.* Annexe, p. 58)

Les scores de l'échelle de dépression apparaissent corrélés à l'échelle de blâme de l'enfant (r = 0,45 ; p < .01).

L'analyse de régression linéaire concernant l'échelle de blâme indique que celle-ci explique 18% des variations du score de dépression selon le coefficient de détermination R^2 ajusté (R^2 ajusté = 0,18). La pente A est égale à 1,526, ce qui signifie qu'à chaque fois que le score de blâme augmente, le score de dépression augmente.

Le test de l'ANOVA est significatif (F(1 ; 44) = 11,17 ; p < .01), ce qui permet de généraliser avec précaution ce modèle à notre échantillon d'étude.

Ces résultats signifient que le blâme de l'enfant apparaît comme un facteur prédisant l'augmentation de la dépression chez les enfants.

Les conflits de loyauté et la dépression sont corrélés (r = 0,31 ; p < .05).

Les conflits de loyauté expliquent 8% des variations du score de dépression selon le coefficient de détermination R^2 ajusté (R^2 ajusté = 0,08). La pente A est égale à 0,763, ce qui signifie qu'à chaque fois que le score des conflits de loyauté s'élève, le score de dépression augmente également.

Le test de l'ANOVA est significatif (F(1 ; 44) = 4,81 ; p < .05), ce qui permet de généraliser avec précaution ce modèle à notre échantillon d'étude.

Ainsi, nous pouvons considérer que les conflits de loyauté semblent jouer un rôle dans l'augmentation du score de dépression.

Par conséquent, les scores de dépression les plus élevés s'avèrent être en partie prédits par les forts scores de blâme et de conflits de loyauté chez l'enfant.

6.5.3.3. Colère

(*cf.* Annexe, p. 59-61)

L'échelle de la colère est positivement corrélée aux scores de blâme de l'enfant (r = 0,30 ; $p < .05$), de parentification (r = 0,34 ; $p < .05$) et de conflits de loyauté (r = 0,49 ; $p <$ .01).

L'analyse de régression met en évidence que le blâme de l'enfant explique 7% des variations du score de colère selon le coefficient de détermination R^2 ajusté (R^2 ajusté = 0,07). La pente A est égale à 0,809, ce qui signifie qu'à chaque fois que le score de blâme s'élève, le score de colère augmente également.

Le test de l'ANOVA est significatif (F(1 ; 44), = 4,57 ; $p < .05$), ce qui permet de généraliser avec précaution ce modèle à notre échantillon d'étude.

Ces résultats signifient que le blâme semble être un facteur influençant l'augmentation de la colère.

Concernant les conflits de loyauté, il apparaît qu'ils expliquent 22% des variations du score de colère selon le coefficient de détermination R^2 ajusté (R^2 ajusté = 0,22). La pente A est égale à 0,926, ce qui signifie qu'à chaque fois que le score des conflits de loyauté augmente, le score de colère accroit.

Le test de l'ANOVA est significatif (F(1 ; 44) = 13,89 ; $p < .001$), ce qui permet de généraliser avec précaution ce modèle à notre échantillon d'étude.

Ainsi, nous observons que les conflits de loyauté sont des facteurs augmentant la colère chez l'enfant.

La parentification explique 10% des variations du score de colère selon le coefficient de détermination R^2 ajusté (R^2 ajusté = 0,10). La pente A est égale à 1,072, ce qui signifie qu'à chaque fois que le score de parentification s'élève, le score de colère augmente.

Le test de l'ANOVA est significatif (F(1 ; 44) = 5,96 ; $p < .05$), ce qui permet de généraliser avec précaution ce modèle à notre échantillon d'étude.

Ainsi, nous pouvons considérer que la parentification, le blâme et les conflits de loyauté semblent jouer un rôle dans l'augmentation du score de colère.

6.5.3.4. Stress post-traumatique

(*cf.* Annexe, p. 62-66)

L'échelle de stress post-traumatique est en rapport avec les scores de parentification (r = 0,42 ; $p < .01$) et des conflits de loyauté (r = 0,43 ; $p < .01$).

Concernant les conflits de loyauté, l'analyse de régression linéaire indique qu'ils expliquent 17% des variations du score de stress post-traumatique selon le coefficient de détermination R^2 ajusté (R^2 ajusté = 0,17). La pente A est égale à 1,036, ce qui signifie que lorsque le score de conflits de loyauté augmente, le score de stress post-traumatique s'élève.
Le test de l'ANOVA est significatif ($F(1 ; 44) = 10,46$; $p < .01$), ce qui permet de généraliser avec précaution ce modèle à notre échantillon d'étude.
Ces résultats signifient que les conflits de loyauté de l'enfant apparaissent comme un facteur prédisant l'augmentation du stress post-traumatique chez les enfants.

Une régression linéaire simple montre aussi que la parentification de l'enfant explique 16,5% des variations du score de l'échelle de stress post-traumatique selon le coefficient de détermination R^2 ajusté (R^2 ajusté = 0,165). La pente A est égale à 1,663, ce qui signifie qu'à chaque fois que le score de parentification augmente, le score de stress post-traumatique des enfants s'élève.
Le test de l'ANOVA est significatif ($F(1 ; 44) = 9,88$; $p = .01$), ce qui permet de généraliser ce modèle à notre échantillon d'étude.

Ces résultats signifient que la parentification influence l'augmentation des scores de stress post-traumatique chez les enfants.

De plus, cette échelle de stress post-traumatique est également corrélée négativement avec la représentation de la cohésion familiale, dans la situation typique, entre le père et la mère (r = - 0,36 ; $p < .05$) et entre le père et l'enfant (r = - 0,35 ; $p < .05$).

La régression linéaire indique que la représentation de la cohésion père-mère explique 11% des variations des scores de stress post-traumatique selon le coefficient de détermination R^2 ajusté (R^2 ajusté = 0,11). La pente A est égale à - 1,215 ce qui signifie qu'une faible représentation de la cohésion père-mère augmente les scores de stress post-traumatique de l'enfant.
Le test de l'ANOVA est significatif ($F(1 ; 44) = 6,64$; $p < .05$), ce qui permet de généraliser avec précaution ce modèle à notre échantillon d'étude.

Ainsi, nous observons que la représentation de la cohésion père-mère est un facteur pouvant augmenter le stress post-traumatique chez l'enfant.

Concernant la représentation de la cohésion père-enfant, une régression linéaire met en évidence que cette variable explique 10% des variations des scores d'anxiété selon le coefficient de détermination R^2 ajusté (R^2 ajusté = 0,10). La pente A est égale à - 1,341 ce qui témoigne qu'une faible représentation de la cohésion père-enfant augmente les scores de stress post-traumatique de l'enfant.

Le test de l'ANOVA est significatif ($F(1 ; 44) = 6,31$; $p < .05$), ce qui permet de généraliser avec précaution ce modèle à notre échantillon d'étude.

Ces résultats indiquent que la représentation de la cohésion père-enfant, dans la situation typique, est en lien avec une augmentation des scores de stress post-traumatique chez les enfants.

Enfin, le pouvoir attribué à la mère en situation conflictuelle est en lien avec les scores de symptômes de stress post-traumatique ($r = 0,29$; $p < .05$).

L'analyse de régression linéaire montre que le pouvoir de la mère explique 7% des variations des scores de symptômes de stress post-traumatique selon le coefficient de détermination R^2 ajusté (R^2 ajusté = 0,07). La pente A est égale à 0,76, ce qui signifie que lorsque le score de pouvoir attribué à la mère, en situation conflictuelle, augmente, celui de stress post-traumatique s'élève aussi. Le test de l'ANOVA est significatif (F (1 ; 44) = 4,33 ; $p < .05$), ce qui permet de généraliser avec précaution ce modèle à notre échantillon d'étude.

Ainsi, la parentification, les conflits de loyauté, les représentations de cohésion père-mère et père-enfant, en situation typique et le pouvoir attribué à la mère en situation conflictuelle ont une influence sur l'augmentation des scores de symptômes de stress post-traumatique.

6.5.3.5. Dissociation

(*cf.* Annexe, p. 67-68)

Il existe un lien entre la dissociation et la parentification ($r = 0,34$; $p < .05$) ainsi qu'avec les conflits de loyauté ($r = 0,43$; $p < .01$).

L'analyse de régression linéaire démontre que la parentification explique 9% des variations du score de dissociation selon le coefficient de détermination R^2 ajusté (R^2 ajusté = 0,09). La pente A est égale à 1,458, ce qui signifie qu'à chaque fois que le score de parentification augmente, le score de dissociation augmente aussi.

Le test de l'ANOVA est significatif ($F(1 ; 44) = 5,66 ; p < .05$), ce qui permet de généraliser avec précaution ce modèle à notre échantillon d'étude.

Ainsi, nous constatons que la parentification de l'enfant est un facteur augmentant la dissociation chez l'enfant.

En ce qui concerne les conflits de loyauté, cet indicateur explique 17% des variations du score de dissociation selon le coefficient de détermination R^2 ajusté (R^2 ajusté = 0,17). La pente A est égale à 1,138, ce qui signifie qu'à chaque fois que le score des conflits de loyauté s'élève, le score de dépression augmente.
Le test de l'ANOVA est significatif (F (1 ; 44) = 10,13 ; $p < .01$), ce qui permet de généraliser ce modèle à notre échantillon d'étude.

Ainsi, nous pouvons considérer que les conflits de loyauté et la parentification jouent un rôle dans l'augmentation du score de dissociation.

6.5.3.6. Adaptation extériorisée

(*cf.* Annexe, p. 69)

La représentation de la cohésion familiale entre le père et la mère, en situation typique, apparaît en lien avec les problèmes extériorisés de l'enfant ($r = - 0,32 ; p < .05$). Nous pouvons alors considérer que plus les scores des problèmes extériorisés sont élevés, plus les scores de la cohésion familiale dans la relation père et mère, en situation typique, sont faibles.

L'analyse de régression linéaire démontre que la représentation de la cohésion père-mère, en situation typique, explique 8,5% des variations du score des problèmes extériorisés selon le coefficient de détermination R^2 ajusté (R^2 ajusté = 0,085). La pente A est égale à -1,002, ce qui signifie qu'à chaque fois que le score de cohésion père-mère augmente, le score des problèmes extériorisés baisse.
Le test de l'ANOVA est significatif ($F(1 ; 44) = 5,16 ; p < .05$), ce qui permet de généraliser avec précaution ce modèle à notre échantillon d'étude.

Autrement dit, la représentation de la cohésion père-mère, en situation typique, semble être un facteur influençant les problèmes extériorisés chez l'enfant.

6.5.3.7. Synthèse des résultats entre les représentations de la violence et relations familiales et le développement socio-affectif de l'enfant

Les résultats existants entre la variable médiatrice et la variable à expliquer sont synthétisés dans le Tableau ci-après.

Tableau 49 : Récapitulatif des résultats entre les représentations de la violence et des relations familiales et le développement socio-affectif des enfants

Variable Médiatrice	Indicateurs de la variable médiatrice	Variable à expliquer : le développement socio-affectif
		Résultats significatifs
Les représentations de la violence et des relations familiales de l'enfant	Blâme →	- Dépression - Colère
	Parentification →	- Colère - Stress post-traumatique - Dissociation
	Conflits de loyauté →	- Anxiété - Dépression - Colère - Stress post-traumatique - Dissociation
	Représentation de la cohésion Père-Mère en S.T →	- Anxiété - Stress post-traumatique - Adaptation extériorisée
	Représentation de la cohésion Père-Enfant en S.T →	- Anxiété - Stress post-traumatique
	Pouvoir de la mère en S.C →	- Anxiété - Stress post-traumatique

L'hypothèse opérationnelle 7 stipulant un effet de la perception de la menace et du blâme sur l'adaptation socio-affective et les symptômes de stress post-traumatique de l'enfant n'est qu'en partie confirmée. En effet, la menace perçue n'est en lien avec aucun des indices du développement socio-affectif alors que le sentiment de blâme est en relation avec deux symptômes de stress post-traumatique. De plus, l'hypothèse 8 se trouve, elle aussi, en partie validée. La parentification et les conflits de loyauté apparaissent en lien avec les symptômes de stress post-traumatique mais pas avec l'adaptation socio-affective de l'enfant. Ce même constat de validation partielle s'opère pour l'hypothèse 9 concernant la représentation de la cohésion familiale. Seules les représentations de cohésion père-mère et père-enfant sont liées aux symptômes de stress post-traumatique. Enfin, l'hypothèse 10 est rejetée dans la mesure où la

représentation du pouvoir du père n'est pas en lien avec le développement socio-affectif de l'enfant.

6.5.4. Analyse de la relation entre les caractéristiques individuelles de l'enfant et ses représentations de la violence et des relations familiales

Concernant les caractéristiques individuelles des enfants, nous avons réalisé des ANOVA, afin de nous permettre de comparer une variable dépendante selon plusieurs groupes d'une ou plusieurs variable(s) indépendante(s). Comme les caractéristiques individuelles des enfants se distinguent en différentes modalités, ces analyses donnent lieu à l'observation de variations entre les groupes sur l'effet de la variable dépendante.

6.5.4.1. L'âge a-t-il une influence sur les représentations de l'enfant sur les violences et sur ses représentations familiales ?

(*cf.* Annexe, p. 70-71)

L'ANOVA réalisée met en évidence que la représentation de la cohésion père-enfant en situation idéale semble varier significativement selon l'âge des enfants ($F(1 ; 44) = 8,58$; $p < .05$; $\eta^2p = 0,16$) et explique 16% de la variance des scores de cohésion père-enfant en situation idéale. Les enfants les plus jeunes (du groupe 5 ans et demi à 8 ans) témoignent significativement de scores moins élevés de cohésion.

L'âge fait également varier significativement la représentation de la cohésion mère-enfant en situation idéale ($F(1 ; 44) = 8,872$; $p < .05$; $\eta^2p = 0,17$) et explique 17% de la variance des scores de cohésion mère-enfant en situation idéale. Les enfants du groupe de 5 ans et demi à 8 ans ont des scores de cohésion significativement moins élevés que le groupe d'enfants plus âgés.

Le pouvoir attribué à la mère, en situation typique, fluctue aussi significativement selon l'âge ($F(1 ; 44) = 5,35$; $p < .05$; $\eta^2p = 0,11$) et explique 11% de la variance des scores de pouvoir attribué à la mère. Les enfants du groupe le plus jeune accorde moins de pouvoir à la mère, en situation typique, que les enfants du groupe plus âgé.

6.5.4.2. Le sexe des enfants influence-t-il les représentations de l'enfant sur les violences et sur ses représentations familiales ?

(*cf.* Annexe, p. 72-73)

Les analyses concernant l'influence du sexe des enfants sur leurs représentations s'avèrent significatives sur le blâme ($F(1 ; 44) = 8,95$; $p < .01$; $\eta^2p = 0,17$), le sexe explique 17% des variations des scores de cette variable. Autrement dit, les garçons ont davantage tendance à se blâmer pour les violences que les filles.

L'effet du sexe sur les représentations familiales de l'enfant est significatif sur la représentation de la cohésion père-mère en situation conflictuelle ($F(1 ; 44) = 15, 53$; $p < .001$; $\eta^2p = 0,26$) et sur celle de la cohésion père-enfant en situation conflictuelle (F $(1 ; 44) = 6,56$; $p < .05$; $\eta^2p = 0,13$). Le sexe explique donc 26% des variations des scores de cohésion père-mère et 13% des scores de cohésion père-enfant en situation conflictuelle. Les garçons ont alors une meilleure représentation de la cohésion père-mère et père-enfant, en situation conflictuelle, que les filles.

Le sexe des enfants influence significativement la représentation de la cohésion père-mère ($F(1 ; 44) = 7,74$; $p < .05$; $\eta^2p = 0,15$) ainsi que la cohésion père-enfant ($F(1 ; 44) = 6,45$; $p < .05$; $\eta 2p = 0,13$) en situation idéale. Le sexe explique donc 15 % de la variation des scores de cohésion père-mère et 13% de la variation des scores de cohésion père-enfant en situation conflictuelle. Les filles rapportent significativement une meilleure cohésion que les garçons.

Enfin, le pouvoir attribué à la mère en situation typique ($F(1 ; 44) = 5,83$; $p < .05$; $\eta^2p = 0,12$) varie significativement selon le sexe des enfants. Ce dernier explique donc 12% des variations des scores de pouvoir attribués à la mère en situation typique. Les filles ont davantage tendance à attribuer plus de pouvoir à la mère dans cette situation que les garçons.

6.5.4.3. La maltraitance des enfants influence-t-elle les représentations de l'enfant sur les violences et sur les relations familiales ?

Les analyses n'indiquent aucun effet significatif de la maltraitance sur les représentations de la violence et des relations familiales de l'enfant ($Fs < 1$, *ns*).

6.5.4.4. Le contact des enfants avec le père influence-t-il les représentations de l'enfant sur les violences et les relations familiales ?

(*cf.* Annexe, p. 74)

Les analyses révèlent que le contact des enfants avec le père fait varier la représentation de la cohésion père-mère ($F(1 ; 44) = 4{,}98$; $p < .05$; $\eta^2p = 0{,}10$) et père-enfant ($F(1 ; 44) = 6{,}21$; $\eta^2p = 0{,}12$) en situation typique. Ainsi, le contact avec le père explique 10% des variations des scores de cohésion père-mère et 12% des variations des scores de cohésion père-enfant. Les enfants ayant des contacts avec le père attribuent de meilleurs scores de cohésion père-mère et père-enfant en situation typique.

6.5.4.5. Synthèse des résultats entre les caractéristiques individuelles des enfants et leurs représentations de la violence et des relations familiales

Tableau 50 : Récapitulatif des résultats entre les caractéristiques individuelles des enfants et leurs représentations de la violence et des relations familiales

Variable invoquée	Indicateurs de la variable invoquée	Variable médiatrice : les représentations de la violence et des relations familiales
		Résultats significatifs
Caractéristiques individuelles des enfants	Age →	- Représentation cohésion P-E, S.I[20] - Représentation cohésion M-E, S.I - Représentation pouvoir mère, S.T[21]
	Sexe →	- Blâme - Représentation cohésion P-M, S.C[22] - Représentation cohésion P-E, S.C - Représentation cohésion P-M, S.I - Représentation cohésion P-E, S.I - Représentation pouvoir mère, S.T
	Contact avec le père →	- Représentation cohésion P-M, S.T - Représentation cohésion P-E, S.T

[20] S.I : Situation Idéale
[21] S.T : Situation Typique
[22] S.C : Situation Conclictuelle

6.5.5. Analyse de la relation entre les caractéristiques individuelles de l'enfant et son développement socio-affectif

6.5.5.1. L'âge influence-t-il l'adaptation socio-affective et les symptômes de stress post-traumatiques de l'enfant ?

(*cf.* Annexe, p. 75)

Les analyses concernant l'adaptation socio-affective sont significatives sur l'échelle de l'adaptation intériorisée ($F(1 ; 44) = 4, 28$; $p < .05$; $\eta^2p = 0,09$). L'âge des enfants explique donc 9% des variations des scores d'adaptation intériorisée. Les enfants les plus âgés (9-12 ans) obtiennent des scores plus élevés à l'adaptation intériorisée par rapport aux enfants plus jeunes (5 ans et demi-8 ans).

Les analyses des symptômes post-traumatiques apparaissent significatives à l'échelle de la dépression ($F(1 ; 44) = 5, 13$; $p < .05$; $\eta^2p = 0,10$). Le groupe d'âge explique 10% des variations des scores de dépression, et il semble que les enfants âgés entre 5 ans et demi et 8 ans ont des scores plus élevés que les enfants les plus âgés.

6.5.5.2. Le sexe influence-t-il l'adaptation socio-affective et les symptômes de stress post-traumatiques de l'enfant ?

(*cf.* Annexe, p. 76)

Au niveau des symptômes de stress post-traumatique, l'effet du sexe sur les scores obtenus à l'échelle de la dépression tend à la significativité ($F(1 ; 44) = 3,61$; $p = .06$; $\eta^2p = 0,08$). Le sexe des enfants explique 8% des variations des scores de stress post-traumatique, qui sont plus élevés chez les garçons que chez les filles.

6.5.5.3. La maltraitance des enfants influence-t-elle l'adaptation socio-affective et les symptômes de stress post-traumatiques de l'enfant ?

(*cf.* Annexe, p. 77)

Les analyses concernant l'adaptation socio-affective révèlent un effet significatif sur l'adaptation générale ($F(1 ; 44) = 4,062$, $p < .05$; $\eta^2p = 0,08$). Le sexe explique 8% des variations des scores d'adaptation générale. Ainsi, les enfants qui ont été maltraités ont des scores plus élevés à l'adaptation générale socio-affective, que les enfants qui n'ont pas subi de maltraitance directe.

En revanche, aucun effet significatif n'apparaît au niveau des symptômes de stress post-traumatiques (Fs < 1, *ns*).

6.5.5.4. Le contact des enfants avec le père influence-t-il leur développement socio-affectif ?

Il n'existe aucune analyse significative concernant l'influence des contacts entretenus avec le père sur le développement socio-affectif des enfants (Fs < *ns*).

6.5.5.5. Synthèse des résultats entre les caractéristiques individuelles des enfants et leur développement socio-affectif

Tableau 51 : Récapitulatif des résultats entre les caractéristiques individuelles des enfants et leurs représentations de la violence et des relations familiales

Variable invoquée	Indicateurs de la variable invoquée	Variable à expliquer : le développement socio-affectif
		Résultats significatifs
Caractéristiques individuelles des enfants	Groupe d'âge	- Adaptation intériorisée - Dépression
	Sexe	- Dépression
	Maltraitance	- Adaptation Générale

6.5.6. Stratégie d'analyse des multiples liens entre variables

En raison du nombre important de variables et des multiples liens existants pour un indicateur d'une variable, nous avons fait le choix de réaliser des analyses de régressions hiérarchiques multiples. Ces analyses ont été effectuées lorsque pour une variable à expliquer, plusieurs variables explicatives peuvent expliquer les variations des scores. Les modèles de régressions linéaires hiérarchiques multiples sont construits dans le but d'expliquer la variance d'un phénomène à l'aide d'une combinaison de facteurs explicatifs. Ainsi, afin d'avoir une vue d'ensemble, il nous semble essentiel de réaliser des régressions hiérarchiques. Les régressions hiérarchiques n'ont pas été réalisées entre la variable explicative et la variable à expliquer compte tenu du manque de lien existant entre les indicateurs de chacune.

6.5.6.1. Régression hiérarchique entre la variable explicative et la variable médiatrice

Nous appliquons cette analyse pour quatre de nos variables : la représentation de la cohésion père-mère en situation typique, la représentation de la cohésion père-mère et père-enfant en situation conflictuelle et la menace, où la régression linéaire simple a indiqué plusieurs liens de variations. Nous tentons à présent d'identifier l'ensemble des conditions qui ferait varier de manière plus importante ces quatre variables (*cf.* Annexe, p. 78-83).

Quelles variables peuvent expliquer la représentation de l'enfant de la cohésion père-mère en situation typique ?

Pour répondre à cette question, nous avons réalisé, à partir des régressions linéaires simples préalablement faites, deux blocs de variables. Le premier correspond aux agressions psychologiques, aux violences physiques et à la fréquence de l'exposition à la violence conjugale. Dans le second bloc, les caractéristiques du conflit perçues par l'enfant sont introduites.

Les résultats de la première analyse de régression hiérarchique indiquent que l'ensemble du modèle explique 32% (R^2 ajustée = 0,32) de la variance ajustée totale de la variable de la représentation de la cohésion père-mère en situation typique ($F(4 ; 41) = 6,25$; $p < .01$). Les quatre variables, considérées comme indépendantes, les agressions psychologiques ($r = - 0,28$; $p < .05$), les violences physiques ($r = - 0,37$; $p < .01$), la fréquence d'exposition à la violence conjugale ($r = - 0,34$; $p < .05$) et les caractéristiques du conflit ($r = 0,59$; $p = .001$) contribuent significativement à la prédiction d'une faible représentation de la cohésion père-mère en situation typique. Donc plus la mère de l'enfant rapporte une fréquence d'exposition à la violence conjugale élevée, notamment les agressions psychologiques et physiques et plus l'enfant lui-même révèle que la violence est fréquente et sévère, moins l'enfant a une bonne représentation de la cohésion père-mère en situation typique. Enfin, notons que l'ajout du deuxième bloc, les caractéristiques du conflit par l'enfant, permet à lui seul d'ajouter 24% à l'explication de la variance totale de la représentation de la cohésion père-mère en situation typique.

Quelles variables peuvent expliquer la représentation de l'enfant de la cohésion père-mère en situation conflictuelle ?

Les deux mêmes blocs de variables ont été utilisés pour cette variable.

Les résultats de la deuxième analyse de régression hiérarchique indiquent que l'ensemble du modèle explique 23% de la variance ajustée totale de la variable représentation de la cohésion père-mère en situation conflictuelle ($F(4 ; 41) = 4{,}33$; $p < .01$). Les quatre variables, considérées comme indépendantes, contribuent significativement à la prédiction. Ainsi, les agressions psychologiques ($r = -0{,}38$; $p < .01$), les violences psychologiques ($r = -0{,}38$; $p < .01$), la fréquence d'exposition à la violence conjugale ($r = -0{,}39$; $p < .01$) et les caractéristiques du conflit ($r = 0{,}46$; $p < .01$) prédisent significativement le niveau de représentation de la cohésion père-mère en situation conflictuelle. Plus la mère de l'enfant rapporte une fréquence d'exposition à la violence conjugale élevée, notamment les agressions psychologiques et physiques et plus l'enfant lui-même révèle que la violence est fréquente et sévère, moins l'enfant a une bonne représentation de la cohésion père-mère en situation conflictuelle. L'ajout du second bloc, celui des caractéristiques du conflit, ne permet d'expliquer que 11% de la variance totale de la représentation de la cohésion père-mère en situation conflictuelle.

Quelles variables peuvent expliquer la représentation de l'enfant de la cohésion père-enfant en situation conflictuelle ?

Les deux mêmes blocs de variables ont également été employés pour cette variable.

Les résultats de la troisième analyse de régression hiérarchique démontrent que l'ensemble des variables permet de rendre compte de 23% de la variance ajustée totale de la représentation de la cohésion père-enfant en situation conflictuelle ($F(4 ; 41) = 4{,}32$; $p < .01$). Les quatre variables indépendantes, les agressions psychologiques ($r = -0{,}33$; $p < .05$), les violences physiques ($r = -0{,}43$; $p < .01$), la fréquence d'exposition à la violence conjugale ($r = -0{,}42$; $p < .01$) et les caractéristiques du conflit ($r = -0{,}46$; $p < .01$) contribuent significativement à la prédiction de la représentation de la cohésion père-enfant en situation conflictuelle. Ainsi, plus la mère de l'enfant rapporte une fréquence d'exposition à la violence conjugale élevée, notamment les agressions psychologiques et physiques et plus l'enfant lui-même révèle que la violence est fréquente et sévère, et moins l'enfant a une bonne représentation de la cohésion père-enfant en situation conflictuelle. L'ajout du second bloc référant aux caractéristiques du conflit ne permet d'expliquer que 10% de la variance totale de la représentation de la cohésion père-enfant en situation conflictuelle.

Quelles variables peuvent expliquer la perception de la menace de l'enfant ?

Pour cette variable, deux blocs ont été construits. Le premier comprend les violences physiques et la fréquence d'exposition à la violence conjugale. Le deuxième bloc contient ces mêmes variables, ainsi que les caractéristiques du conflit.

Les résultats de cette quatrième analyse de régression hiérarchique indiquent que l'ensemble du modèle explique 52% de la variance ajustée totale de la variable menace, ($F(3 ; 42) = 17{,}53$; $p < .001$). Les trois variables indépendantes participent significativement à la prédiction. Leurs contributions respectives sont illustrées en recourant aux corrélations. Ainsi, les violences physiques ($r = 0{,}40$; $p < .01$), la fréquence d'exposition à la violence conjugale ($r = 0{,}38$; $p < .01$) et les caractéristiques du conflit perçues par l'enfant ($r = 0{,}72$; $p < .001$), prédisent significativement le niveau de menace perçu par l'enfant. Plus la mère de l'enfant rapporte une fréquence d'exposition à la violence conjugale élevée et de la violence conjugale physique et plus l'enfant lui-même révèle que la violence est fréquente et sévère, plus il perçoit la violence conjugale comme une menace. Enfin, notons que le second bloc, les caractéristiques du conflit, permet à lui seul d'ajouter 40% à l'explication de la variance totale de la perception de la menace.

6.5.6.2. Régression hiérarchique entre la variable médiatrice et la variable à expliquer

Quelles variables peuvent expliquer l'anxiété de l'enfant exposé à la violence conjugale ?

Pour répondre à cette question, nous avons construit trois blocs de variables. Le premier comprend l'âge et le sexe des enfants. Dans le second bloc les conflits de loyauté ont été ajoutés. Enfin, le troisième bloc correspond aux trois variables préalablement énoncées ainsi que la représentation de la cohésion père-mère en situation typique, la représentation de la cohésion père-enfant en situation typique ainsi que le pouvoir de la mère en situation conflictuelle (*cf.* Annexe, p. 84-93).

Les résultats de cette analyse de régression hiérarchique indiquent que l'ensemble du modèle explique 28% de la variance totale d'anxiété, ($F(6 ; 39) = 3{,}88$; $p < .01$). Quatre des six variables, considérées comme indépendantes, les conflits de loyauté ($r = 0{,}39$; $p < .01$), la représentation de la cohésion père-mère en situation typique ($r = -\ 0{,}36$; $p < .01$), la représentation de la cohésion père-enfant en situation typique ($r = -\ 0{,}30$; $p < .05$) et le pouvoir de la mère en situation conflictuelle ($r = 0{,}29$; $p < .05$) contribuent significativement à l'anxiété

de l'enfant. Ainsi, plus l'enfant est en proie à des conflits de loyauté, plus sa représentation de la cohésion père-mère et père-enfant en situation typique est faible et plus le pouvoir de la mère est important en situation conflictuelle, plus l'enfant développe de l'anxiété. En revanche, l'âge et le sexe des enfants ne sont pas significatifs ($p = ns$).

Quelles variables peuvent expliquer la dépression de l'enfant exposé à la violence conjugale ?

Afin de répondre à cette question, nous avons réalisé deux blocs de variables. Le premier comprend le sexe et l'âge des enfants et le second bloc contient ces mêmes variables ainsi que celles du blâme et des conflits de loyauté de l'enfant.

Les résultats de cette analyse de régression hiérarchique mettent en évidence que l'ensemble du modèle explique 27% de la variance ajustée totale de la dépression, ($F(4 ; 41) = 5,19 ; p < .01$). Les quatre variables, considérées comme indépendantes, le sexe des enfants ($r = - 0,27 ; p < .05$), leur âge ($r = - 0,32 ; p = .05$), les conflits de loyauté ($r = 0,31 ; p = .05$) et le blâme ($r = 0,45 ; p < .01$) contribuent significativement à la prédiction de la dépression de l'enfant. Plus les enfants se blâment et sont en proie à des conflits de loyauté plus ils développent des symptômes dépressifs. Les garçons et les enfants les plus jeunes rapportent également manifester plus de dépression. Le second bloc de variables ajouté, le blâme et les conflits de loyauté, expliquent à eux-seuls 17% des variations de la dépression.

Quelles variables peuvent expliquer la colère de l'enfant exposé à la violence conjugale ?

Trois blocs de variables ont été formés. Le premier bloc comme pour les précédents est composé de l'âge et du sexe des enfants. Le second bloc comprend ces premières variables et le blâme. Puis au troisième bloc ont été rajoutés à ces trois variables la parentification et les conflits de loyauté.

Les résultats de l'analyse de régression hiérarchique indiquent que l'ensemble du modèle explique 24% de la variance totale de la colère, ($F(5 ; 40) = 3,79 ; p < .01$). Trois des cinq variables, considérées comme indépendantes, le blâme ($r = 0,30 ; p < .05$), la parentification ($r = 0,34 ; p < .01$) et les conflits de loyauté ($r = 0,40 ; p < .001$) contribuent à la prédiction de la colère. Ainsi, plus les enfants se blâment pour la violence, sont parentifiés et en prise à des conflits de loyauté, plus la colère est importante. En revanche, le sexe et l'âge des enfants ne sont pas significatifs. L'ajout du troisième bloc explique à lui seul 16% des variations du niveau de colère.

Quelles variables peuvent expliquer le stress post-traumatique de l'enfant exposé à la violence conjugale ?

Trois blocs de variables ont été constitués. Dans le premier, nous retrouvons l'âge et le sexe des enfants. Dans le second ont été ajoutés la représentation de la cohésion père-mère en situation typique, la représentation de la cohésion père-enfant en situation typique et le pouvoir de la mère en situation conflictuelle. Enfin le troisième bloc comprend les précédentes variables ainsi que la parentification et les conflits de loyauté.

Les résultats des régressions hiérarchiques démontrent que l'ensemble du modèle explique 33% de la variance totale du stress post-traumatique, ($F(7 ; 38) = 4{,}13$; $p < .05$). Cinq des sept variables, considérées comme indépendantes, la représentation de la cohésion père-mère en situation typique ($r = - 0{,}36$; $p < .01$), la représentation de la cohésion père-mère en situation typique ($r = - 0{,}35$; $p < .01$), le pouvoir de la mère en situation conflictuelle ($r = 0{,}29$; $p < .05$), la parentification ($r = 0{,}43$; $p < .01$) et les conflits de loyauté ($r = 0{,}44$; $p < .01$) prédisent significativement le niveau de stress post-traumatique. Plus l'enfant a une faible représentation de la cohésion père-mère et père-enfant en situation typique, plus la mère est perçue comme ayant du pouvoir en situation conflictuelle et plus les enfants sont parentifiés et en prise à des conflits de loyauté, plus l'enfant présente un stress post-traumatique. Toutefois, le sexe et l'âge ne sont pas non plus significatifs pour cette variable. Le dernier bloc constitué représente à lui seul 15% des variations du stress post-traumatique.

Quelles variables peuvent expliquer la dissociation de l'enfant exposé à la violence conjugale?

Pour terminer, nous avons construit deux blocs de variables. Le premier bloc prend toujours en compte l'âge et le sexe des enfants alors que le deuxième est composé des deux premières variables et de la parentification et des conflits de loyauté.

Les résultats de régressions hiérarchiques indiquent que l'ensemble du modèle explique 16% de la variance totale de la dissociation ($F(4 ; 41) = 3{,}20$; $p < .05$). Seules deux variables sur les quatre, considérées comme indépendantes, la parentification ($r = 0{,}338$; $p < .05$) et les conflits de loyauté ($r = 0{,}43$; $p < .01$) prédisent significativement le niveau de dissociation. Ainsi, plus l'enfant est parentifié et confronté à des conflits de loyauté, plus il manifeste de la dissociation. Cependant, comme dans les précédentes analyses de régression hiérarchique, le sexe et l'âge ne semblent pas significatifs.

6.5.7. Effet médiateur des représentations de la violence et des relations familiales de l'enfant ?

Une variable médiatrice s'inscrit dans un processus par lequel la variable indépendante (ou explicative) est susceptible d'influencer la variable dépendante (ou à expliquer). Plus précisément, la variable indépendante est à l'origine du déclenchement de l'action ou de l'intensité de la variable médiatrice, qui elle-même influence la réponse, la variable dépendante. Ainsi, la variable médiatrice agit directement sur la variable dépendante (Rascle & Irachabal, 2001).

Afin de considérer l'effet médiateur des représentations de la violence et des relations familiales de l'enfant sur la relation entre le degré d'exposition à la violence conjugale et le développement socio-affectif de l'enfant, nous avons procédé à une analyse de médiation multiple à l'aide de *bootstrapping. Bootstrapping* est un module pour SPSS qui permet d'estimer des coefficients grâce à la méthode *« path coefficients »*, littéralement la méthode des chemins des coefficients. En s'appuyant sur les critères de Baron et Kenny (1986), ce module réalise chacune des étapes dans une même manipulation et permet aussi d'intégrer plusieurs variables médiatrices dans une même équation. Compte tenu du grand nombre d'indicateurs de notre variable médiatrice, cette méthode est apparue comme la plus pertinente.

Cette méthode se compose de quatre étapes qui permettent d'assurer qu'une variable est médiatrice. La première étape consiste à ce que la variable indépendante ait une influence significative sur la variable dépendante. La seconde étape met à l'épreuve l'effet de la variable indépendante sur la variable médiatrice, qui doit être significatif. Dans la troisième étape, l'influence de la variable médiatrice (en contrôle la VI) sur la variable dépendante doit être observée. Enfin la dernière réside dans l'effet de la variable indépendante sur la variable dépendante en contrôlant la ou les variables médiatrices. En constatant la significativité de chacune de ces conditions, nous pouvons déjà rendre compte de la possibilité que la variable soit réellement médiatrice. Toutefois, il demeure essentiel d'observer la plage d'intervalle des variables médiatrices pour pouvoir affirmer leur statut. Ainsi, le *bootstrapping* fournit des intervalles de confiance, pour chaque variable médiatrice. Selon ces plages d'intervalles, il faut observer si zéro se situe dans ces plages. Si oui, cela signifie que les médiateurs ne sont pas significatifs. En revanche, lorsque zéro est en dehors de cette zone, on peut confirmer que la variable médiatise bien l'effet de la variable indépendante sur la variable dépendante.

Dans notre recherche, nous avons procédé de cette manière en intégrant à chaque fois tous les indicateurs de notre variable médiatrice et en effectuant les analyses pour chaque indicateur de la variable indépendante et de la variable dépendante. Toutefois, aucune de nos analyses n'est significative. Nous ne détaillerons pas chacune d'entre elles compte tenu de leur grand nombre mais il apparaît dans tous les cas, que la totalité des quatre étapes de cette méthode n'est pas significative, ce qui exclut donc la possibilité de considérer la variable des représentations de la violence et des relations familiales comme une variable médiatrice. Les analyses de régressions préalablement réalisées sur chacune des variables tendaient déjà à ce constat et le *bootstrapping* n'a fait que le confirmer. Ainsi, notre hypothèse générale et les hypothèses opérationnelles 11 et 12, qui envisageaient le rôle médiateur des représentations de la violence et des relations familiales, ne peuvent être validées.

Compte tenu du fait que notre variable, initialement posée comme médiatrice, n'ait en réalité pas ce statut dans notre recherche, nous souhaitons vérifier la possibilité que celle-ci puisse être modulatrice.

6.5.8. Effet modulateur des représentations de la violence et des relations familiales de l'enfant ?

Une variable modulatrice affecte le lien entre la variable indépendante et la variable dépendante. Cette variable va affecter la direction ou l'intensité de la relation entre la variable indépendante et la variable dépendante. Il s'agit du principe d'interaction statistique qui stipule que des variables indépendantes peuvent isolément avoir un effet différent de leur effet combiné. De ce fait, il apparaît souhaitable que la variable modulatrice ne soit pas corrélée à la fois avec la variable indépendante et à la fois avec la variable dépendante. Pour notre recherche, une série d'analyses de régression linéaire a servi à vérifier l'effet modérateur des représentations de la violence et des relations familiales sur le développement socio-affectif de l'enfant.

Il s'agit de réaliser trois régressions pour chacun des indicateurs de la variable des représentations de la violence et des relations familiales. Ainsi, une régression de la variable indépendante sur la variable dépendante est réalisée, ensuite la seconde régression prend en compte la variable modulatrice sur la variable dépendante et enfin, une régression du produit (interaction) des deux variables sur la variable dépendante est effectuée. Selon les recommandations de Aiken et West (1991), chaque variable indépendante a été centrée avant de construire les termes d'interaction afin d'éviter les problèmes de colinéarité. L'effet

modulateur est alors mis en évidence s'il existe un effet significatif de l'interaction sur la variable dépendante. Nos résultats indiquent plusieurs effets modulateurs des indices des représentations de la violence et des relations familiales sur le développement de l'enfant. Nous ne développerons, ici, que les effets significatifs.

6.5.8.1. Lien entre la fréquence d'exposition à la violence conjugale et les symptômes de stress post-traumatique : effet modulateur de la représentation du pouvoir (hiérarchie) dans la famille

(*cf.* Annexe, p. 93-95)

L'effet de la fréquence d'exposition à la violence conjugale sur le symptôme de l'anxiété varie selon la représentation de l'enfant du pouvoir du père en situation typique (β = 0,493, $t(45) = 2,75$; $p < .01$). Lorsque la violence conjugale augmente en fréquence, l'anxiété augmente également si le père est perçu comme détenteur d'un fort pouvoir en situation typique. (*cf.* Figure 11).

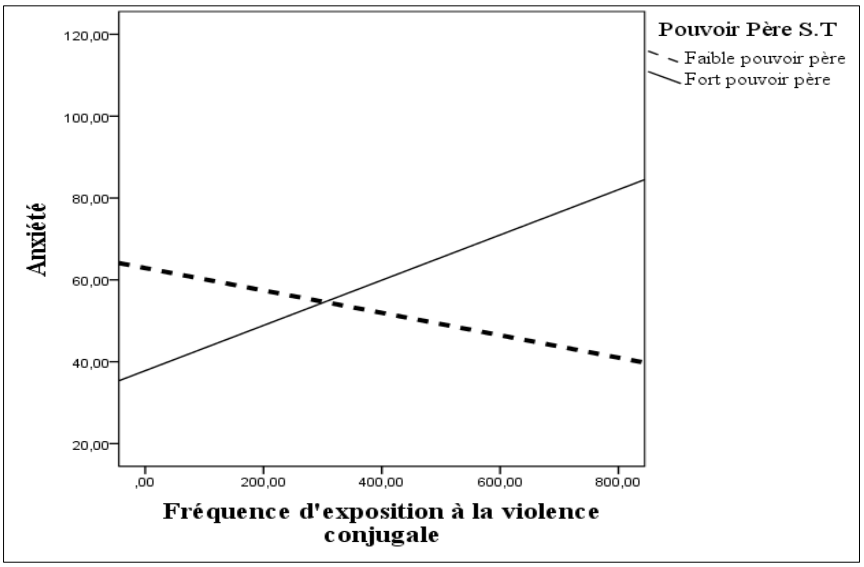

Figure 11 : Effets d'interaction entre la fréquence d'exposition à la violence conjugale et le pouvoir du père en situation typique sur l'anxiété

Le même constat a lieu concernant le pouvoir du père en situation conflictuelle (β = 0,44, $t(45) = 2,76$; $p < .01$). De plus, l'effet de la fréquence d'exposition à la violence conjugale sur le symptôme du stress post-traumatique varie selon la représentation de l'enfant du pouvoir du père en situation conflictuelle (β = 0,38, $t(45) = 2,38$; $p < .05$). Ainsi, lorsque le père est

perçu comme détenteur d'un fort pouvoir en situation typique, plus la violence conjugale devient fréquente, plus l'enfant rapporte manifester du stress post-traumatique.

L'effet de la fréquence d'exposition à la violence conjugale sur le symptôme d'anxiété diffère selon la représentation de l'enfant du pouvoir de la mère en situation typique (β = 0,38, $t(45) = 2,57$; $p < .01$). Lorsque la mère est perçue comme détentrice d'un fort pouvoir en situation typique, plus la violence conjugale devient fréquente, plus l'enfant rapporte manifester de l'anxiété.

L'effet de la fréquence d'exposition à la violence conjugale sur le symptôme de la colère varie selon la représentation de l'enfant de son propre pouvoir en situation typique (β = 0,69, $t(45) = 2,53$; $p < .01$). Lorsque la violence conjugale augmente en fréquence, la colère augmente également si l'enfant se perçoit comme détenteur d'un fort pouvoir en situation typique et inversement, lorsque l'enfant, en situation typique, se perçoit comme possédant un faible pouvoir, la colère diminue quand la fréquence de l'exposition à la violence conjugale augmente. Un résultat similaire est observé concernant le pouvoir de l'enfant en situation conflictuelle (β = 0,59, $t(45) = 2,29$; $p < .05$) (*cf.* Figure 12).

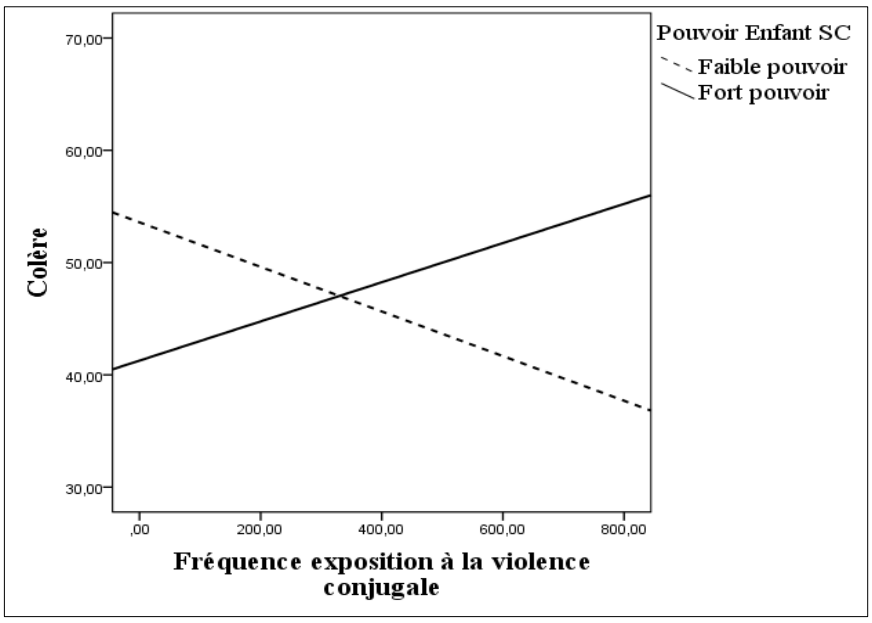

Figure 12 : Effets d'interaction entre la fréquence d'exposition à la violence conjugale et le pouvoir de l'enfant en situation conflictuelle sur la colère

6.5.8.2. Lien entre la durée d'exposition à la violence conjugale et le développement socio-affectif : effet modulateur de la représentation de la cohésion mère-enfant

(*cf.* Annexe, p. 96)

L'effet de la durée d'exposition à la violence conjugale sur le symptôme de la colère varie selon la représentation de l'enfant de la cohésion mère-enfant en situation typique (β = - 0,38, $t(45)$ = - 1,95 ; p < .05). Lorsque l'enfant perçoit la cohésion mère-enfant comme faible en situation typique, plus la violence perdure dans le temps, plus l'enfant rapporte manifester de la colère. Ce constat s'observe aussi pour la cohésion mère-enfant en situation conflictuelle (β = - 0,50, $t(45)$ = 3,39 ; p < .01).

Aussi, l'effet de la durée d'exposition à la violence conjugale sur l'adaptation extériorisée diffère selon la représentation de l'enfant de la cohésion mère-enfant en situation typique (β = -0,49, $t(45)$ = - 2,55 ; p < .05). Lorsque l'enfant perçoit la cohésion mère-enfant comme faible en situation typique, plus la violence perdure dans le temps, plus l'enfant présente des difficultés extériorisées (*cf.* Figure 13).

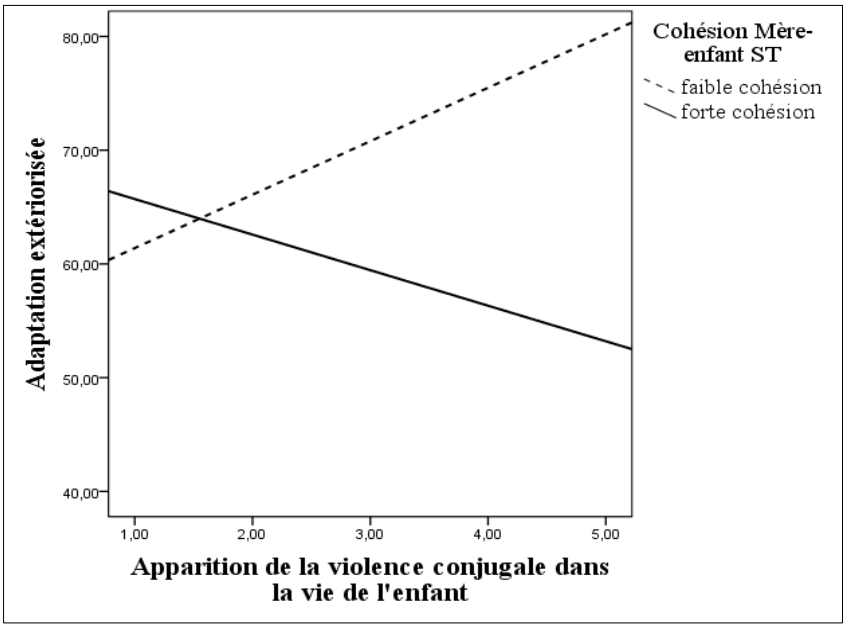

Figure 13 : Effets d'interaction entre l'apparition de la violence dans la vie de l'enfant et la représentation de la cohésion mère-enfant en situation typique sur l'adaptation extériorisée

6.5.8.3. Lien entre les caractéristiques du conflit perçues par l'enfant et les symptômes de stress post-traumatique : effet modulateur des représentations de la violence

(*cf.* Annexe, p. 97-98)

L'effet des caractéristiques du conflit perçues par l'enfant sur le symptôme de la colère varie selon la perception de la menace de l'enfant (β = - 0,62, t(45) = - 3,43 ; p < .01). Lorsque l'enfant ne perçoit pas le conflit comme menace, plus la violence devient fréquente et sévère, plus l'enfant rapporte manifester de la colère. De plus, l'effet des caractéristiques du conflit perçues par l'enfant sur le symptôme de dissociation diffère selon la perception de la menace de l'enfant (β = - 0,56, t(45) = - 2,99 ; p < .01). Ainsi, lorsque l'enfant ne perçoit pas le conflit comme menaçant, plus la violence devient fréquente et sévère, plus l'enfant présente un symptôme de dissociation.

L'effet des caractéristiques du conflit sur le symptôme de stress post-traumatique semble varier selon le sentiment de blâme de l'enfant (β = - 0,28, t(45) = -1,93 ; p < .05). Lorsque l'enfant se sent responsable de la violence, plus la violence devient fréquente et sévère, moins il rapporte manifester de stress post-traumatique (*cf.* Figure 14).

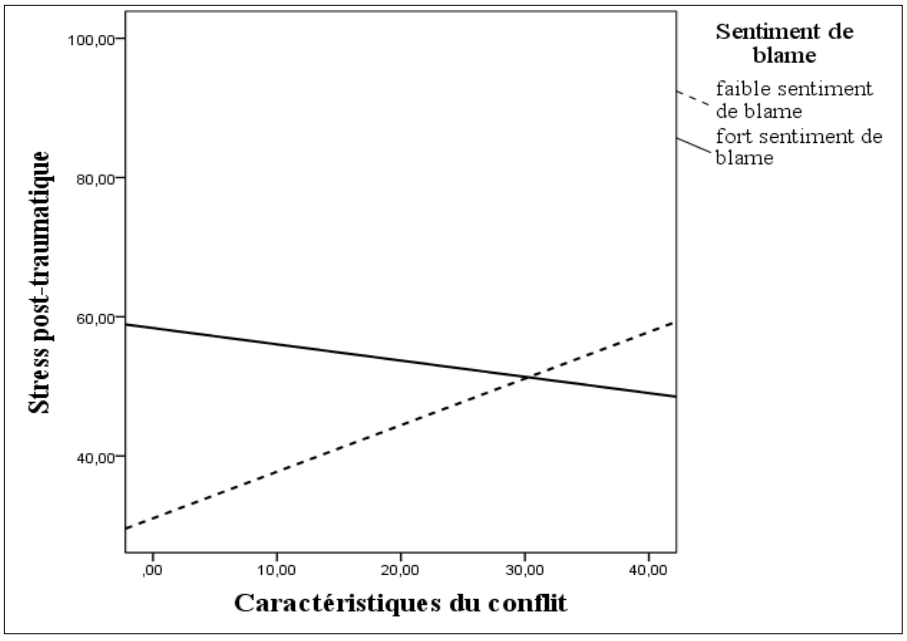

Figure 14 : Effets d'interaction entre les caractéristiques du conflit et le sentiment de blâme sur le stress post-traumatique

Dans le même sens, l'effet des caractéristiques du conflit sur le symptôme de dissociation apparaît différer selon le sentiment de blâme de l'enfant (β = - 0,28, t(45) = - 1,92 ; p = 0,062). Ainsi, lorsque l'enfant ne se sent pas responsable de la violence, plus elle devient fréquente et intense, plus il rapporte développer un symptôme de dissociation.

6.5.8.4. Lien entre les caractéristiques du conflit perçues par l'enfant et les symptômes de stress post-traumatique : effet modulateur des conflits de loyauté

(*cf.* Annexe, p. 98)

L'effet des caractéristiques du conflit perçues par l'enfant sur le symptôme de la dépression varie selon les conflits de loyauté de l'enfant (β = - 0,42, $t(45)$ = - 2,56 ; p = .05). Lorsque la violence conjugale devient sévère et fréquente, les symptômes dépressifs augmentent si les conflits de loyauté sont peu importants, et diminuent quand les conflits de loyauté sont plus importants (*cf.* Figure 15). En d'autres termes, à des niveaux élevés d'exposition à la violence conjugale, les enfants rapportent davantage de symptômes dépressifs seulement s'ils ne vivent que peu de conflits de loyauté.

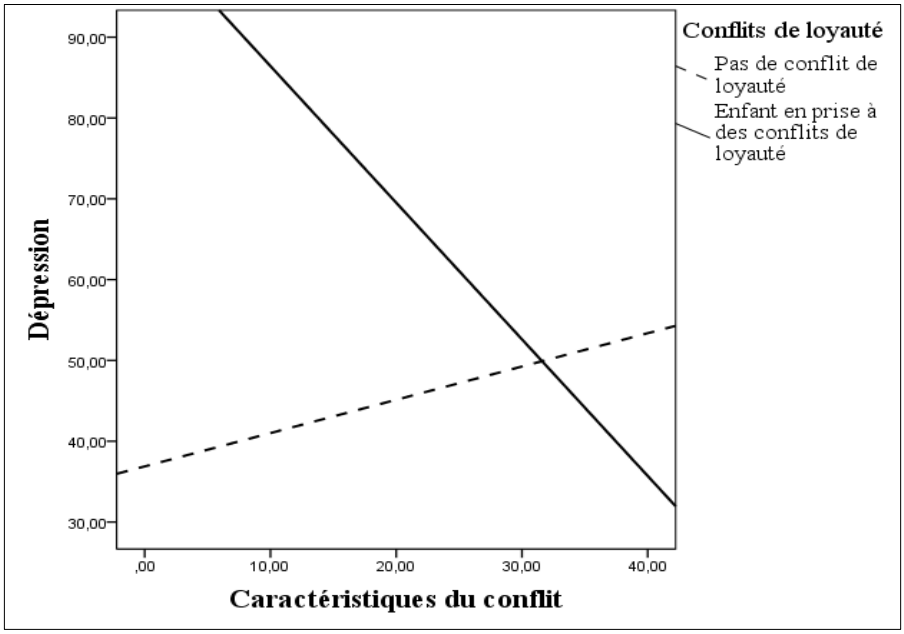

Figure 15 : Effets d'interaction entre les caractéristiques du conflit et les conflits de loyauté sur la dépression

Aussi, l'effet des caractéristiques du conflit sur le symptôme de la colère est modulé par les conflits de loyauté de l'enfant (β = - 0,34, $t(45)$ = - 2,18 ; p < .05). Ainsi, lorsque la violence conjugale augmente en fréquence et en sévérité, l'enfant rapporte moins de colère s'il est en proie à des conflits de loyauté.

6.6. Le *SAGA* : focalisation sur le cas d'une fratrie

Afin de compléter les différentes analyses descriptives et inférentielles réalisées, notamment à l'aide de l'outil du *SAGA*, nous avons choisi de nous concentrer plus précisément sur une fratrie. Au regard du nombre important de fratrie au sein de notre échantillon (N = 14), une fratrie a été sélectionnée au hasard, c'est-à-dire par tirage au sort. Il s'agit d'une fratrie mixte composée d'une sœur ainée âgée de 12 ans, que nous nommerons Ana[23] et de son frère de 8 ans, Enzo. Leur mère a quitté leur père moins d'un an avant notre rencontre avec eux. Nous allons à présent mettre en perspective leurs deux représentations familiales, à l'aide du *SAGA*. Notons que la passation du *SAGA* a été réalisée de manière individuelle et donc sans la présence de l'autre enfant de la fratrie.

6.6.1. Le choix des figurines

Le choix des figurines des enfants constitue un élément qui s'avère illustratif de leurs représentations d'eux-mêmes et des personnes de leur famille. En effet, les enfants doivent sélectionner les personnes faisant parties de la famille. S'ils doivent obligatoirement figurer les deux parents et l'enfant lui-même, ils ont le choix de faire apparaître la fratrie ou d'autres personnes de la famille (par exemple les grands-parents). Ana comme Enzo n'ont pas fait apparaître leur fratrie. Le tableau familial est ainsi composé des deux parents et d'un enfant (le représentant). L'écart d'âge et le fait d'appartenir à une fratrie mixte ont certainement favorisé ce choix d'absence, du fait d'une proximité relationnelle moins importante.

Concernant les choix des poupées, Enzo a représenté ses parents avec des figurines adultes, choix principalement motivé par la couleur de cheveux des personnages. Enzo s'est représenté avec la poupée d'un enfant au style décontracté, avec une capuche. Ana a, quant à elle, préféré une poupée adulte car elle n'est pas parvenue à s'identifier aux poupées enfant. Ce choix peut s'expliquer par la période développementale dans laquelle s'inscrit Ana, où elle ne peut se retrouver dans les figurines infantiles. Elle s'est représentée avec la même poupée qu'Enzo a choisie pour matérialiser sa mère. En revanche, les deux figurines des parents choisies par Ana sont différentes de celles d'Enzo. Ainsi, malgré la présentation de la totalité des mêmes figurines, les enfants se distinguent et se singularisent par ces premiers choix.

[23] Les prénoms des enfants ont été modifiés afin de préserver leur anonymat.

6.6.2. La situation typique

6.6.2.1. La cohésion familiale

Rappelons que la situation typique permet d'appréhender la représentation de l'enfant des relations dyadiques entretenues entre les membres de la famille qu'il a choisi de représenter. Il s'agit donc d'examiner le fonctionnement relationnel au quotidien, en demandant à l'enfant de placer les figurines sur le damier selon la qualité des relations, la fréquence des échanges. La consigne donnée est la suivante : « tu vas placer les personnages que tu as choisis sur le plateau, et tu vas montrer comment ils s'entendent habituellement. Si les figurines s'entendent bien et qu'elles se parlent souvent elles sont proches, placées à côté (en mimant avec les personnages) alors que si elles ne s'entendent pas bien et ne se parlent pas beaucoup, elles seront éloignées (mimer) ». La consigne est la même pour les deux autres situations.

Ainsi, Ana a placé les personnages avec une plus grande proximité que son frère Enzo. Tout d'abord, Ana s'est représentée au centre du damier et a ensuite placé ses parents de part et d'autre d'elle. Cette place laisse à penser l'existence d'une triangulation relationnelle, où Ana tient une place de tiers entre ses parents et triangule leur relation. Toutefois, nous notons une proximité plus importante entre certaines dyades. En effet, les dyades père-enfant et mère-enfant affichent une forte cohésion, ce qui témoigne des relations de bonnes qualités qu'Ana se représente entretenir avec chacun de ses parents. En revanche, la cohésion de la dyade père-mère est relativement de moins bonne qualité et peut s'expliquer par le contexte de violence du couple parental (*cf.* Figure 16).

En ce qui concerne Enzo, nous observons une égalité parfaite de cohésion entre la dyade père-enfant et la dyade mère-enfant. Bien qu'il ne se positionne pas, tel que sa sœur a pu le faire, comme intermédiaire de la relation père-mère, son choix d'opter pour une distance égale entre ses parents évoque un sentiment de conflits de loyauté, une impossibilité de faire apparaître une quelconque préférence. Tout comme pour Ana, Enzo signifie que la relation père-mère est celle qui est la moins proche (*cf.* Figure 17).

Les deux enfants expriment différemment leur difficulté de positionnement face à leurs parents. De ce fait, ils se placent comme tiers en ne cherchant pas à privilégier une relation avec l'un des parents. Par conséquent, aucune alliance ne transparait avec les parents mais les enfants ont davantage tendance à se considérer comme médiateur, en situation typique.

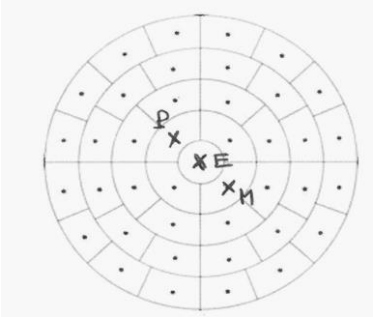

Figure 16 : Représentation de la cohésion familiale selon Ana en situation typique

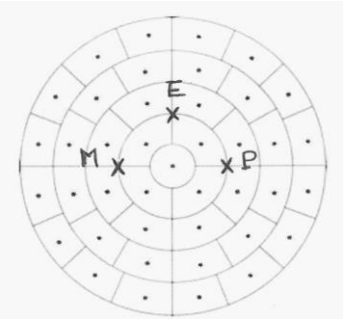

Figure 17 : Représentation de la cohésion familiale selon Enzo en situation typique

6.6.2.2. La représentation du pouvoir dans la famille

Le pouvoir dans la famille est représenté par des jetons que l'enfant attribue à chacun des personnages. Si les enfants pensent qu'un personnage décide plus dans la famille, il lui accorde plus de jetons qu'aux autres. La répartition du pouvoir dans la famille des deux enfants est ici plus distincte que pour la cohésion.

En effet, Enzo attribue deux fois plus de pouvoir à sa mère qu'à son père alors qu'il ne s'accorde aucun pouvoir à lui-même. La place dans la fratrie d'Enzo, dernier né, peut expliquer son absence d'influence sur les décisions familiales. La mère constitue donc le personnage ayant le plus grand pouvoir au sein de la famille en situation typique. La situation typique, dans la représentation du garçon, peut être à associer à la séparation conjugale. En ayant quitté le conjoint violent, la mère a pu voir son autorité revalorisée auprès de ses enfants. Pour autant, nous ne pouvons pas exclure la possibilité que le pouvoir dans la famille tel que Enzo le représente, ne s'inscrive pas dans la gestion quotidienne du foyer, où la mère serait plus présente.

Ana met également en évidence le plus grand pouvoir de la mère. Même si la différence est moins marquée que chez Enzo, Ana montre que la mère est davantage détentrice du pouvoir en situation typique. Le père et l'enfant ont un pouvoir équivalent dans la famille. Peut-on y voir que le père est réduit à la même place d'autorité que l'enfant ou bien qu'Ana, s'inscrit dans une place d'adulte décisionnaire ? Quoi qu'il en soit Ana s'attribue une place importante sur l'influence qu'elle peut avoir au sein de sa famille, au contraire de son frère cadet.

6.6.3. La situation conflictuelle

6.6.3.1. La cohésion familiale

Dans la situation conflictuelle, les enfants doivent à nouveau positionner les personnages selon les relations entretenues, en tenant compte du contexte de disputes. Ana comme Enzo n'ont pas modifié la configuration initialement réalisée dans la situation typique ils ont uniquement écarté les personnages les uns des autres.

Ana fait toujours tiers entre ses parents, bien que ces derniers soient plus à distance d'elle et l'un de l'autre. Nous notons que la cohésion entre Ana et son père et celle entre Ana et sa mère sont équivalentes. La difficulté de se positionner demeure encore dominante dans cette situation conflictuelle. La cohésion père-mère est ici quasiment inexistante (*cf*. Figure 18).

Quant à la représentation d'Enzo, elle est très similaire à celle de sa sœur. L'enfant est à la même distance de ses deux parents, aucune relation ne parvient à se dégager. La cohésion père-mère est également très faible (*cf*. Figure 19).

La représentation des enfants en situation conflictuelle semble les isoler davantage dans la configuration familiale qu'ils proposent. Ils ne cherchent pas à faire alliance mais jouent encore un rôle de tiers dans la relation conjugale. Les deux enfants adoptent un positionnement qui semble être protecteur envers les deux parents.

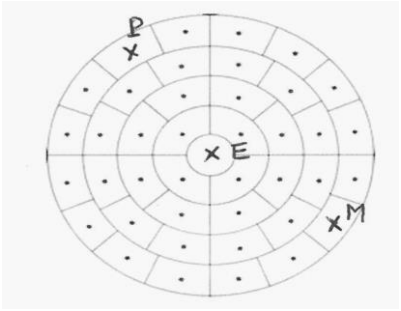

Figure 18 : Représentation de la cohésion familiale selon Ana en situation conflictuelle

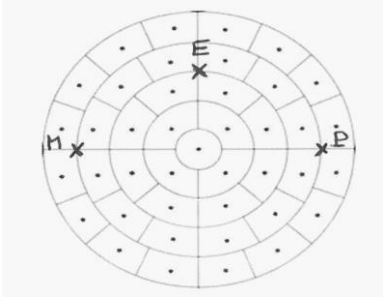

Figure 19 : Représentation de la cohésion familiale selon Enzo en situation conflictuelle

6.6.3.2. La représentation du pouvoir dans la famille

La représentation d'Enzo du pouvoir dans la famille est en adéquation avec la cohésion familiale qu'il a révélée. En effet, la difficulté à se positionner entre ses deux parents renvoie à son attribution du pouvoir au sein de la famille. Le père comme la mère sont jugés comme détenteurs d'un pouvoir équivalent dans la situation conflictuelle. Dans la situation typique, le

pouvoir de la mère est dominant, alors que dans la situation conflictuelle son pouvoir n'augmente pas, il reste le même que dans la première situation. En revanche, le père bénéficie d'une revalorisation de son pouvoir en situation conflictuelle, pour arriver au même niveau que la mère. L'enfant, tout comme dans la situation typique, ne s'accorde aucun pouvoir.

Ana fait apparaître le père comme détenteur du pouvoir en situation conflictuelle. La mère n'obtient pas plus de jetons qu'en situation typique mais n'est tout de même pas si éloignée du pouvoir du père. Ana s'est aussi enlevé des jetons par rapport à la situation typique. Elle détient moins de pouvoir que ses parents, tout en continuant à exercer une certaine influence.

Pour les deux enfants, le pouvoir du père est très augmenté en situation conflictuelle alors que la mère n'en reçoit pas davantage. Le lien avec le contexte de violence peut être établi par une telle augmentation, même si pour Enzo le pouvoir s'équilibre entre les deux parents alors que pour Ana le père est légèrement plus dominant.

6.6.4. La situation idéale

6.6.4.1. La cohésion familiale

Dans la situation idéale, l'enfant doit positionner les personnages en fonction des relations qu'il aimerait qu'ils entretiennent. Il s'agit donc de saisir les désirs et les souhaits de l'enfant relatifs à sa famille.

Ainsi, Ana et Enzo ont des représentations de la cohésion familiale, en situation idéale, similaires. Les enfants indiquent souhaiter une relation de forte proximité avec chacun des parents, de manière égalitaire. Le frère et la sœur ont mis leurs deux parents à la même distance. La dyade père-mère reste celle qui bénéficie de la moins bonne cohésion, tout en restant beaucoup plus forte que dans la situation conflictuelle. Pour Ana, la cohésion en situation idéale est la même que celle en situation typique. Finalement, selon les représentations d'Ana, la cohésion familiale idéalement espérée est d'ores et déjà acquise. Elle n'attend pas davantage que ce qu'elle a déjà, ou peut-être qu'elle ne s'autorise pas à se la représenter. Cependant, pour Enzo la cohésion idéale ne semble pas atteinte. Ses représentations indiquent que la cohésion familiale est plus forte en situation idéale que pour les autres situations (*cf.* Figures 20 et 21).

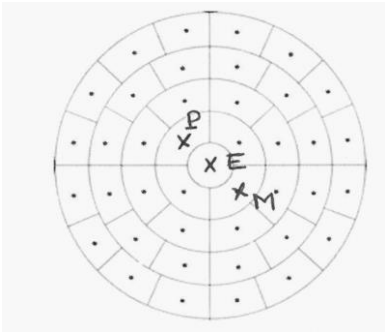

Figure 20 : Représentation de la cohésion familiale selon Ana en situation idéale

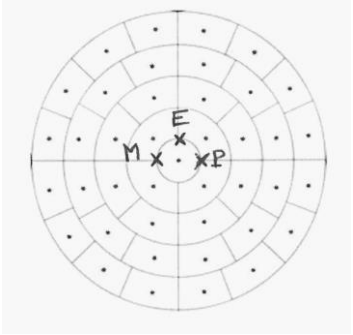

Figure 21 : Représentation de la cohésion familiale selon Enzo en situation idéale

6.6.4.2. La représentation du pouvoir dans la famille

Le pouvoir, en situation idéale, est réparti de manière égalitaire entre les parents pour chacun des deux enfants. Les enfants souhaitent donc qu'un équilibre s'établisse au sein des relations familiales entre le père et la mère. Ce qui distingue les enfants reste le pouvoir qu'ils désirent obtenir dans leur famille. Enzo, comme dans toutes les autres situations, ne s'accorde aucun pouvoir. Il persiste à se représenter sans influence même lorsqu'il a l'opportunité de manifester ses souhaits. A l'inverse, Ana s'accorde un pouvoir d'influence dans sa famille, comme elle l'a fait dans les autres situations. Son pouvoir est légèrement moins important que celui de ses parents mais il a été revu à la hausse comparativement à celui qu'elle s'attribuait en situation typique et conflictuelle.

Synthèse

L'analyse du *SAGA* de cette fratrie a permis de confronter les représentations de la cohésion et de la hiérarchie familiale d'enfants issus de la même famille. Cette étude de cas met en évidence que les enfants de cette fratrie ont des représentations très proches les unes des autres. La place des enfants au sein de leur famille est pour les deux enfants teintée de conflits de loyauté, d'une volonté de ne pas marquer de choix entre les parents et de faire tiers entre eux. La cohésion père-mère est toujours de moins bonne qualité au regard des cohésions entre l'enfant et chacun de ses parents et ce, quelle que soit la situation. La mère est considérée en situation typique comme ayant le plus de pouvoir alors que dans la situation conflictuelle la recherche d'équilibre entre les parents est à l'œuvre. Cet équilibre est également désiré en situation idéale. La situation conflictuelle et la situation idéale mettent en jeu des

représentations différentes, pourtant, la répartition du pouvoir apparaît semblable. Plusieurs questions se posent alors : est-il trop complexe pour les enfants de représenter la situation conflictuelle ? La séparation conjugale a-t-elle modifié les représentations des enfants ? Les enfants ont-ils réellement cette représentation de symétrie dans le pouvoir de chacun des parents ? En revanche, les similitudes des réponses des enfants se singularisent lorsqu'il s'agit de leur pouvoir dans la famille. Le cadet ne s'attribue aucun pouvoir d'influence dans aucune des situations alors que sa sœur ainée démontre dans chacune des situations qu'elle exerce un pouvoir au sein de sa famille. Le rang dans la fratrie peut être une source d'explication à cette différence. D'autres caractéristiques individuelles des enfants peuvent expliquer, en partie, ces différences comme l'ont révélé certaines de nos analyses statistiques. L'âge des enfants, leur sexe et les contacts qu'ils entretiennent avec leur père sont à prendre en considération. La construction de leurs représentations des relations familiales s'ancre directement dans le sens attribué au contexte dans lequel ces deux enfants, issus d'une même fratrie, ont évolué.

CHAPITRE 7 : DISCUSSION

L'objectif de cette recherche était d'examiner le développement socio-affectif des enfants de 5 ans et demi à 12 ans exposés à la violence conjugale. Cette étude voulait également indiquer dans quelle mesure les représentations de l'enfant sur la violence conjugale et sur les relations familiales constituent un médiateur de ses difficultés socio-affectives. Plus précisément, nous cherchions à appréhender la spécificité du contexte de violence conjugale sur l'adaptation socio-affective et les symptômes de stress post-traumatiques de l'enfant, et également sur les représentations de l'enfant sur la violence ainsi que sur ses relations familiales. Enfin, nous aspirions à saisir l'influence des représentations de l'enfant sur son développement socio-affectif. Compte tenu du manque de recherches françaises s'intéressant aux enfants exposés à la violence conjugale et qui plus est, du désintérêt des pouvoirs publics à comprendre le vécu de ses enfants, nous avons souhaité pouvoir interroger directement les enfants.

Dans cette partie, nous discuterons les résultats issus de cette recherche à la lumière d'autres travaux réalisés sur cette problématique. Dans un premier temps, nous nous intéresserons aux résultats concernant le développement socio-affectif des enfants exposés à la violence conjugale, puis nous les éclairerons à la lumière des caractéristiques individuelles des enfants. Ensuite, nous aborderons les résultats à travers le degré d'exposition à la violence conjugale en lien avec les représentations des enfants et leur développement socio-affectif. Enfin, une attention particulière sera portée pour examiner les résultats concernant les représentations des enfants sur la violence et sur les relations familiales.

7.1. Le développement socio-affectif des enfants exposés à la violence conjugale

De manière générale, les outils utilisés pour l'évaluation de l'adaptation socio-affective et les symptômes de stress post-traumatique soulignent chez la majorité des enfants un développement fortement perturbé.

7.1.1. L'adaptation socio-affective

Les résultats obtenus vont dans le même sens que les recherches nord-américaines qui constatent l'impact des violences conjugales sur le développement des enfants et

particulièrement sur leur développement socio-affectif (Fortin & al. 2000 ; Jaffe & al., 1986 ; Katz, Hessler & Annest, 2007).

L'observation de la moyenne obtenue, au sein de notre échantillon, à l'adaptation intériorisée (m = 71,41) est supérieure à celle obtenue par Fortin (2005) (m = 68,67), et se situe en zone pathologique. La moyenne à l'adaptation extériorisée (m = 63,28) demeure également plus élevée que celle présentée par Fortin (*op.cit.*) (m = 61,67), et se situe en zone limite. Ces résultats reflètent les difficultés présentées par les enfants au sein de notre étude. En regardant plus précisément, dans notre échantillon, 82,6% des enfants se situent en zone pathologique et 4,35% en zone limite, en ce qui concerne les problèmes intériorisés. Pour les problèmes extériorisés, 50% des enfants se trouvent en zone pathologique et 13,05% en zone limite. L'adaptation générale comprend 78,26% des enfants en zone pathologique et 10,87% en zone limite. Nos résultats témoignent de la grande proportion des enfants de notre échantillon à être affectés très fortement par le contexte violent. Ils apparaissent concerner une proportion plus importante que dans l'étude de Jimenez, Saucier, Murphy et al. (2003), utilisant le même outil (le *CBCL*) où 40,3% des enfants présentent des problèmes intériorisés et 24,2 % des problèmes extériorisés et 35,5% de difficultés d'adaptation générale. Si les comportements extériorisés peuvent être, en partie, explicités par le modèle de l'apprentissage social, les problèmes intériorisés sont liés à une insécurité émotionnelle telle que décrite par Cummings et Davies (1994) qui engendre chez les enfants une grande anxiété et détresse. Il apparaît ainsi que le score moyen le plus élevé à l'adaptation socio-affective est celui de la sous-échelle anxiété-dépression qui semble en rapport avec la menace perçue et le blâme des enfants (Fortin, Doucet & Damant, 2011 ; Grych, Fincham, Jouriles, & McDonald, 2000).

Nos conclusions divergent également de celles de Grych, Jouriles, Swank, McDonald et Norwood (2000) concernant la répartition des profils d'enfants. En effet, dans leur étude, les enfants présentant à la fois des problèmes intériorisés et extériorisés sont 30% alors que les enfants de notre échantillon sont relativement plus nombreux (43,5%). De plus, Grych et al. (*op.cit.*) mettent en évidence une proportion presque similaire pour les enfants ne manifestant que des problèmes intériorisés (18%) ou que des problèmes extériorisés (21%), ce qui ne se retrouve pas notre échantillon. La proportion d'enfants de notre population est plus importante à témoigner uniquement des troubles intériorisés (39,1%) que des troubles extériorisés (6,5%). Notons, enfin, que les enfants ne présentant aucune difficulté d'adaptation représentent 10,9% de notre échantillon alors qu'ils sont 31% dans l'étude de Grych et al. (2000). Doucet et Fortin (2014) font également état de 33% d'enfants ne révélant aucun signe d'inadaptation. Cette variabilité des résultats entre notre recherche et les autres présentées reflète la diversité et la

complexité des réactions des enfants exposés à la violence conjugale. Toutefois, ces études ont été réalisées en Amérique du Nord et nous n'avons pas la possibilité de comparer nos résultats avec celles effectuées en France. Aussi, Grych et al. (2000) ont eu accès aux enfants de leur échantillon grâce à des programmes d'intervention à destination des enfants exposés à la violence, ce qui sous-tend qu'ils ont pu bénéficier d'une prise en charge dont les effets seraient bénéfiques concernant leur adaptation. Les enfants de notre échantillon n'ont, quant à eux, pas profité de programmes spécifiques ce qui peut expliquer le nombre important d'enfants présentant des difficultés d'adaptation.

A l'instar d'autres travaux, notre étude a sollicité le point de vue de la mère afin d'évaluer l'adaptation socio-affective des enfants. Néanmoins, plusieurs auteurs s'accordent à dire qu'il est important de multiplier les sources d'information pour appréhender le développement de l'enfant (Jouriles, Norwood, McDonald, Vincent & Mahoney, 1996). Hugues et Luke (1998) évoque l'intérêt d'interroger les mères à propos des comportements extériorisés des enfants mais de solliciter les enfants eux-mêmes pour l'évaluation des problèmes intériorisés. En effet, les mères auraient tendance à surestimer les difficultés intériorisées des enfants en projetant leurs propres problèmes sur eux (Morrel, Dubowitz, Kerr, & Black, 2003). Cependant, nous ne pouvons pas écarter la possibilité que les mères, qui ont consenti librement à participer à cette étude, sont celles qui se sont senties les plus concernées et les plus à même de percevoir la souffrance de l'enfant et les difficultés qui y sont liées.

7.1.2. Les symptômes de stress post-traumatique

Les symptômes de stress post-traumatique ont été autoévalués par l'enfant. Les résultats mettent en évidence que 17,38% des enfants, soit plus d'un enfant sur six, présentent ou ont tendance à présenter un stress post-traumatique. Kilpatrick et Williams (1997) ont signalé que les enfants exposés à la violence conjugale sont plus susceptibles de développer un trouble de stress post-traumatique que des enfants qui n'y sont pas exposés. Rossman, Hugues et Rosenberg (2000) relèvent que 13% à 50% des enfants exposés aux violences conjugales répondraient au diagnostic de troubles de stress post-traumatique. Cet écart tiendrait au fait que peu d'enfants sont diagnostiqués et donc pris en charge. En réalité, même si de plus en plus d'auteurs affirment qu'un lien existe entre le stress post-traumatique et l'exposition à la violence conjugale, très peu de recherches ont été réalisées sur le sujet (Lessard & Paradis, 2003). Les résultats que nous obtenons indiquent bien l'importance de son étude dans la mesure où, dans notre échantillon, plus d'un enfant sur quatre présente au moins un symptôme de stress post-traumatique, proportion loin d'être négligeable. L'expérience de violence conjugale est

décrite par Rossman et Ho (2000) comme une « zone de guerre » où parfois les enfants parviennent à prédire les attaques alors que d'autres fois ils ne sont pas en mesure de le faire, raisons pour lesquelles ils éprouvent un sentiment de danger et d'incertitude constant. Le diagnostic de stress post-traumatique nécessite une exposition à un événement déclencheur extrêmement menaçant entraînant des symptômes qui reflètent un changement d'état. Dans le contexte de violence conjugale, la menace d'épisodes violents est permanente et insidieuse, il n'y a donc pas un seul événement déclencheur à proprement parler. Dès lors, les réactions traumatiques peuvent se généraliser à d'autres symptômes (Margolin & Vickerman, 2007). Lehmann (1997) signale que 56% des enfants exposés à la violence conjugale répondent à tous les critères du syndrome de stress post-traumatique, et que la majorité des autres enfants manifestent certains symptômes en lien avec ce syndrome. Dans notre étude, 28,25% des enfants rapportent présenter un symptôme d'anxiété (soit plus d'un sur quatre), et 10,87% un symptôme dépressif, ce qui reste en-deçà de l'évaluation de la mère sur les troubles intériorisés de l'enfant. Les enfants les plus jeunes (5,5-8 ans) ont davantage tendance à développer des symptômes dépressifs que les enfants plus âgés. Le symptôme de la colère touche 10,86% des enfants et ne concernerait qu'une minorité d'enfants. Le stress post-traumatique, représentant une échelle du questionnaire, affecte 17,4% des enfants de l'échantillon. Autrement dit, le contexte de violence conjugale peut réellement constituer une source de traumatisme pour l'enfant qui y est confronté. Ma (2009) suggère ainsi que les enfants exposés à la violence conjugale présentent plus significativement des symptômes traumatiques que des enfants appartenant à un groupe contrôle.

Enfin, nous notons que 17,39% des enfants de l'échantillon témoignent manifester un symptôme de dissociation dont nous avons déjà souligné le caractère potentiellement déstructurant. La dissociation semble issue d'une incapacité à s'autoréguler au plan émotionnel, notamment dans les premières années de vie, suite à une confrontation répétée à des traumatismes (Coutanceau & Smith, 2014). La dissociation engendre une insensibilité émotionnelle qui conduit à une recherche de sensations et des comportements à risque (Salmona, 2012). Ainsi, l'importance des enfants concernés par le symptôme de la dissociation permet, en partie, d'étayer l'hypothèse de la sécurité émotionnelle de Cummings et Davies (1994). Selon eux, la régulation des émotions des enfants exposés à la violence conjugale joue un rôle sur les effets délétères qu'ils subissent. La menace perçue lors des épisodes de violence pousse les enfants à trouver une certaine sécurité affective et la dissociation est un moyen de rompre cette insécurité en annihilant toutes formes d'émotions liées au traumatisme (Davies, Struge-Appel, Winter, Cummings & Farrell, 2006). Autrement dit, la dissociation est une

manifestation particulièrement grave chez les enfants et la proportion d'enfants relevée dans notre étude s'avère fort préoccupante quant à leur développement et leur devenir.

Les études ont toutefois démontré l'intérêt de prendre en compte les symptômes de stress post-traumatiques des mères et des enfants. Il semble qu'un lien existe entre les symptômes traumatiques de la mère et ceux de l'enfant. Ainsi, Chemtob et Carlson (2004) ont repéré des taux très élevés de symptômes de stress post-traumatique chez 50% des mères et chez 40% des enfants de leur échantillon et alors même qu'ils étaient éloignés du domicile conjugal. Bogat, Dejonghe, Levendosky, Davidson et Von Eye (2006) insistent également sur le fait que les symptômes des mères peuvent servir à prédire les symptômes des enfants, et particulièrement des jeunes enfants. Ainsi, vérifier si les symptômes de stress post-traumatique chez la mère sont en lien avec ceux présentés par l'enfant, permettrait dès lors la mise en place de prise en charge spécifique mère-enfant.

Ces données relatives au développement socio-affectif des enfants exposés à la violence conjugale méritent d'être mises en lien avec les caractéristiques individuelles des enfants afin d'appréhender, de manière plus large, leur influence sur ces résultats développementaux.

7.2. Les caractéristiques individuelles des enfants

7.2.1. Le sexe des enfants

Au niveau de l'adaptation socio-affective, nos analyses descriptives indiquent que les filles sont plus nombreuses à présenter des problèmes intériorisés au contraire des garçons qui sont davantage concernés par les problèmes extériorisés. Ces résultats vont dans le sens de ceux de Kerig (1998) démontrant que les filles présentaient davantage de difficultés d'adaptation intériorisée que les garçons. En revanche, Jouriles, Norwood, McDonald, Vincent et Mahoney (1996) ont mis en évidence une absence de différence entre les filles et les garçons.

Bien que les auteurs fassent souvent valoir que les réactions des filles, en contexte de violence conjugale, ont plus tendance à être intériorisées par rapport à celles de garçons plus extériorisées (Reid & Crisafulli, 1990 ; Wolfe & Jaffe, 1991), nos résultats concernant l'adaptation socio-affective ne s'avèrent pas significatifs concernant le sexe des enfants. Si des différences s'observent dans nos analyses descriptives, celles-ci ne se vérifient pas sur le plan inférentiel. Fortin (2005) a également relevé une absence de différence, tout en signifiant l'intérêt de mener davantage de recherches sur des échantillons plus importants pour réellement pouvoir se positionner sur l'effet du sexe sur l'adaptation socio-affective des enfants.

Au niveau des symptômes de stress post-traumatique, nos résultats descriptifs tendent à montrer des différences selon le sexe des enfants. En effet, davantage de garçons se situent en zone clinique significative à l'échelle du symptôme de stress post-traumatique et de dissociation. Aucune des filles de l'échantillon n'atteint le seuil clinique à l'échelle du stress post-traumatique alors que 20% des garçons s'y situent. De la même manière, une fille contre 20% des garçons se trouvent en seuil clinique significatif à l'échelle de la dissociation. Toutefois, ces observations ne sont pas significatives sur le plan statistique. Le sexe des enfants semble être un facteur pouvant expliquer, en partie, le symptôme de la dépression. Une différence significative apparaît, indiquant que les garçons auraient davantage tendance à développer des symptômes dépressifs, comparativement aux filles. Ce résultat va dans le sens de l'étude de Carlson (1990) qui retrouve chez des adolescents exposés à la violence conjugale, des symptômes dépressifs et des idéations suicidaires. Pour autant, même si cette relation n'est pas significative dans notre échantillon chez les filles, leurs difficultés n'en sont pas moins importantes. Durant l'enfance, leurs difficultés sont moins visibles que celles des garçons, alors qu'elles s'aggravent à l'adolescence (O'Keefe, 1996). Au début de l'âge adulte, les femmes ayant été exposées à la violence conjugale pendant leur enfance seraient plus sujettes à la dépression par rapport aux hommes ayant vécu la même expérience (Silvern, Karyl, Waede & al., 1995). Lehmann (1997) dans son étude auprès d'enfants âgés entre 9 et 15 ans ne trouve pas d'association entre le sexe des enfants et le fait de développer des symptômes de stress post-traumatique. Il s'avère, *in fine*, encore difficile de déterminer si le sexe peut influencer l'adaptation des enfants, dans la mesure où les études menées ne parviennent pas à un consensus, et que d'autres caractéristiques peuvent jouer un rôle dans le développement socio-affectif de l'enfant.

7.2.2. L'âge des enfants

La présente recherche soulève, également, des interrogations quant à l'influence de l'âge des enfants sur leur développement socio-affectif.

En premier lieu, les résultats concernant l'adaptation socio-affective ont révélé que l'âge des enfants a un effet direct sur leur adaptation intériorisée. Cette relation n'est vérifiée que chez les enfants âgés entre 9 et 12 ans. Plus précisément, les enfants les plus âgés de l'échantillon sont ceux qui présentent le plus de difficultés intériorisées en comparaison avec les enfants les plus jeunes (5 ans et demi–8 ans). L'étude de Lemmey et al. (2001) constate des différences significatives des enfants les plus jeunes de l'échantillon, c'est-à-dire, entre 4 et 11 ans par rapport aux enfants entre 12 et 18 ans, tant sur le plan de l'adaptation intériorisée que

de l'adaptation extériorisée. L'écart d'âge entre les groupes formés dans cette étude tend à suggérer que les enfants les plus âgés rencontrent moins de difficultés que les enfants les plus jeunes. De plus, d'autres travaux mettent en évidence que les enfants d'âge préscolaire, constitueraient une période plus à risque de rencontrer des difficultés dans leur adaptation socio-affective, notamment en raison de leur présence régulière au sein du domicile familiale et d'absence de soutien extérieur (Augustyn, Parker, McAlister Groves & Zukerman, 1995 ; Hughes, 1988). D'après Tang (1998), les enfants plus âgés auraient plus de ressources pour faciliter leur adaptation à l'exposition à la violence conjugale. Néanmoins, les résultats de notre recherche apparaissent rejoindre ceux de l'étude de Jouriles et al. (2000) soulignant une différence significative des enfants les plus âgés (10 à 12 ans) au niveau des difficultés d'adaptation intériorisée par rapport aux enfants les plus jeunes. Ainsi, il semble que les enfants de notre échantillon ne soient pas en mesure de s'appuyer sur des ressources extérieures comme le stipule Tang (1998). Pour expliquer ces différences sur le plan de l'adaptation intériorisée des enfants, il est possible d'avancer que les effets du contexte de violence conjugale peuvent apparaître à mesure que l'enfant grandit.

En deuxième lieu, nous observons que les enfants de 5 ans et demi à 8 ans manifestent des scores plus importants de dépression au niveau des symptômes de stress post-traumatique que les enfants de 9 à 12 ans. Le symptôme de dépression se retrouve aussi comme sous-échelle à l'adaptation intériorisée, associé à l'anxiété et ne peut donc pas s'assimiler à celui unique de dépression au plan post-traumatique. Bien que les enfants plus âgés éprouvent davantage de difficultés au niveau de leur adaptation intériorisée, les enfants plus jeunes apparaissent plus sensibles au symptôme dépressif relatif au stress post-traumatique. L'adaptation intériorisée comprend plusieurs sous-échelles renvoyant à l'anxiété/dépression, le repli sur soi et les plaintes somatiques, c'est pourquoi les résultats de l'adaptation socio-affective et les symptômes de stress post-traumatique ne sont pas similaires selon les deux groupes d'âge. Plusieurs études mettent en évidence que les enfants les plus jeunes sont également ceux qui sont les plus susceptibles de développer des symptômes de stress post-traumatique (Black & Kaplan, 1988 ; Carlson, 1996 ; Martinez & Richters, 1993). Levendosky et al. (2002) ont ainsi pu constater que les enfants les plus jeunes de l'échantillon sont également les plus vulnérables concernant l'apparition de symptômes de stress post-traumatique. Toutefois, Lehmann (1997) considèrent que les différences entre les groupes d'âge relèvent du développement des enfants et plus particulièrement de leur capacité à comprendre et interpréter les situations ainsi que du poids du secret qui pèse sur eux, qui peut se surajouter à la situation traumatique.

L'âge des enfants exposés à la violence conjugale est une caractéristique qui doit être prise en compte concernant leur développement socio-affectif. Toutefois, comme pour le sexe des enfants, il est complexe de tirer des conclusions scientifiquement validées dans la mesure où les études longitudinales appréciant l'évolution des mêmes enfants au cours du temps commencent juste à émerger (Jouriles, Vu, McDonald & Rosenfield, 2014).

7.2.3. La maltraitance des enfants

Plusieurs recherches démontrent que le fait d'être exposé à la violence conjugale, tout en étant victime de violence parentale, compromet gravement le développement psychosocial des enfants et des adolescents (Bourassa, 2006 ; Carlson, 1991 ; Fortin, Cyr & Lachance, 2000 ; Margolin, Gordis, Medina & Oliver, 2003). Dans notre étude, les enfants qui ont été maltraités, en plus d'être exposés à la violence conjugale, constituent 54% de notre échantillon. L'association importante entre l'exposition à la violence conjugale et la maltraitance des enfants a aussi été repérée par Cox, Kotch et Everson (2003). De manière comparable à nos observations, ils ont remarqué que 55% des enfants de leur échantillon étaient à la fois exposés à la violence conjugale et victimes de maltraitance. La gravité de l'inadaptation des enfants serait liée en partie à l'intensité de la violence conjugale mais également à l'agressivité des pères envers leur enfant (Grych, Jouriles, Swank, McDonald & Norwood, 2000). Les analyses menées dans notre recherche attestent que les enfants maltraités semblent être davantage affectés au niveau de leur adaptation socio-affective générale que les enfants qui ont été « uniquement » exposés à la violence dans le couple. Le fait d'être confronté à de multiples facteurs de stress augmenterait significativement le risque de développer différentes psychopathologies (Doucet & Fortin, 2014). Bourassa (2007) met aussi en évidence que cette cooccurrence touche autant l'adaptation intériorisée qu'extériorisée. Néanmoins, l'étude de Mahoney, Donnelly, Boxer et Lewis (2003) ne trouve pas de différences significatives lorsque l'enfant est exposé à un type de violence ou s'il est maltraité et exposé à la violence conjugale. Les difficultés d'adaptation seraient les mêmes quel que soit le nombre de violence auquel il a été confronté. Leurs résultats sont pourtant à considérer et à comparer avec prudence avec les nôtres dans la mesure où les jeunes sollicités sont des adolescents bénéficiant d'une prise en charge. Or, nous pouvons émettre l'hypothèse que l'effet de la prise en charge peut atténuer les difficultés d'adaptation de ces jeunes. Par conséquent, nos résultats vont dans le sens de la majorité des recherches indiquant le risque accru d'une double exposition à la violence sur l'adaptation socio-affective de l'enfant mais pas sur les symptômes de stress post-traumatique.

7.3. Le degré d'exposition à la violence conjugale

Le degré d'exposition à la violence conjugale a été appréhendé à la fois par la mère mais également par l'enfant. Ces deux sources d'information apportent des indications différentes sur le point de vue concernant la violence conjugale.

Dans un premier temps, en comparant les scores de l'exposition à la violence conjugale selon la mère avec ceux relevés par Savard (2011), nous constatons que de manière générale les scores des mères de notre échantillon sont supérieurs à ceux de Savard (*op.cit.*). Les différences sont majoritaires en ce qui concerne les violences physiques dont la moyenne s'élève à 82,72 dans notre échantillon contre 42,28 dans celui de Savard (*op.cit.)* et les violences sexuelles présentes en moyenne 59,53 fois au cours de la dernière année et 28,6 fois dans l'autre travail. Dans les deux échantillons, les violences psychologiques sont plus proches bien que légèrement plus élevées dans notre échantillon (m = 105,94 ; m = 118,44). Les mères de notre étude rapportent davantage de violences que dans l'autre, néanmoins, l'outil *CTS-II* ne permet pas de saisir précisément le nombre exact de violences subies et les mères ne peuvent mentionner qu'approximativement le degré de violences, c'est pourquoi ces estimations sont à considérer avec précaution. Toutefois, contrairement à l'échantillon de Savard (2011) où les mères interrogées étaient majoritairement de nationalité étrangère, de pays d'Afrique, notre échantillon est principalement composé de femmes ayant une nationalité européenne. La proportion de femmes issue d'Afrique est plus minoritaire dans notre étude. Aussi, parmi elles, presque la moitié ont un niveau d'étude égal ou supérieur au baccalauréat ce qui témoigne de la prévalence de la violence conjugale sans distinction notoire du niveau socio-économique et de l'appartenance culturelle.

Dans un second temps, l'évaluation des enfants de leur exposition à la violence conjugale met en évidence un score moyen relativement élevé (m = 28,1) comparativement à celui obtenu par Fortin (2005) (m = 25,74) et celui de Doucet et Fortin (2010) (m = 26,34). Les enfants de notre échantillon ont donc une importante perception de la violence conjugale entre leurs parents. Ces résultats élevés sont en adéquation avec ceux rapportés par les mères et indiquent que le contexte de violence conjugale dans lequel l'enfant a évolué constitue un milieu hostile où la violence semble intense et fréquente.

7.3.1. Le degré d'exposition à la violence conjugale et les représentations de la violence et des relations familiales de l'enfant

7.3.1.1. L'exposition à la violence conjugale selon la mère

En nous intéressant aux représentations que les enfants portent sur leur cohésion familiale, nous avons utilisé le *SAGA*. Comme aucune recherche sur la problématique des enfants exposés à la violence conjugale n'a encore expérimenté cet outil, aucune donnée ne peut être comparée avec les nôtres mais les résultats obtenus amènent un nombre important d'informations intéressantes à analyser. Nous constatons, en ce qui concerne les formes de violences auxquelles les enfants ont été exposés, que plus les agressions psychologiques sont importantes, plus l'enfant a une représentation de la cohésion mère-enfant faible, en situation typique, il en va de même pour la cohésion faible père-mère et père-enfant en situation conflictuelle. Les violences psychologiques altèrent les représentations de la cohésion familiale que les enfants possèdent et ce, pour toutes les dyades.

Les mêmes résultats apparaissent quant à la violence physique, plus elle est importante et plus les enfants ont une représentation de la cohésion faible père-mère et père-enfant, en situation conflictuelle. La violence physique a également une influence sur la représentation de la cohésion faible père-mère et mère-enfant, en situation typique. Il convient de considérer qu'être exposé à la violence physique et psychologique distord les représentations des enfants sur leurs relations familiales, précisément car l'un des parents terrorise les enfants et l'autre n'est capable ni de se protéger ni de les protéger. Toutefois, ces faibles cohésions peuvent être en rapport avec les pratiques éducatives parentales et surtout avec l'image que les enfants ont de leurs parents. Les recherches qui ont saisi directement le point de vue des enfants sur la relation père-enfant attestent que l'enfant a souvent une très mauvaise représentation du père (Peled, 1998) mais en nuançant la possibilité que le père puisse parfois être compétent. Sullivan (2000) note qu'il existe une réelle influence de l'intensité de la violence sur la perception du père. Quant à la représentation de la relation à la mère, les enfants la perçoivent altérée à cause de la violence (Lapierre, 2008) mais la mère n'en est pas tenue responsable (De la Sablonnière & Fortin, 2010). Aussi, nos résultats permettent d'établir un lien entre les violences physiques et la menace que les enfants perçoivent. Ce type de violence semble exacerber le sentiment de danger des enfants. O'Keef (1994) a mis en exergue que la fréquence de la violence conjugale physique continue à être ressentie comme menaçante pour l'enfant au-delà de l'exposition elle-même.

Enfin, la fréquence d'exposition à la violence conjugale apparaît influencer la menace perçue par l'enfant ainsi que son sentiment de blâme. Il semble ainsi que plus la fréquence de la violence conjugale est importante, plus l'enfant la perçoit comme une menace. Dans le même sens, une fréquence élevée augmente significativement le sentiment de blâme de l'enfant. Pourtant, l'étude de Fortin (2005) ne révèle aucun effet de l'exposition à la violence conjugale rapportée par la mère sur la perception de la menace et le sentiment de blâme de l'enfant. En revanche, Jouriles Vu, McDonald et Rosenfield (2014) font ressortir que l'exposition élevée à la violence conjugale, selon l'appréciation de la mère, accroît le sentiment de blâme de l'enfant mais pas le sentiment de menace. Par ailleurs, la fréquence de l'exposition à la violence conjugale affecte la représentation de la relation père-mère et mère-enfant en situation typique ainsi que celle père-mère, père-enfant et mère-enfant en situation conflictuelle. Il est intéressant de constater que la représentation de la cohésion père-enfant n'est altérée que dans le cas de la situation conflictuelle, au contraire des autres. La représentation de la cohésion père-mère en situation idéale est largement en lien avec la fréquence de l'exposition à la violence conjugale. Plus la violence conjugale est importante, plus les enfants projettent leur désir de voir la cohésion père-mère s'améliorer.

Ainsi, l'exposition à la violence conjugale selon la mère apparaît principalement associée aux représentations que les enfants détiennent des relations familiales. Cependant, les résultats que nous avons obtenus ne permettent pas de faire de lien entre la sévérité de l'exposition à la violence conjugale, d'après la mère, et les processus de parentification et de conflits de loyauté, contrairement à ce que d'autres recherches suggèrent (Olson & Gariti, 1993), c'est pourquoi il est nécessaire de s'intéresser à l'appréciation de l'enfant de son exposition à la violence conjugale.

7.3.1.2. L'exposition à la violence conjugale selon l'enfant

Pour appréhender le contexte de violence conjugale dans lequel les enfants évoluent, les recherches ont, tout d'abord, sollicité les mères pour obtenir ces informations mais progressivement, les travaux nord-américains ont cherché à requérir le point de vue de l'enfant (Coyne, Barrett & Duffy, 2000 ; Fortin, 2005 ; Grych, Jouriles, Swank, McDonald & Norwood, 2000 ; Kerig, 1998). Dans notre étude, les analyses effectuées soulignent d'importants effets des caractéristiques du conflit perçues par l'enfant sur ses représentations de la violence et des relations familiales.

Dans un premier temps, les caractéristiques du conflit, telles que perçues par l'enfant, semble agir sur leur perception de la menace. En effet, les enfants évaluant le conflit conjugal

comme intense et fréquent, le considèrent aussi comme menaçant. Ces résultats rejoignent ceux de la plupart des études ayant analysé les représentations de la violence des enfants (Doucet & Fortin, 2010 ; Grych, Jouriles, Swank, McDonald & Norwood, 2000 ; Jouriles, Collazos Spiller, Stephens, McDonald & Swank, 2000).

Dans un second temps, nous notons que les caractéristiques du conflit se révèlent en lien avec plusieurs des indicateurs des représentations des relations familiales. Concernant les conflits de loyauté, les enfants qui perçoivent que la violence conjugale est élevée sont également ceux présentant d'importants conflits de loyauté. Ces résultats s'accordent avec ceux de Fortin (2005), bien que les enfants de notre échantillon présentent un score moyen de conflits de loyauté inférieur (m = 6,1) à celui de son étude (m = 8,76). En outre, le fait de reconnaître la violence entre les parents met à mal l'enfant qui se sent davantage tiraillé entre ses deux parents. La présence du conflit de loyauté chez les enfants exposés à la violence conjugale a souvent été évoqué dans des études cliniques (Eisikovits & Winstok, 2001 ; Peled, 1998).

Concernant les effets de la perception du conflit de l'enfant sur ses représentations de la cohésion familiale, plusieurs éléments se dégagent, qui ont également pu être repérés lorsque la mère est la source d'information. Une haute perception du conflit affecte la représentation de la cohésion père-mère et père-enfant en situation typique et en situation conflictuelle. La représentation de la cohésion mère-enfant n'est pas altérée selon les perceptions du conflit de l'enfant. Ainsi, nous ne pouvons soutenir l'hypothèse de Levendosky, Huth-Bocks, Shapiro et Semel (2003) stipulant que la violence conjugale a un impact sur toutes les relations de l'enfant, puisqu'ici l'appréciation de l'enfant ne permet pas de démontrer que la cohésion mère-enfant est affectée. Enfin, les résultats des caractéristiques du conflit apparaissent également en relation avec la représentation du pouvoir de l'enfant en situation typique et conflictuelle. En d'autres termes, plus l'enfant perçoit le conflit intensément et fréquemment, plus il se sent impuissant face à la situation et pour y faire face.

7.3.2. Le degré d'exposition à la violence conjugale et le développement socio-affectif

Rappelons que le développement socio-affectif est examiné selon l'adaptation socio-affective de l'enfant et les symptômes de stress post-traumatique.

7.3.2.1. L'exposition à la violence conjugale selon la mère

D'une part, nous relevons que plus la fréquence de l'exposition à la violence dans le couple est faible, plus les enfants développent des troubles de la pensée. Ces derniers font référence à la fois à la fuite des idées, à des enchainements rapides et/ou illogiques des idées, au déficit du contenu de la pensée, à des pensées obsessionnelles, des phobies… Nous émettons ici l'hypothèse qu'une fréquence faible rendrait l'advenue d'un nouvel acte de violence imprévisible pour l'enfant. Les enfants qui l'anticipent seraient en mesure d'adopter des stratégies pour tenter d'y faire face (évitement, dissociation…) alors que les enfants qui ne parviennent pas à repérer un nouveau cycle, compte tenu d'une moindre fréquence, pourraient être plus envahis par cette incertitude. Quoi qu'il en soit, dans les deux cas évoqués, il ne s'agit pas de conduites structurantes dans le développement d'un jeune enfant.

D'autre part, l'apparition de la violence conjugale dans la vie de l'enfant s'avère une donnée importante à considérer compte tenu de ses effets sur les symptômes de stress post-traumatique repérés chez les enfants de notre échantillon. Notre recherche met en évidence qu'une longue durée d'exposition à la violence conduit les enfants à présenter d'importants symptômes anxieux et dépressifs. Plusieurs études (Anderson & Cramer-Benjamin, 1999 ; Graham-Bermann & Levendosky, 1998 ; Osofsky, 2003) rapportent qu'une longue période d'exposition à la violence conjugale engendre de l'anxiété et des troubles intériorisés et extériorisés. La colère semble également en lien avec l'apparition de la violence conjugale dans la vie de l'enfant. Aussi, nous pouvons supposer qu'une durée importante d'exposition conduit l'enfant à intégrer les comportements de colère auxquels il a été confronté, puisque ce symptôme inclut la haine et l'agressivité envers les autres et les difficultés de se contrôler. D'ailleurs, Grych et al. (2000) ont remarqué que les enfants qui ont déclaré des niveaux significativement élevés de dépression et d'anxiété ont aussi tendance à présenter des niveaux élevés de comportements de colère.

7.3.2.2. L'exposition à la violence conjugale selon l'enfant

Dans notre étude, les caractéristiques du conflit évaluées par l'enfant semblent uniquement agir sur le symptôme de l'anxiété. L'importante perception du conflit de l'enfant conduit à des scores élevés de symptôme d'anxiété. Selon Ma (2009), de hauts niveaux de conflits et de violence entre les parents augmentent significativement les symptômes de stress post-traumatique. Dans notre cas, seule l'anxiété est significative mais nous pouvons supposer que la relation avec d'autres symptômes puissent être indirecte, comme nous l'évoquerons plus largement après. Il semble aussi que lorsque l'enfant vit au sein d'un centre d'hébergement, les

symptômes de stress post-traumatique et les difficultés d'adaptation intériorisée soient plus importants compte tenu du stress lié au changement de milieu de vie (Fantuzzo & al., 1991). Les enfants de notre échantillon ont principalement été rencontrés par le biais de CHRS, nous pouvons donc faire cette hypothèse mais ne sommes pas en mesure de la tester puisque nous n'avons pas pu rencontrer d'enfants vivants toujours au sein du domicile violent. Notons cependant, que dans le travail plus récent de Savard et Zaouche Gaudron (2014), chez des enfants d'âge préscolaire, les enfants vivant en CHRS manifestent moins de difficultés socio-affectives que les enfants habitant toujours au domicile.

La présente recherche soulève des interrogations face au peu de lien observé entre les évaluations de l'expérience de violence conjugale réalisée par la mère mais également par l'enfant et les variables du développement socio-affectif de l'enfant, notamment l'adaptation socio-affective. Dans d'autres études, des résultats similaires ont été rapportés concernant les enfants exposés à la violence conjugale (Fortin & al., 2000 ; Sternberg, Lamb & Dawud-Noursi, 1998). En effet, les auteurs notent des divergences dans l'évaluation des difficultés de l'enfant selon que la source d'information est le parent, l'enseignant ou l'enfant lui-même. Dans notre travail, l'adaptation socio-affective a uniquement été évaluée par la mère et le manque d'association avec le degré d'exposition à la violence conjugale, qu'il soit renseigné par la mère ou par l'enfant, nous invite à la prudence dans l'interprétation des résultats.

7.4. Les représentations de la violence et des relations familiales des enfants

7.4.1. Les représentations de la violence et le développement socio-affectif de l'enfant

Les représentations de l'enfant de la violence ont été examinées au travers de la perception de la menace et du sentiment de blâme de l'enfant. Au contraire des résultats obtenus entre le degré d'exposition à la violence conjugale et les représentations de l'enfant, la menace perçue par l'enfant n'apparaît pas déterminante dans le développement socio-affectif de l'enfant. Toutefois, il semble intéressant de considérer les résultats descriptifs mettant en évidence que 71,7% des enfants ont une représentation élevée, et 24% des enfants une représentation plus modérée de la menace liée au contexte de violence conjugale. Le score moyen de perception de la menace des enfants de notre échantillon s'élève à 18,3, qui est supérieur à celui obtenu dans d'autres recherches, notamment celle de Doucet et Fortin (2010) (m = 16,01). Quoi qu'il en soit, la plupart des enfants expriment et reconnaissent le danger lié à la situation.

Concernant le blâme, « seulement » 10,9% des enfants de l'échantillon se sentent responsables de cette situation. Cependant, la plupart des enfants de notre échantillon étant dans des structures protégées et non plus au sein du domicile conjugal, cette nouvelle situation aura peut-être permis à l'enfant de se sentir moins coupable de la situation antérieure. Nos résultats soulignent que le sentiment de blâme de l'enfant prédit la dépression, ce qui va dans le sens d'autres recherches réalisées. Fosco et Grych (2008) ont noté que plus les enfants se blâment pour le conflit ou la violence, plus ils présentent des symptômes dépressifs. De plus, si les enfants s'attribuent la cause de la violence entre les parents, ils ressentiront un important sentiment de colère. Pour autant, le mode de recueil utilisé ne nous permet pas de savoir envers qui est destiné un tel sentiment. Il se peut que les enfants qui se culpabilisent nourrissent de la colère envers eux-mêmes pour avoir causé cette situation. Cependant, il ne s'agit que d'une hypothèse car aucune étude n'a révélé de liens entre le blâme et la colère des enfants. Notre recherche met aussi en avant que les garçons ont davantage tendance à se blâmer que les filles, ce qui confirme les résultats déjà obtenus à ce sujet par Ulu et Fisiloglu (2002). Fortin (2005) ainsi que Fortin, Doucet et Damant (2011) ont mis en évidence que le sentiment de blâme, de la même manière que la menace perçue, engendrent des symptômes d'anxiété et de dépression. Nos résultats s'accordent en ce qui concerne les symptômes dépressifs, toutefois, nous ne relevons pas de lien entre la perception de la menace et le blâme des enfants et les symptômes anxieux. Cette différence peut s'expliquer par le fait que notre échantillon est composé d'enfants plus jeunes que dans les études de Fortin (2005) et Fortin, Doucet et Damant (2011) dans lesquelles les enfants sont âgés entre 9 et 12 ans. En effet, il apparaît dans nos analyses selon les deux groupes d'âge (5,5-8 ans et 9-12ans) que les enfants entre 9 et 12 ans obtiennent des scores plus élevés à l'échelle des problèmes intériorisés, qui regroupent l'anxiété et la dépression.

Ainsi, l'hypothèse préalable de l'influence de la perception de la menace et du blâme de l'enfant sur son développement socio-affectif est en partie validée. Seuls les effets du blâme sur les symptômes de stress post-traumatique s'avèrent significatifs. Nous relevons que les effets ne sont observés qu'au niveau des symptômes de stress post-traumatiques, évalués par l'enfant, et non pas au niveau de l'adaptation socio-affective. Pourtant, des recherches ont révélé l'influence du blâme et de la menace sur les problèmes extériorisés (Jouriles, Spiller, Stephens, McDonald, & Swank, 2000) et sur les problèmes intériorisés (Grych, Harold & Smith, 2003). Nous supposons que la contribution des représentations de l'enfant à propos du blâme et de la menace, ne suffisent pas à eux-seuls à expliquer les difficultés d'adaptation des enfants perçues par la mère.

7.4.2. Les représentations des relations familiales et le développement socio-affectif de l'enfant

Les représentations de l'enfant des relations familiales ont été appréhendées à travers la parentification, les conflits de loyauté, les représentations de la cohésion familiale en situation typique, en situation conflictuelle et en situation idéale pour trois dyades, père-mère, père-enfant et mère-enfant ainsi que la représentation du pouvoir dans la famille.

7.4.2.1. La parentification

Dans notre échantillon, nous observons que 17,4% des enfants rapportent être parentifiés. La parentification permettrait aux enfants de réduire le stress familial et de leur assurer un certain sentiment de sécurité au sein de leur famille (Schermerhorn & al., 2007). Néanmoins, il ressort de nos résultats que la parentification n'est pas sans conséquence sur les symptômes de stress post-traumatiques manifestés par les enfants. Ainsi, nous repérons que la parentification influence la présence de la colère. Même si la parentification est une tentative pour parvenir à un sentiment de sécurité, elle amène bien souvent de très grandes responsabilités qui ne sont pas accompagnées du soutien parental. Dans ce contexte, nous pouvons penser que l'apparition de la colère peut exprimer aussi une grande détresse (Earley & Cushway, 2002). Par ailleurs, faire cesser la violence pourrait être une des caractéristiques de la parentification. Les enfants peuvent alors créer une diversion, avoir des comportements perturbateurs afin de détourner la violence vers eux (Kerig, 2005).

Nos résultats montrent l'influence de la parentification sur l'apparition du symptôme de stress post-traumatique. Cet élément soutient l'idée du poids des responsabilités au niveau des tâches domestiques, du soin aux membres de la famille, qui peut les conduire à développer un stress post-traumatique. Le symptôme de la dissociation qui réfère au détachement ou à l'absence de réaction émotionnelle (Kedia, Vanderlinden, Lopez, Saillot & Brown, 2012) émerge également en rapport avec la parentification des enfants. Bien qu'aucune recherche, à notre connaissance ne traite de ce lien, nous pouvons considérer que la parentification entrave gravement le développement de l'enfant. Pour assumer ce rôle qui n'est pas le sien, il est contraint de mettre en place des stratégies de mise à distance et de déprivations émotionnelles.

Plusieurs recherches indiquent que la parentification est associée à divers problèmes, principalement des problèmes intériorisés et extériorisés (Jacobvitz, Hazen, Curran, & Hitchens, 2004 ; Peris & al., 2008). Dans notre étude, aucun lien significatif n'apparaît entre la parentification évaluée par l'enfant et l'adaptation socio-affective perçue par la mère.

7.4.2.2. Les conflits de loyauté

Les conflits de loyauté affectent 19,6% des enfants de notre échantillon et sans réelle différence entre filles et garçons, alors que d'autres études suggèrent que les filles seraient plus touchées (Grych, 1998), en raison de leur plus fort désir de maintien de relations interpersonnelles harmonieuses. Les conflits de loyauté s'avèrent être en lien avec tous les symptômes de stress post-traumatique.

Amato et Afifi (2006) relèvent que les conflits de loyauté sont généralement associés à des symptômes de dépression, nos résultats vont dans le même sens. Ainsi, en contexte de violence conjugale, les enfants ont tendance à vouloir protéger la mère en dépit du fait qu'ils éprouvent un fort attachement au père (Vasselier-Novelli, Delage, Danel & Heim 2014), et ce conflit douloureux engendre des symptômes dépressifs. De la même manière, les conflits de loyauté semblent en rapport avec la colère éprouvée, peut-être une façon pour les enfants de manifester l'impuissance ressentie. Toutefois, peu de recherches sur ce sujet ont été menées, ce qui rend difficile la comparaison et l'explicitation de nos résultats.

Le stress post-traumatique se retrouve aussi en lien avec les conflits de loyauté. Puisque les enfants se sentent dans l'obligation de protéger leurs parents, ils doivent faire des choix lors des épisodes violents, ces choix peuvent les amener à prendre différentes places mais également les conduire à subir la violence. Dans tous les cas, les enfants ne sont pas à « leur bonne place » d'enfant et supportent des traumatismes qui les mènent à être hypervigilants et à ressentir une importante insécurité. De plus, certains auteurs notent que lorsque les parents ne parviennent pas à régler leurs conflits, ils peuvent tenter de créer une alliance avec leur enfant face à l'autre parent (Wang & Crane, 2001). Cette situation peut conduire l'enfant à mettre en place une dissociation pour tenter de préserver sa sécurité émotionnelle. Nos résultats établissent une relation entre les conflits de loyauté et la dissociation, indice supplémentaire des effets délétères que subit l'enfant.

7.4.2.3. La représentation de la cohésion père-mère en situation typique

Nous notons que la représentation des enfants de la cohésion entre le père et la mère en situation typique est en rapport avec l'adaptation socio-affective des enfants et le symptôme de stress post-traumatique et celui de l'anxiété. Plus précisément, la représentation de la faible cohésion père-mère est un facteur à considérer dans l'expression des problèmes extériorisés. Si les enfants estiment que l'unité parentale est dysfonctionnelle au quotidien, leur sentiment de sécurité en sera affecté, et les enfants ne pourront trouver de réponses que dans l'expression de comportements agressifs dirigés vers les autres. Ceci n'est pas sans rappeler certains éléments

évoqués par la théorie de l'apprentissage social de Bandura (1977), où les enfants s'imprègnent des comportements produits au sein de leur environnement et se les approprient par imitation. D'autre part, une faible cohésion père-mère induit un score important de stress post-traumatique et d'anxiété. Ces éléments nous amènent à considérer que malgré le fait que ce soit la situation typique qui ait été proposée aux enfants, la violence conjugale imprègne le quotidien des enfants et semble omniprésente pour eux.

7.4.2.4. La représentation de la cohésion père-enfant en situation typique

Il ressort des analyses que la représentation des enfants de la cohésion père-enfant en situation typique est associée au symptôme de stress post-traumatique. Il apparaît alors qu'une faible cohésion influence l'apparition du symptôme de stress post-traumatique. Autrement dit, si pour les enfants la représentation de la cohésion avec le père est faible, elle agirait comme un facteur de risque sur les symptômes de stress post-traumatique. La littérature indique que les pères auteurs de violence conjugale sont fréquemment en colère et peu attentifs aux expériences et aux sentiments de leurs enfants (Bancroft & Silverman, 2002 ; Edleson & Williams, 2007) ce qui peut engendrer des symptômes de stress post-traumatique. Racicot, Fortin et Dagenais (2010) considèrent qu'il faut « miser » sur la relation mère-enfant pour prévenir les difficultés des enfants, tout comme le propose Durand (2013).

Pourtant, il semble qu'une réflexion plus approfondie doit aussi émerger quant à la question de la relation père-enfant. Au regard des analyses descriptives, nous notons qu'en situation typique, la représentation de la relation mère-enfant est celle qui obtient la cohésion la plus importante, et la majorité des enfants estiment que la cohésion père-enfant est moyenne. Si le premier résultat semble compréhensible, pour le second nous pouvons supposer que les enfants demeurent ambivalents envers le père sans pour autant le rejeter.

Par conséquent, l'hypothèse préalable de l'influence des représentations des relations familiales est en partie validée. En effet, la parentification, les conflits de loyauté et les représentations de la cohésion père-mère et père-enfant en situation typique sont en lien avec les symptômes de stress post-traumatique. En revanche, seule la représentation de la faible cohésion père-mère en situation typique contribue à expliquer les difficultés extériorisées des enfants.

7.4.2.5. Le pouvoir de la mère en situation conflictuelle

Les analyses réalisées mettent en évidence l'effet du pouvoir de la mère en situation conflictuelle sur deux symptômes de stress post-traumatique, l'anxiété et le stress post-traumatique. Ces résultats sont surprenants dans la mesure où plus la mère est perçue comme détentrice du pouvoir en situation conflictuelle plus cette situation est source d'anxiété et de stress post-traumatique. Ces résultats soulèvent plusieurs hypothèses. Il est possible que cette représentation soit liée au fait que les mères et les enfants aient quitté le domicile et que la représentation que l'enfant a du pouvoir de sa mère ait évolué. Ainsi, voir sa mère s'affirmer peut être source d'angoisse pour l'enfant qui n'a jamais expérimenté cela auparavant. Nous pouvons également supposer que les enfants se soient réellement projetés dans la situation conflictuelle en se remémorant les épisodes où les mères ont pu tenter de s'imposer ce qui a pu créer davantage de tensions et constituer des souvenirs traumatisants pour les enfants. Enfin, il est intéressant de se rendre compte que seule la représentation du pouvoir de la mère conduit l'enfant à développer des symptômes de stress post-traumatique alors que celle du père n'est associée à aucune difficulté.

7.4.3. Les effets modérateurs des représentations de la violence et des relations familiales

Bien que notre hypothèse générale postulait l'effet médiateur des représentations de la violence et des relations familiales, les analyses n'ont pas permis de le révéler. En revanche, plusieurs effets modérateurs ont émergé des analyses relatives aux représentations de la violence et des relations familiales. English, Marshall et Stewart (2003) ont suggéré que les effets directs de la violence conjugale pourraient être moindres comparativement aux effets indirects. Ils soulignent ainsi l'effet des variables intermédiaires qui peuvent être, au regard de notre étude, la perception de la menace, le sentiment de blâme, les représentations de la cohésion familiale, particulièrement celle mère-enfant.

En premier lieu, les résultats mettent en évidence l'effet modulateur de la perception de la menace sur les symptômes de stress post-traumatique, seulement lorsque la violence conjugale est évaluée par l'enfant. Plus précisément, le sentiment de menace module la relation entre les caractéristiques du conflit et le symptôme de la colère ainsi que celui de la dissociation. Fortin (2005) a pourtant relevé l'effet médiateur de la perception de la menace sur l'adaptation socio-affective de l'enfant. D'autres études (Grych & al., 2000 ; Stocker, Richmond, Low, Alexander & Elias 2003) ont également mis en évidence le rôle médiateur de la menace c'est

pourquoi notre résultat apparaît plus marginal. Toutefois, même si nous ne pouvons pas préciser à quoi l'enfant relie cette menace, il demeure que nos résultats sont compatibles avec le modèle de la sécurité émotionnelle de Cummings et Davies (1994). Effectivement, ce modèle aspire à démontrer que la piètre qualité de la relation entre les parents atteint la sécurité de l'enfant, ce qui, en retour, confère aux conflits entre les parents une menace importante pour l'enfant concernant son bien-être, son intégrité et celle de sa famille. Par ailleurs, le sentiment de blâme de l'enfant apparaît également avoir un effet modérateur, principalement sur les symptômes du stress post-traumatique et de la dissociation quand l'enfant évalue le conflit conjugal. Le blâme est souvent considéré comme médiateur dans les recherches pourtant les résultats des analyses statistiques n'abondent pas dans ce sens ou ne parviennent pas à le prouver (Fortin, 2005). Malgré cela, à notre connaissance, aucune autre recherche ne met en évidence le rôle modérateur du blâme de l'enfant.

En second lieu, les représentations du pouvoir du père, en situation typique et conflictuelle, de la mère et de l'enfant en situation typique, jouent un rôle modulateur sur la relation entre la fréquence d'exposition à la violence conjugale et les symptômes de stress post-traumatique. Les symptômes de l'anxiété, du stress post-traumatique et de la colère augmentent largement lorsque la violence conjugale s'intensifie et que les représentations du pouvoir sont importantes. Toutes les représentations de pouvoir sont source d'angoisse et de traumatisme chez les enfants de notre échantillon. Ces indicateurs des représentations des relations familiales n'ont jamais été pris en considération dans les recherches et ne peuvent donc pas être comparés mais il semble que les prochaines recherches devraient tenir compte de ces éléments.

En troisième lieu, la représentation de la cohésion mère-enfant, en situation typique et conflictuelle, constitue un modérateur entre la durée d'exposition à la violence conjugale et le symptôme de la colère et l'adaptation extériorisée de l'enfant. La représentation de la cohésion familiale peut être mise en lien avec la qualité de la relation mère-enfant. La qualité de la relation mère-enfant est souvent appréhendée comme modératrice entre l'exposition à la violence conjugale et les difficultés d'adaptation de l'enfant (Bourassa, 2003 ; Harper, Arias & House, 2003 ; Levendosky & Graham-Bermann, 1998). Enfin, notre étude met en évidence le rôle modulateur des conflits de loyauté sur les symptômes dépressifs et de la colère, lorsque l'enfant évalue l'exposition à la violence conjugale. Toutefois, le sens du lien est relativement surprenant. En effet, nos résultats indiquent que lorsque la fréquence et l'intensité de la violence conjugale augmentent, les enfants rapportent davantage de symptômes dépressifs et de colère seulement si ce dernier vit peu de conflits de loyauté. Fortin (2005) a repéré les mêmes résultats dans son étude interrogeant 79 enfants. De tels résultats vont pourtant à l'encontre d'autres

recherches rapportant les effets néfastes des conflits de loyauté dans le développement socio-affectif de l'enfant (Madden-Derdich, Estrada, Updegraff & Leonard, 2002 ; Wang & Crane, 2001). La présence de conflits de loyauté ne peut être appréhendée comme un facteur de protection mais nous pouvons supposer que les enfants tentent de masquer leurs propres difficultés en raison du contexte familial difficile. La manière d'évaluer les conflits de loyauté mérite probablement d'être envisagée différemment.

CHAPITRE 8 :
CONCLUSION GENERALE

Rappelons que notre travail de recherche examine le développement socio-affectif des enfants de 5 ans et demi à 12 ans exposés à la violence conjugale en lien avec leurs représentations de la violence et des relations familiales. Cette recherche a plusieurs objectifs. Tout d'abord, elle vise à étudier l'adaptation socio-affective et les symptômes de stress post-traumatique des enfants exposés à la violence conjugale. Ensuite, elle a pour visée d'analyser la contribution des représentations de la violence et des relations familiales de l'enfant sur son développement socio-affectif. Enfin, elle a pour but d'examiner si certaines caractéristiques individuelles et/ou familiales peuvent être appréciées en tant que facteurs de risque ou de protection dans le développement socio-affectif de l'enfant.

Nous reviendrons dans un premier temps sur les principaux résultats que notre recherche a pu mettre en évidence. Puis, nous relèverons les limites de notre étude, pour terminer sur les perspectives qu'elle amène dans le champ de la recherche et des pratiques professionnelles.

Les principaux résultats de notre recherche indiquent que la majorité des enfants de notre échantillon rencontrent des difficultés au niveau de leur adaptation socio-affective et des symptômes de stress post-traumatique. Pour ce qui concerne le développement socio-affectif des enfants exposés à la violence conjugale, notre étude apporte de nombreux éclairages qui permettent de saisir l'ampleur des effets délétères de l'exposition à la violence conjugale. La quasi-totalité des enfants de notre échantillon présente des problèmes intériorisés et un enfant sur deux des problèmes extériorisés. Les symptômes de stress post-traumatique sont également importants puisque plus d'un enfant sur six manifeste un stress post-traumatique. Ces éléments témoignent de réelles difficultés sur le plan socio-affectif, voire des entraves majeures pour le développement des enfants.

Sur le plan des caractéristiques individuelles des enfants, nous avons constaté que seule la dépression, associée aux symptômes de stress post-traumatique, est en lien notamment avec le sexe et l'âge des enfants. Les garçons les plus jeunes sont plus à risque de développer des symptômes dépressifs. L'adaptation socio-affective ne diffère pas selon le sexe des enfants mais selon leur âge et s'ils ont également été victimes de maltraitance. Les enfants les plus âgés sont vulnérables concernant leur adaptation intériorisée. Subir une double exposition à la violence, c'est-à-dire l'exposition à la violence conjugale et la maltraitance directe, augmente chez les enfants leurs difficultés d'adaptation générale.

Concernant le degré d'exposition à la violence conjugale des enfants, nos résultats indiquent, de manière générale, une importante exposition des enfants, supérieure à celles d'autres études (Fortin, 2005 ; Savard, 2011). Nous remarquons que plusieurs résultats se dégagent concernant les représentations de la violence et surtout des relations familiales. L'évaluation de l'exposition à la violence conjugale réalisée par la mère affecte l'ensemble des représentations de cohésion des enfants entre chacune des dyades : père-mère, père-enfant, mère-enfant. Les effets délétères des formes de violences et de leurs fréquences, selon l'appréciation de la mère, sur les représentations de la cohésion sont mis en exergue par nos résultats. La fréquence élevée de l'exposition à la violence conjugale fait également ressortir une perception de la menace et un sentiment de blâme accrus chez les enfants de notre échantillon. Par ailleurs, l'exposition à la violence conjugale d'après l'appréciation de l'enfant s'inscrit aussi dans des représentations de la cohésion familiale affectées, notamment concernant les dyades père-mère et père-enfant. Une forte exposition à la violence conjugale induit également une représentation du pouvoir de l'enfant amoindrie, suggérant l'impuissance de l'enfant face à la violence conjugale. La perception de la menace et les conflits de loyauté sont directement accentués du fait de l'évaluation de la violence conjugale faite par l'enfant. En revanche, l'effet du degré d'exposition à la violence conjugale, qu'il soit évalué par la mère ou par l'enfant, sur le développement socio-affectif de l'enfant, n'est corrélé qu'avec les symptômes de stress post-traumatique. Seuls certains des symptômes du stress post-traumatique, tels que l'anxiété, la dépression et la colère, sont directement liés au contexte de violence. L'adaptation socio-affective des enfants n'est pas significativement influencée par la violence conjugale, comme d'autres études avaient pu le mettre en évidence (Fortin & al., 2000 ; Fortin, 2005 ; Sternberg, Lamb & Dawud-Noursi, 1998).

Pour ce qui concerne l'influence des représentations de la violence et des relations familiales sur le développement socio-affectif de l'enfant, plusieurs résultats émergent. Dans un premier temps, les représentations des enfants n'ont d'incidence presque uniquement que sur les symptômes de stress post-traumatique de l'enfant, ce qui permet de suggérer l'importance de se placer du côté de l'enfant pour comprendre en quoi la situation peut être potentiellement traumatisante pour lui. Dans un second temps, au niveau des représentations de la violence, le sentiment de blâme de l'enfant est associé aux symptômes dépressifs et de colère de l'enfant. Ainsi, la culpabilisation et le sentiment d'être responsable de la violence entre les parents génèrent des symptômes traumatiques. Au niveau des représentations des relations familiales, la parentification de l'enfant induit des symptômes de colère, de stress post-traumatique et de dissociation. Les résultats relatifs aux conflits de loyauté montrent que cet

indicateur prédit l'apparition de tous les symptômes de stress post traumatique. L'anxiété et le stress post-traumatique sont en relation avec les représentations de la cohésion père-mère et père-enfant, ainsi qu'avec la représentation du pouvoir de la mère. La représentation de la cohésion mère-enfant est préservée de toute association avec des symptômes de stress post-traumatique. Par ailleurs, la faible représentation de la cohésion père-mère en situation typique de vie constitue un prédicteur des difficultés d'adaptation extériorisée de l'enfant.

Enfin, contrairement à ce que notre hypothèse générale soutenait, l'effet médiateur des représentations de la violence et des relations familiales de l'enfant n'a pu être validé. Toutefois, des analyses de modération réalisées sur cette variable ont mis en exergue l'effet modérateur de certains indicateurs. Ainsi, la représentation du pouvoir du père, de la mère et de l'enfant module la relation entre la fréquence de l'exposition à la violence conjugale et les symptômes de stress post-traumatique. De plus, la représentation de la cohésion mère-enfant constitue un modérateur entre la durée d'exposition à la violence conjugale et le symptôme de la colère et l'adaptation extériorisée. Cette variable peut donc jouer un rôle protecteur pour l'enfant s'il se la représente comme forte. Au contraire de notre hypothèse préalable, les représentations de la violence de l'enfant, à savoir la perception de la menace et le sentiment de blâme, modulent l'effet de l'exposition à la violence, lorsque l'enfant l'évalue, sur les symptômes de stress post-traumatique. Ils représentent donc des facteurs de risque quant au développement de l'enfant. Pour finir, les conflits de loyauté ont également un effet modérateur sur l'impact de la violence conjugale sur les symptômes de stress post-traumatique de l'enfant. Il reste tout de même peu probable que la présence de conflits de loyauté, ajoutée à une exposition à la violence conjugale intense et fréquente, ait pour effet de diminuer les difficultés de l'enfant. Nous ne pouvons considérer à l'heure actuelle que la présence de conflits de loyauté soit un facteur de protection pour l'enfant.

Dans leur ensemble, les résultats font ressortir l'importance des effets indirects de la violence conjugale sur le développement socio-affectif de l'enfant, et en particulier le rôle modérateur des différentes dimensions des représentations de l'enfant. Nos résultats invitent donc à considérer simultanément plusieurs variables dans l'explication des difficultés de développement socio-affectif des enfants exposés à la violence conjugale.

Ainsi, notre étude contribue à la littérature existante en matière de développement socio-affectif des enfants exposés à la violence conjugale. Tout d'abord, elle représente, à notre connaissance, la première étude française s'intéressant au développement socio-affectif des enfants d'âge scolaire exposés à la violence conjugale. Cette recherche accorde également de l'importance aux symptômes de stress post-traumatique chez les enfants exposés à la violence

conjugale, admettant ainsi leur vécu traumatique lié à ce contexte. Ensuite, elle permet d'appréhender les représentations des enfants sur la violence et les relations familiales, ce qui apporte un nouvel éclairage à la compréhension de ces expériences douloureuses vécues par ces enfants. Enfin, notre recherche indique bien la concomitance qui existe entre l'exposition à la violence conjugale et la violence parentale, étant donné la proportion importante d'enfants concernés au sein de notre échantillon, et suggère le chevauchement de ces deux types de violence.

Néanmoins, notre étude n'échappe pas à plusieurs limites méthodologiques, nuançant dès lors les conclusions de ce travail.

La première des limites est relative à la taille de notre échantillon qui est composé de 46 enfants et de 32 mères. Il est donc nécessaire d'être prudent dans l'interprétation des résultats que nous avons obtenus. En effet, les recherches sur ce type de problématique demeurent complexes à réaliser en France, en comparaison avec les recherches nord-américaines qui comptent des échantillons plus importants. A titre d'exemple, de la Sablonnière et Fortin (2010) ont pu faire appel à 111 mères et enfants ou encore 79 enfants ont fait partie de l'échantillon de l'étude de Fortin, Doucet et Damant (2011). Ces recherches requièrent, d'une part, des financements importants, et d'autre part, une mobilisation et une collaboration étroite entre les professionnels et les chercheurs travaillant auprès des mères et des enfants victimes de violence conjugale, coopération beaucoup plus délicate à établir dans notre pays. De ce fait, notre échantillon pourrait paraître restreint au regard des études menées Outre-Atlantique, néanmoins, en guise de comparaison, il se situe dans une taille comparable à celui de Savard (2011) avec 38 enfants.

La seconde limite concerne les lieux grâce auxquels nous avons pu rencontrer notre population. Les difficultés d'accès à cette population nous ont conduit à principalement interpeler des CHRS ou du moins à obtenir des réponses positives de leur part. Dans ce type de structure d'accueil, les mères et les enfants sont hébergés et sont donc éloignés du domicile, ce qui ne nous a pas permis de réaliser de comparaison entre un groupe d'enfants étant toujours à domicile et un groupe d'enfants éloignés du domicile afin d'examiner si l'un des groupes est plus vulnérable que l'autre.

Aussi, la plupart des outils de notre recherche ont fait l'objet d'une traduction et d'une validation par les chercheurs québécois, en langue française. Cependant, pour certains d'entre eux, les validations ont été réalisées sur des tranches d'âge spécifiques, souvent supérieures à une partie des enfants de notre population. Bien que nous ayons réalisé des pré-tests sur des

enfants de 5 ans et demi afin d'évaluer leur compréhension des questionnaires, il semble que concevoir des outils spécifiques pour des enfants plus jeunes soit nécessaire. Cette difficulté d'ordre méthodologique témoigne du manque de recherches sur lesquelles s'appuyer.

Nous ne pouvons pas non plus omettre de questionner les motivations des mères qui se sont portées volontaires, pour elles et leurs enfants, afin de participer à cette étude. Il est possible d'imaginer que les mères ayant donné leur accord se trouvent dans certaines dispositions pour évoquer leur situation. D'une part, elles ont déjà pu cheminer sur leur histoire et sont en mesure d'en parler. D'autre part, accepter la participation de l'enfant peut signifier qu'elles ont conscience des difficultés qu'il rencontre et souhaitent faire évoluer leur situation.

Enfin, une autre des limites de notre recherche tient au fait que nous avons interrogé les mères et les enfants à un instant donné de leur parcours et que les résultats obtenus, notamment concernant les représentations de l'enfant et son développement socio-affectif, ne peuvent rendre compte du caractère évolutif du développement de l'enfant.

Notre recherche conduit également à de nouveaux questionnements et perspectives de recherches afin d'améliorer la compréhension du développement socio-affectif des enfants exposés à la violence conjugale.

Découlant directement de l'une des limites de notre étude, le recours à une approche longitudinale s'avère nécessaire pour, d'une part, confirmer les relations observées dans la présente étude et d'autre part, déterminer si les représentations des enfants de la violence et des relations familiales à la prédiction de difficultés d'ordre socio-affectives varient selon l'âge de l'enfant. Il s'agirait d'examiner s'il y a continuité ou discontinuité dans la réaction des enfants au cours du temps. Envisager que les futures recherches adoptent une approche longitudinale permettrait d'apprécier sur du long terme l'adaptation des enfants et leur symptomatologie traumatique.

Nous avons également conscience de l'intérêt de multiplier les sources d'informations, notamment en ce qui concerne le développement socio-affectif de l'enfant. Nous avons sollicité le point de vue de la mère et de l'enfant, mais impliquer les enseignants et/ou les travailleurs sociaux référents dans les CHRS pourrait être une piste prometteuse.

Il reste encore à explorer la question de l'exercice conjoint de l'autorité parentale. Même si l'accès aux pères auteurs de violence reste délicat, saisir le point de vue du père, en ce qui concerne sa relation avec l'enfant, la place qu'il tient et le rôle qu'il est capable ou non d'assumer permettrait d'élargir les perspectives de prise en charge des enfants. Dans la mesure

où en France les pères préservent l'autorité parentale et leur droit de garde malgré l'exposition de l'enfant à la violence conjugale, il convient de mieux accompagner cette relation et mieux déterminer si des effets sont bénéfiques ou non pour le développement des enfants et leur devenir. Cette question de la relation père-enfant demeure essentielle afin de pouvoir saisir les parcours de vie des enfants, de même qu'il convient encore d'analyser la relation mère-enfant dans un tel contexte.

Plusieurs pistes d'intervention sur le plan des pratiques professionnelles auprès des enfants exposés à la violence conjugale peuvent être proposées, tant au niveau de la protection de l'enfance que sur les actions de prise en charge thérapeutique.

Le statut des enfants exposés à la violence conjugale pose question puisqu'ils ne sont pas réellement reconnus, juridiquement et du point de vue des politiques publiques, comme étant des enfants victimes. L'exposition à la violence conjugale n'étant pas encore considérée comme une forme de maltraitance, la protection de ces enfants dépend donc des politiques départementales à qui incombe la protection de l'enfance. Les pratiques d'une collectivité à une autre étant variables, il apparaît nécessaire de les harmoniser, notamment en matière d'évaluation des informations préoccupantes. De plus, comme nous avons pu l'évoquer, la concomitance de l'exposition à la violence conjugale et de la maltraitance est une réalité qui mérite d'être analysée dans sa globalité, une des problématiques ne devant pas occulter l'autre.

Par ailleurs, si l'on considère l'ampleur des difficultés socio-affectives et traumatiques des enfants exposés à la violence conjugale, la France doit sérieusement envisager de pouvoir répondre aux demandes et aux besoins de prise en charge des enfants. Notre étude permet d'amener des pistes de réflexion concernant le type de programmes à mettre en place. En effet, la relation mère-enfant apparaît, dans notre étude et dans plusieurs autres, un facteur de protection sur lequel il faut s'appuyer. Il convient alors de mettre en œuvre des programmes mère-enfant afin, dans un premier temps, de mettre des mots sur la situation de violence conjugale à l'aide d'un tiers ou d'un groupe, et dans un second temps, de soutenir la relation mère-enfant. Des groupes thérapeutiques pour les enfants semblent également intéressants à mettre en place. Favoriser l'expression des jeunes enfants comme des adolescents permettrait de rompre avec le sentiment d'isolement, de culpabilité, voire de honte, et leur donner l'opportunité de verbaliser leurs maux afin de lutter contre les passages à l'acte auto ou hétero agressifs.

Enfin, accompagner la séparation des couples en prise avec une problématique de violence conjugale doit devenir une priorité. Non seulement la séparation induit une importante

animosité entre les ex conjoints mais l'enfant est directement impliqué par les mesures de droit de visite et d'hébergement mises en place. Prendre le temps d'analyser la qualité de la relation père-enfant et surtout requérir le point de vue de l'enfant apparaît comme une nécessité afin de ne pas raviver un traumatisme potentiel en laissant l'enfant partir chez le parent auteur de violence sans aucune protection juridique.

Ainsi, les résultats de notre recherche amènent de nouvelles pistes de réflexion quant à l'influence du contexte de violence conjugale sur le développement socio-affectif de l'enfant. Ce travail apparaît d'autant plus important que les recherches mettent en évidence que les difficultés socio-affectives durant l'enfance peuvent avoir des répercussions tout au long de la vie. Les retentissements peuvent se produire à l'adolescence comme l'attestent déjà certains travaux. Ils peuvent perdurer ensuite, à l'âge adulte, et perturber notamment la qualité des relations amoureuses et de la vie conjugale. La transmission intergénérationnelle dans le devenir des enfants exposés à la violence conjugale est une dimension importante qu'il faudrait davantage explorer.

Comprendre la réalité des enfants exposés à la violence conjugale s'inscrit dans une volonté de développer une réflexion et d'être en mesure de proposer des prises en charge et des accompagnements adaptés, tout en leur reconnaissant un statut d'enfant victime. Il appartient, aujourd'hui, aux pouvoirs publics de se positionner et d'impulser une politique de prévention et de protection à l'égard des enfants exposés à la violence conjugale.

Références bibliographiques

Abric, J.C. (1989). L'étude expérimentale des représentations sociales ? In D. Jodelet (Ed.), *Les représentations sociales* (pp. 187-203). Paris : PUF.

Achenbach, T. M. (1991). *Manual for the Youth Selfreport and 1991 profile.* Burlington, VT : University of Vermont, Department of Psychiatry.

A cœur d'homme. (2003). *Inclure la réalité des hommes dans la prestation des services sociaux et de santé au Québec. Afin d'aider les hommes dans leur démarche de changement et promouvoir une société égalitaire et sans violence*, rédaction P. Turcotte, mémoire présenté au Comité ministériel sur la prévention et l'aide aux hommes, Ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec.

Adamson, J. L., & Thompson, R. A. (1998). Coping with interparental verbal conflict by children exposed to spouse abuse and children from non violent homes. *Journal of Family Violence, 13*(3), 213-232.

Amato, P. R., & Afifi, T.D. (2006). Feelings caughts between parents: Adult children's relation with parents and subjective well-being. *Journal of Marriage and Family, 68*, 222-235.

Amnesty International (2006). *Les violences faites aux femmes en France*. *Une affaire d'Etat.* Paris : Editions Autrement.

Anderson, S.A., & Craler-Benjamin, D. (1999). The impact of couple violence on parenting and children: An overview and clinical implications. *American Journal of Family Therapy, 27,* 1-19.

Appel, A.E., & Holden, G.W. (1998). The co-occurrence of spouse and physical child abuse: A review of appraisal. *Journal of Family Psychology*, *12*, 578-599.

Arcand, S., Damant, D., Gravel, S., & Harper, E. (2008). *Violences faites aux femmes*. Québec : Presses de l'Université du Québec.

Augustyn, M., Parker, S., McAlister Groves, B., & Zukerman, B. (1995). Silent victims: Children who witness violence. *Contemporary Pediatrics, 12*(8), 35-57.

Austin W. (2001). Partner violence and risk assessment in child custody evaluation. *Family Court Review, 39*(4), 483-496.

Baker, A. J. L. (2006). Patterns of parental alienation syndrome: A qualitative study of adults who were alienated from a parent as a child. *The American Journal of Family Therapy, 34*(1), 63-78.

Bancroft, L., & Silverman, J.G. (2002). The battered as parent: Assessing the impact of domestic violence on family dynamics. *Psychiatry, Psychology and Law*, *9*(2), 284-285.

Bandura, A. (1977). *Social learning theory.* New York : General Learning Press.

Bandura, A. (1980). *L'apprentissage social*. Bruxelles : Mardaga.

Baron, R.M., & Kenny, D.A. (1986). The moderator-mediator variable distinction in social psychological research : conceptual, strategic, and statistical considerations. *Journal of Personality and Social Psychology, 51*(6), 1173-1182.

Barrera, M. (1986). Distinctions between social support concepts, measures, and models. *American Journal of Community Psychology, 14*(4), 413-445.

Bascoe, S.M., Davies, P.T., Sturge-Apple, M.L., & Cummings, E.M. (2009). Children's representations of family relationships, peer information processing, and school adjustment. *Developmental Psychology, 45*(6), 1740-1751.

Bastard, B. (2013). *Un conjoint violent est-il un mauvais parent ?* Bruxelles : Yapaka.be.

Baude, A. (2012). *Développement socio-affectif des enfants en résidence alternée : une approche écosystémique* (Thèse de Doctorat non publiée). Université Toulouse II - Le Mirail, Toulouse.

Baude, A., & Zaouche Gaudron, C. (2013). L'adaptation socio-affective d'enfants de quatre à 12 ans en résidence alternée: Une approche écosystémique. *Neuropsychiatrie de l'Enfance et de l'Adolescence, 61*, 347-356.

Beaudoin, G., Côté, I., Delisle, R., Gaboury, M. C., Guénette, N., & Lessard, M. (1998). L'intervention de groupe au service des enfants exposés à la violence conjugale. *Intervention, 107*, 19–31.

Beauregard, L. A., & Bouffard, R. (1998*). Le programme de prévention c'est mon sort je m'en sors !* Granby, maison d'hébergement pour elles.

Beauregard, L., & Dumont, S. (1996). La mesure du soutien social. *Service Social, 45*(3), 55-76.

Beck, A.T., Steer, R.A., & Brown, G. (1996). *Beck Depression Inventory*. San Antonio : Harcourt Brace and Company.

Becker, K.B., & McCloskey, L.A. (2002). Attention and conduct problems in children exposed to family violence. *American Journal of Orthopsychiatry, 72*(1), 83-91.

Beeble, M., Bybee, D., Sullivan, C., & Adams, A. (2009). Main, mediating, and moderating effects of social support on the well-being of survivors of intimate partner violence across 2 years. *Journal of Consulting and Clinical Psychology*, *77*(4), 718-729.

Benedek, T.F. (1959). Parenthood as a developmental phase. *Journal of American Psychoanalytic Association, 7*(3), 389-417.

Bent-Goodley, T., & Williams, O.J. (2007). Fathers' voices on parenting and violence. In J.L, Edleson & O.J., Williams (Eds.), *Parenting by men who batter: New directions for assesment and intervention* (pp. 32-35). New-York : Oxford University Press.

Bernoussi M., & Florin A. (1995). La notion de représentation: De la psychologie générale à la psychologie sociale et la psychologie du développement. *Enfance, 48*(1), 71-87.

Bing-Heng, M., Cherbit, F., & Lombardi, E. (2000). *Traiter la violence conjugale, Parcours pour une alternative*. Paris : Harmattan.

Black, D., & Kaplan, T. (1988). Father kills mother. Issues and problems encountered by a child psychiatric team. *British Journal of Psychiatry, 153,* 624-630.

Bogat, G.A., Dejonghe, E., Levendosky, A.A., Davidson, W.S., & Von Eye, A. (2006). Trauma symptoms among infants exposed to intimate partner violence. *Child Abuse and Neglect, 30*(2), 109-125.

Bourassa, C. (2003). La relation entre la violence conjugale et les troubles de comportement à l'adolescence. Les effets médiateurs des relations avec les parents. *Service Social, 50,* 30-56.

Bourassa, C. (2004). Violence conjugale et troubles de comportement des jeunes. Effet médiateur de la perception du soutien des amis. *Service Social, 51*(1), 14-29.

Bourassa, C. (2006). L'exposition à la violence conjugale psychologique et verbale et son effet sur le comportement des adolescents. *Journal International de Victimologie, 5*(1), 1-14.

Bourassa, C. (2007). Co-occurrence of interparental violence and child physical abuse and it's effect on the adolescents' behavior. *Journal of Family Violence, 22,* 691-701.

Bourassa, C. (2010). La complexité et la pluralité des expériences maternelles en contexte de violence conjugale. *Enfance, Familles et Générations, 12*, 111-126.

Bourassa, C., Robinson, J., Lessard, G., Turcotte, P., Lavergne, C., Damant, D., & Flynn, C. (2008). La maternité et la paternité en contexte de violence conjugale. In C. Parent, S. Drapeau, M. Brousseau & E. Pouliot (Eds.), *Visages multiples de la parentalité* (pp.321-353). Québec : PUQ.

Bourassa, C., & Turcotte, D. (1998). Les expériences familiales et sociales des enfants exposés à la violence conjugale: Des observations tirées de leurs propos. *Intervention, 107,* 7-18.

Bourassa, C., Turcotte, P., Lessard, G., & Labarre, M. (2013). La paternité en contexte de violence conjugale. *La Revue Internationale de l'Education Familiale, 33*, 149-167.

Bourdieu, P. (1990). La domination masculine. *Actes de la Recherche en Sciences Sociales, 84,* 2-31.

Bower, M., & Knutson, J. F. (1996). Attitudes toward physical discipline as a function of disciplinary history and self-labeling as physically abused. *Child Abuse & Neglect, 20,* 689-699.

Bowlby J. (1973). *Attachment and loss*: *Vol 2 Separation*. New York: Basic Books.

Briere, J. (1989). *The trauma symptom checklist for children (TSCC)* (Unpublished test) : University of Southern California School of Medecine.

Broderick, C. B. (1993). *Understanding family process: Basics of family systems theory.* Newbury Park, CA : Sage.

Brown, T., Caplan, T., Werk, A., Seraganiau, P., & Singh, M.-H. (2000). *Toxicomanie et violence conjugale : une interaction complexe, Montréal*, Comité permanent de lutte à la toxicomanie.

Brown, E., & Jaspard, M. (2004). La place de l'enfant dans les conflits et les violences conjugales. *Recherches et Prévision, CNAF, 78*, 5-20.

Browne, K.D., & Hamilton, C.E. (1999). Police recognition of the links between spouse abuse and child abuse. *Child Maltreatment, 4*, 136-147.

Buchanan, C.M., Maccoby, E., & Dornbusch, S.M. (1991). Caught between parents : adolescents' experience in divorced homes. *Child Development, 62*, 1008-1029.

Buckner, J.C., Beardslee, W.R., & Bassuk, E.L. (2004). Exposure to violence and low-income children's mental health : direct, moderated, and mediated relations. *American Journal of Orthopsychiatry, 74*(4), 413-423.

Burgental, D.B., Blue, J., & Cruzcosa, M. (1989). Perceived control over caregiving outcomes : Implications for child abuse. *Developmental Psychology, 25*(4), 532-539.

Burquier, R., Hofner, M-C., Romain, N., & Mangin, P. (2009). Caractéristiques des femmes victimes de violences graves dans un échantillon clinique. *Journal International de Victimologie, 21*(7), 4-8.

Byng-Hall, J. (2008). The significance of children fulfilling parental roles: Implications for family therapy. *Journal of Family Therapy, 30*, 147–162.

Campbell, J.C. (1998). *Empowering survivors of abuse : health care for battered women and their children*. Thousand Oaks : Sage.

Card, J. (2005). Posttraumatic stress disorder in children exposed to domestic violence: Parental versus self-report. *Dissertation Abstracts International: Section B: The Sciences and Engineering, 66*(3-B).

Carlson, B. E. (1990). Adolescent observers of marital violence. *Journal of Family Violence, 5*(4), 285-299.

Carlson, B.E. (1991). Outcomes of physical abuse and observation of marital violence among adolescents in placement. *Journal of Interpersonal Violence, 6,* 526-534.

Carlson, B. E. (1996). Children of battered women : research, programs, and services. In A. R. Roberts (Ed.), *Helping battered women: New perspectives and remedies* (pp. 172-187). New York : Oxford University Press.

Cartel, M., Richard, C., & Rousset, A. (2012). *J'ai aimé un pervers*. Paris : Groupe Eyrolles.

Chamberland, C., Laporte, L., & Lavergne, C. (2003). La violence à l'endroit des femmes et des enfants en contexte familial. In. C. Chamberland (Ed.), *Violence conjugale et violence parentale* (pp. 7-62). Sainte Foy : Presses de l'Université du Québec.

Chamberland, C., Léveillé, S., & Trocmé, N. (2007*). Enfants à protéger parents à aider. Des univers à rapprocher*. Québec : Presses de l'Université de Québec.

Chamberland, C., & Roy, C. (2003). Les cognitions et représentations au sujet de la violence chez les conjoints et les parents. In. C. Chamberland (Ed.), *Violence conjugale et violence parentale* (pp. 185-274). Sainte Foy : Presses de l'Université du Québec.

Chemtob, C.M., & Carlson, J.G. (2004). Psychological effects of domestic violence on children and their mothers. *International Journal of Stress Management, 11*(3), 209-226.

Chetcuti, N., & Jaspard, M. (2007). *Violences envers les femmes. Trois pas en avant, deux pas en arrière*. Paris : Harmattan.

Claes, M., Ziba-Tanguay, K., & Benoit, A. (2008). La parentalité. In C. Parent, S. Drapeau, M. Brousseau & E. Pouliot (Eds.), *Visages multiples de la parentalité*. (pp. 3-25). Québec : Presses Universitaire du Québec.

Claussen, A., & Crittenden, P. (1991). Physical and psychological maltreatment: relations among types of maltreatment. *Child Abuse & Neglect, 15*, 5-18.

Clément, R. (1993). *Parents en souffrance*, Paris, Stock.

Clément, M-E., Lavergne, C., & Chamberland, C. (2007). Ampleur et corrélats de la violence infligée aux enfants et aux conjoints en contexte familial: Convergences selon deux niveaux de mesure de la concomitance des phénomènes ? In C. Chamberland, S. Léveillé & N. Trocmé (Eds.), *Enfants à protéger, parents à aider. Des univers à rapprocher* (pp. 107-126). Sainte-Foy : Presses de l'Université du Québec.

Comité économique et social européen. (2006). *Avis d'initiative : les enfants victimes indirectes de la violence domestique*. 21 avril 2006.

Compagnone, P. (2009). Présentation d'un outil systémique : le SAGA. *Le Journal des Psychologues*, *265*(2), 42-46.

Convention d'Istanbul. (2011). *Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique*. Istanbul

Corbet, E. (2000). Les concepts de violence et de maltraitance. *Actualité et Dossier en Santé Publique, 31*, 20-25.

Coté, I., Dallaire, L.F., & Vézina, J.F. (2011). *Tempête dans la famille: Les enfants et la violence conjugale*. Montréal : Editions du CHU Sainte-Justine.

Coutanceau, R. (2011). *Amour et violence*. *Le défi de l'intimité*. Paris : Odile Jacob.

Coutanceau, R., & Smith, J. (2014). *Violences aux personnes: Comprendre pour prévenir*. Paris : Dunod.

Cox, C.E., Kotch, J.B., & Everson, M.D. (2003). A longitudinal study of modifying influences in the relationship between domestic violence and child maltreatment. *Journal of Family Violence, 18*(1), 5-17.

Coyne, J. J., Barrett, P. M., & Duffy, A. L. (2000). Threat vigilance in child witnesses of domestic violence: A pilot study utilizing the ambiguous situations paradigm. *Journal of Child and Family Studies, 9*, 377–388.

Cuevas, C., Finkelhor, D., Clifford, C., & Ormrod, R. (2010). Psychological distress as a risk factor for re-victimization in children. *Child Abuse & Neglect, 34*, 235-243.

Cummings, E.M., & Davies, P.T. (1994). Marital conflict and child adjustment: An emotional security hypothesis. *Psychological Bulletin, 116*(3), 387-411.

Cummings, E. M., Geoke-Morey, M. C., & Papp, L. M. (2001). Couple, conflict, children, and families: It's not juste you and me, babe. In A. Booth, A. C. Crouter & M. Clements (Eds.), *Couples in conflict* (pp. 117-148). Mahwah, NJ : Lawrence Erlbaum Ass.

Cummings, J. G., Pepler, D. J., & Moore, T. E. (1999). Behavior problems in children exposed to wife abuse: Gender differences. *Journal of Family Violence, 14*(2), 133-156.

Cummings, E. M., Schermerhorn, A. C., Davies, P. T., & Goeke-Morey, M. C. (2006). Interparental discord and child adjustment: Prospective investigations of emotional security as an explanatory mechanism. *Child Development, 77*(1), 132-52.

Cyr, K., Chamberland, C., Clément, M.E., Lessard, G., Wemmers, J., Collin-Vézina, D., Gagné, M.-H., & Damant, D. (2013). Polyvictimization and victimization of children and youth: Results from a populational survey. *Child Abuse & Neglect, 37*(10), 814-820.

Cyr, K., Chamberland, C., Lessard, G., Clément, M-E, & Gagné, M-H. (2012). La polyvictimisation des jeunes. In M-E. Gagné, S. Drapeau & M-C. Saint-Jacques (Eds*), Les enfants maltraités: De l'affliction à l'espoir* (pp. 121-142). Laval : PUL.

Cyr, F., & Fortin, A. (2001). *Evaluation par l'enfant des conflits parentaux (EECP)* (traduction française de Grych, J. H., Seid, M. & Fincham, F. D. (1992), Children's Appraisals of Interparental Conflict). Montréal : Université de Montréal.

Cyr, M., Fortin, A., & Chénier, N. (1997). *Questionnaire sur la resolution des conflits conjuguaux* (traduction française de Straus, M.A., Hamby, S.L., Boney-Cyr, M., Wright, J. & Thériault, C. (1996). Traduction française de Reynolds, C.R. & Richmond, B.O. (1985), Revised Children's Manifest Anxiety Scale. Montréal : Université de Montréal.

Cyrulnik, B. (1999). *Un merveilleux malheur*. Paris : Odile Jacob.

Damant, D., Lebossé, C., Lapierre, S., Lessard, G., Hamelin-Brabant, L., Lavergne, C., & Fortin, A. (2010). Ça se sépare-tu ça, la femme pis la mère? Services reçus par des femmes vivant dans un contexte de concomitance de la violence conjugale et des mauvais traitements envers les enfants. *Nouvelles Pratiques Sociales, 22*(2), 159-175.

Damant, D., Paquet, J., & Bélanger, J. (2001). Recension critique des écrits sur l'empowerment ou quand l'expérience de femmes victimes de violence conjugale fertilise des constructions conceptuelles. *Féminin Pluriel, 14*(2), 133-154.

Dancey, C.P., & Reidy, J. (2007). *Statistiques sans maths pour psychologues*. Bruxelles : De Boeck.

Davies, P. T., & Cummings, E. M. (1998). Exploring children's emotional security as a mediator of the link between marital relations and child adjustment. *Child Development, 69*, 124-139.

Davies, J., Lyon, E., & Monti-Catania, D. (1998). *Safety planning with battered women: Complex lives/difficult choices*. Thousand Oaks, CA: Sage.

Davies, P. T., Sturge-Apple, M. L., Winter, M. A., Cummings, E. M., & Farrell, D. (2006). Child adaptational development in contexts of interparental conflict over time. *Child Development, 77*, 218–233

De la Sablonnière, E., & Fortin, A. (2010). Violence conjugale et qualité de la relation mère enfant: Effet médiateur ou modérateur de la santé des mères? *Revue Canadienne des Sciences du Comportement 42*(4), 212-221.

De la Vega, A., de la Osa, N., Granero, R., & Ezpeleta, L. (2013). Severity of psychological maltreatment and accumulative risk for psychopathology in children of mothers exposed to intimate partner violence. *Journal of Family Violence, 28*, 427-434.

Deroff, M-L., & Potin, E. (2013). Violences conjugales dans l'espace familial : que fait-on des enfants ? Pratiques professionnelles au croisement des champs de la protection de l'enfance et des violences conjugales. *Enfances, Familles, Générations, 18*, 120-137.

Dietrich, D., Berkowitz, L., Kadushin, A., & McGloin, J. (1990). Some factors influencing abusers' justification of their child abuse. *Child Abuse & Neglect, 14*(3), 337-345.

Djo, L.C. (2013). *Fratrie germaine et appropriation de la famille recomposée par l'enfant de 6 à 13 ans: Une approche bioécologique* (Thèse de Doctorat non publiée). Université Toulouse II – Le Mirail, Toulouse.

Doucet, M. (2012). *Exposition à la violence conjugale et adaptation de l'enfant : Analyse des variables médiatrices et examen des profils individuels* (Thèse de Doctorat publiée bibliothèque de Montréal). Université de Montréal.

Doucet, M., & Fortin, A. (2010). La parentification et les conflits de loyauté chez l'enfant exposé à la violence conjugale: Contribution du point de vue de l'enfant sur la violence. *Enfance, 2*, 201-221.

Doucet, M., & Fortin, A. (2014). Examens des profils d'adaptation chez les enfants exposés à la violence conjugale. *Revue Canadienne des Sciences du Comportement, 46*(2), 162-174.

Dubé, M. (2011). Enfants exposés à l'homicide conjugal. Quelques éléments de réflexion. *La Revue Internationale de l'Education Familiale, 29*, 107-122.

Dufour, S., & Chamberland, C. (2009). Agir au mieux pour prévenir et contrer la maltraitance envers les enfants du Québec. *Santé, société et solidarité, 1*, 119-127.

Dufour, S., Massicotte, K., & Mayer, M. (2005*). Inventaire des facteurs de risque, des facteurs de protection et des facteurs associés aux mauvais traitements intrafamiliaux envers les enfants*. Montréal : cahier de GRAVE-ARDEC.

Dunham, K. T., & Senn, C. Y. (2000). Minimizing negative experiences: Women's disclosure of partner abuse. *Journal of Interpersonal Violence, 15*, 251-261.

Durand, E. (2013). *Violences conjugales et parentalité*. Paris : Harmattan.

Durning, P., & Fortin, A. (1996). La maltraitance psychologique : quatrième modalité ou dimension essentielle de tout mauvais traitement ? In M. Gabel (Ed.), *Maltraitance psychologique* (pp. 53-76). Paris : Fleurus-Tardy.

Earley, L., & Cushway, D. (2002). The parentified child. *Clinical Child Psychology and Psychiatry, 7*(2), 163-178

Edleson, J.L., Shin, N., & Johnson Armendariz, K.K. (2008). Measuring children's exposure to domestic violence: the development and testing of the child exposure to domestic violence (CEDV) Scale. *Children and Youth Services Review, 30*, 502–521.

Edleson, J.L., & Williams, O.J. (2007). *Parenting by men who batter : new directions for assessment and interventions*. New York: Oxford.

Egger, T., & Schar Moser, M. (2008*). La violence dans les relations de couple. Ses causes et les mesures prises en Suisse*. Suisse : bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes. Rapport final.

Eisikovits, Z., & Winstok, Z. (2001). Researching children's experience of interparental violence : towards a multidimensional conceptualization. In S. A. Graham-Bermann & J. L. Edleson (Eds.), *Domestic violence in the lives of children : the future of research, intervention and social policy* (pp. 203-218). Washigton, DC : APA Books.

Emery, R. E. (1989). Family violence. *American Psychologist, 44*, 321-328.

English, D.J., Marshall, D.B., & Stewart, A.J. (2003). Effects of family violence on child behavior and health during early childhood. *Journal of Family Violence, 18*(1), 43-57.

Ericksen, J.R., & Henderson, A.D. (1998). Diverging realities : Abused women and their children, In. J.C. Campbell (Ed.), *Empowering survivors of abuse : health care for battered women and their children*, Thousand Oaks : Sage Publications, 138-155.

Euillet, S., & Zaouche Gaudron, C. (2007). Assistant familial: Une parentalité d'accueil ? *Pratiques Psychologiques, 13*(3*),* 365-375.

Fantuzzo, J.W., DePaola, L.M., Lambert, L., Martino, T., Anderson, G., & Sutton, S. (1991). Effects of interparental violence on the psychological adjustment and competencies of young children. *Journal of Consulting and Clinical Psychology, 59*(2), 258-265.

Findlater, J.E., & Kelly, S. (1999). Child protective services and domestic violence. *Future of Children, 9*(3), 84-96.

Finkelhor, D. (1983). Common features of family abuse. In D. Finkelhor, R. J. Gelles, G. T. Hotaling, & M. A. Straus (Eds.), *The dark side of families: Current family violence research* (pp. 17-28). Beverly Hills CA: Sage Publishing.

Finkelhor, D. (2008*). Childhood victimization – Violence, crime and abuse in the lives of young people*. New-York : Oxford University Press.

Finkelhor, D., Ormrod, R. K., & Turner, H. A. (2007). Poly-victimization: A neglected component in child victimization. *Child Abuse & Neglect, 31*(1), 7-26.

Finkelhor, D., Turner, H.A., Ormrod, R.K., & Hamby, S.L. (2009). Violence, crime, and exposure in a national sample of children and youth. *Pediatrics, 124*(5), 1-14.

Finkelhor, D., Hamby, S.L., Ormrod, R.K., Turner, H.A., & Holt, M. (2009). Pathways to poly-victimization. *Child Maltreatment, 14,* 316-329.

Finkelhor, D., Turner, H., Hamby, S., & Ormrod, R. (2011). Poly-victimization : children's exposure to multiple types of violence, crime, and abuse. *Juvenile Justice Bulletin*, 1-12.

Fortin, A. (2005). *Le point de vue de l'enfant sur la violence à laquelle il est exposé*. Subvention du Fonds de recherche sur la société et la culture (FQRSC). Rapport final. Montréal, QC: Département de Psychologie et Centre de Recherche Interdisciplinaire sur la Violence Familiale et faite aux Femmes, Université de Montréal.

Fortin, A. (2009). L'enfant exposé à la violence conjugale: Quelles difficultés et quels besoins d'aide? *Empan, 73*(1), 119-127.

Fortin, A. & Chamberland, C. (1995). A north american perspective on the psychological maltreatment of children. *Early Development and Parenting, 4*, 1-19.

Fortin, A., Côté, I., Rousseau, S. & Dubé, M. (2007). *Soutenir les mères pour prévenir les effets néfastes de la violence conjugale chez les enfants. Guide pour les intervenantes des maisons d'aide et d'hébergement*. Montréal et Québec : Centre de Recherche Interdisciplinaire sur la Violence Familiale et la Violence faite aux Femmes.

Fortin, A., Cyr, M., & Lachance, L. (2000). Les enfants témoins de violence conjugale : analyse des facteurs de protection. Centre de recherche interdisciplinaire sur la violence familiale et la violence faite aux femmes, *Etudes et analyse, 13*.

Fortin, A., Damant, D., Doucet, M., & De la Sablonnière, É. (2006). *L'impact de la violence conjugale pour l'enfant : caractéristiques des mères, qualité de la relation mère-enfant et point de vue de l'enfant*. Québec : Ministère de la Santé et des Services Sociaux du Québec.

Fortin, A., Doucet, M., & Damant, D. (2011). Children's appraisals as mediators of the relationship between domestic violence and child adjustment. *Violence and Victims, 26*(3), 377-392.

Fortin, A., & Lachance, L. (2011). La parentification chez l'enfant exposé à la violence conjugale. *La Revue Internationale de l'Education Familiale, 29*, 63-86.

Fosco, G. M., & Grych, J. H. (2008). Integrating emotional, cognitive, and family systems mediators of children's adjustment to interparental conflict. *Journal of Family Psychology, 22*(6), 843-854.

Fox, G.L., Sayers, J., & Bruce, C. (2001). Beyond bravado: Redemption and rehabilitation in the fathering accounts of men who batter. *Marriage and Family Review, 32*, 137-163.

Franck, K. L., & Buehler, C. (2007). A family process model of marital hostility, parental depressive affect and early adolescent problem behavior : the roles of triangulation and parental acceptance. *Journal of Family Psychology, 21*, 614-625.

Freud A. (1936), *Le moi et les mécanismes de défense*. Paris : PUF, 2ème édition1969.

Gagné, M-H. (1999). Les conduites psychologiquement violentes des parents : l'enfer est-il uniquement pavé de bonnes intentions ? In M. Clément et D. Damant (Eds.), *Violence et intentionnalité*, Actes du colloque dans le cadre du 66è congrès de l'ACFAS.

Garibay-West, F. (1990). Schoof, psychiatric disorders of abused women at a shelter. *Psychiatric Quarterly, 61*(4), 295-301.

Gehring, T.M., & Wyler, I.L. (1986). Family-system-test (FAST): A three dimensional approach to investigate family relationships. *Child Psychiatry and Human Development, 16*(4), 235-248.

Gerard, J. M., Buehler, C., Franck, K. L., & Anderson, O. (2005). In the eye of the beholder: The functional roles of perceived appraisals associated with interparental conflict. *Journal of Family Psychology, 19,* 376-384.

Gerwirtz, A. H., & Edleson, J. L. (2007). Young children's exposure to intimate partner violence: Towards a developmental risk and resilience framework for research and intervention. *Journal of Family Violence, 22*, 151-163.

Giles-Sims, J. (1983). *Wife battering. A system theory approach*. New-York : Guilford.

Gloor, D., & Meier, H. (2013). *Violence dans le couple et alcool*. Etude mandatée par l'office fédéral de la santé publique. Suisse.

Godsall, R. E., & Jurkovic, G. J. (1995). *The Parentification Questionnaire-Youth.* Atlanta GA: Georgia State University.

Goldblatt, H., & Eisikovits, Z. (2005). Role taking of youths in a family context: Adolescents exposed to interparental violence. *American Journal of Orthopsychiatry, 75(4),* 644-657.

Goodnow, J. J. (1988). Parents' ideas, actions, and feelings: Models and methods from developmental and social psychology. *Child Development, 59*(2), 286-320.

Graham-Bermann, S. A., Gruber, G., Howell, K. H., & Girz, L. (2009). Factors discriminating among profiles of resilience and psychopathology in children exposed to intimate partner violence (IPV). *Child Abuse & Neglect, 33*, 648-660.

Graham-Bermann, S. A., & Levendosky, A. A. (1998). The social functioning of preschool-age children whose mothers are emotionally and physically abused. *Journal of Emotional Abuse, 1*(1), 59-84.

Grizenko, N., & Pawliuk, N. (1994). Risk and protective factors for disruptive behavior disorders in children. *American Journal of Orthopsychiatry, 64*(4), 534-544.

Grusznski, R. J., Brink, J. C., & Edleson, J. L. (1988). Support and education groups for children of battered women. *Child Welfare Journal, 67*(5), 431- 444.

Grych, J. H. (1998). Children's appraisals of interparental conflict: Situational and contextual influences. *Journal of Family Psychology, 12*, 437-453.

Grych, J. H., & Fincham, F. D. (1990). Marital conflict and child adjustment: A cognitive-contextual framework. *Psychological Bulletin, 108*(2), 267-290.

Grych, J.H., & Fincham, F.D. (1993). Children's appraisals of marital conflict. Initial investigation of the cognitive-contextual framework. *Child Development, 64*(1), 215-230.

Grych, J. H., Fincham, F. D., Jouriles, E. N., & McDonald, R. (2000). Interparental conflict and child adjustment: Testing the mediational role of appraisals in the cognitive-contextual framework. *Child Development, 71*(6), 1648-1661.

Grych, J. H., Harold, G. T., & Miles, C. J. (2003). A prospective investigation of appraisals as mediators of the link between interparental conflict and child adjustment. *Child Development, 74*(4), 1176-1193.

Grych, J. H., Jouriles, E. N., Swank, P. R., McDonald, R., & Norwood, W. D. (2000). Patterns of Adjustment Among Children of Battered Women. *Journal of Consulting and Clinical Psychology, 68*(1), 84-94.

Grych, J. H., Seid, M., & Fincham, F. D. (1992). Assessing marital conflict from the child's perspective: The children's perception of interparental conflict scale. *Child Development, 63*(3), 558-572.

Grych, J. H., Wachsmuth-Schlaefer, T., & Klockow, L. L. (2002). Interparental agression and young children's representations of family relationship. *Journal of Family Psychology, 16*, 259-272.

Guillaumin, C. (1992). *Sexe, race et pouvoir. L'idée de nature*. Paris : Coté-Femmes.

Gustafsson, H. C., Coffman, J. L., Harris, L. S., Langley, H. A., Ornstein, P. A., & Cox, M. J. (2013). Intimate partner violence and children's memory. *Journal of Family Psychology, 27*(6), 937-944.

Harding, H. G., Morelen, D., Thomassin, K., Bradbury, L., & Shaffer, A. (2013). Exposure to maternal and paternal perpetrated intimate partner violence, emotion regulation, and child outcomes. *Journal of Family Violence, 28*, 63-72.

Harper, F. W. K., Arias, I., & House, A. S. (2003). The moderating role of parental warmth on the effects of exposure to family violence. *Violence and Victims, 18*(3), 353-367.

Hartley, C. C. (2002). The co-occurrence of child maltreatment and domestic violence : examining both neglect and child physical abuse. *Child Maltreatment, 7*(4), 349-358.

Hastings, P. D., & Rubin, K. H. (1999). Predicting mothers' beliefs about preschool-aged children's social behavior : evidence for maternal attitudes moderating child effects. *Child Development, 70*(3), 722-741.

Hawkins, A., & Palkovitz, R. (1999). Beyond ticks and clicks: the need for more diverse and broader conceptualizations and measures of father involvement. *Journal of Men's Studies*, *8*(1), 11-32.

Henrion, R. (2001*). Les femmes victimes de violences conjugales, le rôle des professionnels de santé*. Rapport au ministre délégué à la Santé, réalisé par un groupe d'experts sous la présidence du professeur Roger Henrion. Paris : La Documentation Française.

Hines, L. (2015). Children's coping with family violence : policy and service recommendations. *Child and Adolescent Social Work Journal, 32*(2), 109-119.

Hirigoyen, M-F. (1998). *Le harcèlement moral. La violence perverse au quotidien*. Paris : La Découverte.

Hirigoyen, M-F. (2005). *Femmes sous emprise. Les ressorts de la violence dans le couple*. Paris : Oh ! Editions.

Holden, G. W. (2003). Children exposed to domestic violence and child abuse: terminology and taxonomy. *Clinical Child and Family Psychology Review, 6*(3), 151-160.

Holden, G. W., Barker, E. D., Appel, A., & Hazlewood, L. (2010). partner-abusers as fathers: Testing hypotheses about their child rearing and the risk of physical child abuse. *Partner Abuse, 1,* 186-199.

Holden, G. W., Coleman, S. M., & Schmidt, K. L. (1995). Why 3-year-old children get spanked: Parent and child determinants as reported by college-educated mothers. *Merrill-Palmer Quaterly, 41*(4), 431-452.

Holden, G., & Ritchie, K. (1991). Linking extrememarital discord, child rearing and child behaviour problems: Evidence from battered women. *Child Development, 62*(2), 311-327.

Holmes, M. R. (2013). The sleeper effect of intimate partner violence exposure: Long-term consequences on young children's aggressive behavior. *Journal of Child Psychology and Psychiatry, 54*(9), 986-995.

Holtzworth-Munro, A., & Stuart, G-L. (1994). Typologie of male batterers: Three subtypes and the differences among them. *Psychological Bulletin, 116*(3), 476-497.

Hotch, D., Grunfeld, A. F., Mackay, K., & Cowan, L. (1995). An emergency department based domestic violence intervention program: Findings after one year. *Journal of Emergency Medicine, 14*, 111-7.

Hotton, T. (2001). La violence conjugale après la separation. *Juristat, 21,* 7, Statistique Canada.

Houzel, D. (1999). *Les enjeux de la parentalité*. Paris : Broché.

Howells, N., & Rosenbaum, A. (2008). Effects of perpetrator and victim gender on negative outcomes of family violence. *Journal of Family Violence, 23*, 203-209.

Hughes, H. M. (1988). Psychological and behavioral correlates of family violence in child witnesses and victims. *American Journal of Orthopsychiatry, 58*(1), 77-90.

Hughes, H. M. (1997). Research concerning children of battered women: Clinical implications. *Journal of Aggression, Maltreatment and Trauma, 1*, 225–244.

Hughes, H. M., & Barad, S. J. (1983). Psychological functioning of children in a battered women's shelter: A preliminary investigation, *American Journal of Orthopsychiatry, 53*(3), 525-531.

Hughes, H. M., & Luke, D. A. (1998). Heterogeneity in adjustment among children of battered women. In G. W. Holden, R. Geffner & E. N. Jouriles (Eds.), *Children exposed to marital violence : Theory, research, and applied issues* (pp. 185-221).Washington, DC: American Psychological Association.

Humphreys, J. (1997). Nursing care for children of battered women. *Pediatric Nursing, 23*(2), 122-128.

Hungerford, A., Ogle, R. L., & Clements, C. M. (2010). Children's exposure to intimate partner violence: Relations between parent-child concordance and children's adjustment. *Violence and Victims, 25(2),* 185-201.

Hunter, E. C., & Graham-Bermann, S. A. (2013). Intimate partner violence and child adjustment: Moderation by father contact*? Journal of Family Violence, 28*, 435-444.

Huth-Bocks, A. C., Levendosky, A. A., & Semel, M. A. (2001). The direct and indirect effects of domestic violence on young children's intellectual functioning. *Journal of Family Violence, 16*(3), 269-290.

Insana, S. P., Foley, K., Montgomery-Downs, H. E., Kolko, D. J., & McNeil, C. B. (2014). Children exposed to intimate partner violence demonstrate disturbed sleep and impaired functional outcomes. *Psychological Trauma : Theory, Research, Practice and Policy, 6*(3), 290-298.

Jacobvitz, D., Hazen, N., Curran, M., & Hitchens, K. (2004). Observations of early triadic family interactions: Boundary disturbances in the family predict depressive, anxious, and ADHD symptoms in middle childhood. *Development and Psychopathology, 16*, 577-592.

Jaffe, P. G., Wolfe, D. A., & Wilson, S. K. (1990). *Children of battered women.* Newbury Park: Sage Publications.

Jaffe, P., Wolfe, D., Wilson, S., & Zak, L. (1986). Similarities in behavioral and social maladjustment among child victims and witnesses to family violence. *American Journal of Orthopsychiatry, 56*(1), 142-146.

Jaspard, M. (2003). *Les violences envers les femmes en France, une enquête nationale*. Paris : La Documentation Française.

Jaspard, M. (2005*). Les violences contre les femmes*. Paris : La Découverte.

Jaspard, M., Brown, E., Condon S., Fougeyrollas-Schwebel D., Houel, A., Lhomond B., Maillochon, F., Saurel-Cubizolles M-J., & Schiltz M-A. (2000). « Enquête nationale sur les violences envers les femmes : premiers résultats ». *Conférence de presse du 6*

décembre 2000, Ministère de l'Emploi et de la Solidarité –Secrétariat d'État aux Droits des femmes et à la formation professionnelle. Service des Droits des femmes, 28 p.

Jimenez, V., Saucier, J. F., Marleau, J. D., Murphy, C., Ciampi, A., Coté, B., & Tong, G. (2003). *Impact du fait d'etre témoin de violence conjugale sur la santé mentale d'enfants agés de 6 à 12 ans de familles d'immigration récente et québécoises.* Rapport de recherche présenté au centre québécois de la recherche sociale et à la régie régionale de la santé et des services sociaux de Montréal-Centre. Montréal.

Johnson, V. K., & Lieberman, A. F. (2007). Variations in behavior problems of preschoolers exposed to domestic violence: The role of mothers' attunement to children's emotional experiences. *Journal of Family Violence, 22*, 297-308.

Johnston, J. R., & Roseby, V. (1997). *In the name of the child : a developmental approach to understanding and helping children of conflicted and violent divorce*. New York : Free Press.

Jones, L. P., Gross, E., & Becker, I. (2002). The characteristics of domestic violence victims in a child protective service caseload. *Families in Society, 83*(4), 405- 415.

Jouriles, E. N., Collazos Spiller, L., Stephens, N., McDonald, R., & Swank, P. (2000). Variability in Adjustment of Children of Battered Women: The Role of Child Appraisals of Interparent Conflict. *Cognitive Thearapy and Research, 24*(2), 233-249.

Jouriles, E. N., McDonald, R. Norwood, W. D., Shinn Ware, H., Collazos Spiller, L., & Swank, P. R. (1998). Knives, guns, and interparent violence: Relations with child behavior problems. *Journal of Family Psychology, 12*(2), 178-194.

Jouriles, E. N., McDonald, R., Smith Slep, A. M., Heyman, R. E., & Garrido, E. (2008). Child abuse in the context of domestic violence: Prevalence, explanations, and pratice implications. *Violence and Victims, 23*(2), 221-235.

Jouriles, E. N., Norwood, W. D., McDonald, R., Vincent, J. P., & Mahoney, A. (1996). Physical marital violence and other forms of marital aggression: Links with child behavior problems. *Journal of Family Psychology, 10*, 223-234.

Jouriles, E. N.,Vu, N. L., McDonald, R., & Rosenfield, D. (2014). Children's appraisals of conflict, beliefs about aggression, and externalizing problems in families characterized by severe intimate partner violence. *Journal of Family Psychology, 28*(6), 915-924.

Jovchelovitch, S. (2005). La fonction symbolique et la construction des représentations: La dynamique communicationnelle ego/alter/objet. *Hermès, La Revue*, 41(1), 51-57.

Katz, L., Hessler, D., & Annest, A. (2007). Domestic violence, emotional competence, and child adjustment. *Social Development, 16(3)*, 513-538.

Katz, L. F., & Low, S. M. (2004). Marital violence, co-parenting, and family-level processes in relation to children's adjustment. *Journal of Family Psychology, 18*(2), 372-382.

Katz, L., & Woodin, E. (2002). Hostility, hostile detachment, and conflict engagement in marriages: effects on child and family functioning. *Child Development, 73(2)*, 636-51.

Kaufman, J. U., & Zigler, E. (1987). Do abused children become abusive parents? *American Journal of Orthopsychiatry, 57*(2), 186-192.

Kedia, M., Vanderlinden, J., Lopez, G., Saillot, I., & Brown, D. (2012*). Dissociation et mémoire traumatique*. Paris : Dunod.

Kerig, P. K. (1998). Gender and appraisals as mediators of adjustment in children exposed to interparental violence. *Journal of Family Violence, 13*(4), 345-363.

Kerig, P. K. (2005). Revisiting the construct of boundary dissolution : a multidimentional perspective. *Journal of Emotional Abuse, 5*(2-3), 5-42.

Kernic, M. A., Wolf, M. E., Holt, V. L., McKnifht, B., Huebner, C. E., & Rivara, F. P. (2003). Behavioral problems among children whose mothers are abused by an intimate partner. *Child Abuse & Neglect, 27*, 1231-1246.

Kérouac, S., Taggart, M. E., & Lescop, J. (1986). *Portrait de la santé des femmes violentées et de leurs enfants*. Montréal, Faculté des sciences infirmières, Université de Montréal.

Kettani, M., Troupel-Cremel, O., & Pinel-Jacquemin, S. (2011). L'adaptation socio-affective des enfants de 2 à 6 ans en situation de précarité: Le role de l'engagement paternel. *Empan, 84*, 139-144.

Kilpatrick, K. L., & Williams, L. M. (1997). Post-traumatic stress disorder in child witnesses to domestic violence. *American Journal of Orthopsychiatry, 67*(4), 639-644.

Knutson, J. F. (1995). Psychological characteristics of maltreated children: Putative risk factors and consequences. *Annual Review of Psychology, 46*, 401-431.

Kolbo, J. (1996). Risk and resilience among children exposed to family violence. *Violence and Victims, 11*(2), 113-128.

Kovacs, M. (1992). *Children's Depression Inventory*. New York: Multi-Health Systems.

Krauth-Gruber, S. (2009). La régulation des émotions. *Revue électronique de Psychologie Sociale, 4*, 32-39.

Lacharité, C., & Ethier, L. S. (2007). Traumatisme et maltraitance. Symptômes post-traumatique chez l'enfant et fonctionnement mental de leur mère en contexte de maltraitance. *La Revue Internationale de l'Education Familiale, 21*, 13-28.

Lacharité, C., & Xavier, M. T. (2009). Violence conjugale et négligences graves envers les enfants. *Empan, 73*(1), 128-135.

Lamb, M. E. (2004).*The role of the father in child development*. Hoboken, NJ: John Wiley & Sons.

Lamour, M., & Barraco, M. (1998). *Souffrances autour du berceau*. Paris : Gaîtan Morin Èditeur.

Lapierre, S. (2006). « Ma mère était à lui, comme une possession un peu »: Le point de vue d'enfants et d'adolescents vivant dans un contexte de violence familial. *Journal International de Victimologie, 5*(1), 35-43.

Lapierre, S. (2008). La persistance du blâme envers les mères chez les femmes victimes de violence conjugale. In S. Arcand, D. Damant, S. Gravel, & E. Harper (Eds.), *Violences faites aux femmes* (pp. 209-225). Québec : Presses de l'Université du Québec.

Laroche, D. (2005). *Prévalence et conséquences de la violence conjugale envers les hommes et les femmes*. Rapport final. Québec : Institut de la statistique du Québec.

Lavergne, C. (1998). Analyse du processus de construction de la violence faite aux femmes en contexte conjugal comme un problème socio-pénal au Québec. *Revue Femmes et Droit, 10*, 377-400.

Lavergne, C., Chamberland, C., & Laporte, L. (2001). Violence conjugale et mauvais traitements envers les enfants : étude des cas signalés à la Direction de la protection de la jeunesse au Québec, actes de colloque de l'Association canadienne-française pour l'avancement des sciences (ACFAS), Sherbrooke.

Lavergne, C., Chamberland, C., & Laporte, L. (2003). Violence conjugale et mauvais traitements envers les enfants: études des cas signalés à la Direction de la protection de la jeunesse au Québec , actes du colloque *Le savoir critique? Violence envers les femmes et les enfants en contexte familial. Théories explicatives et données empiriques*, 69e Congrès de l'ACFAS, Sherbrooke, mai 2001.

Lavergne, C., Clément, M-E., Damant, D., Bourassa, C., Lessard, G., & Turcotte, P. (2011). Cooccurrence de violence conjugale et de maltraitance envers les enfants: Facteurs individuels et familiaux associés. *Revue Internationale de l'Education Familiale, 29,* 37-62.

Lavergne, C., Lessard, G., & Chamberland, A. (2006). Concomitance de la violence conjugale et des mauvais traitements envers les enfants: Comprendre le phénomène à partir du point de vue des acteurs sociaux concernés. *Journal International De Victimologie, 5*(1), 44-47.

Lavergne, C., Turcotte, D., Damant, D., Chamberland, C., Jacob, M., & Ménard, S. (2006). *Concomitance de violence conjugale et de mauvais traitements envers les enfants : points de vue des intervenants et intervenantes de la protection de la jeunesse sur le phénomène et l'intervention auprès des familles*. Montréal : Institut de recherche pour le développement social des jeunes.

Le Camus, J., & Zaouche-Gaudron, C. (1998). La présence du père auprès du jeune enfant : de l'implication accrue à l'implication congrue. *Psychiatrie de l'enfant, 1*, 297-319.

Le Goff, J.P. (1999). *L'enfant, parent de ses parents*. Paris : Harmattan

Legrand, A. (2010). Prendre en charge les auteurs de violence. *Réalités Familiales, 10,* 32-33.

Lehmann, P. (1997). The development of posttraumatic stress disorder (PTSD) in a sample of child witnesses to mother assault. *Journal of Family Violence, 12*(3), 241-257.

Lehmann, P. (2007). A first look at the perceived strengths of fathers who have exposed their children to domestic violence: Implications for the outcome of improved parenting. Présentation à la 3rd International Conference on Children Exposed to Domestic Violence, London, Ontario.

Lehmann, P., & Elliston, E. J. (2001). Traumatic responding in children exposed to domestic violence: A cross-cultural study. *Journal of Ethnic and Cultural Diversity in Social Work, 10*(4), 81-102.

Lemmey, D., Watson, K., Malecha, A., Henderson Gist, J., McFarlane, J., Fredland, N., Willson, P., & Schultz, P. (2001). Severity of violence against women correlates with behavioral problems in their children. *Pediatric Nursing, 27*(3), 265-270.

Le Monde. (2014). 33 enfants victimes de violences conjugales en 2013. Article du 24 novembre 2014.

Lessard, G., & Chamberland, C. (2003). Agir auprès des familles où il y a de la violence conjugale et de la violence parentale. In C. Chamberland (Ed.), *Violence conjugale et violence parentale des réalités plurielles, multidimensionnelles et interreliées* (pp. 275-318). Québec : Presses de l'Université du Québec.

Lessard, G., & Paradis, F. (2003*). La problématique des enfants exposés à la violence conjugale et les facteurs de protection. Recension des écrits*. Institut national de santé publique du Québec.

Levendosky, A. A., & Graham-Bermann, S. A. (1998). The moderating effects of parenting stress on children's adjustment in woman-abusing families. *Journal of Interpersonal Violence, 13*(3), 383-397.

Levendosky, A. A., & Graham-Bermann, S. A. (2000). Parenting in battered women : a trauma theory approach. *Journal of Agression, Maltreatment, and Trauma, 3,* 25-36.

Levendosky, A. A., & Graham-Bermann, S. A. (2001). Parenting in battered women : the effects of domestic violence on women and their children. *Journal of Family Violence, 16*(2), 171-192.

Levendosky, A. A., Huth-Bocks, A. C., Semel, M. A., & Shapiro, D. L. (2002). Trauma symptoms in preschool-age children exposed to domestic violence. *Journal of Interpersonal Violence, 17*(2), 150-164.

Levendosky, A. A., Huth-Bocks, A. C., Shapiro, D. L., & Semel, M. A. (2003). The Impact of domestic violence on the maternal–child relationship and preschool-age children's functioning. *Journal of Family Psychology, 17*(3), 275-287.

Levendosky, A. A., Lynch, S. M., & Graham-Berman, S. A. (2000). Mothers' perception of the impact of women abuse on their parenting. *Violence Against Women, 6,* 247-271.

Lévesque, S., Clément, M-E., & Chamberland, C. (2007). Factors associated with co-occurrence of spousal and parental violence. Quebec Population Study. *Journal of Family Violence, 22,* 661-674.

Lussier, Y., & Lemelin, C. (2002). *Rapport de recherche soumis aux centres de traitement pour hommes à comportements violents*. Université de Québec à Trois Rivières.

Lynch, M., & Cicchetti, D. (1998). An ecological-transactional analysis of children and contexts : the longitudinalinterplay among child maltreatment, community violence, and children's symptomatology. *Development and Psychopathology, 10,* 235-257.

Lyons-Ruth, K., Zoll, D. Connell, D., & Grunebaum, H. U. (1989). Family deviance and family disruption in childhood associations with maternal behavior and infant maltreatment during the first two years of life. *Development and Psychopathology, 1,* 219-236.

Ma, M. G. (2009). Impact of domestic violence on the psychological wellbeing of children in Iran. *Journal of Family Studies, 15,* 284-295.

Madden-Derdich, D. A., Estrada, A. U., Updegraff, K. A., & Leonard, S. A. (2002). The Boundary Violations Scale: An empirical measure of intergenerational boundary violations in families. *The Family Journal, 28,* 241-254.

Mahkedt, D., & Kenny, L. (1993). Female suvïvors of dating violence and their social networks. *Feminism and Psvchology, 3,* 19-33.

Mahler, M. (1952). On child psychosis and schizophrenia : autistic and symbiotic infantile psychoses. *Psychoanalytic Study of the Child, 7*, 286–305.

Mahoney, A., Donnelly, W. O., Boxer, P., & Lewis, T. (2003). Marital and severe parent-to-adolescent physical aggression in clinic-referred families: Mother and adolescent reports on co-occurrence and links to child behavior problems. *Journal of Family Psychology, 17*, 3-19.

Malo, C., Chamberland, C., Laporte, L., Moreau, J., & Paquette, D. (2002*). Emotions et processus cognitifs chez des mères adolescentes à risque de mauvais traitements envers leur enfant*, Rapport final, Montréal, IRDS.

Malo, C., Moreau, J., Chamberland, C., Roy, C., & Léveillé, S. (2002). Emotions, cognitions et réactions des pères en situation disciplinaire: Semblables ou différentes des mères ? *Revue Internationale de l'Education Familiale, 6*(1), 41-56.

Manseur, Z. (2004). Entre projet de départ et soumission : la souffrance de la femme battue. *Pensée Plurielle, 8*, 103-118.

Marc, E., & Picard, D. (2000). *L'Ecole de Palo Alto, un nouveau regard sur les relations humaines*. Paris : Retz.

Margolin, G., & Gordis, E. B. (2003). Co-occurrence between marital aggression and parents' child abuse potential : the impact of cumulative stress. *Violence and Victims, 18*(3), 243-258.

Margolin, G., Gordis, E. B., Medina, A. M., & Oliver, P. (2003). The co-occurrence of husband-to-wife aggression, family-of origin aggression, and child abuse potential in a community sample: Implications for parenting. *Journal of Interpersonal Violence, 18*(4), 413-440.

Margolin, G., & Vickerman, K. A. (2007). Post-traumatic stress in children and adolescents exposed to family violence: I. overview and issues. *Porfessional Psychology : Research and Practice, 38*, 613-619.

Martinez, P., & Richters, J. (1993). The NIMH community violence project: II. Children's distress symptoms associated with violence exposure. *Psychiatry, 56*, 22-36.

Martinez-Torteya, C., Bogat, G. A., von Eye, A., & Levendosky, A. A. (2009). Resilience among children exposed to domestic violence: The role of risk and protective factors. *Child Development, 80*(2), 562-577.

Marzano, M. (2011). *Dictionnaire de la violence*. Paris : PUF.

Massé, R. (1994). Antécédents de violence et transmission intergénérationnelle de la maltraitance. *Prisme, 4*, 239-249.

Maughan, A., & Ciccheti, D. (2002). Impact of child maltreatment and interadult violence on children's emotion regulation abilities and socioemotional adjustment. *Child Development, 73*(5), 1525-1542.

Maxwell, C. D., & Maxwell, S. R. (2003). Experiencing and witnessing familial aggression and their relationship to physically aggressive behaviors among filipino adolescents. *Journal of Interpersonal Violence, 18*(12), 1432-1451.

McCloskey, L. A., & Walker, M. (2000). Posttraumatic stress in children exposed to family violence and single-event trauma. *Journal of the American Academy of Child and Adolescent Psychiatry, 39*(1), 108-115.

McGee, R. A., & Wolfe, D. A. (1991). Between a rock and a hard place : were do we go from here in defining psychological maltreatment. *Development and Psychopathology, 3*(1), 119-124.

McGuignan, W. M., & Pratt, C. C. (2001). The predictive impact of domestic violence on three types of child maltreatment. *Child Abuse and Neglect, 25*, 869-883.

Menjivar, C., & Salcido, O. (2002). Immigrant women and domestic violence: Common experiences in different countries. *Gender and Society, 16*, 898-920.

Mertin, P., & Mohr, P. B. (2000). Incidence and correlates of posttraumatic stress disorder in Australian victims of domestic violence. *Journal of Family Violence*, *15*(4), 411-422.

Miller, A. (1991). *Abattre le mur du silence*. Paris : Aubier.

Mills, L., Friend, K., Conroy, A., Fleck-Henderson, S., Krug, R., Magen, R., Thomas, S., & Trudeau, J. (2000). Child protection and domestic violence: Training, pratice, and policy issues. *Children and Youth Services Review*, *22*(5), 315-332.

Ministère des Droits des femmes. (2013). 4eme plan interministériel de prévention et lutte contre les violences faites aux femmes, 2014-2016.

Ministère du Droits des femmes. (2014). *Vers l'égalité réelle entre les femmes et les hommes*. Chiffres clés - Edition 2014.

Minuchin, S. (1974). *Families and family therapy.* Cambridge, MA : Cambridge University Press.

Mitchell, R. E., & Hodson, C. A. (1986). Coping and social support among battered women : an ecological perspective. In S. E. Hobfoll (Ed.), *Stress social support and women* (pp. 153-169). New York : Hemisphere Publishing Corporation.

Molinier, P., Zaouche Gaudron, C., & Millet, E. (2009). Dix films pour en parler. *Empan, 73*, 12-23.

Mooney, J. (1994). *The hidden figure : domestic violence in north london*. London: Islington Police and Crime Prevention Unit.

Moreau, J., Chamberland, C., Oxman-Martinez, J., Roy, C., Léveillé, S., Laporte, L., & Tabakian, N. (2001). *Transmission intergénérationnelle de la maltraitance : étude des liens entre les facteurs de protection et les facteurs de risque auprès d'une population de mères en difficulté*. Rapport d'activités scientifiques, Conseil québécois de la recherche sociale.

Morrel, T., Dubowitz, H., Kerr, M., & Black, M. (2003). The effect of maternal victimization on children: A cross-informant study. *Journal of Family Violence, 18*(1), 29-41.

Moscovici, S. (1976). *La psychanalyse, son image et son public*. Paris : PUF.

Mounoud, P., & Vinter A. (1985). La notion de représentation en psychologie génétique. *Psychologie Française, 30*, 3/4, 253-259.

Moylan, C. A., Herrenkohl, T. I., Sousa, C., Tajima, E. A., Herrenkohl, R. C., & Russo, M. J. (2010). The effects of child abuse and exposure to domestic violence on adolescent internalizing and externalizing behavior problems. *Journal of Family Violence, 25*, 53-63.

Muller, R., Goebel-Fabbri, A., Diamond, T., & Dinklage, D. (2000). Social support and the relationship between family and community violence exposure and psychopathology among high risk adolescents. *Child Abuse & Neglect, 24*(4), 449-464.

Ney, P.G. (1988). Transgenerational child abuse. *Child Psychiatry and Human Development, 18*, 151-168.

O'Brien, M., John, R. S., Margolin, G., & Erel, O. (1994). Reliability and diagnostic efficacy of parents' reports regarding children's exposure to marital aggression. *Violence and Victims, 9*, 45-62.

Observatoire National de l'Action Sociale Décentralisée. (2005). *Rapport protection de l'enfance : observer, évaluer, pour mieux adapter nos réponses*.

Observatoire National de la Délinquance. (2008). Bulletin statistique de l'observatoire national de la délinquance. *Grand Angle, 14*.

Observatoire National de la Délinquance et des Réponses Pénales. (2010). Rapport annuel : l'égalité entre les hommes et les femmes. Chiffres clés 2010.

Observatoire National de la Délinquance et des Réponses Pénales. (2011). Violences physiques ou sexuelles au sein du ménage. *Repères*, 15.

Observatoire National de la Délinquance et des Réponses Pénales. (2012). *Rapport annuel : l'égalité entre les hommes et les femmes*. Chiffres clés 2012.

Observatoire National de l'Enfance en Danger, (2008). *Les enfants exposés aux violences au sein du couple, quelles recommandations pour les pouvoirs publics ?* Premières préconisations issues du partenariat entre le service du droit des femmes et de l'égalité et l'Observatoire National de l'enfance en Danger.

Observatoire Romand du Droit d'Asile et des Etrangers. (2012). *Femmes étrangères victimes de violences conjugales en Suisse romande*.

O'Keefe, M. (1994). Linking marital violence, mother-child/father-child aggression, and child behavior problems. *Journal of Family Violence, 9*(1), 63-78.

O'Keefe, M. (1996). The differential effects of family violence on adolescent adjustment. *Child and Adolescent Social Work Journal, 13*(1), 51-68.

Oliver, J. E. (1993). Intergenerational transmission of child abuse : rates, research and clinical implications. *American Journal of Psychiatry, 150*, 1315-1324.

Olson, M., & Gariti, P. (1993). Symbolic loss in horizontal relating: Defining the role of parentification in addictive/destructive relationships. *Contemporary Family Therapy, 15*(3), 197-208.

Olweus, D. (1993). *Bullying at school: what we know and what we can do*. Malden, MA: Blackwell Publishing.

Organisation Mondiale de la Santé. (2002). *Rapport mondial sur la violence et la santé*. Synthèse.

Ornduff, S. R., & Monahan, K. (1999). Children's understanding of parental violence. *Child and Youth Care Forum, 28*(5), 351-364.

Osofsky, J. D. (2003). Prevalence of children's exposure to domestic violence and child maltreatment : implications for prevention and intervention. *Clincal Child and Family Psychology Review, 6*(3), 161-170.

Ovaere, F., Sardo-Infirri, S., Touahria-Gaillard, A., & Lévy, J-M. (2007). *L'impact de la violence conjugale sur les enfants*. Revue critique de littérature, rapport réalisé pour l'ONED.

Pâquet-Deehy, A., Proulx, J., Hamel, C., & Choueri, H. (1997). *L'évaluation d'une intervention de groupe auprès d'enfants et d'adolescents exposés à la violence conjugale aux centres de la jeunesse et de la famille Batshaw*. Montréal: Les Centres de la jeunesse et de la famille Batshaw.

Parsons, L. H., Zaccaro, D., Wells, B., & Stovall, T. G. (1995) Methods of and attitudes toward screening obstetrics and gynecology patients for domestic violence. *American Journal of Obstetrics and Gynecology, 173*, 381-387.

Paul, O., & Zaouche Gaudron, C. (2013). De l'exposition à la violence conjugale à la maltraitance : effets sur le développement de l'enfant. In. V. Rouyer, M. de Léonardis, C. Saffont-Mottey & M. Huer-Gueye (Eds.). 6ème colloque du RIPSYDEVE. *Actualités de la Psychologie du développement et de l'Education* (pp.128-135), Mai 2013, France.

Peled, E. (1998). The experience of living with violence for preadolescent witnesses of woman abuse. *Youth and Society, 29*, 395-430.

Perel, G., & Peled, E. (2008). The fathering of violent men constriction and yearning. *violence against women, 14*(4), 457-482.

Peris, T. S., Goeke-Morey, M. C., Cummings, E. M., & Emery, R. E. (2008). Marital conflict and support seeking by parents in adolescence: Empirical support for the parentification construct. *Journal of Family Psychology, 22(4),* 1173-1181.

Perreault, S., & Brennan, S. (2010). La victimisation criminelle au Canada, 2009. *Statistiques Canada, Juristat, 30*(3).

Perrone, R., & Nannini, M. (1997). *Violence et abus sexuels dans la famille : une vision systémique des conduites sociales violentes*. Paris : ESF Editeur.

Perry, D., Hodges, E., & Egan S. (2001). Determinants of chronic victimization by peers : a review and new model of family influence. In J. Juvonen, & S. Graham (Eds.), *Peer harassment in school: The plight of the vulnerable and victimize* (pp. 73-104). New York : The Guilford Press.

Peterson, L., Ewigman, B., & Vandiver, T. (1994). Role of parental anger in low-income women : Discipline strategy, perceptions of behavior problems, and the need for control. *Journal of Clinical Child Psychology, 23*(4), 435-443.

Pierce, G., Sarason, I., & Sarason, B. (1996). Coping and social support. *Handbook of coping: Theory, research, applications* (pp. 434-451). Oxford England: John Wiley & Sons. Retrieved from PsycINFO database.

Pierrehumbert, B. (2003). *Le premier lien, théorie de l'attachement*. Paris : Odile Jacob.

Pinel-Jacquemin, S. (2009). *Système familial et attachement : l'influence des relations intrafamiliales sur la qualité de l'attachement parents-enfants dans les familles de deux enfants de 6 à 12 ans (*Thèse de Doctorat non publiée). Université Toulouse II - Le Mirail, Toulouse.

Pinel-Jacquemin, S., & Zaouche Gaudron, C. (2012). Système familial et relations d'attachement parents-enfants perçus par deux enfants d'une même fratrie. *Enfance, 2,* 147-165.

Portwood, S.G. (1998). The impact of individuals' characteristics and experiences on their definitions of child maltreatment. *Child Abuse and Neglect, 22*(5), 437-452.

Post, R. D., Willet A. B., & Franks F. G. (1980). A preliminary report on the prevalence of domestic violence among psychiatric inpatients. *American Journal of Psychiatry, 137,* 974-975.

Poussin, G. (1993). *Psychologie de la fonction parentale*. Toulouse : Privat.

Quéniart, A. (2002). Place et sens de la paternité dans les projets de vie des jeunes pères. In C. Lacharité & G. Pronovost (Eds.), *Comprendre la famille* (pp. 55-75). Sainte-Foy : Presses de l'Université du Québec.

Racamier, P-C., Sens, C., & Carretier, L. (1961). La mère et l'enfant dans les psychoses du postpartum. *L'Evolution Psychiatrique, 1961*(4), 525-557.

Racicot, K., Fortin, A., & Dagenais, C. (2010). Réduire les conséquences de l'exposition de l'enfant à la violence conjugale : Pourquoi miser sur la relation mère-enfant ? *Les Cahiers Internationaux de Psychologie Sociale, 86*, 321-342.

Radford, L., Corral, S., Bradley, C., & Fisher, H. L. (2013). The prevalence and impact of child maltreatment and other types of victimization in the UK: Findings from a population survey of caregivers, children and young people and young adults. *Child abuse & neglect, 37*(10), 801-813.

Radford, L., & Hester, M. (2001). Overcoming mother blaming ? Future directions for research on mothering and domestic violence, In. S. A. Graham-Bermann & J. I. Edleson (Eds.), *Domestic violence in the lives of children : the future of research, intervention, and social policy* (pp. 135-155). Washington : American Psychology Association.

Radloff, L. S. (1977). The CED-D scale: a self-report depression scale for research in the general population. *Applied Psychological Measurement, 1*, 385-401.

Rae-Grant, N., Thomas, H., Offard, D. R., & Boyle, M. H. (1989). Risk, protective factors, and the prevalence of behavioral and emotional disorders in children and adolescents. *Journal of the American Academy of Child and Adolescent Psychiatry, 28*(2), 262-268.

Raffin, V. (2012). L'homicide conjugal : état des connaissances et projet de recherche en région PACA. *Etudes et travaux de l'Observatoire Régional de la Délinquance et des Contextes Sociaux, 3*.

Reid, W. J., & Crisafulli, A. (1990). Marital discord and child behavior problems : a meta-analysis. *Journal of Abnormal Child Psychology, 18*(1), 105-117.

Renner, L. M., & Boel-Studt, S. (2013). The relation between intimate partner violence, parenting stress, and child behavior problems. *Journal of Family Violence, 28,* 201-212.

Richters, J. E., & Martinez, P. E. (1990). *Things I have seen and heard: An interview for young children about exposure to violence*. Rockville, MD : Child and Adolescent Disorders Research Branch, National Institute of Mental Health.

Riesen, Y., & Porath, M. (2004). Self-worth and social support of children exposed to marital violence. *Canadian Journal of School Psychology, 19*, 75-97.

Rinfret-Raynor, M., Dubé, M., Drouin, C., Maillé, N., & Harper, E. (2008).Violence conjugale post-séparation en contexte d'exercice des droits d'accès aux enfants. In S. Arcand, D. Damant, S. Gravel, & E. Harper (Eds.), *Violences faites aux femmes* (pp. 185-207). Québec : Presses de l'Université du Québec.

Rinfret-Raynor, M., Pâquet-Deehy, A., Larouche, G., & Cantin, S. (1992). *Intervenir auprès des femmes violentées : Evaluation de l'efficacité d'un modèle féministe*. Montréal : Saint-Martin.

Riou, D. A., Rinfret-Raynor, M., & Cantin, S. (2003). *La violence envers les conjointes dans les couples québecois*. Montréal : Canada, Institut de la statistique du Québec.

Rodgers, K. (1994). Résultats d'une enquête nationale sur l'agression contre la conjointe. *Juristat, 14*(9), 1-18.

Roe, A., Bridges, L., Dunn, J., & O'Connor, T. G. (2006).Young children's representations of their families: A longitudinal follow-up study of family drawings by children living in different family settings. *International Journal of Behavioral Development, 30*(6), 529-536.

Romito, P. (2011). Les violences conjugales post-séparation et le devenir des femmes et des enfants. *La Revue Internationale de l'Education Nationale, 29*, 87-105.

Rondeau, G. (1999*). La persévérance des conjoints violents dans les programmes qui leurs sont proposés*. Montréal : Centre de recherche interdisciplinaire sur la violence familiale et la violence faite aux femmes (CRI-VIFF), collection « Etudes et analyses », 7.

Rossman, B. B. R. (1998). Descartes's error and posttrautatic stress disorder : Cognition and emotion in children who are exposed to parental violence. In G. W. Holden, R. Geffner, & E. N. Jouriles (Eds.), *Children exposed to marital violence* (pp. 223-256). Washington DC : American Psychological Association.

Rossman, B. B. R., & Ho, J. (2000). Posttraumatic response and children exposed to parental violence. *Journal of Aggression, Maltreatment, and Trauma, 3*, 85-106.

Rossman, B. B. R., Hughes, H. M., & Rosenberg, M. S. (2000). *Children and interparental violence: the impact of exposure*. Philadelphia : Taylor and Francis

Sadlier, K. (2010). *L'enfant face à la violence dans le couple*. Paris : Dunod.

Salmona, M. (2012). *Traumas et résilience*. Paris : Dunod.

Saunders, D. G. (1994). Posttraumatic stress symptom profiles of battered women: A comparison of survivors in two settings. *Violence and Victims, 9*(10), 31-44.

Savard, N. (2011). *Le développement socio-affectif de l'enfant d'âge pré-scolaire exposé à la violence conjugale : une approche éco-systémique* (Thèse de Doctorat non publiée). Université Toulouse II - Le Mirail, Toulouse.

Savard, N., & Zaouche Gaudron, C. (2011). Points de repères pour examiner le développement de l'enfant exposé aux violences conjugales. *La Revue Internationale de l'Education Familiale, 29,* 13- 35.

Savard, N., & Zaouche Gaudron, C. (2013). Recensement des actions évaluées à destination des enfants exposés à la violence conjugale. *Psychologie Française, 58,* 319-336.

Savard, N., & Zaouche Gaudron, C. (2014). Violence conjugale, stress maternel et développement de l'enfant. *Revue Canadienne des Sciences du Comportement, 46*(2), 216-225.

Schacht, P. M., Cummings, E. M., & Davies, P. T. (2009). Fathering in family context and child adjustment : A longitudinal analysis. *Journal of Family Psychology, 23*(6), 790-797.

Scheeringa, M. S., & Zeanah, C. H. (1994). *PTSD semi-structured interview and observational record for infants and young children*. New Orleans : Department of Psychiatry and Neurology, Tulane University Health Sciences Center.

Schermerhorn, A. C., Cummings, E. M., & Davies, P. T. (2008). Children's representations of multiple family relationships: Organizational structure and development in early childhood. *Journal of Family Psychology, 22*(1), 89-101.

Schermerhorn, A. C., Cummings, E. M., DeCarlo, C. A., & Davies, P. T. (2007). Children's influence in the marital relationship. *Journal of Family Psychology, 21*, 259-269.

Schoppe-Sullivan, S., McBride, B., & Ringo Ho, M. (2004). Uni-dimensional versus multidimensional perspectives on father involvement. *Fathering, 2,* 147-163

Sellenet, C. (2007). *La parentalité décryptée : pertinence et dérives d'un concept.* Paris : Harmattan.

Séverac, N. (2012). *Rapport d'étude sur les enfants exposés à la violence conjugale : recherches et pratiques*. Paris : Observatoire National de l'Enfance en Danger.

Shields, A., & Cicchetti, D. (1997). Emotion regulation among school-age children: The development and validation of a new criterion Q-sort scale. *Developmental Psychology, 33,* 906-916.

Silva-Sletz, O. (2001). *Latino' parents perception of pre-school children's discipline problems,* New Hampshire : 7th International Family Violence Research Conference.

Silvern, L., Karyl, J., Waede, L., Hodges, W. F., Starek, J., Heidt, E., & al. (1995). Retrospective reports of parental partner abuse: Relationships to depression, trauma symptoms, and self-esteem among college students. *Journal of Family Violence, 10,* 177-202.

Smith Slep, A. M., & O'Leary, S. G. (2001). Examining partner and child abuse: Are we ready for a more integrated approach to family violence ? *Clinical Child and Family Psychology Review, 4,* 87-107.

Smith Slep, A. M., & O'Leary, S. G. (2005). Parent and partner violence in families with young children: Rates, patterns and connections. *Journal of Consulting and Clinical Psychology, 73*(3), 435-444.

Smith Slep, A. M., & O'Leary, S. G. (2009). Distinguishing risk profiles among parent-only, partner-only and dually perpetrating physical aggressors. *Journal of Family Psychology, 23*(5), 705-716.

Solis-Ponton, L. (2002). *La parentalité*. Paris : PUF.

Souffron, K. (2007). *Les violences conjugales*. Toulouse : Les essentiels Milan.

Soulé, M. (1982). L'enfant dans la tête. L'enfant imaginaire. Sa valeur structurante dans les échanges mère-enfant. In. T. Brazelton, B. Cramer, L. Kreisler, R. Schäppi, M. Soulé (Eds.), *La dynamique du nourrisson*, (pp. 134-175), Paris : ESF.

Spencer, N., Wallace, A., Sundrum, R., Bacchus, C., & Logan, S. (2006). Child abuse registration, fetal growth, and preterm birth: A population based study. *Journal of Epidemiology Community Health*, *60*(4), 337-40.

Spilsbury, J. C., Belliston, L., Drotar, D., Drinkard, A., Kretschmar, J., Creeden, R., Flannery, D.J., & Friedman, S. (2007). Clinically significant trauma symptoms and behavioral problems in a community-based sample of children exposed to domestic violence. *Journal of Family Violence*, *22*, 487-499.

Spilsbury, J. C., Kahana, S., Drotar, D., Creeden, R., Flannery, D. J., & Friedman, S. (2008). Profiles of behavioral problems in children who witness domestic violence. *Violence and Victims, 23*(1), 3-17.

Spitz, R. A. (1954). La genèse des premières relations objectales. Observation directe sur le nourrisson pendant sa première année. *Revue Française de Psychanalyste, 18*(4), 479-573.

Spitzer, M. L., Williams, J. B. W., Gibbon, M., & First, M. B. (1990). *SCID user's guide for the structured clinical interview for DSM-III-R*. Washington DC : American Psychiatric Press.

Stark, E., & Flitcraft, A. (1988). Women and children at risk: A feminist perspective on child abuse. *International Journal of Health Services*, *18*(1), 97-118.

Sternberg, K. J., Baradaran, L. P., Abbot, C. B., Lamb, M. E., & Guterman, E. (2006). Type of violence, age, and gender differences in the effects of family violence on children's behavior problems: A mega-analysis. *Developmental Review, 26*, 89-112.

Sternberg, K., & Dawud-Nousi, S. (1996). Les effets de la violence familiale sur les problèmes de comportement des enfants: perspectives multiples. In R. Tessier, G. M. Tarabulsy, & L. S. Éthier (Eds.), *Dimensions de la maltraitance* (pp. 25-42). Sainte-Foy: Presses de l'Université du Québec.

Sternberg, K. J., Lamb, M. E., & Dawud-Noursi, S. (1998). Understanding domestic violence and its effects: Making sense of divergent reports and perspectives. In G. W. Holden, R. Geffner, & E. W. Jouriles (Eds.), *Children exposed to family violence* (pp. 121–156). Washington, DC : American Psychological Association.

Sternberg, K.J., Lamb, M.E., Greenbaum, C., Dawud, S., Cortes, R. M., & Lorey, F. (1994). The effects of domestic violence on children's perceptions of their perpetrating and nonperpetrating parents. *International Journal of Behavioral Development, 17*(4), 779-795.

Sternberg, K. J., Lamb, M. E., Guterman, E., Abbott, C. B., & Dawud-Noursi, S. (2005). Adolescents' perceptions of attachments to their mothers and fathers in families with histories of intimate partner violence: A longitudinal perspective. *Child Abuse and Neglect, 29*, 853–869.

Stephens, D. L. (1999). Battered women's views of their children. *Journal of Interpersonal Violence, 14*, 731-746.

Stocker, C. M., Richmond, M. K., Low, S. M., Alexander, E. K., & Elias, N. M. (2003). Marital conflict and children's adjustment: Parental hostility and children's interpretations as mediators. *Social Development, 12*(2), 149-161.

Straus, M. A., (1979). Measuring intrafamily conflict and violence: The Conflict Tactics Scales. *Journal of Mariage and the Family, 41*, 75-88.

Straus, M. A., & Gelles, R. J. (1990). How violent are americal families ? Estimates from the national family violence survey and other studies. In M. A. Straus & R. J. Gelles (Eds.), *Physical violence in american families: Risk factors and adaptations to violence in 8 145 families* (pp. 75-91). New Brunswick : NJ Transaction Publishers.

Sullivan, C. M. (2000). How children's adjustment is affected by their relationships to their mothers' abusers. *Journal of Interpersonal Violence, 15*, 587-602.

Tajima, E. A. (2000). The relative importance of wife abuse as a risk factor for violence against children. *Child Abuse & Neglect, 24*(11), 1383-1398.

Tajima, E. A. (2004). Correlates of the co-occurrence of wife abuse and child abuse among a representative sample. *Journal of Family Violence, 19*(6), 399-410.

Tang, C. S-K. (1998). Frequency of parental violence against children in Chinese families: Impact of age and gender. *Journal of Family Violence, 13*(2), 113-130.

Thomas, A., Telmon, N., Allery, J., Pawels, C., & Rougé, D. (2000). La violence conjugale dix ans après. *Le Concours Médical, 122*(29), 2041-2044.

Thompson, M., Arias, I., Basile, K., & Desai, S. (2002). The association between childhood physical and sexual victimization and health problems in adulthood in a nationally representative sample of women. *Journal of Interpersonal Violence, 17,* 1115-1129.

Thompson, M. P., Kaslow, N. J., Kingree, J. B., Rashid, A., Puett, R., Jacobs, D., & Matthews, A. (2000). Partner violence, social support, and distress among inner-city African American women. *American Journal of Community Psychology, 28,* 127–143.

Thornton, V. (2014). Understanding the emotional impact of domestic violence on young children. *Educational and Child Psychology, 31*(1), 90-101.

Trainor, C. (1999). Les refuges pour femmes violentées au Canada. *Juristat, Centre canadien de la statistique juridique, Statistique Canada, 19*(6), 1-10.

Trocmé, N., MacLaurin, B., Fallon, B., Daciuk, J., Bilingsley, D., Tourigny, M., Mayer, M., Wright, J., Barter, K., Burford, G., Hornick, J., Sullivan, R., & McKenzie, B. (2001). *Étude sur l'incidence des signalements de cas de violence et de négligence envers les enfants*. Rapport Final. Ottawa: Ministère des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Centre national d'information sur la violence dans la famille, Santé Canada.

Troupel, O. (2006). *Attachement fraternel, styles des relations et des interactions de tutelle au sein des fratries de jeunes enfants : effet modulateur de représentation des relations fraternelles de l'aîné* (Thèse de Doctorat non publiée). Université Toulouse II - Le Mirail, Toulouse.

Troupel, O., & Zaouche-Gaudron, C. (2006). L'attachement fraternel chez le jeune enfant. *Psychologie française, 51*(2), 205-215.

Turcotte, P., & Bernard, F-O. (2008). L'intervention auprès des hommes aux comportements violents et la socialisation de genre. In. S. Arcand, D. Damant, S. Gravel et E. Harper (Eds.), *Violences faites aux femmes (*pp. 299-314). Québec : PUQ.

Tursz, A., Simmat-Durand, L., Gerbouin-Rérolle, P., Vellut, N., & Cook, J. (2011). *Les morts violentes de nourrissons : trajectoires des auteurs, traitements judiciaires des affaires. Implications pour la prévention*. Paris: ONED.

Ulu, I. P., & Fisiloglu, H. (2002). The relationship between Turkish children's perceptions of marital conflict and their internalizing and externalizing problems. *International Journal of Psychology, 37*, 369–378.

Van Bertalanffy, L. (1973). *La Théorie Générale des Systèmes*. Paris : Dunod (traduction française de « General System Theory », 1968).

Vasselier-Novelli, C., & Heim, C. (2006). Les enfants victimes de violences conjugales. *Cahiers Critiques de Thérapie Familiale et de Pratiques de Réseaux, 36*, 185-207.

Vasselier-Novelli, C., Delage, M., Danel, P., & Heim, C. (2014). *Enfants victimes de violences conjugales*. Paris : Broché.

Vaux, A. (1992). Assessment of social support. Network structured and support functions. Theoretical and empirical analysis. In H. O. F. Veiel, & C. Baumann (Eds.), *The meaning and measurement of social support* (pp. 193-216). New York : Hemisphere.

Vecho, O., Schneider, B., & Zaouche Gaudron, C. (2006). Qualité des relations parents-enfant au sein des familles homoparentales recomposées. *Dialogue, 173*, 81-89.

Vinay, A., Esparbès-Pistre, S., & Tap, P. (2000). Attachement et stratégies de coping chez l'individu résilient. *La Revue Internationale de l'Education Familiale, 4*(1), 9-35.

Vouche, J-P., & Clément-Hinger, M. (2009). *De l'emprise à la résilience*. Paris : éditions Fabert.

Vranceanu, A. M., Hobfoll, S. E., & Johnson, R. (2007). Sequelae of child multi-type maltreatment. The role of social support and stress. *Child Abuse & Neglect, 31*, 71-84.

Walker, L. E. (1979). *The Battered Woman*. New York : Harper & Row.

Wang, L., & Crane, R. (2001). The relationship between marital satisfaction, marital stability, nuclear family triangulation, and childhood depression. *The American Journal of Family Therapy, 29*, 337-347.

Watremez, V. (2012). La violence dans les relations lesbiennes : recension des écrits. In C. Cardi & G. Pruvost (Eds.). *Penser la violence des femmes* (pp. 220-230). Paris : Editions La Découverte.

Weber, F. (2005*). Le sang, le nom, le quotidien: une sociologie de la parenté pratique*. La Courneuve : Aux lieux d'être.

Wechsler, D. (1989). *Manual for the Wechsler Preschool and Primary Scale of Intelligence – Revised*. San Antonio, TX : Psychological Corporation.

Welzer-Lang, D. (1991). *Les hommes violents*. Paris : Lierre & Coudrier.

Welzer-Lang, D. (1992). *Arrête, tu me fais mal*. Paris : éditions Le Jour.

Widom, C. S. (1989). Child abuse, neglect and adult behavior: research design and findings on criminality, violence and child abuse. *American Journal of Orthopsychiatry, 59*(3), 355-367.

Wildin, S. R., Williamson, D. W., & Wilson, G. S. (1991). Children of battered women : Developmental and learning profiles, C*linical Pediatrics*, *30*(5), 299-304.

Winnicott, D.-W. (1965). *Processus de maturation chez l'enfant*. Paris : Payot.

Wolfe, D. A., Crooks, C. V., Lee, V., McIntyre-Smith, A., & Jaffe, P. G. (2003). The effects of children's exposure to domestic violence : A meta-analysis and critique. *Clinical Child and Family Psychology Review, 6*(3), 171-187.

Wolfe, V. V., Gentile, C., Michienzi, T., Sas, L., & Wolfe, D. A. (1991). The children's impact of traumatic events scale: A measure of post-sexual-abuse PTSD symptoms. *Behavioral Assessment, 13*, 359–383.

Wolfe, D. A., & Jaffe, P. (1991). Child abuse and family violence as determinants of child psychopathology. *Canadian Journal of Behavioural Science, 23*, 282-299.

Wolfe, D., Jaffe, P., Wilson, S., & Zak, L. (1985). Children of battered women - the relation of child behavior to family violence and maternal stress. *Journal of Consulting & Clinical Psychology, 53*(5), 657-665.

Wolfe, V. V., & Lehmann, P. (1992). *The children's impact of traumatic events scale - family violence form* (CITES-FVF). Unpublished assessment instrument. Children's Hospital of Western Ontario.

Wright, J., & Sabourin, S. (1996). *Traduction française du Trauma Symptom Checklist for Children*. Université de Montréal : Département de Psychologie.

Ybarra, G. J., Wilkens, S. L., & Lieberman, A. F. (2007). The influence of domestic violence on preschooler behavior and functioning. *Journal of Family Violence, 22*, 33-42.

Zaouche-Gaudron, C. (1997) Influence de la différenciation paternelle sur la construction de l'identité sexuée de l'enfant de 20 mois. *Enfance*, *3*, 425-434.

Zaouche-Gaudron, C. (2001). *La problématique paternelle*. Toulouse : Erès.

Zaouche-Gaudron, C. (2005). *Les conditions de vie défavorisées influent-elle sur le développement des jeunes enfants ?* Toulouse : Erès

Zaouche Gaudron, C. (2015). *Le développement social chez l'enfant*. *Du bébé à l'âge scolaire*. Paris : Dunod, (3ème édition).

Zarling, A. L., Taber-Thomas, S., Murray, A., Knuston, J. F., Lawrence, E., Valles, N-L., DeGarm, D. S., & Bank, L. (2013). Internalizing and externalizing symptoms in young children exposed to intimate partner violence: Examining intervening processes. *Journal of Family Psychology*, *27*(6), 945-955.

Zeanah, C. H., & Zeanah, P. D. (1989). Intergenerational transmission of maltreatment: insights from attachment theory and research. *Psychiatry*, *52*(2), 177-196.

Zolotor, A. J., Theodore, A. D., Coyne-Beasley, T., & Runyan, D. K. (2007). Intimate partner violence and child maltreatment : overlapping risk. *Treatment and Crisis Intervention, 7*(4), 305-321.

Index des auteurs

A

A cœur d'homme 30
Abbott 73, 95
Abric 38
Achenbach 6, 7, 45, 47, 48, 98, 123, 129, 163
Adams 76
Adamson 95
Afifi 230
Alexander 232
Allery 6
Amato 230
Amnesty International 7
Anderson 95, 97, 100, 226
Annest 95, 215
Appel 2, 68, 69, 82, 84, 217
Arcand 8
Arias 26, 233
Augustyn 220
Austin 23

B

Bacchus 91
Baker 61
Bancroft 68, 69, 231
Bandura 56, 63, 231
Barad 97
Baradaran 95
Barker 2, 68, 69
Baron 200
Barrera 75
Barrett 224
Bascoe 99
Basile 26
Bassuk 42, 44, 45, 48, 52, 100, 102
Bastard 68
Baude 66, 73
Beardslee 42, 44, 45, 48, 52, 100, 102
Beasley 78
Beaudoin 55, 56
Beauregard 55, 56, 75
Beck 45
Becker 53, 82, 84
Beeble 76
Bélanger 29
Belliston 42, 49, 53, 100, 102
Benedek 65
Benoit 67
Bent-Goodley 70
Berkowitz 87
Bernard 30
Bernoussi 99
Bing-Heng 17
Black 216, 220
Blue 88
Boel-Studt 41, 48
Bogat 42, 46, 48, 96, 218
Bourassa 42, 46, 48, 54, 69, 70, 71, 72, 73, 78, 97, 103, 221, 233
Bourdieu 8
Bower 88
Bowlby 99
Boxer 221
Boyle 92
Bradbury 42
Bradley 80
Brennan 27
Bridges 104
Briere 6, 7, 45, 49, 125, 129, 167
Brink 56
Broderick 58
Brown 7, 80, 84, 229
Browne 78
Bruce 69
Buchanan 120, 153
Buckner 42, 44, 45, 48, 52, 100, 102
Buehler 100, 101
Burgental 88
Burquier 26
Bybee 76
Byng-Hall 60

C

Campbell 27

Cantin ____ 6, 29
Caplan ____ 84
Card ____ 96
Carlson ___ 49, 83, 95, 96, 218, 219, 220, 221
Carretier ____ 65
Cartel ____ 21
Chamberland 29, 63, 77, 79, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 89, 90, 92, 103
Chemtob ____ 49, 95, 96, 218
Chénier ____ 6, 7, 114
Cherbit ____ 17
Chetcuti ____ 8, 12, 17
Choueri ____ 55
Ciccheti ____ 42, 46, 52, 110
Cicchetti ____ 45, 79
Claes ____ 67
Claussen ____ 89
Clément __ 7, 24, 25, 28, 68, 74, 78, 79, 80, 84
Clements ____ 97
Clifford ____ 81
Coffman ____ 42, 45
Coleman ____ 86
Collazos Spiller ____ 46, 50, 54, 102, 225
Compagnone ___ 6, 7, 113, 121, 122, 128, 160
Connell ____ 90
Conroy ____ 78
Cook ____ 90
Corbet ____ 76
Corral ____ 80
Coté ____ 9, 32
Côté ____ 55, 56
Coutanceau ____ 24, 217
Cowan ____ 21
Cox ____ 41, 42, 45, 110, 221
Coyne ____ 78, 224
Crane ____ 230, 234
Creeden ____ 42, 48, 49, 53, 96, 100, 102
Crisafulli ____ 218
Crittenden ____ 89
Cruzcosa ____ 88
Cuevas ____ 81
Cummings __ 6, 7, 3, 42, 53, 60, 61, 62, 76, 81, 94, 96, 98, 99, 101, 102, 103, 104, 109, 215, 217, 233
Curran ____ 229
Cushway ____ 229
Cyr ___ 6, 7, 70, 71, 79, 80, 104, 114, 117, 118, 128, 221
Cyrulnik ____ 28

D

Dagenais ____ 231
Dallaire ____ 32
Damant __ 8, 29, 69, 70, 71, 72, 74, 78, 80, 83, 92, 101, 103, 215, 228, 238
Dancey ____ 169
Danel ____ 33, 230
Davidson ____ 218
Davies __ 6, 7, 3, 60, 61, 62, 75, 76, 81, 94, 96, 98, 99, 101, 103, 104, 109, 215, 217, 233
Dawud ____ 73, 97, 227, 236
Dawud-Nousi ____ 97
de la Osa ____ 42, 54, 97, 103
De la Sablonnière __ 2, 42, 50, 72, 92, 96, 101, 109, 223
De la Vega ____ 97, 103
DeCarlo ____ 60
Dejonghe ____ 218
Delage ____ 33, 230
DePaola ____ 95, 97
Deroff ____ 38
Desai ____ 26
Diamond ____ 91
Dietrich ____ 87
Dinklage ____ 91
Djo ____ 66
Donnelly ____ 221
Doucet _ 2, 39, 41, 48, 50, 51, 60, 71, 72, 92, 95, 96, 97, 100, 101, 102, 120, 215, 221, 222, 225, 227, 228, 238
Drinkard ____ 42, 49, 53, 100, 102
Drotar ____ 42, 48, 49, 53, 96, 100, 102
Drouin ____ 34
Dubé ____ 9, 34, 74
Dubowitz ____ 216
Duffy ____ 224
Dufour ____ 63, 89
Dumont ____ 75
Dunham ____ 76
Dunn ____ 104
Durand ____ 20, 70, 74, 231
Durning ____ 2, 88

E

Earley _____ 229
Edleson _____ 56, 78, 98, 231
Egger _____ 25
Eisikovits _____ 58, 225
Elias _____ 232
Elliston _____ 42, 46, 49
Emery _____ 59, 60, 101
English _____ 42, 232
Erel _____ 97
Ericksen _____ 29
Esparbès-Pistre _____ 80
Estrada _____ 234
Ethier _____ 77, 85
Euillet _____ 66
Everson _____ 41, 45, 110, 221
Ewigman _____ 86
Ezpeleta _____ 42, 54, 97, 103

F

Fallon _____ 1, 34
Fantuzzo _____ 95, 97, 227
Farrell _____ 98, 217
Fincham ___ 2, 38, 45, 50, 59, 60, 95, 96, 98, 100, 118, 215
Findlater _____ 28
Finkelhor _____ 79, 80
Fisher _____ 80, 170
Fisiloglu _____ 42, 45, 51, 97, 109, 228
Flannery _____ 42, 48, 49, 53, 96, 100, 102
Flitcraft _____ 23
Florin _____ 99
Flynn _____ 69
Foley _____ 41, 46, 109
Fortin _ 6, 7, 2, 9, 39, 41, 42, 48, 50, 51, 56, 58, 60, 70, 71, 72, 88, 89, 92, 95, 96, 97, 100, 101, 102, 104, 109, 110, 114, 117, 118, 120, 128, 151, 153, 215, 218, 221, 222, 223, 224, 225, 227, 228, 231, 232, 233, 236, 238
Fosco _____ 60, 100, 228
Fox _____ 69
Franck _____ 100, 101
Fredland _____ 53, 109
Freud A _____ 37
Friedman _____ 42, 48, 49, 53, 96, 100, 102
Friend _____ 78

G

Gagné _____ 79, 80, 88
Garibay-West _____ 23
Gariti _____ 224
Gehring _____ 121
Gelles _____ 84
Gentile _____ 49
Gerard _____ 100
Gerwirtz _____ 78
Giles-Sims _____ 2
Girz _____ 96
Gist _____ 53, 109
Gloor _____ 25
Godsall _____ 45, 120
Goebel-Fabbri _____ 91
Goeke-Morey _____ 60, 101
Goldblatt _____ 58
Goodnow _____ 87
Gordis _____ 84, 221
Graham-Berman _____ 56
Graham-Bermann _ 2, 47, 71, 84, 96, 104, 109, 110, 226, 233
Granero _____ 42, 54, 97, 103
Grizenko _____ 91, 92
Gross _____ 82, 84
Gruber _____ 52, 96
Grunebaum _____ 90
Grunfeld _____ 21
Grusznski _____ 56
Grych 2, 38, 42, 45, 47, 50, 59, 60, 73, 95, 96, 98, 99, 118, 215, 221, 224, 225, 226, 228, 230, 232
Guillaumin _____ 8
Gustafsson _____ 42, 45
Guterman _____ 73, 95

H

Hamby _____ 79, 114, 142
Hamel _____ 55
Hamilton _____ 78
Harding _____ 42
Harold _____ 228
Harper _____ 8, 233

Harris 42, 45
Hartley 84
Hastings 86
Hawkins 68
Hazen 229
Heim 33, 37, 230
Henderson 29, 53, 78, 109
Henrion 6, 7, 21, 74
Herrenkohl 46, 53, 54, 97, 110
Hessler 95, 215
Hester 71, 101
Hines 80
Hirigoyen 8, 10, 24, 26
Hitchens 229
Ho 68, 217
Hobfoll 81
Hodges 79
Hodson 75, 76
Hofner 26
Holden 2, 35, 68, 69, 71, 82, 84, 86, 97, 101
Holmes 42, 45, 46, 53, 96, 97, 103
Holt 78, 80, 95, 109
Holtzworth-Munro 25
Hotch 21, 22
Hotton 74
House 233
Houzel 67, 68
Howell 96
Howells 25
Huebner 78, 95, 109
Hughes 83, 97, 220
Humphreys 97
Hungerford 97
Hunter 2, 47, 104, 109, 110
Huth-Bocks 41, 49, 54, 71, 96, 225

I

Insana 41, 46, 109

J

Jacob 83, 103
Jacobs 76
Jacobvitz 229
Jaffe 55, 59, 78, 95, 97, 215, 218
Jaspard 6, 7, 8, 12, 17, 27
Jimenez 215
John 3, 97
Johnson 41, 50, 81, 97, 98
Johnson Armendariz 98
Johnston 99
Jones 82, 84
Jouriles 2, 42, 45, 46, 47, 50, 54, 78, 96, 97, 100, 102, 215, 216, 218, 220, 221, 224, 225, 228
Jovchelovitch 24
Jurkovic 45, 120, 151

K

Kadushin 87
Kahana 48, 96, 102
Kaplan 220
Karyl 219
Kaslow 76
Katz 42, 47, 95, 215
Kaufman 89
Kedia 80, 229
Kelly 28
Kenny 75, 200, 242, 257
Kerig 42, 48, 50, 53, 101, 102, 109, 218, 224, 229
Kernic 78, 95, 109
Kérouac 96
Kerr 216
Kettani 68
Kilpatrick 216
Kingree 76
Klockow 73
Knutson 88, 91
Kolbo 42, 91, 109
Kolko 42, 46, 109
Kotch 41, 45, 110, 221
Kovacs 45
Kretschmar 42, 49, 53, 100, 102
Krug 78

L

Labarre 69
Lachance 39, 51, 60, 70, 71, 104, 110, 221
Lacharité 2, 74, 77, 82, 83, 84, 85
Lamb 68, 73, 95, 227, 236

Lambert ____ 95, 97
Lamour ____ 66
Langley ____ 42, 45
Lapierre ____ 27, 70, 72, 223
Laporte ____ 77, 82, 86, 92, 103
Laroche ____ 2
Larouche ____ 29
Lavergne __ 29, 69, 70, 74, 77, 78, 81, 82, 83, 84, 89, 103
Le Camus____ 66
Le Goff ____ 120
Lebossé ____ 70
Lee____ 78
Legrand ____ 25
Lehmann ___ 2, 42, 46, 49, 102, 217, 219, 220
Lemelin ____ 25
Lemmey____ 53, 103, 109, 219
Leonard ____ 234
Lescop ____ 96
Lessard _29, 33, 55, 56, 69, 70, 73, 78, 79, 80, 81, 216
Léveillé ____ 85, 86, 89, 90, 92
Levendosky _41, 42, 46, 48, 49, 54, 56, 71, 84, 96, 218, 220, 225, 226, 233
Lévesque ____ 84
Lewis____ 221
Lieberman ____ 41, 50, 97
Logan____ 91
Lombardi____ 17
Lopez____ 80, 229
Low ____ 42, 47, 232
Luke____ 216
Lussier____ 25
Lynch____ 56, 71, 79
Lyon ____ 75
Lyons-Ruth ____ 90

M

Ma ____ 3, 42, 46, 49, 53, 217, 226
Mackay ____ 21
MacLaurin____ 1, 34
Madden-Derdich ____ 234
Magen ____ 78
Mahkedt____ 75
Mahler ____ 66
Mahoney ____ 46, 216, 218, 221
Malecha ____ 53, 109
Malo ____ 86
Mangin ____ 26
Manseur ____ 28
Marc ____ 58
Margolin ____ 84, 97, 217, 221
Marshall ____ 42, 232
Martinez ____ 42, 45, 48, 92, 96, 220
Martino ____ 95, 97
Marzano ____ 8
Massé ____ 89
Massicotte____ 89
Matthews ____ 76
Maughan____ 42, 46, 52, 95, 110
Maxwell ____ 83
Mayer ____ 89, 248
McAlister Groves ____ 220
McBride ____ 68
McCloskey ____ 48, 53, 96, 109
McDonald 2, 42, 45, 46, 47, 50, 54, 78, 96, 97, 100, 103, 215, 216, 218, 221, 224, 225, 228
McFarlane____ 53, 109
McGee ____ 89
McGloin ____ 87
McGuignan____ 78
McKnifht ____ 78
McNeil ____ 42, 46, 109
Medina ____ 221
Meier____ 25
Ménard ____ 83, 103
Menjivar ____ 27
Mertin ____ 76
Miller ____ 25
Millet ____ 19
Mills ____ 78, 83
Minuchin____ 57, 58, 63, 100
Mitchell____ 75, 76
Mohr ____ 76,
Molinier ____ 19
Monahan____ 41, 42
Montgomery-Downs____ 42, 46, 109
Mooney____ 75
Moore ____ 42, 53, 102
Moreau ____ 86, 92
Morelen____ 42
Morrel____ 216
Moscovici ____ 38
Mounoud____ 99

Moylan 46, 53, 54, 97, 110
Muller 91
Murphy 215

N

Nannini 27
Ney 89
Norwood 2, 42, 46, 47, 96, 215, 216, 218, 221, 224, 225

O

O'Brien 97
O'Connor 104
O'Leary 78, 84
Offard 92
Ogle 97
O'Keefe 34, 97, 219
Oliver 89, 91, 221
Olson 224
Olweus 80
Ormrod 79, 81
Ornduff 41, 42
Ornstein 42, 45
Osofsky 226
Ovaere 59

P

Palkovitz 68
Paquet 29
Pâquet-Deehy 29, 55
Paquette 86
Paradis 33, 74, 216
Parker 220
Parsons 22
Paul 2, 78
Pawels 6
Pawliuk 91, 92
Peled 69, 70, 223, 225
Pepler 42, 53, 102
Perel 69
Peris 60, 101, 229
Perreault 27
Perrone 27
Perry 79
Peterson 86
Picard 58
Pierce 75
Pierrehumbert 66
Pinel-Jacquemin 58, 68, 84, 100
Porath 41, 45, 51
Portwood 88
Post 7, 23, 49, 127, 167, 168
Potin 38
Poussin 66
Pratt 78
Proulx 55
Puett 76

Q

Quéniart 68

R

Racamier 65
Racicot 231
Radford 71, 80, 101
Radloff 45
Rae-Grant 92
Raffin 74
Rashid 76
Reid 218
Reidy 169
Renner 41, 48
Richard 21
Richmond 232
Richters 45, 220
Riesen 41, 45, 51
Rinfret-Raynor 6, 29, 34
Riou 6
Ritchie 69, 71, 97, 101
Rivara 78, 95, 109
Robinson 69
Rodgers 34
Roe 104
Romain 26
Romito 20, 111
Rondeau 30
Roseby 99
Rosenbaum 25

Rosenberg _____ 216
Rosenfield _____ 45, 51, 54, 97, 100, 221, 224
Rossman _____ 96, 216
Rousseau _____ 9
Rousset _____ 21
Roy _____ 85, 92
Rubin _____ 86
Russo _____ 46, 53, 54, 97, 110

S

Sabourin _____ 125
Sadlier _____ 111
Saillot _____ 80, 229
Salcido _____ 27
Salmona _____ 217
Sarason _____ 75
Sardo-Infirri _____ 59
Saucier _____ 215
Saunders _____ 49
Savard _2, 39, 41, 42, 46, 50, 55, 95, 101, 104, 222, 227, 236, 238
Sayers _____ 69
Schacht _____ 98
Schar Moser _____ 25
Scheeringa _____ 49
Schermerhorn _____ 60, 101, 229
Schmidt _____ 86
Schneider _____ 66
Schultz _____ 53, 109
Seid _____ 45, 50, 98, 118
Sellenet _____ 67, 68
Semel _____ 41, 49, 54, 71, 96, 225
Senn _____ 76
Sens _____ 65
Seraganiau _____ 84
Séverac _____ 35
Shaffer _____ 42
Shapiro _____ 49, 54, 71, 96, 225
Shields _____ 45
Shin _____ 98
Shinn Ware _____ 46
Silva-Sletz _____ 85
Silverman _____ 68, 69, 231
Silvern _____ 219
Singh _____ 84
Smith _____ 78, 84, 217, 228
Solis-Ponton _____ 75
Souffron _____ 10, 11
Soulé _____ 65
Sousa _____ 46, 53, 54, 97, 110
Spencer _____ 91
Spilsbury _____ 42, 48, 49, 53, 96, 100, 102
Spitz _____ 66
Spitzer _____ 49
Stark _____ 23
Stephens _____ 50, 54, 72, 103, 225, 228
Sternberg _____ 73, 95, 97, 227, 236
Stewart _____ 42, 232
Stocker _____ 232
Stovall _____ 22
Straus _____ 45, 84, 114, 142
Stuart _____ 25
Sturge-Apple _____ 98
Sullivan _____ 68, 70, 76, 223
Sundrum _____ 91
Sutton _____ 95, 97
Swank ___ 2, 42, 46, 47, 50, 54, 96, 103, 215, 221, 224, 225, 228

T

Tabakian _____ 92
Taggart _____ 96
Tajima _____ 46, 53, 54, 78, 84, 97, 110
Tang _____ 220
Tap _____ 80
Telmon _____ 6
Theodore _____ 78
Thomas _____ 6, 21, 22, 42, 45, 52, 78, 92
Thomassin _____ 42
Thompson _____ 26, 76, 95
Thornton _____ 41, 45, 50, 52, 96
Touahria-Gaillard _____ 59
Trainor _____ 34, 55
Trocmé _____ 1, 34, 85, 89, 90
Troupel _____ 68, 110, 133
Troupel-Cremel _____ 68
Trudeau _____ 78
Turcotte _____ 30, 69, 74, 78, 83, 97, 103
Turner _____ 79, 81
Tursz _____ 90

U

Ulu 42, 45, 51, 97, 109, 228
Updegraff 234

V

Van Bertalanffy 58
Vanderlinden 80, 229
Vandiver 86
Vasselier-Novelli 33, 37, 230
Vaux 75
Vecho 66
Vézina 32, 80
Vickerman 217
Vinay 2, 80
Vincent 216, 218
Vinter 99
von Eye 42, 46, 48
Von Eye 96, 218
Vouche 7, 24, 25, 28
Vranceanu 81
Vu 45, 51, 54, 97, 100, 221, 224

W

Wachsmuth-Schlaefer 73
Waede 219
Walker 8, 9, 46, 48, 96, 109
Wallace 91
Wang 230, 234
Watremez 8
Watson 53, 109
Weber 67
Wechsler 45
Wells 22
Welzer-Lang 8
Wemmers 80
Werk 84
Widom 89
Wildin 95
Wilkens 41
Willet 23
Williams 70, 216, 231
Williamson 95
Willson 53, 109
Wilson 55, 59, 95, 97
Winnicott 66
Winstok 225
Winter 98, 217
Wolf 78, 95, 109
Wolfe 49, 55, 59, 78, 89, 95, 97, 218
Woodin 95
Wright 125
Wyler 121

X

Xavier 74, 82, 83, 84

Y

Ybarra 41

Z

Zaccaro 22
Zak 95, 97
Zaouche Gaudron 2, 19, 37, 41, 42, 46, 50, 55, 66, 78, 100, 104, 227
Zaouche-Gaudron 66, 133
Zarling 42, 45, 52, 100
Zeanah 49, 89
Ziba-Tanguay 67
Zigler 89
Zoll 90
Zolotor 78
Zukerman 220

Index des Figures

Figure 1 : Cycle maltraitant ____ *87*

Figure 2 : Répartition de l'âge des mères ____ *135*

Figure 3 : Répartition de l'âge des pères ____ *136*

Figure 4 : Catégorie socio-professionnelle des pères ____ *137*

Figure 5 : Catégorie Socio-Professionnelle des mères ____ *137*

Figure 6 : Répartition des nationalités chez les pères ____ *138*

Figure 7 : Répartition des nationalités chez les mères ____ *138*

Figure 8 : Répartition des dyades dominantes dans la situation typique selon le sexe des enfants ____ *156*

Figure 9 : Répartition des dyades dominantes dans la situation conflictuelle selon le sexe des enfants ____ *157*

Figure 10 : Répartition des dyades dominantes dans la situation conflictuelle selon le sexe des enfants ____ *159*

Figure 11 : Effets d'interaction entre la fréquence d'exposition à la violence conjugale et le pouvoir du père en situation typique sur l'anxiété ____ *202*

Figure 12 : Effets d'interaction entre la fréquence d'exposition à la violence conjugale et le pouvoir de l'enfant en situation conflictuelle sur la colère ____ *203*

Figure 13 : Effets d'interaction entre l'apparition de la violence dans la vie de l'enfant et la représentation de la cohésion mère-enfant en situation typique sur l'adaptation extériorisée ____ *204*

Figure 14 : Effets d'interaction entre les caractéristiques du conflit et le sentiment de blâme sur le stress post-traumatique ____ *205*

Figure 15 : Effets d'interaction entre les caractéristiques du conflit et les conflits de loyauté sur la dépression ____ *206*

Figure 16 : Représentation de la cohésion familiale selon Ana en situation typique ____ *209*

Figure 17 : Représentation de la cohésion familiale selon Enzo en situation typique ____ *209*

Figure 18 : Représentation de la cohésion familiale selon Ana en situation conflictuelle ____ *210*

Figure 19 : Représentation de la cohésion familiale selon Enzo en situation conflictuelle ____ *210*

Figure 20 : Représentation de la cohésion familiale selon Ana en situation idéale ____ *212*

Index des Tableaux

Tableau 1 : Distribution des recherches en fonction de leur pays d'origine et de leur année de parution ____ *41*

Tableau 2 : Répartition des recherches en fonction de la période de développement et du nombre de tranches d'âge prise en compte ____ *43*

Tableau 3 : Répartition des mères et des enfants selon le mode de recrutement ____ *113*

Tableau 4 :Récapitulatif des items du CTS-II par échelle et sous-échelle pour le partenaire ____ *116*

Tableau 5 :Récapitulatif des items du CTS-II par échelle et sous-échelle pour le répondant ____ *117*

Tableau 6 : Récapitulatif des items du CPIC par échelles et sous-échelles ____ *119*

Tableau 7 : Récapitulatif des items du Child Behavior Checklist (CBCL) par échelles et sous-échelles ____ *125*

Tableau 8 : Récapitulatif des items du TSCC (révisé) par échelles et sous-échelles ____ *127*

Tableau 9 : Synthèse des variables et des outils de recueil des données ____ *128*

Tableau 10 : Sexe et âge des enfants ____ *133*

Tableau 11 : Répartition des enfants selon leur âge et leur sexe ____ *133*

Tableau 12 : Répartition des enfants selon leur appartenance à une fratrie ____ *134*

Tableau 13 : Répartition des enfants selon leur rang dans la fratrie ____ *134*

Tableau 14 : Age des mères et des pères/beaux-pères : ____ *135*

Tableau 15 : Répartition selon le niveau d'étude des pères et des mères ____ *136*

Tableau 16 : Durée de la relation conjugale ____ *139*

Tableau 17 : Temps de séparation d'avec le conjoint violent ____ *140*

Tableau 18 : Tableau récapitulatif des droits de garde et mesures pour l'enfant ____ *141*

Tableau 19 : Maltraitance des enfants selon le sexe ____ *142*

Tableau 20 : Maltraitance des enfants selon leur âge et leur sexe ____ *142*

Tableau 21 : Les violences commises par le partenaire ____ *143*

Tableau 22 : Les violences commises par les mères ____ *145*

Tableau 23 : Apparition des violences conjugales dans la vie de l'enfant ____ *147*

Tableau 24 : Répartition des représentations des enfants de la fréquence du conflit ____ *148*

Tableau 25 : Répartition des représentations des enfants de l'intensité du conflit 148

Tableau 26 : Répartition des représentations des enfants de la résolution du conflit 149

Tableau 27 : Répartition des représentations des enfants à l'échelle de la perception d'une menace 150

Tableau 28 : Répartition des représentations des enfants à l'échelle de blâme 151

Tableau 29 : Répartition de la parentification des enfants selon leur sexe 152

Tableau 30 : Répartition de la parentification des enfants selon leur âge et leur sexe 152

Tableau 31 : Répartition des enfants parentifiés selon leur rang dans la fratrie et le nombre d'enfants dans la fratrie 152

Tableau 32 : Répartition des enfants aux conflits de loyauté selon leur sexe 153

Tableau 33 : Répartition des enfants confrontés aux conflits de loyauté selon le temps de séparation du couple conjugale 154

Tableau 34 : Répartition de la cohésion familiale dans les dyades du point de vue des enfants dans la situation typique 155

Tableau 35 : Répartition de la cohésion familiale dans les dyades du point de vue des enfants dans la situation conflictuelle 157

Tableau 36 : Répartition de la cohésion familiale dans les dyades du point de vue des enfants dans la situation idéale 158

Tableau 37 : Répartition de la hiérarchie dans la famille dans la situation typique selon le sexe des enfants 160

Tableau 38 : Répartition de la hiérarchie dans la famille dans la situation conflictuelle selon le sexe des enfants 161

Tableau 39 : Répartition de la hiérarchie dans la famille dans la situation idéale selon le sexe des enfants 162

Tableau 40 : Scores moyens des enfants aux échelles du CBCL 164

Tableau 41 : Scores moyens des enfants selon leur sexe aux échelles du CBCL 165

Tableau 42 : Répartition des enfants aux échelles du CBCL 166

Tableau 43 : Répartition des enfants aux échelles du CBCL selon le sexe des enfants 166

Tableau 44 : Scores moyens des enfants aux échelles du TSCC 167

Tableau 45 : Répartition des enfants aux échelles du TSCC 168

Tableau 46 : Répartition des enfants aux échelles du TSCC selon leur sexe 168

Tableau 47 : Récapitulatif des résultats entre le degré d'exposition à la violence conjugale et le développement socio-affectif de l'enfant _____ *172*

Tableau 48 : Récapitulatif des résultats entre le degré de violence conjugale et les représentations de la violence et des relations familiales _____ *181*

Tableau 49 : Récapitulatif des résultats entre les représentations de la violence et des relations familiales et le développement socio-affectif des enfants _____ *189*

Tableau 50 : Récapitulatif des résultats entre les caractéristiques individuelles des enfants et leurs représentations de la violence et des relations familiales _____ *192*

Tableau 51 : Récapitulatif des résultats entre les caractéristiques individuelles des enfants et leurs représentations de la violence et des relations familiales _____ *194*